

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN THÉOLOGIE

PAR
ROBERT HOTTE

LES VOIES D'AVENIR DU DIACONAT PERMANENT
DANS LES ÉGLISES DU QUÉBEC

BILAN DE SON ÉVOLUTION DEPUIS 1967 ET PROSPECTIVES

NOVEMBRE 2000

575

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

Les voies d'avenir du diaconat permanent dans les Églises du Québec. Bilan de son évolution depuis 1967 et prospectives

(Résumé du mémoire de maîtrise présenté à l'UQTR)

Robert Hotte, diacre

La littérature québécoise sur le diaconat permanent soulève, depuis plusieurs décennies, la question de la place des diacres dans la mission pastorale de l'Église du Québec. Nous voulons vérifier par notre recherche, quelle mission est dévolue aux diacres permanents dans la définition théorique des textes et analyser cette mission en regard de la pratique effective du ministère diaconal. Notre recherche nous amène à tracer un portrait plus précis de l'exercice de ce ministère en Église à partir de la question: fait-on ce qu'on avait prévu de faire dans l'exercice du ministère diaconal ou encore doit-on faire ce qu'on avait prévu de faire dans l'exercice de ce ministère? Puis la recherche dégage de cette démarche les orientations théologiques, implicites ou explicites, en ce qui regarde l'avenir de l'exercice de ce ministère dans la pastorale d'ensemble de l'Église du Québec.

Dans un premier temps nous avons procédé à l'étude, à partir d'une grille de lecture, de deux textes émanant des évêques, l'un de la Conférence catholique canadienne (maintenant la CÉCC) et l'autre d'un Sous-comité provincial pour le diaconat permanent de l'Assemblée des évêques du Québec (AÉQ). Le *Manuel d'orientation* de la CÉCC a été rédigé en 1967 par un Comité épiscopal en vu de permettre aux évêques canadiens de se prononcer sur l'opportunité de restaurer le diaconat permanent au Canada. Le *Diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux* de l'AÉQ a été écrit entre 1979 et 1982 par Pierre Léger au nom du Sous-comité provincial pour le diaconat permanent et publié en 1983 après étude par les membres du Sous-comité provincial du diaconat permanent et examen par les répondants diocésains. Le principal objectif du document est de se demander où nous en sommes actuellement (1983) et d'aller plus loin dans le souci de rendre l'Église du Québec consciente de sa vocation de service. Le chapitre 1 présente ces textes et donne un compte-rendu de la lecture de ces documents ainsi que des références pertinentes.

Le chapitre 2 nous permet de prendre connaissance de ce que les périodiques des trente dernières années (1968 - 1997) nous laissent comme interventions des évêques du Québec sur le diaconat permanent et ce que mentionnent ces périodiques sur le rétablissement du diaconat permanent au Québec. À cet effet, nous avons surtout inventorié trois périodiques dont *L'Église canadienne* du 1er juin 1978 au 9 octobre 1995, *L'Église de Montréal* du 5 janvier 1968 au 23 novembre 1995 et *Pastorale-Québec* du 13 décembre 1979 au 17 septembre 1997. Mais les évêques ne parlent pas uniquement dans les périodiques. Nous avons donc, pour la même période (1968 - 1997), inventorié la documentation de l'ensemble des diocèses du Québec en ce qui concerne le diaconat permanent.

Notre recherche veut vérifier si, dans l'exercice du ministère, dans les diocèses du Québec, le diaconat permanent a été instauré en vue de privilégier un ministère diaconal dans la ligne du service socio-caritatif. Dans les faits, existe-t-il un écart entre les orientations pastorales données par les évêques dans les documents mentionnés ci-dessus et la mission effective des diacres permanents? Pour vérifier cette hypothèse nous avons réalisé une enquête, par questionnaire, auprès des diacres de quatre diocèses (Trois-Rivières, Nicolet, Saint-Hyacinthe et Québec). Nous présentons les résultats de cette enquête au chapitre 3.

Le chapitre 4 propose des pistes en tenant compte des interrogations soulevées par l'enquête du chapitre 3 ainsi que les éléments de la problématique du diaconat permanent qui émergent des deux premiers chapitres. À cet égard, nous suggérons les voies suivantes: un diaconat à la recherche de sa spécificité; une pratique diaconale communautaire; une pratique diaconale équilibrée dans ses fonctions; une pratique diaconale complémentaire; une pratique diaconale sociale et solidaire; une pratique diaconale en réponse aux besoins de la mission. Le texte de ce chapitre vise, avant tout, à présenter une orientation en vue de passer d'un exposé théorique sur la mission pastorale des diacres permanents à une démarche vers une pratique en réponse aux besoins pastoraux de notre temps. Pour atteindre cet objectif, nous avons fait appel à des auteurs des trente dernières années reconnus pour leur compétence théologique et pastorale. Les sources citées sont presque toutes francophones mais d'allégeance catholique et réformée. Nous avons volontairement omis d'inclure la pratique du diaconat orthodoxe qui s'exerce surtout en relation avec la liturgie. Le diaconat de l'Église réformée nous ouvre des horizons sur le socio-caritatif et nous semble bien convenir aux voies d'avenir que nous proposons.

En conclusion, nous suggérons une orientation vers des voies d'avenir dans la pratique du ministère diaconal. Le diaconat permanent a été rétabli dans l'urgence pastorale occasionnée par la diminution des prêtres. Or, notre enquête nous dévoile que l'exercice du ministère diaconal des trente dernières années est très marqué par cette situation de départ. Nous proposons, en conséquence, une révision de la mise en œuvre du ministère diaconal tant du point de vue théologique que pastoral pour les diocèses du Québec en vue d'amener le diaconat restaurer vers des voies d'avenir plus pertinentes à la présence de l'Église du Québec dans le monde d'aujourd'hui.

Table des matières

LISTE DES ANNEXES	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
INTRODUCTION	1
A- Présentation du mémoire	1
B- Genèse du diaconat permanent	4
1. Présent à l'origine même de l'Église	5
2. Important dans les premiers siècles	6
3. Déclin progressif	7
4. Nouveau départ à Vatican II	8
CHAPITRE 1: La mission pastorale des diacres permanents dans les documents des évêques	12
1.1 Le <i>Manuel d'orientation</i> (Conférence catholique canadienne)	16
1.2 <i>Le diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux</i> (Assemblée des évêques du Québec)	24
Conclusion	40
CHAPITRE 2: La mission pastorale des diacres permanents de 1968 à 1997, dans les périodiques et les documents diocésains	43
2.1 La mise en place du <i>Manuel d'orientation</i> (1968-70)	45
2.2 Des évêques interviennent en faveur du diaconat permanent (1971-75)	48
2.3 Les évêques insistent sur la diaconie socio-caritative (1976 - 80)	52
2.4 Vers une recherche de la spécificité du diaconat permanent (1981 - 85)	55
2.5 Un ministère parmi d'autres ministères au service de la communauté (1986-90)	59
2.6 Un diaconat orienté vers l'aspect social du service (1991 - 97)	64
Conclusion	80

CHAPITRE 3: La mission pastorale des diacres permanents: une enquête auprès des diacres de quatre diocèses	84
3.1 Présentation de la méthodologie et des outils utilisés	86
3.2 Présentation des données sur la mission pastorale effectivement dévolue aux diacres	90
3.3 Conclusion	151
CHAPITRE 4: Une pratique diaconale pour répondre à une réalité contemporaine	160
4.1 Un diaconat à la recherche de sa spécificité	166
4.2 Une pratique diaconale communautaire	171
4.3 Une pratique diaconale équilibrée dans ses fonctions	177
4.4 Une pratique diaconale ministérielle complémentaire	184
4.5 Une pratique diaconale sociale et solidaire	196
4.6 Une pratique diaconale en réponse aux besoins de la mission	200
4.6.1 Où est le seuil? Où est la frontière?	200
4.6.2 Le diacre ministre d'une mission: Quelle mission?	204
Conclusion	210
CONCLUSION: VERS DES VOIES D'AVENIR	214
1. Le ministère diaconal en suppléance des prêtres?	216
2. L'équilibre des pôles dans l'exercice du ministère diaconal	218
3. Une pratique sociale et solidaire du ministère diaconal	219
4. Un ministère diaconal du troisième âge?	221
5. Un ministère en devenir	222
BIBLIOGRAPHIE	225
ANNEXES	

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1: Le questionnaire de l'enquête et la lettre de présentation.

ANNEXE 2: Le formulaire pour validation du questionnaire et la lettre d'instruction.

ANNEXE 3: Tableau des quatre diocèses, sur le service du diacre dans les pôles de la Parole, la liturgie et la charité.

ANNEXE 4 A: Tableau des quatre diocèses, sur les activités diaconales et l'équilibre entre les pôles: le baptême.

ANNEXE 4 B: Tableau des quatre diocèses, sur les activités diaconales et l'équilibre entre les pôles: service à l'autel et homélie.

ANNEXE 4 C: Tableau des quatre diocèses, sur les activités diaconales et l'équilibre entre les pôles: service de la charité.

ANNEXE 5: Grille de lecture.

ANNEXE 6: Tableau de la courbe des âges.

ANNEXE 7: Schéma: « Le diaconat aux premiers siècles de l'Église ».

ANNEXE 8: « Rescrit sur la restauration du Diaconat ».

LISTE DES TABLEAUX

SYNTHÈSE DES QUATRE DIOCÈSES

	Pages
TABLEAU I: Les années de formation avant l'ordination.	92
TABLEAU II: La mission diaconale actuelle et le projet initial. (Question no 10)	107
TABLEAU III: Fonction diaconale: choix unique. (Question no 8)	109
TABLEAU IV: Fonction diaconale: choix prioritaire. (Question no 12)	114
TABLEAU V: Les raisons de la mise en œuvre du diaconat. (Question no 14)	118
TABLEAU VI: Mandat pastoral ou lettre de mission. (Question no 16)	122
TABLEAU VII: Perception de l'Église par les laïcs selon les diacres. (Question no 20)	137

Introduction

A- Présentation du mémoire

La littérature québécoise sur le diaconat permanent soulève, depuis plusieurs décennies, la question de la place des diacres dans la mission pastorale des Églises du Québec. Nous voulons vérifier par notre recherche, quelle mission est dévolue aux diacres permanents dans la définition théorique des textes et aussi dans la pratique effective du ministère diaconal. Notre recherche devrait nous amener à tracer un portrait plus précis de l'exercice de ce ministère dans les Églises du Québec, à partir de la question: fait-on ce qu'on avait prévu de faire dans l'exercice du ministère diaconal ou encore doit-on faire ce qu'on avait prévu de faire dans l'exercice de ce ministère? Puis la recherche veut dégager de cette démarche les orientations théologiques, implicites ou explicites, en ce qui regarde l'avenir de l'exercice de ce ministère dans la pastorale d'ensemble des Églises du Québec.

Dans un premier temps nous avons procédé à l'étude de deux textes émanant des évêques, l'un de la Conférence catholique canadienne (maintenant la Conférence des évêques catholiques du Canada) et l'autre d'un Sous-comité provincial pour le diaconat permanent de l'Assemblée des évêques du Québec. Le *Manuel d'orientation* de la CÉCC a été élaboré en 1967 par un Comité épiscopal en vue de permettre aux évêques canadiens de se prononcer sur l'opportunité de restaurer le diaconat permanent au Canada. Le *Diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux* de l'AÉQ a été écrit entre 1979 et 1982 par Pierre Léger au nom du Sous-comité provincial pour le diaconat permanent et publié en 1983 après étude par les membres du Sous-comité et examen par les répondants diocésains. Le principal objectif du texte est de se demander où se situe l'évolution du diaconat permanent au Québec au début des années 1980 soit plus de dix ans après les premières ordinations de diacres. Ce document voulait ainsi susciter de nouvelles voies à

explorer dans l'exercice du ministère diaconal et de cette façon aller plus loin dans le souci de rendre l'Église consciente de sa vocation de service. Le chapitre 1 présentera ces textes et donnera un compte-rendu de la lecture de ces documents ainsi que des références pertinentes.

Le chapitre 2 nous permettra de connaître ce que les périodiques des trente dernières années (1968 - 1997) nous laissent comme interventions des évêques sur le diaconat permanent et ce que mentionnent ces périodiques sur le rétablissement du diaconat permanent au Québec. À cet effet, nous avons surtout inventorié les trois périodiques suivants. *L'Église canadienne* du 1er juin 1978 au 9 octobre 1995, *L'Église de Montréal* du 5 janvier 1968 au 23 novembre 1995 et *Pastorale-Québec* du 13 décembre 1979 au 17 septembre 1997¹. Mais les évêques ne parlent pas uniquement dans les périodiques. Nous avons donc, pour la même période, inventorié la documentation de l'ensemble des diocèses du Québec en ce qui concerne le diaconat permanent.

Nous avons pris connaissance des documents cités dans les chapitres 1 et 2 à partir d'une grille de lecture². Nous avons ainsi vérifié si les textes lus nous permettent de parler de l'exercice d'un ministère diaconal dans la ligne du service socio-caritatif. Ces textes ont été mis en relation avec les trois volets du ministère diaconal soit la liturgie, la Parole et la charité. Nous avons vérifié s'il y avait cohérence entre le discours trouvé dans les textes et le genre de ministère décrit dans le projet pastoral soumis en vue de l'ordination. Notre grille de lecture cible aussi les textes qui parlent du ministère diaconal dans le sens d'une suppléance en vue de pallier à la diminution des prêtres. Nous cherchions à savoir si l'exercice du ministère diaconal englobe cette notion de suppléance. Notre recherche, dans ces textes des chapitres 1 et 2, était aussi en rapport avec l'innovation et la créativité. Le discours et l'exercice du ministère diaconal ouvrent-ils des voies nouvelles à l'exercice de

¹ C'est à l'intérieur de ces dates que nous avons retrouvé des textes sur le diaconat permanent.

² Voir l'annexe 5.

ce ministère? Dans notre recherche de la spécificité du diaconat nous questionnons les textes, par l'entremise de notre grille de lecture, en vue d'y découvrir s'ils indiquent le chemin vers des formes audacieuses et prophétiques d'expression de la charité. En fait, nous cherchons à savoir si le diaconat s'oriente vers l'exercice d'une pastorale hors des sentiers battus.

Le chapitre 3 présente les résultats d'une enquête auprès des diacres de quatre diocèses du Québec. Notre questionnaire, dans un premier temps, vérifie auprès de ces diacres la cohérence de l'exercice de leur ministère en regard du socio-caritatif et la relation de leur ministère avec la vie liturgique et sacramentelle. Un autre volet de notre questionnaire nous permet de connaître les occupations et préoccupations des diacres avant leur ordination. Nous cherchons, ainsi, à savoir le genre d'engagement du diacre dans son projet pastoral soumis lors de l'ordination en regard du projet diaconal de toute une vie. Le questionnaire cherche à percevoir, à partir des genres de ministères exercés, si les diacres réussissent à sortir des sentiers battus. Nous nous intéressons en plus aux aspects suppléance et complémentarité dans l'exercice du ministère des diacres. Nous avons aussi inclus le volet de l'exercice du ministère diaconal en paroisse et ce que cette situation implique au niveau des relations humaines. Nous essayons d'établir les forces et faiblesses des Églises du Québec en regard du diaconat permanent. Enfin, l'enquête essaie d'éclairer les motivations des candidats à devenir diacre. Nous établissons un rapprochement entre l'exercice effectif du ministère diaconal et les orientations pastorales recensées dans les documents du chapitre 2. Notre recherche, à cet égard, émet l'hypothèse que le ministère diaconal n'a pas encore trouvé sa spécificité dans la pastorale d'ensemble des diocèses du Québec.

Le chapitre 4 propose des pistes en tenant compte des interrogations soulevées par l'enquête du chapitre 3. Exerçons-nous, au Québec, une pratique diaconale communautaire? Le ministère diaconal dans ses fonctions doit-il être équilibré entre les

pôles de la charité, de la Parole et de la liturgie? Le ministère diaconal a-t-il un lien spécifique avec l'eucharistie et si oui comment ce lien peut-il être exercé dans la complémentarité ministérielle? Quelle connaissance le Peuple de Dieu a-t-il du ministère diaconal? Qu'est-ce qu'une pratique diaconale sociale et solidaire au nom du Christ? Enfin, nous nous interrogeons, sur la mise en place d'un ministère diaconal dédié à une pratique en réponse aux besoins de la mission de l'Église. Toutes ces interrogations découlent des conclusions de notre enquête. Le texte de ce chapitre s'inspire de discours diversifiés sur le service et la mission en vue d'éclairer les incohérences décelées entre l'exercice du ministère diaconal et les interventions des évêques du Québec. Nous avons fait appel pour cet exposé à des auteurs des trente dernières années reconnus pour leur compétence théologique et pastorale. Les sources citées sont presque toutes francophones mais d'allégeance catholique et réformée. Le diaconat de l'Église réformée nous ouvre des horizons sur le socio-caritatif et nous propose des approches nouvelles. Nous avons volontairement omis d'inclure la pratique du diaconat orthodoxe qui s'exerce surtout en relation avec la liturgie.

En conclusion, nous suggérons une orientation vers des voies d'avenir dans la pratique du ministère diaconal. Le diaconat permanent a été rétabli dans l'urgence pastorale occasionnée par la diminution des prêtres. Or, notre enquête nous dévoile que l'exercice du ministère diaconal des trente dernières années est très marqué par cette situation de départ. Nous proposons, en conséquence, une révision de la mise en oeuvre du ministère diaconal tant du point de vue théologique que pastoral pour les diocèses du Québec en vue d'amener le diaconat vers des voies d'avenir plus pertinentes avec la présence de l'Église dans le monde d'aujourd'hui.

B- Genèse du diaconat

Nous présentons ici un bref rappel de l'histoire du diaconat c'est-à-dire de son origine et son évolution à travers les siècles. Cette histoire du diaconat a été bien décrite

dans la littérature pertinente et, à l'occasion, selon des volets particuliers tels la liturgie en lien avec le service socio-caritatif³, la théologie⁴, le socio-caritatif en lien avec le service à la communauté⁵, ou encore la naissance de la triple hiérarchie⁶. Cette brève incursion dans la genèse et l'histoire du diaconat vise à rappeler au lecteur les grandes étapes du de l'évolution du diaconat.

1. Présent à l'origine même de l'Église⁷

Le ministère diaconal remonte au temps des apôtres. En effet, vers l'an 57, Paul écrit « à tous les saints [les baptisés] dans le Christ Jésus qui sont à Philippe, avec leurs épiscopes et leurs diacres » (Ph 1,1). Jésus, à ce moment, est mort depuis une trentaine d'années. Paul parle aussi des diacres dans l'épître aux Romains (Rm 12, 6-8). Paul dit à celui qui préside de le faire avec zèle, à celui qui distribue de le faire avec franchise et loyauté. Jean Colson⁸ identifie ainsi ces fonctions: présidence à l'évêque (évêque) et distribution au diacre. Épiscopat et diaconat, dès leur première mention dans le Nouveau-

³ A. HAMMAN, *Vie liturgique et vie sociale. Repas des pauvres. Diaconie et diaconat. Agape et repas de charité. Offrande dans l'Antiquité chrétienne*, [Bibliothèque de théologie], Paris-Tournai, Rome-New York, Desclée, 1968.

⁴ A. KERKVOORDE, « Éléments pour une théologie du diaconat », dans *L'Église de Vatican II*, [Unam Sanctam no 51c], Paris, Les Éditions du Cerf, 1966, pp. 943 - 991. Voir également: Jean-Guy PAGÉ, « L'Église, peuple de Dieu », dans *Qui est l'Église?*, [Volume III], Montréal, Les Éditions Bellarmin, 1979, pp. 397 - 406; Philippe WARNIER, *Le diaconat...tout simplement*, Paris Les Éditions de l'atelier, 1994, pp. 81 - 171; Alphonse BORRAS et Bernard POTTIER, *La grâce du diaconat. Questions actuelles autour du diaconat latin*, Bruxelles, Éditions Lessius, [la part-Dieu], 1998, pp. 73 - 95.

⁵ Claude BRIDEL, *Aux seuils de l'espérance. Le diaconat en notre temps*, [Bibliothèque théologique], Paris, Delachaux & Niestlé, 1971, pp. 114 - 163. Voir également: Marc Édouard KOHLER, *Vocation, service compris*, Genève, Labor et Fides, 1995.

⁶ André LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Église. Naissance de la triple hiérarchie: évêques, presbytres, diacres*, [Lectio divina 68], Paris, Les Éditions du Cerf, 1971.

⁷ Jean COLSON, *La fonction diaconale aux origines de l'Église*, Paris, Desclée de Brouwer, 1960, pp. 9 - 81. Voir également: Joseph LÉCUYER, « Les diacres dans le Nouveau Testament » dans *Le diacre dans l'Église et le monde d'aujourd'hui*, [Unam Sanctam, no 59], Paris, Cerf, 1966, pp. 15 - 26; James M. BARNETT, *The Diaconate. A Full and Equal Order*, New York, Seabury, 1981, pp. 27 - 42.

⁸ Jean COLSON, *Op. Cit.*, p. 142.

Testament, apparaissent en liaison. Quand Paul écrit à Thimothée pour lui donner des conseils face à ses responsabilités, il lui parle, entre autres, de l'évêque et du diacre (1 Tm 3, 1-13): « ...les deux ne seront le mari que d'une seule femme ». Cette phrase a donné lieu à plusieurs interprétations. Jean-Guy Pagé précise: « Les diacres doivent être monogames (et non ne s'être jamais remariés après le décès de leur épouse)...⁹ ». Les diacres mariés étaient présents dès les origines de l'Église et on verra par la suite que la question de leur état conjugal a resurgi lors des discussions au Concile. Pierre quant à lui parle d'une répartition des ministères en deux fonctions (1P 4, 11): celui qui parle et celui qui assure le service.

2. Important dans les premiers siècles¹⁰

Au II^e siècle, on parle dans le *Le Pasteur* d'Hermas « des évêques et des hommes hospitaliers qui ont toujours accueilli joyeusement et sans arrière pensée dans leur maison, les serviteurs de Dieu¹¹ ». Encore au II^e siècle, Ignace d'Antioche parle des diacres « chargés de la diaconie de Jésus-Christ (...) serviteurs de l'Église de Dieu, diacres-servants des mystères de Jésus-Christ ». Au III^e siècle, il est fortement souligné dans la *Didascalie des Apôtres* que les diacres assistent l'évêque « dans l'administration de la justice entre les chrétiens¹² ». Dans ce même texte on parle du diacre qui « dans l'assemblée liturgique, rappelle au peuple le précepte du pardon ». Hippolyte de Rome (début III^e siècle) précisera que le diacre « est ordonné non au sacerdoce mais au service

⁹ Jean-Guy PAGÉ, *Op. Cit.*, p. 385.

¹⁰ Walter CROCE, « Histoire du diaconat » dans *Le diacre dans l'Église et le monde d'aujourd'hui* , [Unam Sanctam no 59], Paris, Cerf, 1966, pp. 27 - 61; Voir également: Claude BRIDEL, *Op. Cit.*, pp.16 - 55; Jean COLSON, *Op. Cit.*, pp. 83 -120; James M. BARNETT, *Op. Cit.*, pp. 43 - 93.

¹¹ HERMAS, *Le Pasteur*, [Sources chrétiennes, vol. 53], Présentation et traduction R. Joly, Paris, Cerf, 1958, pp. 345 et 347.

¹² LES CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES, Tome I, [Sources chrétiennes no 320], Paris, Cerf, 1985, II, 47, 1, p. 289, présentation et traduction par Marcel Metzger.

de l'évêque¹³». Il ressort de ces textes que la fonction de diacre était essentiellement, à l'origine de l'Église, une fonction de service. Avec Justin le rôle du diacre s'étend à l'eucharistie: « Lorsque le président a fait l'Eucharistie et que tout le peuple a répondu, ceux qui, parmi eux on appelle diacres, distribuent à chacun des assistants le pain, le vin et l'eau eucharistiés, et ils en portent aux absents¹⁴ ». Toutefois, après son service indispensable des trois premiers siècles, le diaconat commence à décliner sans fonction spécifique autre que liturgique.

3. Déclin progressif¹⁵

C'est à partir du IV^e siècle, que l'on voit apparaître des polémiques ouvertes entre prêtres et diacres. Le concile d'Arles¹⁶ (314) doit même intervenir pour interdire aux diacres de célébrer l'eucharistie. Au Concile d'Ancyre on limite même la possibilité des diacres de prêcher. Les discussions sont nombreuses, à cette époque, sur la différence entre prêtres et diacres. C'est donc à partir du IV^e siècle que les diacres perdent peu à peu cet esprit de service qui les caractérisait. D'après les *Constitutions apostoliques*, c'est depuis le IV^e siècle, qu'on interdit aux diacres la vie conjugale, s'ils n'y étaient pas déjà engagés lors de leur ordination¹⁷. Encore une fois, resurgit le problème de la vie conjugale des diacres. Puis au V^e siècle, la tâche des diacres concernant les œuvres caritatives, s'estompe de plus en plus, dans l'Église latine en particulier. Dans les siècles qui suivirent, la protection des pauvres prit une forme institutionnalisée sous la direction

¹³ HIPPOLYTE DE ROME, *La tradition apostolique*, [Sources chrétiennes, 11 bis], Paris, Cerf, 1968, 8, p. 59, traduit et commenté par Bernard Botte.

¹⁴ SAINT JUSTIN, *Apologies*, [Études augustinianes], Paris, Cerf, 1987, I, Apologie 65, 5, présenté et traduit par André Woretelle.

¹⁵ Walter CROCE, *Op. Cit.*, pp. 47 - 61. Voir également: James M. Barnett, *Op. Cit.*, pp. 95 - 131.

¹⁶ CONCILE D'ARLES, dans *Concile Gaulois du IV^e siècle*, [Source chrétiennes no 241], Paris, Cerf, 1977; voir le canon 16, p. 55.

¹⁷ LES CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES, *Op. Cit.*

des prêtres, des laïcs et en particulier des communautés religieuses. Les diacres, sans les œuvres caritatives, sont de plus en plus reliés à l'autel et disparaissent graduellement entre le V^e et le X^e siècle. À partir du XI^e siècle, le diaconat n'existe plus dans l'Église latine, comme état de vie permanent. Ainsi, le ministère de la charité fut-il assumé progressivement d'abord par des moines, puis par des communautés religieuses et des laïcs. Le ministère de la charité perdit, avec la disparition du diaconat, sa juste relation avec le ministère liturgique. James Barnett développe cet aspect dans deux paragraphes titrés « The Presbyter Gains Liturgical Function¹⁸ » et « The Presbyter Becomes a Priest¹⁹ », c'est-à-dire « Les presbytres ont gagné l'exclusivité de la liturgie » et « Le presbytre devient un prêtre²⁰ ».

4. Nouveau départ à Vatican II²¹

À partir du XI^e siècle, le diaconat devient uniquement une étape vers le presbytérat. Il en sera ainsi jusqu'au Concile Vatican II. Le Concile de Trente, au XVI^e siècle, voulut restaurer le diaconat comme un état de vie permanent mais cela demeura sans lendemain pour diverses raisons²². Plus près de nous, en 1943 à Dachau en Allemagne, deux prêtres songent à cette rénovation à partir de la motivation que les prêtres ne sont pas assez nombreux. À cette époque, on cherche des moyens pour aider les prêtres mais on ne se laisse pas enfermer dans ces limites. En 1953, l'abbé Schamoni publie en allemand un

¹⁸ James M. BARNETT, *Op. Cit.*, p. 99.

¹⁹ *Ibid.*, p. 101.

²⁰ Nous traduisons.

²¹ Paul WINNINGER, *Vers un renouveau du diaconat*, Paris, Desclée de Brouwer, 1958. Voir également: Joseph HORNER, *Reverrons-nous le diacre de l'Église primitive?*, Paris, Cerf, 1960; Jean COLSON, *La fonction diaconale aux origines de l'Église*, Paris, Desclée de Brouwer, 1960; A. KERKVOORDE, *Où en est le problème du diaconat?*, Bruges, Editions de l'apostolat liturgique, 1961.

²² Jean-Guy PAGÉ, *Op. Cit.*, p. 393. L'auteur ne cite qu'une seule de ces raisons : « entre autres une conception purement thomiste de l'ordre diaconal ».

livre qui sera traduit en français en 1961 sur le diaconat destiné aux hommes mariés²³. De 1953 à 1962, plusieurs théologiens préparent un terrain qui sera propice au Concile²⁴. En 1962, Karl Rahner et H. Vorgrimler publient en allemand, avec l'aide d'une trentaine de spécialistes, un livre concernant les préalables dogmatiques au problème de la restauration du diaconat²⁵. Un des points les plus discutés entre les théologiens à cette époque est celui du mariage ou du célibat des diacres. Dès 1957, Pie XII s'était montré favorable à la restauration du diaconat comme état de vie en permanence si le diaconat était compris « dans le sens de la doctrine sur le sacrement de l'ordre qu'il avait énoncée en 1948 dans *Sacramentum ordinis* ²⁶». Puis vint le Concile.

Le premier schéma sur l'Église comportait une phrase assez succincte sur la question du diaconat: « Au degré inférieur du ministère hiérarchique, les diacres assistent l'évêque et les prêtres; ils aident dans la célébration du sacrifice²⁷». Le diaconat risquait de passer inaperçu au Concile avec une description aussi banale. Mais certains cardinaux s'opposèrent vivement au diaconat. D'autres cardinaux se sentirent obligés de répondre et une avalanche de témoignages favorables se firent entendre. Le diaconat s'inscrivait ainsi au cœur des débats conciliaires. Le 30 octobre 1963, on présenta la question suivante pour un vote d'orientation: « Plaît-il aux Pères de rédiger le schéma [sur l'Église] de manière que soit considérée l'opportunité d'instaurer le diaconat comme degré distinct et permanent du ministère sacré, selon l'utilité de l'Église dans les diverses régions²⁸». Sur 2120 votants, on dénombra 1599 pour et 525 contre. À l'automne 1964, la mention

²³ W. SCHAMONI, *Ordonner diacres des pères de famille*, Desclée de Brouwer, Paris-Bruges, 1961.

²⁴ Voir les auteurs mentionnés à la note 21.

²⁵ KARL RAHNER, H. VORGRIMLER, *Diaco in Christo*, Herder, 1962.

²⁶ COMITÉ ÉPISCOPAL DU DIACONAT, *Manuel d'orientation*, Ottawa, Conférence catholique canadienne, 1967, p. 8.

²⁷ *Ibid.*, p. 9.

²⁸ *Ibid.*, p. 9.

anodine sur le diaconat avait été remplacée par le texte du no 29 de *Lumen Gentium* ²⁹. Il appartient, par ailleurs, aux diverses conférences territoriales d'évêques ayant compétence en la matière de décider, en accord avec le souverain Pontife, s'il est ou non opportun pour le bien des âmes, d'instituer un tel diaconat, et en quel endroit la chose peut se faire. Le 21 novembre 1964, le vote final révéla une approbation massive en faveur du diaconat. Paul VI promulgait la restauration du diaconat permanent le 18 juin 1967 avec le *Motu proprio* « *Sacrum diaconatus ordinem* ».

Au Canada, en octobre 1966, les évêques canadiens confient au président de la Conférence catholique canadienne le mandat d'étudier les implications du diaconat au Canada³⁰. En janvier 1967, un Comité formé de quatre évêques et de quatre théologiens entreprend l'étude des textes conciliaires selon le mandat donné. Le 18 juin 1968, le Comité se prononce, à l'unanimité en faveur de la restauration du diaconat permanent³¹. En septembre 1968, l'Épiscopat canadien vote la restauration du diaconat permanent au Canada³². Sur 67 votants, 57 sont pour, 7 sont contre et 3 sont favorables avec des réserves mineures. C'est en janvier 1969 que l'autorisation favorable parvint de Rome sous la forme d'un document de la Sacrée Congrégation des Sacrements intitulé « *Rescrit sur la restauration du Diaconat* »³³. Le premier diacre au Québec fut ordonné le 21 novembre 1970 par Mgr Albertus Martin du diocèse de Nicolet³⁴.

²⁹ *Vatican II, Les seize documents conciliaires*, Montréal Fides, 1966, p. 55.

³⁰ COMITÉ ÉPISCOPAL DU DIACONAT, *Manuel d'orientation*, p. 11. Cet organisme est devenu depuis la Conférence des évêques catholiques du Canada (CÉCC).

³¹ Bernard LAMBERT, « Restauration du diaconat comme ordre permanent », dans *L'Église canadienne*, janvier, 1969, p. 21. Les membres de ce Comité seront présentés au chapitre 1 lors de l'étude du *Manuel d'orientation* de la Conférence catholique canadienne.

³² *Ibid.*, p. 21.

³³ Voir copie de ce document à l'annexe 8.

³⁴ Réal HUOT, « Ordination de M. Louis Lévesque, le premier diacre permanent du Québec », dans *Dimanche Matin*, 22 novembre 1970.

Le rétablissement du diaconat aujourd’hui a pour but de répondre à des besoins pastoraux de l’Église d’aujourd’hui. Karl Rahner posait la question dès 1957: « Faut-il restaurer l’Ordre du Diaconat, sous une forme qui convienne à notre époque? »³⁵. « Le concile Vatican II a marqué de façon décisive la fin de notre deuxième millénaire, mais il est loin d’avoir porté tous ses fruits ». C’est en ce sens qu’Alphonse Borras parle d’un « diaconat nouveau en vue de nouveaux apprentissages ». Selon cet auteur, « il n’est pas étonnant que trente ans après, l’Église cherche encore les moyens adaptés pour le mettre en oeuvre ». Nous partageons cette espérance de l’auteur que le troisième millénaire sera celui des ministères. Dans cette expérience moderne du diaconat nouveau, « Vatican II a introduit une donnée disparue depuis 1139: l’existence de clercs mariés ». Le diaconat nouveau ne se réduit pas à cette seule description mais « cette donne fait bouger, tant au niveau théorique qu’au niveau pratique, tout l’ensemble de la théologie sacramentaire et surtout ecclésiologique³⁶ ». D’autres aspects de ce diaconat nouveau seront mis en évidence dans la suite de ce mémoire tels la diminution des prêtres, l’équilibre des rôles dans la fonction diaconale, l’exercice du ministère diaconal en complémentarité, la pratique d’un diaconat solidaire orienté vers le socio-caritatif en réponse aux besoins de notre monde moderne, etc. Nous pouvons dès maintenant constater que c’est un nouvel équilibre global qui se cherche dans cette innovation. D’ailleurs, que donnerait l’étude du ministère diaconal si elle n’ouvrira pas sur des perspectives nouvelles. L’histoire se rend intéressante lorsque nous profitons des leçons du passé pour éviter les dangers présents³⁷.

³⁵ Karl RAHNER, *Mission et grâce. Serviteurs du peuple de Dieu*, Paris, Mame, 1963.

³⁶ Voir Alphonse BORRAS et Bernard POTTIER, *Op. Cit.*, p. 195 - 196 pour l’ensemble des citations de ce paragraphe.

³⁷ *Ibid.*, pp. 206 - 208.

CHAPITRE 1

La mission pastorale des diacres permanents dans les documents des évêques

Dans ce chapitre, nous procémons à l'étude, à partir d'une grille de lecture¹ de deux textes issus des évêques. L'un de ces textes² nous provient de la Conférence catholique canadienne (CCC)³ et l'autre document⁴ d'un Sous-comité provincial pour le diaconat permanent de l'Assemblée des évêques du Québec (AÉQ). Cette lecture veut vérifier si les évêques, dans leurs interventions concernant le diaconat permanent, privilégièrent un ministère diaconal dans la ligne du service socio-caritatif, si leurs interventions permettent d'inventer des formes audacieuses et prophétiques d'expression de la charité et enfin motivent les diacres à sortir des sentiers battus.

Le *Manuel d'orientation* du Comité épiscopal du diaconat de la Conférence catholique canadienne (CÉCC) a été remis aux évêques canadiens lors d'une réunion tenue en avril 1968 à Ottawa⁵. Le document proposait le rétablissement du diaconat permanent. Les évêques canadiens avaient décidé, dès octobre 1966⁶ , de confier au président de la Conférence des évêques la tâche de former un Comité du diaconat et de lui confier le mandat suivant: « faire une étude poussée des textes conciliaires [sur le

¹ Voir annexe 5.

² COMITÉ ÉPISCOPAL DU DIACONAT , *Manuel d'orientation* , Ottawa, Conférence catholique canadienne, 1967.

³ Organisme devenu depuis la Conférence des évêques catholiques du Canada (CÉCC).

⁴ SOUS-COMITÉ PROVINCIAL POUR LE DIACONAT PERMANENT, *Le diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux* , Assemblée des évêques du Québec, mars, 1983.

⁵ Albert SANSCHAGRIN, « Le rétablissement du diaconat permanent », dans *L'Église canadienne* , juin 1968, p. 185.

⁶ COMITÉ ÉPISCOPAL DU DIACONAT, *Manuel d'orientation* , p. 4.

diaconat] et de leurs implications pour le Canada⁷». Le Comité épiscopal du diaconat était composé de six évêques⁸ et de quatre théologiens⁹. Le Comité se réunit à partir du 27 janvier 1967¹⁰. Tout au long de sa démarche il a refusé de prendre parti ou de se faire le « propagandiste¹¹» du diaconat permanent. La tâche du Comité consistait à consulter et recueillir des éléments en vue d'un jugement à porter. Ainsi donc, « sommes-nous tous engagés dans le processus d'un jugement qui devient de plus en plus concret, de plus en plus pastoral. La réponse, quelle qu'elle soit, repose donc sur le Peuple de Dieu¹²».

Le Comité épiscopal sur le diaconat doit établir les conclusions de son enquête et soumettre ses recommandations à l'assemblée des évêques pour un vote, avant de demander au Saint-Siège l'autorisation de procéder à la restauration du diaconat permanent. Ce vote comporte plusieurs dimensions et concerne « les motifs (théoriques (?), pratiques (pastoraux) qui justifient [la demande]¹³». À partir de cet aperçu global du document, nous pouvons mettre en évidence trois dimensions importantes du texte: 1) le Comité épiscopal du diaconat n'a pas de position sur la restauration du diaconat¹⁴, 2) il résume les conclusions de l'enquête et établit ses

⁷ *Ibid.*, p. 11.

⁸ Mgr Albert Sanschagrin (Saint-Hyacinthe, Québec), Mgr Rémi De Roo (Victoria, B. C.), Mgr L.J. Wilhelm (Kingston, Ont.), Mgr James Hayes (Halifax, N.S.), Mgr Gérard Couturier (Haute-Rive, Québec), Mgr Lionel Audet (Québec, Québec).

⁹ John Hochban, S.J. (St Mary's University, Halifax), Tibor Horvath, S.J. (Regis College, Willoudale, Ont.), Jean-Marie Tillard, O.P. (Ottawa), Bernard Lambert o.p. (La Maison Montmorency, Courville, Québec). Le père Lambert est secrétaire du Comité.

¹⁰ Bernard, LAMBERT, « Restauration du diaconat permanent », dans *L'Église canadienne*, janvier 1969, p. 21.

¹¹ COMITÉ ÉPISCOPAL DU DIACONAT, *Manuel d'orientation* , p. 105.

¹² *Ibid.*, p. 105.

¹³ *Ibid.*, p. 63.

¹⁴ *Ibid.*, p. 125.

recommandations pour l'assemblée des évêques¹⁵, 3) même en cas de vote positif par l'Assemblée générale des évêques, aucun évêque n'est obligé à la restauration¹⁶.

En conséquence, ce document ne reflète pas les orientations pastorales des évêques mais présente la documentation qui a servi à l'enquête devant établir le canevas sur lequel les évêques vont se prononcer. Par ailleurs, la résolution adoptée en octobre 1966, par la Conférence épiscopale canadienne, de constituer un comité provisoire chargé d'étudier la question, se situe dans une perspective de pastorale d'ensemble. En « Avant-propos » les auteurs soulignent en effet que l'action pastorale y gagnerait à distinguer davantage les fonctions pour mieux les unir. Les évêques à cette époque, cherchent la réponse à la question suivante: «La restauration du diaconat sera-t-elle avantageuse ou nuisible dans les circonstances présentes¹⁷». Voilà donc définie la double tâche du Comité épiscopal du Diaconat: « 1) dégager les éléments essentiels du diaconat afin de le faire apparaître dans sa vérité à l'encontre des images dépassées qui en étaient restées, et, par le fait même, établir une base de réflexion commune susceptible de développements; 2) choisir un moyen de confrontation générale entre les principes et les situations pastorales concrètes¹⁸». Les évêques du Comité du diaconat ont approuvé le texte du *Manuel d'orientation* le 25 novembre 1967¹⁹. En 1970, la CÉCC publiait un autre document²⁰ sur le diaconat. Nous n'avons pas retenu ce document à cause de son aspect répétitif du texte original.

L'autre texte présenté dans ce chapitre provient d'un Sous-comité provincial de

¹⁵ *Ibid.*, p. 125.

¹⁶ *Ibid.*, p. 64.

¹⁷ *Ibid.*, p. 4.

¹⁸ *Ibid.*, p. 4.

¹⁹ *Ibid.*, p. 5.

²⁰ CONFÉRENCE CATHOLIQUE CANADIENNE, *Document rédigé à partir du Manuel d'orientation*, Ottawa, Éditions de la CCC, 1970.

l'AÉQ. Ce texte sur les repères théologiques et pastoraux du diaconat permanent²¹ fut publié en mars 1983. À cette date, le diaconat permanent est rétabli au Canada depuis 14 ans et le premier diacre a été ordonné depuis 13 ans. La rédaction du document s'échelonna sur trois ans avant d'être soumis à l'examen des répondants diocésains réunis en session annuelle. C'est Mgr Louis-Albert Vachon, archevêque du diocèse de Québec, qui donna son approbation au texte le 19 avril 1982. Il n'a pas fait l'objet d'un vote de l'ensemble des évêques du Québec.

Ce texte sur les repères théologiques et pastoraux était sous la direction de Pierre Léger alors directeur de l'Office du diaconat permanent du diocèse de Montréal. L'objectif visait à « soutenir et orienter l'expérience ecclésiale qu'est la restauration du Diaconat permanent chez-nous²²». Le document nous aidera à préciser dans quelle orientation le diaconat permanent s'engageait au Québec après un peu plus de dix ans de son rétablissement. Mgr Louis-de-Gonzague Langevin, évêque de Saint-Hyacinthe et répondant de l'AÉQ au Sous-comité provincial du diaconat permanent, définit en préface le principal objectif de ce texte: «...aller plus loin dans le souci de rendre toute l'Église consciente de sa vocation de service²³». Aucune personne n'avançait, à cette époque, que ce texte était la pensée définitive de la théologie du diaconat. Dès l'introduction, Pierre Léger le précise: « Le diaconat sera le fruit d'une recherche avec alternance constante des expériences pratiques et de la réflexion théologique²⁴».

Le document présente en introduction un bref historique du rétablissement du diaconat permanent au Canada et au Québec. Nous constatons qu'au Québec, en 1983, 12 diocèses sur 22 sont engagés dans le processus du rétablissement et au 30 décembre

²¹ SOUS-COMITÉ PROVINCIAL POUR LE DIACONAT PERMANENT, *Op. Cit.*

²² *Ibid.*, p. I.

²³ *Ibid.*, p. II.

²⁴ *Ibid.*, p. 1.

1982, 132 diacres étaient ordonnés²⁵. C'était, et c'est toujours, à l'évêque d'un diocèse de décider de ce rétablissement pour son Église, selon les besoins de la communauté. Or au Québec l'expérience du diaconat permanent a dès le début fait l'objet de l'attention de nos évêques. Si aucun document officiel n'origine des évêques en tant que groupe, les critères en vue de la sélection des candidats au diaconat ont été « approuvés par l'Assemblée des évêques du Québec²⁶».

1.1 Le *Manuel d'orientation* de la Conférence catholique canadienne

Le *Manuel d'orientation* développe son approche du diaconat selon huit aspects différents. Nous avons retenu pour notre présentation le chapitre 6 sur l'insertion du diaconat dans l'action pastorale de l'Église. Mais auparavant, voyons comment le chapitre 4 sur la théologie du diaconat présente les aspects de la pastorale ecclésiale dans deux sections: « La fin pastorale du service du ministère hiérarchique »²⁷ et « La participation du diaconat au service pastoral de l'évêque »²⁸. Sur le premier aspect le texte établit une étroite relation entre le numéro 29 de *Lumen Gentium* et le rétablissement du diaconat pour des raisons pastorales. Il semble évident aux auteurs que « l'action pastorale doit servir de cadre, de climat, de fin au diaconat restauré²⁹ ». Le diaconat permanent lié à la structure hiérarchique de l'Église devient une question de constitution en même temps que de pastorale ecclésiale: « Le diaconat entre très précisément dans une pastorale d'ensemble pour mettre en acte la dimension entière du mystère du Christ qui tend à rejoindre toutes les dimensions de la vie humaine et de la création³⁰ ». En ce qui concerne le deuxième aspect, au service de l'évêque, le document

25 *Ibid.*, notes 2 et 4, p. 37.

26 *Ibid.*, p. 2.

27 COMITÉ ÉPISCOPAL DU DIACONAT, *Manuel d'orientation* , p. 47.

28 *Ibid.*, p. 48.

29 *Ibid.*, p. 47.

30 *Ibid.*, p. 48. Les mots soulignés dans la citation le sont dans le texte.

présente le diaconat comme « une démultiplication de la plénitude de l'Ordre dans l'évêque³¹». L'évêque étant le premier serviteur et pasteur d'une Église particulière peut rendre le diacre participant à un degré limité de son ministère pastoral global dans le service de la liturgie, de la Parole et de la charité. Les auteurs présentent le diaconat dans une de ses caractéristiques essentielles analysées à la lumière de l'ecclésiologie comme un service au nom du Christ en vue de la communication pastorale du mystère du Christ total au monde. Enfin pour clore cette partie théologique, le document identifie, à l'aide d'un schéma, le diacre comme un intermédiaire entre les besoins et les services. En fait, ce qui rendra le plus service aux hommes, « sous quelles formes, en quel temps, ou telle région etc.³²». La diaconie est exercée « en accomplissant un service pastoral sous toutes ses formes: parole, liturgie, charité³³».

Le chapitre 6 titré « L'insertion du diaconat dans l'action pastorale de l'Église »³⁴ pose aux auteurs du *Manuel d'orientation* une question importante « ...de quelle manière et à quelles conditions la restauration du diaconat peut-elle concourir à l'accomplissement pastoral de l'Église³⁵». L'Église a toujours eu une préoccupation pour les pauvres. Par ailleurs, il découle de Vatican II que l'Église s'est redécouverte comme Église envoyée aux pauvres. Les Pères du Concile ont donc décidé de restaurer le diaconat comme signe permanent de cette priorité envers les plus démunis. La caractéristique propre du diaconat, devenant selon les auteurs, d'être un service intermédiaire entre le sacerdoce hiérarchique et le laïcat, entre la liturgie et le monde, entre l'eucharistie et la charité socialement manifestée. Il s'agit certainement d'une ouverture de l'Église au monde sous la triple forme traditionnelle du partage de la Parole

31 *Ibid.*, p. 48.

32 *Ibid.*, p. 50.

33 *Ibid.*, p. 50.

34 *Ibid.*, pp. 70 - 81.

35 *Ibid.*, p. 70.

de Dieu, des sacrements et de la charité. Il apparaît aux auteurs que « la réapparition du diaconat permanent est, pour ainsi dire, la manifestation privilégiée, en un ministère, de l'esprit de service qui doit animer la communauté chrétienne³⁶». Le texte parle du diaconat, en référence à Vatican II, comme se situant de plein droit dans la mission pastorale hiérarchique de l'Église de manière analogue au ministère sacerdotal et épiscopal. C'est comme si Vatican II avait produit un élargissement du sens du mot pastoral pour devenir la synthèse des trois fonctions messianiques: prophétie, sacerdoce et royaute. Suit alors dans le texte une affirmation qui se rapproche d'une orientation en vue du service diaconal:

La mission de l'Église se retrouve donc dans le service diaconal sous la triple forme de la pastorale de la Parole de Dieu; de la pastorale de la liturgie et de la pastorale de la charité soit par des diacres paroissiaux polyvalents (attachés à une paroisse et exerçant leur ministère sous l'autorité du curé); des diacres spécialisés (économat, services administratifs, enseignement, oeuvres de charité etc.,), des diacres chefs de communauté.³⁷

Les membres du Comité essaient aussi d'expliciter ce qu'ils entendent par 1) le diacre et la Parole de Dieu; 2) le diacre chef d'une communauté de fidèles; 3) le diacre et la pastorale de la charité. Pour la première de ces trois dimensions du diaconat, les auteurs nous renvoient aux chapitres antérieurs du document. Or, un retour sur le contenu de ces chapitres nous permet de constater le peu de développement sur le lien entre service diaconal et Parole de Dieu, si ce n'est des affirmations d'ordre général sur les fonctions du diacre: « donner lecture de la sainte Écriture aux fidèles (L.G. no 29) ». Au chapitre 5³⁸, *Sacrum diaconatus ordinem* de Paul VI est cité en son entier et nous y retrouvons cette phrase en regard des fonctions du diacre: « de lire aux fidèles les livres de la Sainte Écriture, d'instruire et d'exhorter le peuple³⁹».

36 *Ibid.*, p. 70.

37 *Ibid.*, p. 71. Les soulignés viennent des auteurs.

38 *Ibid.*, p. 52 - 69.

39 *Ibid.*, p. 57.

La deuxième dimension, le diacre chef d'une communauté de fidèles, est traitée d'une façon prudente. Selon les auteurs, cette fonction du diacre comporte deux dangers: «minimiser le diaconat ou le majorer⁴⁰». Le minimiser, c'est faire du diacre un homme à tout faire dans l'Église comme une sorte d'hybride, moitié clerc, moitié laïc. Le majorer, c'est aller vers l'excès. Les auteurs voient les dangers de cet excès de la façon suivante: « ...spécialiser le diacre dans tel ministère caritatif ou éducatif au point qu'il néglige sa référence fondamentale à l'autel; ou bien encore le laisser se spécialiser dans la liturgie au point qu'il oublie le retentissement social de l'Eucharistie⁴¹». Une autre erreur possible est signalée: faire du diacre un « "vrai" vicaire ou un "vrai" curé⁴²». Cette erreur mène le diacre à un rôle de suppléance. On ne doit utiliser ce rôle de suppléance qu'en « attendant le plein ministère sacerdotal dont le peuple des chrétiens a besoin⁴³». Les membres du Comité épiscopal terminent leur réflexion sur ce sujet en se demandant s'il faut promouvoir ce type de ministère diaconal? Le Concile en élargissant les fonctions diaconales prenait certains risques dont entre autres: «...il est possible que les diacres chefs de communauté et mariés demandent un jour le sacerdoce⁴⁴». Ce qui évidemment amène des questions concernant le refus ou l'acceptation. Dans ce dernier cas, le texte parle de « brèche au célibat sacerdotal⁴⁵» pour conclure que Vatican II a songé avant tout au bien des âmes.

Pour terminer ce chapitre 6, le Comité expose sa réflexion sur le diacre et le vaste chantier de la pastorale de la charité. Certains évêques ne sont pas convaincus du bien fondé de la restauration du diaconat. Ces pasteurs réfèrent pour l'argumentation autant à l'histoire qu'à l'autorité. Depuis la disparition du diaconat au onzième siècle, l'Église en

⁴⁰ *Ibid.*, p. 71.

⁴¹ *Ibid.*, p. 71.

⁴² *Ibid.*, p. 71. Les mots identifiés par des guillemets le sont dans le texte.

⁴³ *Ibid.*, p. 72.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 72.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 72.

a très peu parlé, si ce n'est l'épisode du Concile de Trente. Si ce ministère avait l'importance qu'on lui accorde, l'Église l'aurait sauvé et n'aurait pas permis qu'il disparaîsse. Par ailleurs, l'Église n'a pas cessé de rendre service même en l'absence du diaconat. Le document conclut cette argumentation du refus en se demandant: « Puisque le diaconat est mort de sa belle mort, pourquoi se donner la peine de le ressusciter?⁴⁶». Bien entendu, cette argumentation contre la restauration du diaconat est proposée afin de permettre aux auteurs du document d'intervenir et cela dans le champ pastoral le plus caractéristique du diaconat: la charité.

Dans l'Église apostolique le diaconat est apparu comme le charisme pour répondre à des besoins en rapport avec la charité. Il a commencé à déperir comme charisme de la charité, à partir de l'établissement de l'Église comme religion de l'État et l'orientation du charisme diaconal vers d'autres fonctions que la charité: « ...ou bien le diaconat se révèle vraiment utile en termes de besoin et il se développe; ou bien, il est inutile et il meurt assez rapidement⁴⁷». De cette réflexion le Comité épiscopal tire une orientation à soumettre aux évêques: « ...le diaconat, pour fleurir - nous ne disons pas vivoter - se doit d'être aux avant-postes des besoins, aux frontières de la société, aux premières lignes où se produisent les affrontements avec le développement social pour chercher à leur donner une réponse chrétienne⁴⁸». En fait, note le document, le diacre doit se tenir en dehors des portes et agir comme un éclaireur des besoins manifestés par les signes des temps. À l'intention des évêques du Canada pour qui le document est rédigé, les auteurs dont six évêques, énoncent la condition à partir de laquelle le diaconat pourrait fleurir à nouveau: « Il faut que le diaconat se tienne aux frontières de la nouvelle société pour pressentir ses besoins, les confronter à la Parole de Dieu, les apporter à l'autel et à nouveau aller porter les biens spirituels aux lignes avancées où se produit le

⁴⁶ *Ibid.*, p. 72.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 73. Le texte est souligné en entier dans le document.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 73.

renouvellement de la société⁴⁹».

C'est un défi puissant qui fera renaître le diaconat, autrement ce ministère n'aura qu'un rôle insignifiant. L'Église ne possède plus le monopole des services sociaux d'assistance. Le terrain de la promotion humaine est occupé par l'État et des organismes communautaires sans référence religieuse. Or, l'Église se doit de manifester « par des gestes concrets et communautaires de solidarité et d'assistance que la charité vient de Dieu, qu'elle a un nom qui est Jésus-Christ, une forme qui est la communion, une expression de joie qui est l'Eucharistie⁵⁰». La mission permanente de l'Église au milieu du monde exige qu'elle fasse l'illustration de cette priorité de la charité. La question à débattre revient à se demander si le ministère de la charité ecclésiale a vraiment besoin de l'illustration qui en serait faite par les diacres? Depuis le onzième siècle, la diaconie de l'Église s'est exprimée sans ce ministère de référence. Des diacres ordonnés au cours de cette période, auraient-ils fait mieux ou mieux illustré la diaconie ecclésiale? Le Comité conclut à un ministère de suppléance pour la longue éclipse du diaconat. Mais les communautés religieuses et instituts qui ont assumé ce rôle de suppléance se retrouvent aujourd'hui devant d'autres défis. Cela ne les empêche nullement de s'intégrer dans la diaconie de la communauté locale.

L'évêque est le premier responsable en titre de la charité comme de toutes les autres dimensions de la pastorale. Avec la disparition historique du ministère diaconal, « l'évêque a réabsorbé en lui-même le ministère diaconal, jadis distinct,...il l'a ensuite confié à des prêtres et des laïcs⁵¹». Les auteurs du document se posent la question: « ...pourquoi l'évêque ne confierait-il pas ce ministère diaconal à des diacres? Les

⁵⁰ *Ibid.*, p. 73 Le texte est souligné en entier dans le document.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 74.

⁵¹ *Ibid.*, p. 76.

prêtres[...] seraient alors utilisés à d'autres tâches plus directement sacerdotales⁵²». Les laïcs impliqués dans la diaconie y gagneraient à recevoir la grâce du diaconat. Cette grâce n'est pas que de soutien mais « a pour but de conduire en plein dans l'affrontement des besoins nouveaux⁵³». Les auteurs du *Manuel d'orientation* suggèrent donc aux évêques de considérer une telle action comme « un immense appui pour l'évêque en lui donnant de connaître exactement les points d'affrontement sociaux nouveaux dans le diocèse et d'y répondre⁵⁴». Le but de cette instance dans le document, sur la responsabilité diaconale de l'évêque, est d'en arriver à une révision encore plus poussée de la pastorale de la charité dans les Églises diocésaines. Le service diaconal doit aller au-delà de la distribution d'aumônes, de vêtements, de médicaments, de nourriture, affirment les auteurs, pour s'impliquer dans des problèmes plus importants: justice, paix, réforme économique et sociale. Ce que propose le document et qui manque au peuple de Dieu, ce sont des animateurs en première ligne. Autrement, on fait de la diaconie une réserve pour l'exercice d'un ministère « comme si la charité et le service de l'Église consistaient d'abord et avant tout à suivre les signes des temps plutôt qu'à les pressentir⁵⁵».

Le texte de ce chapitre 6 apporte aux évêques des suggestions de certains cas concrets qui entrent directement dans le domaine du service diaconal comme le secours financier et physique, les risques sociaux, programmes sanitaires, programmes de logement, emploi et travail, aide internationale. À la suite d'une description de ces champs, les auteurs insistent pour une action combinée qui vienne pour une part du pasteur de l'Église diocésaine disposé à confier une part de sa fonction diaconale à des diacres. Les structures de l'Église doivent être davantage animatrices que dirigistes en

52 *Ibid.*, p. 76.

53 *Ibid.*, p. 76.

54 *Ibid.*, p. 76.

55 *Ibid.*, p. 77.

vue de produire un renouveau communautaire. La communauté suscitera le diaconat, nous dit le document, et le diaconat tourné vers la communauté la maintiendra dans le service. Parmi les conditions idéales pour assurer un renouveau diaconal il y a « un évêque, premier responsable de la charité depuis toujours⁵⁶».

À partir de quels barèmes pourrait-on songer à la restauration du diaconat? Existe-t-il au Canada des raisons pour justifier la restauration du diaconat? L'Église a-t-elle ce qu'il faut pour répondre aux défis sociaux de notre temps? « Si l'Église n'a pas ce qu'il faut pour répondre on aurait tort de se priver du service diaconal⁵⁷». Mais qu'arrive-t-il si les services utiles et valables peuvent être accomplis de façon convenable par ce qui existe? Le comité épiscopal donne, à cette question, la réponse suivante: « ...la restauration du diaconat serait souhaitable, mais à une condition: qu'on ne fasse pas du diacre un simple facteur d'appoint pour accomplir des tâches que les ministres supérieurs ne peuvent commodément exécuter⁵⁸». Un tel diacre, conclut le document, rendrait des services réels, mais sa signification essentielle risquerait de disparaître dans la grissaille et l'on finirait par se demander pourquoi il existe.

Le chapitre 9 reprend l'ensemble de la première partie du *Manuel d'orientation* sous forme de discussion selon le mode de questions en rapport avec une difficulté et réponses par les auteurs. Quelques difficultés soulevées méritent d'être signalées:

- Où se situe exactement la distinction entre laïcat et diaconat?
- L'Église n'a-t-elle pas assez de problèmes avec les prêtres et les laïcs sans s'en attirer d'autres avec les diacres?
- Un diaconat marié n'est-il pas un diaconat laïque?
- Si le diacre a pour mission d'être intermédiaire entre le prêtre et le laïc, l'Église et le monde, ne se trouve-t-on pas à conférer aux seuls diacres la présence de la hiérarchie au monde?

⁵⁶ *Ibid.*, p. 76

⁵⁷ *Ibid.*, pp. 78-79.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 79.

- Ne risque-t-on pas avec le diaconat de cléricaliser à nouveau les laïcs?⁵⁹

Le *Manuel d'orientation* n'a pas été publié comme document officiel de la CCC. L'objectif des auteurs, selon le mandat reçu, consistait à produire un outil en vue d'aider les évêques à prendre une décision sur la pertinence de restaurer le diaconat permanent au Canada. Le 18 juin 1968, en vue de tirer les conclusions de l'enquête canadienne, le Comité épiscopal du diaconat se prononçait à l'unanimité en faveur de la restauration⁶⁰. Le rapport fut présenté aux évêques canadiens à l'assemblée annuelle de la Conférence catholique canadienne (CÉCC) tenue à Winnipeg du 23 au 27 septembre 1968⁶¹. Les évêques décidèrent par un vote de 60 en faveur, dont trois avec des réserves mineures, et 7 contre, de rétablir le diaconat permanent dans l'Église canadienne. La décision restait à être confirmée par le Saint-Siège⁶². Ce qui fut fait au début de 1969⁶³. La proposition soumise au vote des évêques se lisait ainsi: « Que le diaconat permanent soit rétabli au Canada avec diacres mariés et non mariés selon les besoins⁶⁴».

1.2 Le diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux de l'AÉQ.

La première partie du document nous amène, à l'aide de « Quelques réflexions théologiques »⁶⁵, à percevoir le diaconat en dépendance directe du Christ-diacre c'est-à-dire la diaconie générale de toute l'Église et la diaconie des ministres ordonnés. L'insistance est mise sur le modèle du Christ-Serviteur sous trois angles

59 *Ibid.*, pp. 95 à 101.

60 Bernard LAMBERT, « Restauration du diaconat comme ordre permanent », dans *L'Église canadienne*, janvier 1969, p. 21.

61 *Ibid.*, p. 21.

62 -- -- -- --, « Le diaconat permanent », dans *L'Église canadienne*, novembre 1968, p. 328.

63 Voir l'annexe 8 pour le texte de la Sacré congrégation des sacrements.

64 Bernard LAMBERT, « Restauration du diaconat permanent », dans *L'Église canadienne*, janvier 1969, p. 21.

65 Titre de la première partie.

complémentaires: prophétique, sacerdotal et diaconal. Cette mission du Christ est diaconale « dans la mesure où il agit et se présente comme le Serviteur du Père et des hommes⁶⁶ ». Toute la vie du Christ étant diaconale, toute la mission de l'Église sera aussi diaconale. Ce sera sa mission, en continuité de celle du Christ telle que développée au Concile Vatican II. Le modèle fondamental de l'être ecclésial c'est l'attitude du bon samaritain. L'Église servante et pauvre est devenue le modèle de la conscience chrétienne. L'après-concile a développé ce modèle du service dans un lien étroit entre communion et diaconie dans une Église qui, de société parfaite est passée à l'Église corps mystique, pour devenir une Église en « communion »⁶⁷. La communion est l'expression parfaite de la diaconie: se mettre au service les uns des autres. Dorénavant cette vision de l'Église en communion se manifeste dans l'existence chrétienne du service. Le diaconat permanent n'est pas encore rétabli, au moment du Concile, mais le modèle est donné: « Celui qui faisant asseoir les siens les servira à table » (Luc 13, 37).

Pour réaliser sa mission, l'Église se donne des services et des ministères, car étant « tout entière diaconale » elle est aussi « tout entière ministérielle⁶⁸ ». Si tous sont chargés de la mission, ils ne le sont pas tous de la même manière. Les services sont reconnus par des ministères institués reconnus par l'Église locale et par les ministères ordonnés qui exigent la consécration sacramentelle de l'ordre. Ces derniers sont au nombre de trois: l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat. Ce sont l'ensemble de ces services et ministères qui permettront à l'Église d'assurer sa mission. Les ministères sont bien sûr, un don de l'Esprit à l'Église. Ce même Esprit distribue ses grâces selon les

66 SOUS-COMITÉ PROVINCIAL POUR LE DIACONAT PERMANENT, *Op. Cit.*, p. 4.

67 Sur le sens de cette expression voir J. HAMER, *L'Église est une communion*, [Unam Sanctam 40], Paris, Cerf, 1962, donné en référence à la note 17 de la page 40 du document *Le diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux*.

68 L'auteur du document nous rappelle que cette expression, aujourd'hui classique, a été abondamment illustrée et commentée par l'Assemblée plénière de l'Épiscopat français, à Lourdes en 1973.

charismes de chacun en vue de la mission à réaliser. L'Esprit se trouve ainsi présent dans son Église par les ministères qu'ils soient institués ou ordonnés. « La restauration du diaconat permanent est inséparable de ce retour aux sources qui précise le rapport entre les charismes et les ministères qui ne sont pas opposés⁶⁹». Le diaconat en tant que ministère ordonné et signe de la seigneurie du Christ sur l'Église et comme tous les ministères ordonnés, est donné à la communauté. Ces ministères servent à la construction de l'Église. S'il est besoin d'un exemple pour rappeler que l'autorité des ministres est avant tout un service, une diaconie, reportons-nous à la scène du lavement des pieds (Jean 13, 1-20). Vue à la lumière de ce texte de Jean « la diaconie apparaît [...] comme le point commun et foncier de tous les ministères ordonnés⁷⁰».

Le document parle de la chaîne diaconale « le Christ, l'Église et les ministères⁷¹» en citant Claude Bridel qui parle des « trois premiers maillons de la chaîne diaconale⁷² ». « Nous voici maintenant parvenus à l'extrémité de la chaîne diaconale: le diaconat, comme ministère ordonné⁷³». Ce ministère devient le signe en vue du service de la communauté, pour tous les membres de la communauté diaconale, c'est-à-dire ceux et celles qui sont revêtus du même baptême. « La spécificité du diaconat permanent ne peut se dégager qu'à partir de ces deux réalités qui sont en dépendance directe du "Christ-diacre": la diaconie générale de toute l'Église et la diaconie des ministres ordonnés⁷⁴».

⁶⁹ SOUS-COMITÉ PROVINCIAL POUR LE DIACONAT PERMANENT, *Op. Cit.*, p. 7.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 9.

⁷¹ *Ibid.*, p. 9.

⁷² Claude BRIDEL, *Aux seuils de l'espérance, Le diaconat en notre temps*, [Bibliothèque théologique], Paris, Delachaux & Niestlé, 1971, pp.76-77.

⁷³ SOUS-COMITÉ PROVINCIAL POUR LE DIACONAT PERMANENT, *Op. Cit.*, p. 9.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 9.

La deuxième partie du document a comme titre « Les tâches diaconales »⁷⁵. Le premier point abordé, la spécificité du diaconat, ne trouve pas sa définition dans les fonctions confiées au diacre. Que peut faire un diacre qu'un prêtre ou un laïc ne peuvent accomplir? Que peut faire un diacre que les autres ne peuvent accomplir? « Ces questions n'éclairent rien, car elles restent prisonnières d'une ecclésiologie du pouvoir⁷⁶». Le sous-comité nous propose d'accueillir le diaconat dans la foi comme une réalité ministérielle d'origine apostolique. Au point de départ nous devons considérer le diaconat comme étant plus que les fonctions diaconales. Au-delà d'un certain nombre de tâches qui « peuvent et doivent être assumées et exercées en commun ... le caractère spécifique du diaconat, au sein de l'Église et du groupe des ministres ordonnés, n'est pas à chercher d'abord au niveau des fonctions mais surtout au plan de sa signification⁷⁷». Peu importe le sens que l'on voudra donner au diaconat le caractère spécifique du diaconat est à chercher dans le service. Mais le service en vue de qui, de quoi? Le diaconat bien avant de remplir des fonctions, est expression et rappel : « ...expression de l'Église à l'attention des hommes » et « rappel obligé de la signification diaconale de tous les ministères⁷⁸». L'interpellation de diacres par l'Église rappelle une parole de son Seigneur venu « non pas pour être servi, mais pour servir⁷⁹». Le Sous-comité insiste sur le fait que l'Église a besoin de diacres pour devenir de plus en plus elle-même dans sa dimension diaconale qui apparaît comme un principe structurant de la communauté.

Faut-il imposer les mains à des personnes pour signifier la spécificité et le sens du diaconat? Surtout quand, bien souvent, l'ordination est vue comme une délégation de

75 *Ibid.*, pp. 10 - 20.

76 *Ibid.*, p. 11.

77 *Ibid.*, p. 11.

78 *Ibid.*, p. 12.

79 *Ibid.*, p. 12.

pouvoir sans référence à la mission, précise l'auteur. Le texte du Sous-comité soutient que « le diacre, d'une manière qui lui est propre, est au service de la structure sacramentelle de l'Église⁸⁰». Ce service va au-delà du septénaire sacramental de notre vécu quotidien car « le diacre " sacramentalise " la volonté de service des hommes au nom du Christ et de la communauté⁸¹». Ce service se concrétise dans le triple service de la charité, de la Parole et de la liturgie. L'auteur parle ici d'un service qui fait partie de la sacramentalité de l'Église et qui doit transparaître dans sa structure ministérielle. Tous sont appelés au service, quelques-uns sont ordonnés pour non seulement accomplir mais aussi appeler au service.

Le document exprime ainsi le sens du diaconat: « Quelques-uns sont diacres pour que tous les chrétiens soient conscientisés à leur vocation baptismale de suivre les pas du Christ serviteur⁸²». Le diacre signe ecclésial engage donc plus que lui-même. Il se trouve lié à l'Église et à sa communauté. « Cela fait bien apparaître le diacre comme homme de collaboration et de solidarité⁸³». Il y a donc ici une « dimension proprement communautaire⁸⁴» du ministère diaconal, mais, nous révèle le texte, d'une autre nature que la collégialité qui unit les évêques et les prêtres. Par ailleurs, la grâce sacramentelle habilite le diacre à autre chose qu'à être une « " monade " isolée⁸⁵ ». Les fonctions diaconales se regroupent autour d'un triple service: celui de la charité, de la Parole et de la liturgie. C'est un vaste chantier qui a fait dire à plusieurs que l'on ne savait pas trop quoi confier au futur diacre⁸⁶. Cette remarque s'est répétée dans plusieurs textes et a influencé beaucoup de comportements. Le Sous-comité parle plutôt d'un ministère

⁸⁰ *Ibid.*, p. 13.

⁸¹ *Ibid.*, p. 13.

⁸² *Ibid.*, p. 13-14.

⁸³ *Ibid.*, p. 14.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 14. Texte souligné dans le document.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 14. Tel quel dans le texte.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 14.

diaconal disponible au plan des situations pour les affronter dans une multiplicité d'opérations.

L'évangélisation demeure, comme au temps de l'Église primitive, la priorité de l'Église d'aujourd'hui. À ce sujet le document nous renvoie au rappel de l'exhortation apostolique de Paul VI *L'Évangélisation dans le monde moderne*. L'évangélisation dans le monde moderne passe souvent par « des cheminements très humbles de présence aux autres, d'écoute et de partage de ce qu'ils vivent quotidiennement⁸⁷». Or, selon le document, les diacres sont bien placés pour réaliser une telle mission au sein des groupes où ils entrent par le jeu même de leurs relations familiales, résidentielles, professionnelles et sociales. Dans notre monde de non-croyance et d'indifférence, le « diaconat serait l'expression du rassemblement ecclésial " en train de se faire" ⁸⁸». Le Sous-comité relève par cette expression une idée d'Yves Congar « d'une Église catéchuménale, une Église du seuil et des frontières, à l'usage des hommes...⁸⁹».

Les démarches au seuil et à la frontière de l'Église sont plus que la simple diversité des formes de vie ecclésiale au-delà de la paroisse. Il s'agit pour l'Église de répondre à une diversité de besoins (divorcés remariés, familles mono-parentales ou reconstituées, homosexuels, recommençants, ...) par une diversité de moyens tels les célébrations des sacrements, la réflexion chrétienne, l'approfondissement de la foi, les rencontres entre chrétiens et personnes qui s'interrogent. Un milieu de vie ecclésiale qui prend en compte des expressions de foi différentes comme l'expression des doutes, des recherches, des mises en question les uns des autres. L'évangélisation se situe aussi au niveau de la paroisse dans la préparation aux sacrements d'initiation à la vie chrétienne et

⁸⁷ *Ibid.*, p. 15.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 15. Les mots entre guillemets sont tels quels dans le texte.

⁸⁹ Yves, CONGAR, « Le diaconat dans la théologie des ministères », dans *Le diacre dans l'Église et le monde d'aujourd'hui* , (*Unam Sanctam 59*], Paris, Les Éditions du Cerf, 1966, pp. 138 -139.

au mariage chrétien, dans l'accompagnement des parents qui demandent le baptême pour leur enfant et dans le vécu d'un deuil, enfin comme le précise le texte en « cherchant à relier la Parole et les sacrements⁹⁰». Ces tâches concernent tous les baptisés et les diacres agiront comme animateurs, suscitateurs en vue de rendre possible la diaconie de la Parole. Le Sous-comité rappelle : « Ce serait ainsi une manière de donner suite aux souhaits de l'Épiscopat du Québec concernant la priorité qu'il faut accorder à l'éducation de la foi des adultes⁹¹». Au-delà des homélies données, le diacre peut aider à « incarner le message chrétien dans les situations concrètes...et aider à formuler, dans un langage approprié aux mentalités actuelles, les vérités évangéliques et la foi ecclésiale⁹²».

Le Sous-comité admet comme une situation de fait que l'on cherche à accorder la priorité à cette diaconie de la charité, dans ce qu'il est convenu d'appeler le projet ministériel. Il faut concevoir cette charité dans son sens le plus large: pauvres en tout, démunis en tout. Le texte définit ainsi ce service: « La diaconie du Christ consiste à éveiller la créativité des chrétiens pour répondre aux besoins des groupes, surtout ceux que la société et la communauté négligent, ceux qui se sentent marginalisés⁹³». Pour vivre de cette diaconie, le document propose d'inventer des formes audacieuses et prophétiques d'expression de la charité qui vient de l'Esprit. Le diacre s'appliquera à faire en sorte que cette diaconie de la charité circule dans les services qui construisent la cité. Les engagements de certains diacres permanents du Québec vont dans ce sens. Mais le Sous-comité souligne le fait que certains remettent en question le type de présence actuelle des diacres: on l'estime trop relié à l'institution, « à peine sortie de la sacristie⁹⁴». Il semble, toutefois, selon le texte, que les diacres du Québec se trouvent

⁹⁰ SOUS-COMITÉ PROVINCIAL DU DIACONAT PERMANENT, *Op. Cit.*, p. 16.

⁹¹ *Ibid.*, p. 16.

⁹² *Ibid.*, p. 16.

⁹³ *Ibid.*, p. 16.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 17.

engagés dans plusieurs activités reliées au domaine de la charité tel que défini précédemment. Par ailleurs, il faut admettre, au point de départ, « un certain manque d'audace prophétique, une certaine crainte de sortir des sentiers battus⁹⁵».

L'auteur du texte se demande si les diacres permanents sont les seuls responsables des lenteurs de l'Église à se rendre présente aux secteurs-clefs de notre société en pleine évolution? En fait, ce qui relève des diacres c'est la créativité, l'innovation, la volonté d'inventer des formes nouvelles de présence à la famille et au monde. Le Sous-comité rappelle l'invitation de nos évêques à s'engager pour construire un monde meilleur, à faire advenir le Royaume en travaillant à la transformation de la cité et de nos sociétés qui tendent trop souvent à marginaliser ou à ignorer certaines souffrances et pauvretés. En ce sens, la note 55 du texte⁹⁶ renvoie à des interventions de Paul VI et Jean-Paul II ainsi qu'à celles des évêques canadiens (CÉCC), des évêques du Québec (AÉQ) et du rapport Dumont (1971), en précisant: « Tous ces documents pourraient aider à mieux percevoir certaines urgences de la Mission [sic] et inspirer la mise sur pied de projets ministériels socio-caritatifs⁹⁷». La fonction diaconale est définie comme ayant une dimension sociale et le lieu privilégié pour la compréhension et la mise en oeuvre des rapports entre l'Église et le monde.

Dès le début du rétablissement du diaconat permanent, les instances des diocèses ont privilégié un ministère diaconal dans la ligne du service socio-caritatif. Le texte anticipe sur le futur en ajoutant que les diocèses du Québec continueront d'oeuvrer dans le sens du service socio-caritatif. Doit-on pour autant, se demande le Sous-comité, juger de peu d'importance le ministère liturgique du diacre? Bien sûr, nous dit le texte, le diaconat exclusivement liturgique est vide de sens et l'histoire de sa décadence est là

95 *Ibid.*, p. 17.

96 Voir à la page 43 du document *Le diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux*.

97 *Ibid.*, p. 44.

pour le prouver. Mais, au-delà des conflits historiques entre presbytres et diacres tels que décrits par Jean-Guy Pagé⁹⁸, entre autres, nous devons chercher le sens du ministère liturgique du diacre. Le Sous-comité rappelle en premier lieu le lien essentiel et intrinsèque entre eucharistie, diaconie et Église: pour que la charité ait toute sa valeur chrétienne, il faut qu'elle soit liée à l'eucharistie. Nous ne devons pas oublier que la bienfaisance n'est pas une exclusivité chrétienne, c'est d'abord une valeur de la solidarité humaine. La bienfaisance humaine devient chrétienne quand elle se réalise en relation avec le don du Christ dans l'eucharistie. Ce qui amène le Sous-comité à parler du ministère diaconal en vue de réaliser et de manifester l'union qui existe entre la diaconie de la charité et la diaconie de l'eucharistie. Si nous voulons progresser vers des rassemblements eucharistiques vraiment fraternels et actifs, il nous faut favoriser l'unité entre la célébration et la vie⁹⁹. Il y a ici un immense champ pour le diacre ouvert à la créativité en prolongation de sa tâche catéchuménale mais aussi socio-caritative. Ainsi le diacre pourra apparaître comme l'homme du seuil au cœur même d'un rassemblement liturgique non-eucharistique¹⁰⁰.

Le texte présente le rôle du diacre comme celui d'un « intermédiaire, d'un interprète des besoins du monde et d'un animateur de service » tel que précisé par Paul VI dans *Ad pascendum*.¹⁰¹. Ce rôle doit trouver sa signification liturgique dans le service de la table eucharistique. Voici donc comment se présente, selon le Sous-comité, le défi du diaconat: « non pas une tâche exclusivement liturgique, ni un engagement uniquement socio-caritatif mais l'union et l'équilibre¹⁰² entre la fonction

⁹⁸ *Ibid.*, p. 44, Voir la note 56, Extrait de Jean-Guy PAGÉ, « L'Église, peuple de Dieu », dans *Qui est l'Église?*, Tome III, Montréal, Les Éd. Bellarmin, 1979, pp. 400 - 401.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 19.

¹⁰⁰ Voir la note 59 du document, p. 44. Extrait de Jean-Guy PAGÉ, *Op. Cit.* p. 403.

¹⁰¹ PAUL VI, « Motu proprio Ad pascendum » du 15 août 1972, dans la *Documentation catholique*, 1er octobre 1972, pp. 854 - 857.

¹⁰² Tel quel dans le texte.

liturgique et la fonction socio-caritative, car la liturgie est le centre vivant d'une existence diaconale¹⁰³». Notre liturgie souffre d'un réel appauvrissement, écrit l'auteur, en considérant le diacre comme un grand servant de messe. Ce n'est pas en faisant accomplir les activités liturgiques d'un diacre par mode de substitution que l'on mettra en place une vision sacramentelle du diaconat¹⁰⁴. Le Sous-comité cite¹⁰⁵, à ce sujet, un texte de A. Kerkvoorde pour montrer que l'ensemble de cette question dépasse de loin de simples aménagements liturgiques: « Jusqu'à maintenant, on ne semble pas avoir fait suffisamment le rapprochement entre la restauration liturgique de la fonction diaconale à la messe - (ce qui est un retour à l'ancienne tradition liturgique) - et la restauration de la fonction diaconale elle-même dans l'Église - (" provoquée " par une relecture de certains besoins pastoraux).¹⁰⁶ »

Le Sous-comité termine son exposé sur les fonctions diaconales en affirmant que les tâches du diacre seront aussi multiples que les besoins des hommes - ce qui entraînera l'émergence de différents types de diacres. Il ne faudrait surtout pas revenir, pour définir le nouveau diacre, aux formes extérieures et contraignantes du passé. « Très précis en tant que ministre ordonné, le diaconat est très flou quant aux tâches repérables qui lui sont rattachées¹⁰⁷». C'est un ministère disponible au plan des situations pour les affronter dans une multiplicité d'opérations alors que « la signification restera la même: celle d'un service devant être accompli suivant l'exemple et l'évangile du Christ , dans l'esprit même qui a donné son nom au diacre: " Je ne suis pas venu pour être servi mais

103 SOUS-COMITÉ PROVINCIAL DU DIACONAT PERMANENT, *Op. Cit.*, p.19.

104 Le thème du service du diacre à l'autel est développé par l'auteur à la page 20 du document *Le diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux*.

105 *Ibid.*, p. 20.

106 A..KERKVOORDE , « Esquisse d'une théologie du diaconat » dans *Le diacre dans l'Église et le monde d'aujourd'hui* , [Unam Sanctam 59], Paris 1966, Les Éditions du Cerf, pp.155 - 183.

107 SOUS-COMITÉ PROVINCIAL DU DIACONAT PERMANENT, *Op. Cit.*, p. 20. Le texte est souligné dans le document.

pour servir " (Mt 20, 28)^{108».}

La troisième partie du document intitulée « Quelques questions particulières »¹⁰⁹ éclaire le diaconat sous divers aspects tels le diacre et le presbytérion, le diacre et le baptisé , l'épouse du diacre permanent. En introduction à cette partie du texte, le Sous-comité parle de la restauration du diaconat comme un élargissement du ministère ordonné de la seule personne du prêtre célibataire à temps plein pour l'ouvrir et l'étendre à la personne de l'homme marié. La réflexion théologique, à partir de ce moment, nous permet « de retrouver et redécouvrir la multiplicité et la diversité des ministères au service de la construction de l'Église^{110».} Dans cette Église tout entière ministérielle le document nous signale deux points importants: « l'avenir des ministères institués, qui fait l'objet d'études et de recherches pratiques, et la mise en place d'une coresponsabilité réelle et structurée^{111».} Le manque de prêtres, ajoute l'auteur, a mis en évidence un certain vide ministériel qui nous amène vers une redistribution des ministères parmi tous les baptisés. Mais le diaconat permanent pose le problème au niveau du ministère ordonné. Le document cite¹¹² à ce propos Jean Rigal « il [le diaconat permanent] nous oblige à élargir notre vision du ministère dans l'Église, et peut-être aussi, à inventer un nouveau style de ministère^{113».}

Le diacre et le presbytérion est le sujet de la première des questions particulières. Le diaconat questionne le monopole exercé par les prêtres « d'une Église qui était depuis des siècles, centrée sur les prêtres^{114».} Avec Vatican II, nous passons à

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 20.

¹⁰⁹ *Ibid.*, pp. 21 - 33.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 22.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 23.

¹¹² *Ibid.*, p. 23.

¹¹³ Jean RIGAL, *Ministères dans l'Église aujourd'hui et demain*, Paris, Desclée, 1980, p. 55.

¹¹⁴ SOUS-COMITÉ PROVINCIAL DU DIACONAT PERMANENT, *Op. Cit.*, p. 24.

un autre type d'Église où la présence des diacres rend nécessaire une redistribution des ministères. Cette nouvelle façon de vivre les ministères en Église met en évidence le lien privilégié du diacre avec l'évêque¹¹⁵. Il s'agit d'une donnée trop solide de la tradition pour qu'il soit nécessaire d'y insister, note l'auteur du document. C'est une disponibilité constante à l'égard des évêques. Le diacre est aussi un collaborateur de l'ordre épiscopal. Encore faut-il que « ce lien entre le diacre et l'évêque prenne la forme d'une relation personnalisée: contacts directs, rencontres et réunions avec la communauté diaconale¹¹⁶ ». L'histoire nous enseigne que le diaconat a disparu suite à l'évolution prise par le diaconat vers une direction qui ne correspondait plus à son sens initial¹¹⁷. De telles situations peuvent encore survenir de nos jours. Il s'agira de trouver, nous dit le document, les moyens de voir venir ces conflits et de rendre possible la gérance de ces conflits et cela pour la paix et l'équilibre des communautés. Pour que cette paix et cet équilibre se réalisent dans les faits « il faudra que les rapports d'autorité et de responsabilités soient clairement articulés et qu'on évite d'envisager les relations entre prêtres et diacres en termes de concurrence, de "boutiques" de "chasses gardées" ou de "rapports de force" !¹¹⁸ ».

En fait, nous apprend le document, « ce n'est pas la fonction ou le degré hiérarchique qui établira la communion mais uniquement la fidélité à la vocation et aux dons de l'Esprit que Dieu " distribue à chacun comme il l'entend " (1 Co 12, 11) en vue de l'unique et même tâche: l'amour inaltérable de Dieu et du prochain¹¹⁹ ». La priorité va, non pas aux querelles, mais à la mission, le pasteur de la communauté assurant la présidence de l'eucharistie et les diacres dans l'Église d'aujourd'hui jouant un rôle

115 *Ibid.*, pp. 24 -25.

116 *Ibid.*, p. 25.

117 Cet aspect est développé dans Walter CROCE, « Histoire du diaconat » dans *Le diacre dans l'Église et le monde d'aujourd'hui*, [Unam Sanctam 59], Paris, du Cerf, 1966, pp. 27 - 61.

118 *Ibid.*, p. 25. Les mots identifiés par des guillemets sont tels quels dans le texte.

119 *Ibid.*, p. 25.

novateur. Ce rôle de novateur est donné comme important par les auteurs du document car le diaconat, s'il veut être vraiment un lieu privilégié de recherche et d'invention, doit à tout prix conserver une grande souplesse d'adaptation et de renouvellement. Au plan de l'agir complet le diaconat est « un ministère à inventer¹²⁰ » et ne saurait être le fourre-tout de tâches que ni les prêtres ni les baptisés ne voudraient plus accomplir. Les ministres ordonnés dans l'Église ont à développer le sens du pluralisme pour bien saisir que le ministère est divers et s'organise en plusieurs ordres. Les diacres ont à être reconnus sans opposition à qui que ce soit et aussi par rapport au presbytéрат, le diaconat n'est pas moins, il est autre.

Une autre question soulevée dans le document se rapporte à la relation du diacre et du baptisé¹²¹. Il s'agit d'un sujet important puisqu'encore aujourd'hui son incompréhension « ralentit et même bloque la restauration du diaconat permanent¹²² ». L'Église devra toujours compter sur un laïcat responsable, précise le texte, et elle devra voir à développer ce laïcat qui est très lié à la place des femmes dans l'Église. Mais, faut-il pour autant penser que le diaconat menace le laïcat? En vue de changer une telle mentalité, il nous faut aller de l'opposition à la complémentarité pour vivre « des réalités qui devraient nous empêcher de succomber trop vite à la tentation d'opposer ce qui devrait se compléter et fructifier l'un par l'autre: le laïcat et le diaconat¹²³ ». Dans la complémentarité diacre/laïc, il faut refuser de considérer le diaconat comme un état supérieur. À cet égard, le document cite¹²⁴ un texte de Henri Bourgeois et René Schaller: « Etre diacre n'est pas " mieux " qu'être laïc. C'est être autre, c'est avoir une

¹²⁰ Ce thème est développé aux pages 26 et 27 du document *Le diaconat permanent, Repères théologiques et pastoraux*.

¹²¹ Nous préférons l'emploi de laïc dans ce contexte puisque le diacre est aussi un baptisé.

¹²² SOUS-COMITÉ PROVINCIAL DU DIACONAT PERMANENT, *Op. Cit.*, p. 27.

¹²³ *Ibid.*, p. 27.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 28.

autre place et une autre fonction dans l'Église¹²⁵». Un diacre n'est pas un super militant mais une personne interpellée par l'évêque et la communauté pour servir dans la fidélité à sa vocation de baptisé dans une autre forme de service.

Le diacre, propose le texte, refusera une vie cléricale en vue d'être « un homme de terrain: ses frères [et soeurs] chrétiens verront en lui " un des leurs "¹²⁶». Ce respect des laïcs s'exercera si la communauté est impliquée tant dans la recherche diaconale que dans l'appel des candidats. Il faudrait éviter de parachuter des diacres dans des communautés non préparées ou de ne pas associer les communautés dans le choix de ses responsables¹²⁷. La mission sera mieux servie par un diaconat et un laïcat qui fructifient l'un par l'autre¹²⁸. Les baptisés, peu importe leur fonction, sont plus que responsables en Église, ils sont responsables de l'Église et de sa mission. Si le diaconat devait nuire à l'émergence d'un laïcat responsable, il passerait à côté de son sens ecclésial. D'autre part, d'autres personnes en Église nuisent à l'émergence du diaconat car dans « certaines Églises locales on préfère travailler à la formation des baptisés responsables plutôt que de diacres permanents¹²⁹». La vocation diaconale se caractérise mal par un faisceau de services. « Elle consiste plutôt à unir les trois services de la charité, de la parole et de la liturgie; à réaliser leur liaison en la personne du diacre, notamment en rattachant la charité à l'eucharistie et l'ordinaire de la vie à la célébration¹³⁰». L'objectif premier du diacre, indépendamment de son projet pastoral ou de son ministère sur le terrain, sera de construire une Église tout entière diaconale, précise le Sous-comité.

¹²⁵ Henri BOURGEOIS, et René SCHALLER, *Nouveau monde, nouveaux diacres*, Paris, Desclée, 1968, p. 102.

¹²⁶ SOUS-COMITÉ PROVINCIAL DU DIACONAT PERMANENT, *Op. Cit.*, p. 29.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 29.

¹²⁸ Ce thème est davantage développé aux pages 29 et 30 du document de l'AÉQ.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 29.

¹³⁰ *Ibid.*, pp. 29 - 30.

La dernière question soulevée dans le document du Sous-comité concerne l'épouse du diacre permanent¹³¹. Comme ce thème concerne très peu notre recherche, nous ne ferons que souligner les points mis en évidence. Les auteurs constatent d'abord que l'Église est déjà féminine par toutes les activités animées par des femmes. Puis ils relient ce fait à une question plus importante « l'ordination des femmes au diaconat et au presbytérat ». Un bref texte développe l'aspect théologique de l'ordination des femmes au diaconat tout en ajoutant qu'il s'agit d'une question plus délicate en ce qui concerne le presbytérat. Enfin l'expérience du Québec en ce qui regarde le diaconat est décrite en relation avec « l'aide de l'épouse [qui] est indispensable dans le cheminement vers l'ordination comme dans l'exercice du service diaconal¹³² ». Avec le temps les épouses sont devenues « membres de la communauté diaconale¹³³ ». Pour le Sous-comité cette réflexion sur l'épouse du diacre est à continuer dans plusieurs domaines dont celui en vue de déterminer « la nature des liens entre la grâce du sacrement de mariage et la grâce diaconale conférée à l'époux, lors de l'ordination¹³⁴ ». Le Sous-comité prévient, toutefois, qu'il ne faut pas légitimer l'emploi d'expressions comme « couple diaconal » ou « couple diacre »¹³⁵.

En conclusion de son document, le Sous-comité pose un regard sur l'avenir, car au cœur de la mission et de l'évolution « le diaconat permanent doit s'insérer dans l'effort missionnaire de notre Église. Voilà l'urgence et la priorité¹³⁶ ». Si la théologie, nous dit le texte, définit le diaconat trop rapidement, elle risque de le figer dans un

131 *Ibid.*, pp. 30 à 33.

132 *Ibid.*, p. 32. Le texte est souligné dans le document.

133 *Ibid.*, p. 32.

134 *Ibid.*, p. 33. Voir aussi Raymond DUMAIS, *La place des épouses des diacres dans l'exercice du ministère diaconal au Québec*, Réunion plénière de l'A.É.Q., 15 au 18 septembre 1998, Addendum 42.

135 *Ibid.*, p. 33.

136 *Ibid.*, p. 34.

dogmatisme permanent. En ce qui concerne la diminution des prêtres, le document cite¹³⁷ Henri Bourgeois et René Schaller pour qui « l'Église n'a pas besoin de diacres parce qu'elle manque de prêtres. Elle a besoin de diacres, parce qu'elle est l'Église¹³⁸ ». Le diaconat d'aujourd'hui n'a pas à copier le modèle du diaconat des premiers temps de l'Église mais à répondre aux besoins de l'Église d'aujourd'hui. Le ministère diaconal à venir s'identifiera à des situations diversifiées imprévisibles pour le moment en vue de trouver des réponses à ces situations, de préciser le Sous-comité de l'AÉQ:

Ces réponses seront aussi diversifiées que le sont les situations mais elles trouveront leurs pôles d'intégration et d'inclusion mutuelle, dans l'évangélisation par la capillarité (le service de la Parole), pour répondre aux appels de l'incroyance, dans la présence aux pauvres de toutes sortes (le service de la charité), et dans la célébration de la prière communautaire (service de la liturgie), pour rappeler que toute action risque de tourner à vide si le Seigneur ne bâtit la maison!¹³⁹

Certains regrettent que l'aspect concret des tâches diaconales ne soient pas tellement visible. Le Sous-comité suggère de ne pas spécifier trop vite un ministère à peine restauré. Le document se termine par une profession de confiance en l'avenir du diaconat car au coeur d'une Église tout entière responsable, le diaconat représente une chance et une réelle espérance. Ce qui permettra à l'Église d'être tout entière diaconale c'est « l'émergence du diaconat chez nous [qui] deviendra le signe d'une vitalité ecclésiale nouvelle au service de la communauté chrétienne et du monde qui constitue le champ de sa mission¹⁴⁰ ».

137 *Ibid.*, p. 34.

138 Henri BOURGEOIS et René SCHALLER, *Nouveau monde, nouveaux diacres*, Paris, Desclée, 1968, p. 129.

139 *Ibid.*, pp. 34 - 35.

140 *Ibid.*, p. 35.

Conclusion

Le *Manuel d'orientation* a été rédigé comme document de travail à l'intention des évêques canadiens. Les auteurs se sont appliqués à répondre à cette demande des évêques en produisant un document qui expose la théorie du diaconat sous ses aspects généraux et qui indique les étapes et les moyens pour arriver à un résultat. Le diaconat y est vu comme la manifestation privilégiée, en un ministère, de l'esprit de service qui doit animer la communauté chrétienne¹⁴¹. Le document oriente ce service vers la triple forme de la pastorale de la Parole de Dieu, de la pastorale de la liturgie et de la pastorale de la charité. L'autre document¹⁴² analysé dans ce chapitre, vient près de quinze ans plus tard et s'appuie sur un début d'expérience dans l'exercice du ministère diaconal. Le Sous-comité de l'AÉQ responsable de la rédaction du texte précise de prime abord que l'on ne pourra résoudre la question de la spécificité du diaconat au niveau des pures fonctions diaconales¹⁴³. En 1983, le Sous-comité soutient que le caractère spécifique du diaconat est à chercher dans le service que ce soit le service de la Parole, le service de la liturgie ou le service de la charité. Le *Manuel d'orientation* donne aussi comme essentiel d'établir solidement les trois pôles de références du service diaconal. Les deux documents se rejoignent aussi pour désigner le diaconat comme signe ecclésial et communautaire dans une attention aux hommes et aux femmes de notre temps¹⁴⁴.

Le *Manuel d'orientation* signalait un danger pour le diacre de devenir un « "vrai" vicaire, un "vrai" curé » ou encore d'être placé strictement dans un rôle de

141 COMITÉ ÉPISCOPAL DU DIACONAT PERMANENT, *Manuel d'orientation* , pp. 70 à 81.

142 SOUS-COMITÉ PROVINCIAL POUR LE DIACONAT PERMANENT, *Op. Cit.*,

143 *Ibid.*, p. 11.

144 COMITÉ ÉPISCOPAL DU DIACONAT PERMANENT, *Manuel d'orientation*, p. 50. Voir également SOUS-COMITÉ PROVINCIAL POUR LE DIACONAT PERMANENT, *Op. Cit.*, p. 14.

suppléance¹⁴⁵. Le document de l'AÉQ constate, après une brève expérience de 13 ans, que les diocèses du Québec ont privilégié un ministère diaconal dans la ligne du service socio-caritatif¹⁴⁶. C'est la priorité dans ce qu'il est convenu de nommer le projet ministériel. Par ailleurs, le Sous-comité de l'AÉQ nous informe que selon certaines personnes le diacre (en 1983) est trop relié à l'institution, et à peine sorti de la sacristie¹⁴⁷. Le *Manuel d'orientation* donnait comme fonctions diaconales celles décrites dans *Lumen Gentium* au numéro 29¹⁴⁸, en précisant qu'il y aura toujours, tel que mentionné dans ce même document, les offices de charité et d'organisation¹⁴⁹. Le document de l'AÉQ se demandait lui si nous réussirions à « inventer des formes audacieuses et prophétiques d'expressions de la Charité qui viennent de l'Esprit¹⁵⁰ ». Le Sous-comité de l'AÉQ n'hésite pas à parler des diacres comme ayant un manque d'audace prophétique, une certaine crainte de sortir des sentiers battus¹⁵¹. De plus le texte définit le diaconat comme très précis en tant que ministère ordonné mais très flou quant aux tâches qui lui sont rattachées¹⁵².

Les deux documents constatent que le chantier des œuvres caritatives est large¹⁵³. Les deux comités se demandent quoi confier aux futurs diacres, en tenant compte de la triple fonction diaconale. Le *Manuel d'orientation* parle, sans aller plus

¹⁴⁵ COMITÉ ÉPISCOPAL DU DIACONAT PERMANENT, *Manuel d'orientation*, p. 71. Les mots indiqués par des guillemets viennent du document.

¹⁴⁶ SOUS-COMITÉ PROVINCIAL POUR LE DIACONAT PERMANENT, *Op. Cit.*, p. 18.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 17.

¹⁴⁸ La description donnée en *Lumen Gentium* est plutôt à caractère liturgique et sacramentel.

¹⁴⁹ COMITÉ ÉPISCOPAL DU DIACONAT PERMANENT, *Manuel d'orientation*, p. 49.

¹⁵⁰ SOUS-COMITÉ PROVINCIAL POUR LE DIACONAT PERMANENT, *Op. Cit.*, p. 16.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 17.

¹⁵² *Ibid.*, p. 20. Les soulignés sont de l'auteur.

¹⁵³ COMITÉ ÉPISCOPAL DU DIACONAT PERMANENT, *Manuel d'orientation*, pp. 77 - 79. Voir également SOUS-COMITÉ PROVINCIAL POUR LE DIACONAT PERMANENT, *Op. Cit.*, pp. 16 - 18.

avant, « de la communication des mystères du Christ aux hommes de notre temps sous la triple forme traditionnelle du partage de la Parole de Dieu, des sacrements et de la charité¹⁵⁴ ». Le document de l'AÉQ insiste davantage sur l'équilibre entre les trois pôles. Le pôle de la Parole, par exemple, pourrait se réaliser « par une mission des diacres au sein des groupes où ils entrent par le jeu même de leurs relations familiales, résidentielles, professionnelles et sociales¹⁵⁵ ». « La fonction liturgique des diacres peut nous conduire à mieux saisir son être profond et le défi qui se présente à lui »¹⁵⁶. Peut-être, ajoute l'auteur du texte, n'avons-nous pas assez réfléchi sur le rapprochement entre la restauration liturgique de la fonction diaconale à la messe et la restauration de la fonction diaconale elle-même dans l'Église¹⁵⁷. Le document de l'AÉQ entrevoit que les tâches du diacre seront aussi multiples que les besoins des hommes, ce qui entraînera l'apparition de différents types de diacres¹⁵⁸. Mais la vocation diaconale se caractérise mal par un ensemble de services. « [La vocation diaconale] consiste plutôt à unir les trois services de la charité, de la parole et de la liturgie; à réaliser leur liaison en la personne du diacre, notamment en rattachant la charité à l'eucharistie et l'ordinaire de la vie à la célébration¹⁵⁹ ». Le diacre travaillera à construire une « Église tout entière diaconale¹⁶⁰ » en demeurant conscient de la place des laïcs dans l'Église.

154 COMITÉ ÉPISCOPAL DU DIACONAT PERMANENT, *Manuel d'orientation* , p. 70.

155 SOUS-COMITÉ PROVINCIAL POUR LE DIACONAT PERMANENT, *Op. Cit.*, pp.15 -16.

156 *Ibid.*, p. 19.

157 *Ibid.*, p. 20.

158 *Ibid.*, p. 20.

159 *Ibid.*, pp. 29 -30.

160 *Ibid.*, p. 30.

CHAPITRE 2

La mission pastorale des diacres permanents: les périodiques et les documents diocésains 1968 - 1997

Nous avons voulu savoir ce que les périodiques des trente dernières années (1968-1997) nous laissent comme interventions des évêques sur le diaconat permanent et de façon plus générale, ce que mentionnent ces périodiques sur le rétablissement du diaconat permanent au Québec. À cet effet, nous avons inventorié les trois périodiques suivants: *L'Église canadienne*, *L'Église de Montréal* et *Pastorale-Québec*. Les interventions des évêques se retrouvent aussi dans les documents publiés à l'intention d'un diocèse en particulier. Nous avons donc écrit à la personne responsable du diaconat permanent dans chaque diocèse en vue d'obtenir leur documentation pertinente au diaconat permanent pour la période 1968 - 1997. La très grande majorité des diocèses a répondu favorablement à notre demande. Quelques diocèses qui n'ont pas encore rétabli le diaconat permanent nous ont écrit pour nous faire connaître les raisons d'une telle décision. Cette recherche dans la documentation diocésaine, nous permet de mieux saisir les orientations pastorales des diocèses en ce qui concerne la mission confiée aux diacres permanents.

Les textes tirés des périodiques mentionnés ci-dessus, sauf *L'Église canadienne*, concernent surtout un diocèse en particulier: *Pastorale-Québec* pour le diocèse de Québec, *L'Église de Montréal* pour le diocèse de Montréal. D'autres diocèses transmettent dans une publication locale la pensée de l'évêque du lieu sur le genre de diaconat qu'il souhaite voir s'implanter dans le diocèse. À titre d'exemples, le diocèse de Saint-Hyacinthe publie une *Circulaire pastorale* numérotée alors qu'à Trois-Rivières le groupe diaconal publie,

quatre fois l'an, un journal dans lequel l'évêque exprime sa pensée sur l'exercice et l'évolution du ministère diaconal. Certains diocèses font de même, mais de façon irrégulière. Ailleurs les évêques s'expriment de façon ponctuelle dans une lettre adressée à l'ensemble du clergé et des laïcs. Notre documentation comprend des procès-verbaux de réunions de diacres ou de réunions conjointes diacres-prêtres, tenues en majorité, en présence de l'évêque du lieu. Ces rencontres permettent un dialogue entre l'évêque et le clergé sur le sens à donner à l'exercice du ministère diaconal. Une autre source importante d'information, dans la recherche de l'orientation à donner au diaconat permanent, se retrouve dans les documents diocésains écrits à l'occasion de l'établissement du diaconat permanent ou en vue d'une évaluation après quelques années de fonctionnement. Nous avons aussi consulté les archives de l'Assemblée des évêques du Québec à Montréal. Cette recherche nous a mis en contact avec des documents sur le diaconat permanent émanant de l'AÉQ même ou de l'Exécutif provincial du diaconat permanent sur lequel siège d'office un évêque. Enfin, notre recherche a donné lieu à une correspondance personnelle, surtout avec les quelques diocèses qui n'ont pas rétabli le diaconat permanent. C'est dans l'ensemble de cette documentation que se profile l'orientation de l'exercice du ministère diaconal au Québec au cours des trente dernières années.

Nous avons réparti cette période selon des thèmes qui se développaient au fur et à mesure que les diocèses établissaient le diaconat permanent. L'expérience vécue dans l'exercice du ministère diaconal apportait des arguments inédits ou venait confirmer une orientation déjà donnée. Le diaconat permanent rétabli, au Canada, à la suite de l'autorisation venue de Rome en janvier 1969, a évolué au gré des décisions des évêques de chaque diocèse, et cela tout au long de cette période de trente ans. Nous avons donc abordé la lecture de la documentation par la recherche de thèmes qui ont jalonné cette période. Les premières années (1968 - 1970) ont consisté à la mise en place du *Manuel d'orientation*¹ élaboré par un Comité épiscopal de la Conférence canadienne

¹ Un compte rendu de ce texte a été donné au chapitre 1.

catholique. Des évêques sont intervenus en faveur du diaconat permanent dans les années 1970 et en sont devenus les promoteurs tel Mgr Lionel Audet, auxiliaire du diocèse de Québec. Les diacres ordonnés devenaient de plus en plus nombreux dans la première partie des années 1980. Cette période marque une recherche plus intensive de la spécificité du diaconat comme ministère ordonné. Un document important à cet égard a été *Le diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux*² de l'AÉQ, publié en 1983. Les enquêtes ou sondages effectués auprès des diacres démontraient un exercice ministériel prioritairement axé sur la paroisse. Les interventions de la deuxième partie des années 1980 parlent davantage du diaconat comme un ministère parmi d'autres ministères au service de la communauté. Depuis le début des années 1990, les interventions des évêques et des documents diocésains proposent un diaconat orienté de façon claire vers l'aspect social du service. Nous retrouvons aussi des préoccupations de mise en place du service de suppléance compte tenu de la diminution des prêtres.

2.1 La mise en place du *Manuel d'orientation* (1968 - 1970)

Le *Manuel d'orientation* a été rédigé en 1967-68 c'est donc dire un peu plus de deux ans après la clôture de Vatican II. Son texte, déposé à la Conférence catholique canadienne (CÉCC) en avril 1968, n'influence pas, à ce moment, les diocèses sur le rétablissement du diaconat permanent. D'ailleurs ce n'est qu'en septembre 1968 que les évêques canadiens se prononceront favorablement sur les recommandations du « Comité épiscopal du Diaconat permanent ». Ce Comité prépare, en juin 1968, un rapport³ à soumettre aux évêques de la CÉCC, qui venait à la suite des résultats partiels de la consultation faite sur tout le territoire canadien. Ce rapport avait été présenté aux Évêques (CÉCC) à leur réunion de fin avril 1968 à Ottawa en même temps que le *Manuel d'orientation*. La consultation a eu lieu auprès de 550 personnes du Canada suggérées par

² Un compte rendu de ce texte a été donné au chapitre 1.

³ Albert SANSCHAGRIN, « Le rétablissement du diaconat permanent », dans *L'Église canadienne*, juin 1968, pp. 185 - 186.

les évêques. Des 329 réponses reçues, 117 répondants trouvaient le diaconat utile et de ce nombre 110 croyaient que cette restauration devrait être accomplie. Les répondants s'entendaient pour dire que « le Diaconat serait utile, dans certaines régions, pour la proclamation de la Parole, la Liturgie, les Oeuvres charitables et la Promotion des Communautés chrétiennes, principalement des petites paroisses⁴».

Des personnes interrogées (prêtres, laïcs, religieux, religieuses), les religieuses étaient unanimement en faveur du rétablissement du diaconat mais les religieux avaient quelques réticences. La majorité des répondants croient que les chances de succès sont bonnes. La raison qui milite en faveur de cette restauration est « l'assistance qui pourrait être apportée aux prêtres dans l'exercice de leurs fonctions sacerdotales⁵». Dès son rétablissement au Canada, le diaconat permanent se définit à partir de *Lumen gentium*, no 29: « Le diacre pourra baptiser, prêcher, diriger les liturgies de la parole, présider aux mariages et aux sépultures, etc⁶». Aucune mention n'est faite de l'aspect socio-caritatif du ministère diaconal. Le seul aspect de la fonction diaconale retenu à cet époque va dans le sens d'une aide aux prêtres.

Le père Bernard Lambert o.p., secrétaire du « Comité pour la Restauration du Diaconat permanent », allait dans le même sens, en 1969, c'est-à-dire apporter de l'aide au « ministère des prêtres surchargés⁷». Bien sûr, cette surcharge provient à la fois de l'explosion des besoins au sein de la société moderne et de la diminution des vocations presbytérales. Les évêques éviteront ce rapprochement entre le rétablissement du diaconat permanent et la diminution des prêtres. Plusieurs évêques s'élèveront contre une telle interprétation. Le père Lambert présente la situation des prêtres surchargés et l'explosion

⁴ *Ibid.*, p. 185. Les majuscules sont de l'auteur de l'article.

⁵ *Ibid.*, p. 186.

⁶ -----, « Le diaconat permanent », dans *L'Église canadienne*, novembre 1968, p. 328.

⁷ Bernard LAMBERT, « Restauration du diaconat permanent », dans *L'Église canadienne*, janvier 1969, pp. 21 - 23.

des besoins comme des raisons pastorales qui favorisent la restauration du diaconat permanent en vue de poser des jalons pour l'avenir. Le Comité favorise aussi la restauration du diaconat permanent « afin de permettre aux Évêques canadiens, qui en sentent le plus le besoin, de tenter l'expérience chez eux⁸ ». En fait la décision, en 1968, consistait à « ouvrir les portes » pour préparer une réalité inexistante à ce moment-là car « la question [au Canada] est partie d'en haut et non d'en bas, comme en Europe⁹ ». Les membres du Comité épiscopal comptait sur la vie de l'Église pour mieux définir le ministère diaconal.

Le diocèse de Nicolet fut le premier au Québec à accepter l'ordination d'un diacre permanent en novembre 1970. Quelques mois auparavant, Gilbert Lemire, prêtre du diocèse, avait tenu un sondage sur la perception du diaconat¹⁰. Les réponses indiquent, à la majorité, que ce ministère serait un élément important ou très important dans la pastorale. Quelques-uns trouvent que c'est un luxe. L'ensemble des répondants ne privilégie aucun des volets de la fonction diaconale soit la Parole, la liturgie ou la charité. La question du diaconat permanent est nouvelle et difficile mais ne laisse pas indifférent. Le sondage propose à l'évêque du diocèse, à une très faible marge (68 à 66), de procéder à l'ordination de diacres le plus tôt possible.

Mgr Albertus Martin, du diocèse de Nicolet, procéda à une première ordination en la personne de Louis-André Lévesque marié et père de huit enfants le 21 novembre 1970. Nous savons peu de choses sur le cheminement au diaconat à cette époque, cheminement qui en était à ses débuts. La motivation de monsieur Lévesque lui venait d'un rêve de jeunesse car « il s'était destiné à la prêtrise avant de s'enrôler dans l'armée et participer à

⁸ *Ibid.*, p. 22.

⁹ *Ibid.*, p. 21.

¹⁰ Gilbert LEMIRE, « Pour ou contre la restauration du diaconat permanent », dans *L'Église canadienne*, juin 1970, pp. 193 - 194.

la guerre 1939-45¹¹». Nous retrouvons ce genre de motivation pour le diaconat permanent en relation avec un rêve de jeunesse dans plusieurs réponses à notre enquête de 1998 présentée au chapitre 3. Mgr Martin précisa, toutefois, que le rétablissement du diaconat permanent « n'était pas motivé par une pénurie de prêtres ou pour assurer l'aide au ministère sacerdotal parfois débordé¹²». Il existait, alors, une méconnaissance de ce que devrait être la tâche d'un diacre. La seule référence utilisée pour décrire cette tâche était le texte du no 29 de *Lumen gentium*.¹³ Les journaux le citait textuellement tout en omettant la partie sur les œuvres de charité et d'assistance.

2.2 Des évêques interviennent sur le diaconat permanent (1971 - 1975)

La question de la restauration du diaconat permanent au Canada est venue d'en haut et non d'en bas. Les interventions des évêques vont refléter cette situation au début des années 1970 marquées par les premières ordinations de diacres dans les diocèses de Nicolet (1970), Québec (1972) et Saint-Hyacinthe (1975). Les évêques orientent leur discours sur deux thèmes en particulier: le service de la charité et la non-suppléance des prêtres. Cette prise de position des évêques se maintiendra tout au long de la mise en place du diaconat permanent et dans tous les diocèses qui ont rétabli ce ministère. Notre enquête, au chapitre 3, cherche à savoir, entre autres, si ce discours des évêques a influencé l'exercice du ministère des diacres.

11 *Le Nouvelliste* , 23 novembre 1970.

12 *Ibid.*

13 « Il revient au diacre, après détermination de l'autorité compétente, d'administrer solennellement le baptême, de conserver et de distribuer l'Eucharistie, d'assister à un mariage et de le bénir au nom de l'Église, de porter le Viatique aux moribonds, de lire la sainte Écriture aux fidèles, d'instruire et d'exhorter le peuple, de présider le culte et la prière des fidèles, d'administrer les sacramentaux, d'accomplir les rites des funérailles et de la sépulture. Voués aux œuvres de charité et d'assistance, les diacres se rappelleront l'avertissement de saint Polycarpe: " Miséricordieux, empressés, marchant dans la vérité du Seigneur, qui s'est fait le serviteur de tous" . »

Les évêques des diocèses de Québec et Saint-Hyacinthe se sont faits les promoteurs d'un diaconat voué au service de la charité, en excluant la suppléance des prêtres. Mgr Ernest Lemieux, responsable de l'Office du clergé dans le diocèse de Québec, rappelait, en 1972, le double but visé par les pères du Concile Vatican II: « redonner aux structures spécifiques et permanentes du Peuple de Dieu, tous les éléments qui leur sont dus et répondre, par là même, de façon divinement efficace, aux besoins actuels de l'Église et du monde, surtout ceux d'un service de charité et de justice¹⁴». Mgr Lionel Audet, évêque auxiliaire de Québec, va dans le même sens en présentant la pensée de l'Église sur le diaconat aux candidats de 1970 et 1971¹⁵. C'est une réflexion toute orientée vers l'animation et la promotion des pauvres, mais non seulement la pauvreté matérielle. Mgr Audet présente le diacre dans les œuvres de charité comme manifestant « des signes tangibles que la charité dont vit l'Église vient de Dieu¹⁶». Ce n'est pas parce que l'Église manque de prêtres qu'elle a besoin de diacres. Dans le ministère diaconal, il faut mettre de côté les « simples considérations de suppléance¹⁷». Ces paroles seront reprises dans le discours des évêques jusqu'à ce jour, en précisant aux futurs diacres qu'ils doivent être des créateurs, des inventeurs dans la pastorale de l'Église. Mgr Albert Sanschagrin du diocèse de Saint-Hyacinthe, en avril 1972, rétablissait le diaconat permanent pour répondre à des besoins dans « les secteurs caritatif, familial, social, soit en pastorale scolaire, soit dans les mass-média¹⁸». En tout cas, ce doit être de réels besoins manifestés.

Les interventions des évêques en faveur du diaconat permanent trouvent leur

¹⁴ Ernest LEMIEUX, « Le diaconat permanent » dans *Pastorale-Québec*, 9 mars 1972, p. 100.

¹⁵ Lionel AUDET, « Peuple de Dieu et diaconat » dans *Pastorale-Québec*, 9 mars 1972, pp. 101 - 104.

¹⁶ *Ibid.*, p. 104.

¹⁷ *Ibid.*, p. 101.

¹⁸ Albert SANSCHAGRIN, « Instauration du diaconat permanent dans le diocèse » dans *Circulaire pastorale*, no 137, Diocèse de Saint-Hyacinthe, 19 avril 1972.

réponse dans l'ordination de plusieurs diacres dans les diocèses de Sherbrooke, Chicoutimi et Saint-Jérôme. Le diocèse de Trois-Rivières, lors de son Concile diocésain en 1974, s'inspirant de Mgr Lionel Audet voit le diacre comme signe et ministre du rassemblement « en train de se faire¹⁹ ». Cette expression sera reprise par Pierre Léger dans *Le diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux* en 1983²⁰. Les membres du Conseil presbytéral du diocèse de Montréal, en avril 1974, identifient le caractère spécifique du diaconat comme étant le service de la charité plutôt que la proclamation de la Parole et la liturgie tout en étant « peu convaincus qu'il y ait "l'espace" ²¹ pour ce service. Le problème vient de la difficulté à déterminer le travail concret du diacre permanent. Toute la discussion, au Conseil presbytéral de Montréal, va dans le sens d'un diacre...signifiant par lui-même et d'un ministère institué de la charité sachant très bien, selon Jean-Claude Turcotte, que « l'approche institutionnelle compliquera toujours l'identification des tâches de chaque ministère encore plus celles du diacre permanent²² », alors que Mgr Bélanger insiste qu'il s'agit de déterminer le sens exact du diaconat à rétablir dans le diocèse.

Certains diocèses éprouvent des réticences à rétablir le diaconat permanent. Deux d'entre eux en donnent les raisons au milieu des années 1970. Le diocèse d'Amos le fait par l'entremise d'un livre de Roger Ébacher dans lequel il donne les raisons du non-rétablissement du diaconat permanent dans ce diocèse²³. L'auteur admet un urgent besoin de services autres que le service presbytéral « services ou ministères qui peuvent être très

¹⁹ COMITÉ DU DIACONAT PERMANENT ET DES MINISTÈRES, Rapport au Conseil presbytéral du diocèse de Trois-Rivières, Concile diocésain de Trois-Rivières, Session des 10 - 11 - 12 juin 1974, Document 302 des archives (331 - 15) de l'Évêché de Trois-Rivières, p. 6.

²⁰ Voir le compte rendu de ce document au chapitre 1.

²¹ -----, « Les ministères institués et le diaconat permanent », dans *L'Église de Montréal*, 13 juin 1974, pp. 393 - 395.

²² *Ibid.*, p. 395.

²³ Roger ÉBACHER, *L'Église d'Amos à la recherche de son avenir*, [L'Église du Québec 1], Montréal, Fides, 1975.

variés²⁴». De toutes les tâches qui semblent dévolues aux diacres permanents par le Concile, aucune ne concerne l'aspect caritatif du ministère, écrit Roger Ébacher. Or la citation de l'auteur, sans référence à *Lumen gentium* , s'arrête avant la phrase suivante: « Voués aux œuvres de charité et d'assistance les diacres se rappelleront l'avertissement de saint Polycarpe: "Miséricordieux, empressés, marchant dans la vérité du Seigneur, qui s'est fait le serviteur de tous"²⁵». Le diocèse s'est alors tourné vers les laïcs pour la prise en charge de la pastorale en se demandant si les laïcs et les religieux, avec les différents indults obtenus, ne peuvent pas adéquatement remplir les ministères dont nos communautés chrétiennes ont besoin actuellement. L'option du diocèse d'Amos a consisté à s'orienter vers des ministères non ordonnés, très diversifiés, temporaires, plutôt que d'opter pour le diaconat permanent. Dans la liste des tâches ou activités nous retrouvons la pastorale caritative²⁶ qui consiste en une tâche diaconale assumée à partir du ministère baptismal en vue d'être particulièrement attentif aux plus humbles, aux plus démunis, à ceux qui ont le plus besoin d'assistance²⁷.

Mgr Bernard Hubert, évêque du diocèse de Saint-Jean-Longueuil, exprime aussi des réticences à la restauration du diaconat permanent dans le compte-rendu d'une rencontre de l'Assemblée des évêques du Québec tenue en mars 1975²⁸. La rencontre de l'AÉQ portait sur les nouveaux ministères. Mgr Hubert indique les champs d'activités où les chrétiens doivent assumer des services d'Église dans un secteur où les services existants doivent être développés comme le service de préparation au baptême, au mariage, le service d'orientation des foyers, aux malades, aux nouveaux arrivants etc. Il mentionne

²⁴ *Ibid.*, p. 93.

²⁵ VATICAN II, *Lumen gentium* no 29 , dans « Les seize documents conciliaires », Fides, 1967.

²⁶ Roger Ébacher, *Op. Cit.*, p. 102. Le contenu de cette pastorale caritative y est décrite de façon détaillée.

²⁷ Roger Ébacher, *Op. Cit.*, pp. 110 - 114.

²⁸ - - - - - , « Les évêques du Québec et les nouveaux ministères » dans *L'Église de Trois-Rivières*, 10 avril 1975.

aussi un secteur où l'Église doit assurer une présence missionnaire: le monde des travailleurs, des communications sociales, de la création littéraire et artistique, des distants... Il existe aussi un secteur où l'Église peut jouer un rôle à la fois missionnaire et prophétique: le monde des détenus, des délinquants, des vieillards, des handicapés etc. Malgré cette description de besoins évidents, Mgr Hubert ne favorise pas le rétablissement du diaconat permanent. Il tient à préciser que « l'institution de nouveaux ministères vient au terme d'une démarche qui est avant tout celle du Peuple de Dieu et non seulement de sa hiérarchie²⁹». Il émet donc une très grande réserve à l'égard d'une reconnaissance d'ordre juridique car on risque d'oublier les autres baptisés, de récupérer des services qu'une Église institutionnelle moins nombreuse ne peut plus assurer.

2.3 Les évêques insistent sur la diaconie socio-caritative (1976 - 1980)

Depuis le rétablissement du diaconat permanent, les projets pastoraux des diacres s'orientaient, en majorité, vers la liturgie et la sacramentalisation³⁰. Les interventions des évêques, dans la deuxième partie des années 1970, en faveur du service socio-caritatif, se font plus nombreuses. Ces interventions venaient surtout à l'occasion du rétablissement du diaconat permanent dans les diocèses ou d'une mise à jour après quelques années d'exercice du ministère diaconal dans un diocèse.

Mgr Albert Sanschagrin, de Saint-Hyacinthe, propose, en avril 1977, aux prêtres et aux diacres de s'interroger sur cette réalité du diaconat permanent « qui se définit, se précise³¹». C'est que l'arrivée des diacres, « ces nouveaux agents de pastoral », pose un problème dans le rouage du ministère presbytéral. Lors de cette rencontre avec l'évêque

29 *Ibid.*

30 Cette tendance s'est poursuivie après 1980, comme l'indique le sondage de l'Exécutif provincial du diaconat permanent réalisé en 1990 (voir la section 2.6 ci-après) et notre enquête réalisée en 1998 (voir le chapitre 3).

31 Rencontre conjointe prêtres - diacres - candidats, 29 avril 1977.

on parle des difficultés normales d'intégration du ministère diaconal. A-t-on analysé suffisamment les besoins pastoraux de l'Église diocésaine et suscité des ministères en rapport avec ces besoins? Mgr Sanschagrin identifie les fonctions du diacre en relation avec la liturgie, l'éducation de la foi et la charité.

Un sous-comité de l'Assemblée des évêques du Québec cherche depuis le rétablissement du diaconat permanent à préciser la spécificité de ce ministère. Lors d'une réunion, les 3 et 4 juin 1977, les membres, qui sont les responsables diocésains du diaconat permanent, s'entendent sur le texte suivant: « Il semble préférable que les diacres exercent un ministère qui les rende attentifs aux besoins du monde, aux réalités d'un monde en voie de devenir Royaume. En ce sens, il ne faudrait pas centrer l'attention sur les fonctions liturgiques proprement dites. Il ne s'agit pas pour autant de les exclure automatiquement³²». Un autre document de l'AÉQ, en 1978, vient appuyer cette façon de présenter le diaconat permanent: « [Le diacre] a de l'Église une vision renouvelée: elle est le Peuple de Dieu dans lequel tous sont responsables selon des charismes, des responsabilités et ministères différents et complémentaires; elle est aussi Peuple de Dieu dans le monde, attentive aux besoins des hommes, particulièrement les plus démunis³³».

Cette orientation donnée par l'Assemblée des évêques du Québec va se refléter dans le discours des évêques. Mgr Marius Paré le précise, en août 1977, pour le diocèse de Chicoutimi. À partir d'une information suffisante en vue d'avoir la même notion du diaconat permanent, il indique au clergé de son diocèse que « l'image du diacre, dont les seules fonctions étaient de baptiser, de prêcher et d'assister le prêtre à l'autel, se trouve ainsi transformée. Nous devons en tenir compte dans la place que nous lui ferons

³² ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC, Compte rendu de la réunion des responsables diocésains au diaconat permanent. Texte rédigé par Raynald Brillant ptre, Secrétaire général de l'AÉQ, 3 - 4 juin 1977.

³³ ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC, *Critères d'accueil des candidats au diaconat permanent*, janvier 1978. Document approuvé en Assemblée plénière du 7 au 10 mars 1978.

éventuellement chez nous³⁴». L'évêque de Chicoutimi ne fait pas la promotion du diaconat permanent pour pallier la diminution des prêtres. En plus, il indique que le ministère diaconal doit toujours être « au moins d'ordre caritatif, pour répondre à l'intention originelle du diaconat³⁵».

Cette orientation, vers le service socio-caritatif du diacre, donnée par l'AÉQ se retrouve confirmée dans les interventions de plusieurs évêques. Ainsi, Mgr Albert Sanschagrin, de Saint-Hyacinthe, dans une lettre, qui vise à faire le point sur l'expérience en cours dans son diocèse, déclare: « Jusqu'ici, sans négliger le ministère de la liturgie, nous avons privilégié et nous continuons de privilégier des activités qui sont dans la ligne de l'évangélisation et du service actif de la charité³⁶». Au diocèse de Montréal, l'évêque insiste aussi sur l'aspect caritatif de la fonction diaconale. Pierre Léger cite l'orientation donnée par Mgr Paul Grégoire, dès le début du projet à Montréal: « le diaconat permanent devrait s'employer chez nous à soulager les misères sociales³⁷». Lors d'une homélie, en février 1979, l'archevêque de Montréal confirme cette orientation à propos du service caritatif du diacre³⁸. Mgr Grégoire revenait sur cet aspect en septembre 1980: « C'est d'abord l'éducation de la foi et le service caritatif [qui] sont les deux grandes avenues que je vois, dans le diocèse de Montréal³⁹».

D'autres diocèses planifient le rétablissement du diaconat permanent et les évêques

³⁴ Marius PARÉ, *Lettre circulaire au Clergé du diocèse de Chicoutimi sur l'établissement du diaconat permanent dans le diocèse*, Évêché de Chicoutimi, 1er août 1977.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Albert SANSCHAGRIN, Louis LANGEVIN, « Le diaconat permanent », dans *Circulaire pastorale* no 232, Diocèse de Saint-Hyacinthe, 4 mai 1978.

³⁷ Pierre LÉGER, « Le diaconat permanent », dans *L'Église de Montréal*, 31 août 1978, pp. 516 - 518.

³⁸ Paul GRÉGOIRE, « Conscient d'un appel de Dieu et du besoin des hommes », dans *L'Église de Montréal*, 29 mars 1979, pp. 209 - 211.

³⁹ ... , « Monseigneur Grégoire dialogue avec les candidats au diaconat permanent », dans *L'Église de Montréal*, 2 octobre 1980, pp. 574 - 576.

tiennent à un ministère diaconal orienté vers le socio-caritatif. Ainsi, Mgr Roger Ébacher, évêque de Haute-Rive (Baie Comeau) dans une lettre circulaire parle des besoins de ce milieu: « Je considère que [les diacres] pourront rendre de grands services à notre Église. Car nous avons besoin de toutes les énergies disponibles pour rendre notre Église plus vivante, plus dynamique, plus proche de tous en particulier des jeunes, des plus démunis, des plus pauvres⁴⁰». Mgr Charles-Henri Lévesque, évêque de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ayant en vue le rétablissement du diaconat permanent dans son diocèse, présente la fonction diaconale comme ayant une dimension sociale pour le souci des plus pauvres. Il met en évidence la caractéristique caritative des diacres: « Le service évangélique auquel sont appelés les diacres semble caractérisé par une attention particulière à l'égard de ceux qui ont besoin, qui sont peut-être les plus démunis et de toutes catégories: pauvres de foi, de ressources, de relations, de santé...marginaux dans l'Église, dans le monde. Quelle que soit la tâche, il doit la vivre avec le souci des plus oubliés⁴¹». Pour le diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, l'insistance, lors du rétablissement du diaconat permanent, est la diaconie de la charité.

2.4 Vers une recherche de la spécificité du diaconat permanent (1981 - 1985)

La Parole, la liturgie et la charité constituent les trois volets du ministère diaconal. Le diacre n'est pas pour autant en mesure d'exercer la diaconie sous ces trois aspects ni avec la même insistance. Il est inévitable d'insister sur l'un ou l'autre aspect du service. Le début des années 1980 est fertile en interventions sur la spécificité du diaconat permanent. Mais cette spécificité du diaconat permanent, c'est peut-être autre chose qu'un choix radical entre la proclamation de la Parole, la liturgie (surtout la sacramentalisation) et le socio-caritatif. Un document en provenance du Sous-comité provincial pour le

⁴⁰ Roger ÉBACHER, « Le diaconat permanent », Diocèse de Haute-Rive, 21 février 1980.

⁴¹ Charles-H. LÉVESQUE et Julien BEAULIEU, *Le diaconat permanent*, Diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, novembre 1980, 27 p.

diaconat permanent de l'AÉQ, rédigé par Pierre Léger au nom du Sous-comité entre 1980 et 1983, se penche sur la spécificité du diaconat permanent à partir de repères théologiques et pastoraux⁴². Ce document publié treize ans après la première ordination diaconale au Québec, a, sans doute, servi de référence pour mettre l'accent dans les interventions de cette époque sur ce qui devrait faire du diaconat un ministère de service selon sa propre spécificité.

Pierre Léger, responsable du diaconat permanent au diocèse de Montréal, part du principe que si « tous sont baptisés, tous sont responsables⁴³ ». Dans la mise en place d'une coresponsabilité des baptisés « il nous faut porter un jugement lucide sur le type de tâches accomplies présentement [en 1981] par les diacres permanents du Québec⁴⁴ », car la diaconie de quelques-uns doit renvoyer à la diaconie de tous. Or les tâches accomplies en 1981 par les 82 diacres permanents du Québec signifient-elles la volonté arrêtée de l'Église d'être présente au cœur du monde, comme le levain dans la pâte⁴⁵? Question très pertinente à ce moment du cheminement du diaconat permanent, non seulement, dans l'Église du Québec, mais aussi dans l'Église universelle. Dès 1977, Mgr Albert Sanschagrin rejettait le modèle des USA du diacre permanent où « on en fait des vicaires de paroisses⁴⁶ ». En Belgique, en 1981, lors d'une rencontre internationale des diacres

42 SOUS-COMITÉ PROVINCIAL POUR LE DIACONAT PERMANENT, *Le diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux*, Assemblée des évêques du Québec, mars 1983. Ce document a été présenté au chapitre 1.

43 Pierre LÉGER, « La place du diacre dans une Église tout entière ministérielle », dans *L'Église de Montréal*, 2 janvier 1981, pp. 10 - 15.

44 *Ibid.*, p. 11.

45 *Ibid.*, p. 13.

46 Rencontre conjointe prêtres - diacres - candidats. Diocèse de Saint-Hyacinthe, 29 avril 1977. Un article de *L'Église canadienne* de septembre 2000 intitulé « Conférence nationale du diaconat permanent aux États-Unis » corrige cette orientation par l'entremise de Mgr Gilles Cazabon, évêque de Saint-Jérôme et représentant de la CÉCC à cette conférence nationale: « J'ai pu m'entretenir avec des gens dans diverses formes de service de la Parole, des sacrements et de la charité. L'accent est mis partout sur la diaconie de la charité auprès des gens en situation de marginalité par rapport à l'Église et à la société. »

permanents, des participants regrettent « que l'accent soit mis sur les tâches concernant la vie interne de la communauté⁴⁷ ». Les diacres semblent trop facilement s'identifier à ce qu'ils font d'où la tendance, chez plusieurs, à accumuler des tâches. Ce qui amène le diacre vers des activités en remplacement du prêtre. Pierre Léger, qui prépare alors le document sur les repères théologiques et pastoraux du diaconat permanent, propose la présence des diacres aux secteurs-clés de l'évolution de la société. *Lumen gentium* ne donnait pas une liste exhaustive des tâches diaconales à effectuer et ne limitait pas ces tâches aux besoins internes de la communauté. Le diaconat à inventer, c'est celui de l'audace prophétique pour servir « là où il y a justement personne pour signifier, pour témoigner, pour servir⁴⁸ ». La spécificité du diaconat permanent serait dans la ligne « d'un service davantage prophétique⁴⁹ » peu importe si les tâches son en liturgie (sacramentalisation), proclamation de la Parole ou socio-caritative, en allant vers le seuil de nos communautés et même au-delà dans des domaines intattendus en vue « de rappeler à l'Église qu'elle est là pour les hommes et non l'inverse⁵⁰ ».

Les interventions des évêques emprunteront aussi cette orientation. Mgr Robert Lebel, en 1982, annonce l'ordination des premiers diacres dans le diocèse de Valleyfield. Il s'agit pour lui d'un service parmi les autres qui se situe dans l'ensemble des nouveaux ministères. Dans cette recherche d'une spécificité, Mgr Lebel voit le ministère diaconal comme « un service qui a sa signification propre [car] le diacre est un signe visible du Christ serviteur⁵¹ ». En fait, il désigne le service du diacre tel « un service signe, qui

⁴⁷ Pierre LÉGER, « La place du diacre dans une Église tout entière ministérielle », *Op. Cit.*, p. 13.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 14.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 15.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 15.

⁵¹ Robert LEBEL, « Ordination des diacres permanents », dans *L'Évêque de Valleyfield*, 26 avril 1982.

rappelle à toute l'Église une dimension de sa vie, qu'elle tient de Jésus Christ⁵²». L'aspect du diacre comme signe de la diaconie de l'Église va intégrer de plus en plus le discours des évêques. Le document sur les repères théologiques et pastoraux des diacres permanents, du Sous-comité de l'AÉQ, renchérit sur cette notion de signe de la diaconie de l'Église⁵³. Une chose est importante pour Mgr Lebel: le diacre n'est pas un assistant du prêtre, ni son suppléant. Ce qu'il veut pour son diocèse, c'est « un diaconat missionnaire et défricheur⁵⁴», dans des terrains nouveaux de la pastorale du service et de l'évangélisation.

L'évêque de Sherbrooke, Mgr Jean-Marie Fortier, va dans le même sens dans la recherche de la spécificité du diaconat permanent, dans un document publié en juin 1984⁵⁵. Sa vision théologique du diaconat permanent est celle d'une Église tout entière ministérielle dans laquelle « personne ne peut prétendre détenir l'ensemble des dons de l'Esprit, pas plus que la communauté ne peut remettre toutes ses responsabilités dans les mains des seuls ministres ordonnés⁵⁶». La tâche des ministres ordonnés est de faire émerger chez les autres les divers dons de la communauté et du Royaume. Il faut éviter de prendre nos idéaux pour des réalités car « ce n'est pas parce que nous proclamons que l'Église est servante et pauvre qu'elle l'est réellement⁵⁷». Il s'agit de garder éveillée cette volonté de servir, et ainsi les diacres deviennent signes de ce service en Église « en se faisant radicalement serviteurs de leurs frères et soeurs [ce qui] pour les diacres constitue la façon d'être ministres⁵⁸». Ce ministère dans la spécificité du service est à la fois « un

52 *Ibid.*, p. 2.

53 SOUS-COMITÉ PROVINCIAL POUR LE DIACONAT PERMANENT, *Op. Cit.*, pp. 3 à 9.

54 Robert LEBEL, *Op. Cit.*, p. 3.

55 COMITÉ D'ÉTUDE SUR LE DIACONAT PERMANENT, *Le diaconat permanent dans l'Église de Sherbrooke: Vision et orientations*, Diocèse de Sherbrooke, juin 1984.

56 *Ibid.*, p. 8.

57 *Ibid.*, p. 9.

58 *Ibid.*, p. 11.

service des frères vers la parole et vers l'autel et la célébration liturgique à ce qui en fait le cœur, l'agapè⁵⁹». Le diacre, comme animateur du service, « est là pour inviter chacun à prendre ses responsabilités et donner ainsi sa pleine mesure en Église⁶⁰». Pour l'évêque de Sherbrooke, le diacre permanent est un signe de la diaconie de l'Église dans un ministère qui est à la fois un service de la charité, de la Parole et de la liturgie. C'est pourquoi le document accepté par Mgr Fortier propose l'exercice du diaconat permanent dans le sens d'un éveil: « Que les diacres exercent leur mandat pastoral dans un esprit de service, d'interpellation au service et d'éveil des autres chrétiens à prendre leurs responsabilités dans l'Église⁶¹».

2.5 Un ministère parmi d'autres ministères au service de la communauté (1986 - 1990)

Les interventions des évêques, dans la deuxième partie des années 1980, vont dans le sens d'un ministère diaconal au service de la communauté en collaboration avec les autres ministères de la paroisse. Le sens de communauté est plus large que l'ensemble des personnes dites pratiquantes. Les évêques ne veulent d'aucune façon de diacres comme vicaires de paroisses. Alors cette communauté d'une paroisse élargie a à identifier ses besoins et à trouver les ressources humaines pour y répondre. Les évêques s'attendent à ce que les diacres oeuvrent dans des secteurs de pastorale sociale en relation avec la communauté. Cet animateur de service qu'est le diacre ira là où sont les besoins, donnant ainsi l'exemple d'une perspective missionnaire au seuil de la paroisse, en privilégiant l'approche socio-caritative mais sans minimiser la proclamation de la Parole et la liturgie. En fait, il faut envoyer les diacres au « seuil et au cœur de l'Église des "frontières" »⁶²,

59 Hervé LEGRAND, « Le ministère dans l'Église locale », dans *Initiation à la pratique de la théologie*, tome III, Paris, Éd. du Cerf, 1983, p. 234.

60 COMITÉ D'ÉTUDE SUR LE DIACONAT PERMANENT, *Op. Cit.*, p. 11.

61 *Ibid.*, p. 20.

62 Yves CONGAR, « Le diaconat dans la théologie des ministères », dans *Revue Vocation*, avril 1966.

là où sont les personnes en rupture avec l'Église et vers les plus mal pris de notre société. La façon explicite du diacre de vivre son ministère est de faire en sorte « que le sacrement du frère et de la soeur, et particulièrement de la personne " pauvre ", soit célébré par l'ensemble de la communauté⁶³». Jean Rigal appuie cette orientation en écrivant: « le diacre manifeste clairement que l'on ne saurait dissocier le sacrement de l'autel et le sacrement du frère⁶⁴». Si le diacre est l'animateur de la diaconie de l'Église « sa tâche fondamentale est bien davantage du côté du milieu, de la pâtre même de la communauté que du côté de la liturgie ou de la prédication⁶⁵». C'est Jean Rigal qui précise le danger pour les diacres d'agir en marge des besoins de la communauté: « C'est lorsque les diacres ont abandonné leur rôle social, caritatif, missionnaire au profit des fonctions liturgiques, qu'ils sont disparus pour avoir perdu leur originalité⁶⁶».

Le discours des évêques se rapproche de cette orientation du ministère diaconal comme réponse aux besoins de la communauté comme entité sociale. Ce sont ces besoins qui se situent bien souvent au seuil et au-delà de nos paroisses traditionnelles. Pour Mgr Bernard Hubert, évêque de Saint-Jean-Longueuil, « il ne semble pas qu'il y ait urgence à ce que des ministères soient officiellement reconnus par l'Église⁶⁷». Il reconnaît des besoins dans l'accompagnement des malades, la pastorale ouvrière, les différentes catéchèses, la liturgie, l'aide aux défavorisés mais il ne veut pas en faire une reconnaissance ministérielle. Il encourage chaque communauté ecclésiale à oeuvrer dans les réalités sociales car « l'attention au social et le service au monde de ce temps sont si

63 *Ibid.*

64 Jean RIGAL, *Le courage de la mission*, Paris, Cerf, 1985, p. 139.

65 COMITÉ DIOCÉSAIN DU DIACONAT PERMANENT, *Le diaconat permanent dans l'Église de Rimouski*, Diocèse de Rimouski, 29 juin 1990, p. 67.

66 Jean RIGAL, *Op. Cit.*, p. 140.

67 Bernard HUBERT, « La reconnaissance des ministères. Une question pour les diocèses », dans *L'Église canadienne*, 15 octobre 1987, pp. 103 - 104.

importants⁶⁸», mais ne préconise pas l'ordination de diacres.

L'évêque de Saint-Jean-Longueuil a tout de même ordonné un diacre dans son diocèse. Il s'agit d'un Amérindien qui fut ordonné en 1987 à la demande de la communauté de Saint-François-Xavier de Kahnawake. À l'occasion de cette ordination diaconale, Mgr Hubert a tenu à faire une mise au point en précisant que « cette ordination constitue un cas d'exception⁶⁹ ». L'évêque a ajouté qu'il ne procéderait pas à l'ordination de diacres permanents dans le diocèse « tant et aussi longtemps que les femmes ne pourraient accéder à ce ministère ordonné⁷⁰. Le diocèse de Saint-Jean-Longueuil insiste sur la formation des laïcs. Un prêtre de ce diocèse rappelait que « si nous avions mis l'accent sur les diacres dans l'organisation de notre vie pastorale, les femmes qui oeuvrent en pastorale et qui forment 90% des agents laïcs en pastorale n'auraient pas pris la chose⁷¹ ». Il y a quelques diacres permanents qui vivent dans le diocèse mais ont été ordonnés ailleurs. Ils vivent leur ministère ordonné discrètement dans leur milieu, quelque peu dans l'anonymat. C'est à partir de tout ce contexte que le diocèse de Saint-Jean-Longueuil a pris l'option de ne pas ordonner de diacres mais de ne pas se fermer complètement à une telle éventualité.

D'autres évêques, par ailleurs, voient dans les diacres cet « animateur du service » décrit par Paul VI. Mgr Bertrand Blanchette, évêque de Gaspé-Les Iles, situe la diaconie dans la perspective d'inviter « chaque chrétien et chaque chrétienne à vivre dans cet esprit de service et pauvreté: " Je vous ai donné l'exemple pour que vous aussi vous fassiez ce

67 *Ibid.*, p.104.

69 Nancy PHILIPPS, « Un diacre permanent ordonné à Kahnawake », dans *Actualité diocésaine*, 25 octobre 1987, p. 6. (Archives du diocèse de Saint-Jean-Longueuil.)

70 *Ibid.*, p. 6.

71 Entretien entre l'abbé Marcel Brillon, curé de Saint-Louise-de-Marillac et Réal Lampron, diacre, le 26 août 1991.

que j'ai fait " (Jn 13, 15)⁷²». Il revient au diacre d'aider l'ensemble des fidèles à bien vivre leur condition de serviteur en étant lui-même non seulement serviteur mais animateur du service. Mgr Blanchette précise que le vrai maître du service c'est le besoin. Il se demande dans quel secteur de la mission éclésiale, le diacre sera-t-il animateur? Avant de répondre à cette question, il y a lieu « d'harmoniser au mieux les besoins plus importants de la communauté et les talents ou charismes du diacre⁷³». Le diacre pourra ainsi se mettre au service de la Parole, de la liturgie ou des œuvres de charité. L'évêque de Gaspé-Les Iles désire que le diaconat soit, tout comme l'Église, au service de ses membres mais aussi que « grâce à la diaconie de la charité [les diacres] pourraient être sels et ferment⁷⁴». Mgr Blanchette ne voit pas d'exclusivité dans « cette préférence pour la diaconie de la charité ad extra, [car] le diacre qui s'adonne au service de la Parole ou de la liturgie devrait aussi le faire dans une perspective missionnaire⁷⁵». En fait il se demande comment le ministère de la liturgie et de la prière pourrait-il rejoindre les gens dans leurs autres lieux de célébration?...« L'angle de visée devrait toujours déborder l'ad intra⁷⁶ même s'il s'agit de réalisations modestes.

Le Conseil presbytéral du diocèse de Chicoutimi propose, en 1990, une orientation acceptée par Mgr Jean-Guy Couture, allant dans le sens des besoins identifiés par la communauté: « que le diaconat permanent soit plus visible, plus près de la communauté⁷⁷». Le diocèse de Chicoutimi situe ce ministère dans la ligne d'une réponse aux besoins de la communauté. Les diacres sont des éveilleurs attentifs aux signes des

⁷² Bertrand BLANCHETTE, « Pistes d'orientation pour le diaconat permanent », Diocèse de Gaspé, juin 1988, p. 1.

⁷³ *Ibid.*, p. 3.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 4.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 5.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 5.

⁷⁷ CONSEIL PRESBYTÉRAL, « Le diaconat permanent dans l'Église de Chicoutimi », Diocèse de Chicoutimi, décembre 1989, p. 5.

temps, « ils seront artisans du renouveau de la communauté dans sa relation au monde⁷⁸». Le document décrit les diacres comme des hommes des frontières et du seuil. Le diaconat permanent a pour fonction de mettre le service en valeur. Or le service appartient à la communauté tout entière mais quelques-uns [...] sont appelés à animer le service dans la communauté en vue de manifester la force motrice de la diaconie de l'Église. Nous retrouvons dans l'orientation du diocèse de Chicoutimi outre l'équilibre des fonctions diaconales, la préférence pour les pauvres du seuil: « L'Église accueille le ministère diaconal dans toute son ampleur: il concerne à la fois le service de la Parole, de la liturgie et de la charité. Dans une Église qui prend une option préférentielle pour les pauvres, on continuera d'insister, sur l'urgence toute particulière du service concret envers les pauvres et dans les situations dites de seuil⁷⁹». Cela signifie concrètement que dans le diocèse de Chicoutimi on doit faire en sorte que « le ministère diaconal évolue selon les besoins et la vie des communautés⁸⁰».

Mgr Gilles Ouellet, de Rimouski, présente, en juin 1990, l'orientation qu'il entend donner au diaconat permanent dans son diocèse⁸¹. Cette orientation va dans le sens d'un diaconat près de la communauté et de ses besoins: « Les diacres servent le Peuple de Dieu dans un projet pastoral personnel qui viendra répondre à des besoins bien identifiés dans la société et dans l'Église⁸²». Il veut des diacres qui travaillent « en collaboration avec les prêtres sans être leurs suppléants dans l'animation de la communauté⁸³». Mgr Ouellet tient aussi à rappeler que dans la communauté il y a d'autres ministères exercés par les laïcs, hommes ou femmes, et il ne faut pas les négliger ou les oublier.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 7.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 13.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 14.

⁸¹ COMITÉ DIOCÉSAIN DU DIACONAT PERMANENT, « Le diaconat permanent dans l'Église de Rimouski », Diocèse de Rimouski, 29 juin 1990.

⁸² *Ibid.*, p. 2.

⁸³ *Ibid.*, p. 2.

L'Assemblée des évêques du Québec, en septembre 1988, demande de faire le point sur le diaconat permanent après dix ans [?] d'existence: le travail qu'il a accompli, les questions qu'il soulève, les richesses qu'il apporte⁸⁴. Le rapport synthèse, présenté à l'AÉQ un an plus tard, nous informe que ce ministère cherche sa place car « la mise sur pied du diaconat permanent constitua pour la plupart des Églises diocésaines un acte de foi⁸⁵ ». Chaque Église diocésaine cherche à définir ce qui spécifie le diaconat permanent chez elle. Les auteurs du document se disent heureux de constater comment la diaconie de la charité est privilégiée, de plus en plus, dans la majorité des diocèses du Québec. Mais dans son rapport aux évêques, l'exécutif provincial du diaconat permanent suggère de ne pas préciser de façon exhaustive « une liste de ministères [tâches] que le diacre et son épouse [sic] pourraient exercer⁸⁶ ». Le rapport soumet aux évêques que l'exercice du diaconat puisse aller au-delà de la présence à la communauté paroissiale:

Pour que la figure originale du diaconat permanent apparaisse encore mieux dans l'avenir, il nous semble important qu'il faut continuer à privilégier cet aspect du ministère diaconal [la charité]. En continuité d'ailleurs avec les orientations retenues par l'Assemblée des Évêques du Québec dès le départ de cette nouvelle aventure. Le diacre permanent, assisté de son épouse - pour les années à venir - doit continuer à être " L'HOMME DES FRONTIÈRES ET DU SEUIL ! " »⁸⁷

2.6 Un diaconat orienté vers l'aspect social du service (1991 - 1997)

Au cours de la décennie 1990, les interventions des évêques sur la priorité à accorder au service de la charité, tout en favorisant un équilibre dans l'exercice des fonctions diaconales, trouvent leur résonnance dans les regroupements des diacres dont les thèmes de discussion sont l'engagement socio-caritatif. Les rencontres provinciales des diacres reviennent constamment sur l'aspect social du ministère diaconal. Les diacres, en

⁸⁴ EXÉCUTIF PROVINCIAL DU DIACONAT PERMANENT, « Extrait du procès-verbal de la réunion plénière de l'AÉQ », 13 au 16 septembre 1988.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 1. Le texte est souligné par les auteurs.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 22.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 23. Tel quel dans le texte original.

tant que groupe, éprouvent la nécessité d'orienter de plus en plus leur ministère diaconal vers les situations marginales de la société et de l'Église. Trois congrès au cours de ces années, développent, en atelier et en plénière, le thème de l'engagement social du diacre. Des évêques et des théologiens sont venus à chacune de ces rencontres appuyer cette orientation. Les interventions des évêques, en dehors de ces rencontres, favorisent aussi un ministère diaconal socio-caritatif. Les rencontres sous formes de Congrès visent, surtout, à identifier des lieux où ce ministère socio-caritatif pourrait s'exercer. Les diacres constatent que ces lieux, où vivent les personnes visées par le ministère socio-caritatif, sont très près de la paroisse ou comme on dit maintenant de la communauté. Les trois congrès dont nous parlerons plus loin ont contribué à cibler les besoins de tels lieux et de telles personnes. Enfin, cette recherche d'une orientation de l'exercice du ministère diaconal a permis de constater la relation très proche des besoins avec la vie de nos communautés. Ce qui permet de réaliser que le diacre n'a pas à s'exclure de sa communauté pour exercer son ministère dans la ligne d'un engagement socio-caritatif.

Cette recherche d'un ministère au service du socio-caritatif, prend sa source dans un sondage réalisé par l'Exécutif provincial du diaconat permanent⁸⁸, en décembre 1990, auprès des diacres permanents et de leurs épouses. Ce sondage confirme les tendances des diacres à un engagement plus sacramentaire et liturgique que socio-caritatif. Le projet pastoral de base est en pastorale sacramentaire à 27,4% (surtout le baptême), en éducation de la foi (animation, enseignement, prédication, etc.) à 34,5%, en engagement socio-caritatif à 19% et près de 4% des diacres déclarent être vicaires de paroisses. Les autres, 15,5%, s'occupent des projets telles les responsabilités au diaconat permanent, les communications, la famille et la jeunesse. Pourtant, en ce qui concerne l'importance accordée aux trois pôles du service diaconal en fonction du temps que les diacres y consacrent, le sondage donne la charité à 50%, la Parole à 42,3% et la liturgie à 9,6%⁸⁹.

⁸⁸ Un évêque siège d'office sur l'Exécutif provincial du diaconat permanent.

⁸⁹ L'enquête que nous présentons au chapitre suivant donne les mêmes tendances.

Il semble bien que les répondants ne tiennent pas compte, dans leurs réponses, de leur engagement en pastorale sacramentaire dans la répartition de leur temps. Par ailleurs, le sondage démontre que plusieurs diacres favorisent « un engagement plus radical dans le service de la charité et de la justice⁹⁰ ». Certains diacres craignent que « les diacres se tiennent trop près des presbytères, attachent une importance exagérée à la liturgie au détriment de l'engagement social⁹¹ ».

« Problématique sociale du Québec », tel est le thème d'une rencontre, en 1991, des responsables diocésains et délégués des conseils diocésains des diacres permanents. La rencontre vise à développer une « identification des problèmes sociaux de nos milieux respectifs⁹² ». On y définissait le Québec comme un tissu en train de se défaire. Il s'agit d'une problématique qui se situe « sur quatre plans bien définis: social, économique, politique et culturel⁹³ ». Le père Bisaillon soutient que ça ne va pas de soi de vivre en solidarité avec les personnes appauvries dans un monde bouleversé comme le nôtre. Il lui semble « que seuls les Évêques sont éveillés à ces problèmes et que les communautés chrétiennes le sont peu ou pas du tout⁹⁴ ». D'où la nécessité et l'urgence d'une retombée vers la base, suggère l'auteur, en vue d'une conversion des baptisés et en particulier des diacres. Un des défis proposés par le conférencier est l'action « ce qui signifie qu'il faut se rendre présent aux personnes aux prises avec les problèmes économiques et sociaux actuels⁹⁵ ».

⁹⁰ EXÉCUTIF PROVINCIAL DU DIACONAT PERMANENT, « Sondage auprès des diacres et de leurs épouses en décembre 1990 », août 1991.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² Pierre BISAILLON, « Diacres et solidarité », Rencontre des Répondants diocésains et délégués des Conseils diocésains des diacres permanents, 24 et 25 mai 1991.

⁹³ *Ibid.*, p. 3.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 3.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 3.

En vue d'alimenter cette orientation du socio-caritatif, en lien avec la communauté, l'Exécutif provincial du diaconat permanent, en mai 1991, essayait de définir la position du diacre travaillé entre deux pôles: « d'une part par des forces centripètes qui tendent à le récupérer pour l'Église structurée et centralisée; et d'autre part, par des forces centrifuges qui tendent à le séparer de la structure traditionnelle de l'Église pour en faire un travailleur autonome et même individualiste, concentré sur son projet diaconal, ne ressentant pas de liens particuliers avec les autres clercs du diocèse⁹⁶». L'Église n'attend pas du diacre un rôle de substitution pour un nombre de prêtres déclinant. Ce qui est plus important encore, c'est que l'Église n'attend pas non plus du diacre « un rôle de franc-tireur lancé par l'ordination dans une aventure individuelle qui n'a que peu de rapports avec la vie de l'Église locale⁹⁷». Il ne faut surtout pas que le diacre se sente appelé à réaliser le plus de tâches sacerdotales possibles. Ce serait nier l'identité du diacre tout comme « la grâce spécifique de son ordination⁹⁸». À la suite de ces interventions, la table est mise pour le Congrès des diacres à Chicoutimi en septembre 1991.

Ce Congrès se tient sous le thème « L'identité et la mission du diacre » avec comme préoccupation la problématique sociale au Québec⁹⁹. Mgr Martin Veillette, évêque auxiliaire de Trois-Rivières et président du Comité des ministères de l'Assemblée des évêques du Québec y participait. M. Pierre Léger du diocèse de Montréal, conférencier invité, avait comme mission de répondre aux deux questions suivantes: « L'agir des diacres du Québec est-il à la hauteur de la théologie qui les a fait renaître après Vatican II et comment sont intégrés les trois pôles de la liturgie, de la Parole et de la charité dans le

⁹⁶ Marcel LAMONDE, « Le diacre dans son Église diocésaine. Liens diacre-Église », Exécutif provincial du diaconat permanent, Drummondville, 25 mai 1991.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ Marcel Lamonde dit s'être inspiré de Michel CANCOUET et Bernard VIOLE, *Les diacres*, Paris, Desclée, 1990, pp. 77 - 80.

⁹⁹ -----, « Diacres permanents en congrès », dans *L'Église canadienne*, 17 octobre 1991, p. 378.

ministère diaconal au Québec¹⁰⁰. Dans la foulée du sondage de décembre 1990, la première constatation indique que 20% des diacres agissent dans le secteur socio-caritatif alors que plus de 65% oeuvrent dans les secteurs de l'éducation de la foi et de la sacramentalisation! Les ateliers du congrès, selon le conférencier, favorisent l'option de la pastorale sociale comme « lieu privilégié, mais non exclusif des diacres¹⁰¹ ». Peut-être, voulait-on corriger un certain dérapage, affirme Pierre Léger. Ce dernier rappelle qu'en début de septembre 1991, la CÉCC, après l'AÉQ, a insisté pour faire de la pastorale sociale l'une des priorités dans l'ensemble de la mission. Cette instance des évêques ne serait-elle pas une invitation « à l'ordre des diacres à envoyer davantage de ses membres oeuvrer dans le champ de la pastorale sociale et de la justice¹⁰² ». Comme ministère ordonné le diaconat vise moins à répondre à toutes les attentes qu'à voir à ce que la communauté chrétienne s'engage plus profondément dans la mission au coeur du monde pour mettre en place un ministère vraiment missionnaire. La profonde expérience spirituelle des diacres pourrait « devenir un levier capable de rendre les membres de l'ordre des diacres plus audacieux dans leur engagement pastoral et plus prophétiques¹⁰³ ».

Une vision différente de l'engagement diaconal se manifeste au « Carrefour 3 » du diocèse de Montréal, en novembre 1992. Lors de cette rencontre, les diacres et leurs épouses s'interrogeaient sur le travail pastoral des épouses et, surtout, voulait clarifier le rôle liturgique du diacre permanent. Comme le ministère diaconal s'exerce le plus souvent en paroisse, [cela] suppose des relations claires entre les agents de la pastorale paroissiale¹⁰⁴. Mgr Jean-Claude Turcotte pense que « les diacres deviendront des agents

100 Pierre, LÉGER, « Congrès provincial des diacres permanents du Québec. Le diacre permanent et son "pays réel" », dans *L'Église de Montréal*, 3 octobre 1991, p. 896 - 899.

101 *Ibid.*, p. 899.

102 *Ibid.*, p. 897.

103 *Ibid.*, p. 899.

104 - - - - - , « Le carrefour diaconal 3 », dans *L'Église de Montréal*, 26 novembre 1992, pp.1131 - 1132.

de pastorale paroissiale¹⁰⁵». Il émettait le désir de voir le diacre et son épouse devenir membres d'un CPP et trouvait que le fait pour les diacres d'être orientés dans le domaine du service peut être cause d'un certain isolement. Les réflexions de Mgr Turcotte l'amènent à voir dans les diacres des animateurs de petites communautés.

Un feuillet, du diocèse de Nicolet, approuvé par Mgr Raymond St-Gelais, en décembre 1991, désigne le diacre comme « un humain au service de la personne pour une plus grande justice sociale par l'annonce de l'Évangile¹⁰⁶», et cela en vue de répondre aux besoins fondamentaux des personnes. Cette diaconie s'approfondit en vivant en solidarité avec toute personne démunie ou en besoin « jusqu'à vouloir créer un nouveau réseau communautaire¹⁰⁷». Ce doit être une diaconie pour une plus grande justice sociale comme signe « d'une diaconie de l'engagement socio-politique¹⁰⁸». Ce qui mène à une communauté diaconale qui s'engage à transformer les structures sociales, économiques et politiques qui engendrent la souffrance et briment la dignité humaine.

L'engagement socio-caritatif ne doit pas éloigner de la célébration liturgique. C'est ce que l'Exécutif provincial de l'Assemblée des responsables du diaconat permanent veut mettre en évidence dans un feuillet, publié en 1993. L'auteur y explique que le sens de la présence du diacre dans la célébration eucharistique à partir du lavement des pieds (Jean 13, 1-15) est un rappel au diacre « de ce qu'il est appelé à vivre tout au long de sa vie et pas seulement dans la liturgie... son ordination l'orientant vers les plus petits de l'Église et de la société humaine¹⁰⁹». Quand le diacre invite l'assemblée à intercéder pour l'Église et

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 1131.

¹⁰⁶ COMITÉ DIOCÉSAIN DU DIACONAT, « Profil du diacre », Diocèse de Nicolet, décembre 1991.

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ EXÉCUTIF PROVINCIAL DE L'ASSEMBLÉE DES RESPONSABLES DIOCÉSAINS DU DIACONAT, « Le service du diacre dans la célébration eucharistique », Feuillet à l'intention des présidents d'assemblée et des diacres, mai 1993.

le monde son ministère de charité prend une valeur toute particulière dans le ministère liturgique qu'il est en train de remplir. Le service liturgique du diacre prendra une couleur et une vérité particulière dans la mesure où « il se sera efforcé de servir l'Église dans les frères et soeurs qui sont actuellement aux frontières ou au seuil de celle-ci et vers lesquels il sera encore envoyé avec toute l'Église¹¹⁰».

Quelques évêques prennent la parole dans leur diocèse en faveur de l'engagement social des diacres. Mgr Martin Veillette, alors évêque auxiliaire de Trois-Rivières, intervenait dans le journal du groupe diaconal du diocèse de Trois-Rivières, à la suite d'une rencontre provinciale des responsables diocésains, tenue les 28 et 29 mai 1993: « Être appelé à servir comme diacre permanent dans l'Église n'est pas une vocation de substitut à la vocation au ministère presbytéral. L'ordre des diacres, tout comme l'ordre des prêtres, est destiné à collaborer avec l'évêque dans la mission d'évangélisation du monde. La collaboration des diacres s'exerce en priorité "dans le champ de la charité", en particulier auprès des personnes considérées comme vivant aux frontières de l'Église¹¹¹». Mgr Pierre Morissette, évêque du diocèse de Baie-Comeau rappelle aux communautés chrétiennes de son diocèse qu'elles « ne peuvent s'attendre des diacres qu'ils jouent un rôle de suppléance au manque de prêtres dans leur Église locale¹¹²». Pour Mgr Morissette il est clair que le diaconat est ce ministère de la charité « tout orienté vers ceux qui souffrent, qui ont faim et soif¹¹³».

Ces interventions de certains évêques du Québec sur l'engagement social des diacres se retrouvent aussi dans l'orientation du message de l'AÉQ *L'Esprit renouvelle les*

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ Martin VEILLETTE, « Au lendemain d'une rencontre provinciale...», dans *Le Diaconal*, 31 août 1993, p. 1.

¹¹² — — — — , « La diaconie sur la Côte-Nord », dans *L'Église canadienne*, décembre 1993, p. 411.

¹¹³ *Ibid.*, p. 411.

*ministères*¹¹⁴. Ce message veut faire le point après une vingtaine d'années « à faire de grands changements pour adapter [les] services pastoraux¹¹⁵ ». Le texte des évêques souligne l'apparition « de nouveaux ministères, fondés sur le baptême et la confirmation, en même temps que s'implantait le ministère du diaconat permanent¹¹⁶ ». Une évolution, nous disent les évêques, qui se poursuit non pas à partir d'un plan systématique ou d'idées préétablies mais à mesure que les besoins réels surgissent sur le terrain. Ce n'est pas le hasard pour autant mais une réflexion qui prend en compte la mission de l'Église. Ces ministères vraiment nouveaux « ne sont pas des solutions de remplacement pour pallier le manque de prêtres¹¹⁷ ». L'AÉQ dans son message s'exprime sur la nécessité de tous les ministères en Église que ce soient les ministères ordonnés ou les ministères laïcs en rappelant toutefois que « dans l'Église, tout ministère est un service, mais tout service n'est pas nécessairement un ministère¹¹⁸ ». Les évêques émettent l'opinion que le diaconat permanent restauré au Québec il y a une vingtaine d'années soit surtout orienté chez nous, vers le service de la charité à l'intérieur de la réalité sociale de chaque milieu, sans exclure le service de la Parole de Dieu et de la célébration de la foi.

Mgr Bernard Hubert n'a pas rétabli le diaconat permanent dans le diocèse de Saint-Jean-Longueuil¹¹⁹ mais son option pour la pastorale des baptisés va dans le sens d'une action socio-caritative¹²⁰. Dans les défis à relever il y a « l'invitation à s'engager dans les

¹¹⁴ ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC, *L'Esprit renouvelle les ministères*, AÉQ, novembre 1993, 4p.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 1.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 1.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 2.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 3.

¹¹⁹ En fait, comme indiqué précédemment, Mgr Hubert a ordonné, en octobre 1987, à titre exceptionnel, un diacre d'origine amérindienne pour le service de la communauté de Kahnawake.

¹²⁰ Bernard HUBERT, « La communauté des baptisés au cœur du monde », dans *L'Église canadienne*, avril 1994, pp. I - VIII.

projets sociaux ou à fonder des comités d'action sociale¹²¹». Il apparaît à Mgr Hubert que la présence chrétienne aux réalités sociales est faible. Ce que voudrait l'évêque de Saint-Jean-Longueuil, c'est un projet d'évangélisation pour chaque communauté chrétienne locale. Ce projet comporte des champs pastoraux à privilégier et l'un de ces champs concerne la place des pauvres en Église. Or la population pauvre « sert de mesure à la qualité évangélique des communautés chrétiennes¹²²».

Le Congrès des diacres permanents, en septembre 1994, poursuit dans la même veine de l'engagement social des diacres en se donnant comme thème « Le diacre au service de la charité ». Mgr Martin Veillette, évêque auxiliaire à Trois-Rivières et responsable du diaconat permanent à l'AÉQ, intervient à ce propos dans le journal diocésain des diacres de Trois-Rivières: « On l'a souvent constaté, dans l'ensemble de la vie chrétienne, le maillon le plus faible de la chaîne reste, peut-être parce que le plus difficile, le volet engagement social¹²³». Le défi de relever l'engagement social concerne particulièrement le service du diacre permanent car dans nos Églises, les évêques ont restauré le diaconat permanent surtout en vue du service de la charité. Une évolution vers l'engagement social des diacres se fait sentir dans le discours entre le Congrès de Chicoutimi en 1991 et celui de Victoriaville en 1994. Celui de Chicoutimi permettait de mieux mesurer la distance entre les intentions annoncées et la situation réelle dans chacune de nos Églises particulières, et dans l'ensemble du Québec. Le Congrès de Victoriaville allait poursuivre les réflexions sur l'aménagement concret du service diaconal. Mgr Veillette constate que des pas très intéressants ont été accomplis dans la direction souhaitée mais « peut être, pourrons-nous constater également que d'autres pas restent encore à faire¹²⁴».

121 *Ibid.*, p. III.

122 *Ibid.*, p. VII.

123 Martin VEILLETTE, « Le diacre au Service de la Charité », dans *Le Diaconal*, 31 août 1994.

124 *Ibid.*, p. 2.

Ce Congrès de Victoriaville¹²⁵, en septembre 1994, veut justement se situer dans la ligne des « pas à faire » pour un véritable engagement social. Toutes les activités du congrès sont orientées en vue de permettre aux congressistes de réfléchir sur leur implication et leur attitude face aux pauvres, aux démunis, aux mal-aimés et aux marginalisés à partir de la conférence de Guy Paiement sur la pauvreté jusqu'à l'homélie de Mgr St-Gelais de Nicolet sur le prophétisme des diacres. Les dix ateliers proposés mettent en évidence les fractures de notre société: la toxicomanie, le suicide, la violence conjugale, les personnes âgées, isolées, oubliées, la famille monoparentale, les moins nantis et la pauvreté, la vécu d'un diagnostic sévère, les jeunes marginalisés et sans travail, les marginaux dans l'Église (divorcés réengagés), la famille reconstituée. Le conférencier laisse aux diacres une activité de réflexion: « Où en suis-je: dans ma naïveté sociale?, dans ma critique sociale?, dans ma solution sociale? Où en suis-je dans la participation et la prise en charge par le milieu? Quelles sont mes promotions de solutions alternatives? Comment faire le passage pour la transformation du milieu? ¹²⁶ ». Mgr St-Gelais, dans son homélie, parle des diacres comme étant « des signes prophétiques qui interpellent l'Église¹²⁷ ». La seule solution c'est de bâtir des projets de libération. La question se pose quand à la crédibilité du ministère des diacres: « votre ministère sera crédible dans la mesure où vous prendrez cette voie d'animateurs de service, occupés à engager des gens dans des groupes solidaires en témoins d'espérance avec eux¹²⁸ ». Le diaconat ne pourra aider l'Église si, comme diacre, on se réduit frileusement dans un rôle de vicaire ou curé de suppléance car alors on vient de passer outre à sa mission: « Le désir qui vous habite d'être des témoins dans notre Église contemporaine en prenant la

¹²⁵ Thérèse FILION-PÉPIN, , *Rapport sur le Congrès provincial 1994 des diacres permanents de langue française à l'hôtel Colibri de Victoriaville, 16 - 17 et 18 septembre 1994*, Sherbrooke, décembre 1994.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 13.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 16.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 17.

voie des plus pauvres, des petits, témoigne de Jésus lui-même¹²⁹ ».

L'Église canadienne publia deux articles à la suite Congrès de Victoriaville. Dans le texte de septembre 1995 nous retrouvons les résultats du sondage réalisé en 1990¹³⁰, et qui démontre que plusieurs diacres exerçaient leur ministère plutôt dans le domaine de la liturgie que dans celui de la charité. Ce qui fait dire à Mgr Gérard Drainville du diocèse d'Amos « qu'il souhaite d'abord une clarification concernant l'identité du diacre et le caractère caritatif du projet diaconal¹³¹ ». En effet, au début, on ordonnait pour le ministère de la liturgie et de la Parole or depuis quelques années, les évêques ont demandé aux diacres de sortir des églises et d'aller dans le monde. Mais, selon certains diacres, c'est à cause du manque de prêtres que la liturgie et les homélies [et on peut ajouter la sacramentalisation] deviennent plus importantes que le service socio-caritatif¹³². La conséquence d'une telle situation c'est que dans certains diocèses « la plupart des diacres ont une tâche en paroisse: liturgie, préparation aux sacrements, éducation de la foi¹³³ ». Toutefois, le Congrès de Victoriaville semble devenir l'amorce du réalignement de l'engagement des diacres dans les réalités sociales. Le deuxième article¹³⁴ de Denise Robillard laisse la parole à une dizaine de diacres qu'elle a interrogés au cours de sa recherche. Ils parlent de leur cheminement et de leurs activités, mais aussi de leurs frustrations et de leurs espoirs¹³⁵. L'ensemble des témoignages des deux articles va dans le sens de voir le ministère des diacres orienté d'abord vers les personnes du seuil,

129 *Ibid.*, p. 17.

130 EXÉCUTIF PROVINCIAL DU DIACONAT PERMANENT, « Sondage auprès des diacres et de leurs épouses en décembre 1990 », août 1991.

131 Denise ROBILLARD, « La place des diacres permanents. Dans le Jourdain, pas dans la sacristie », dans *L'Église canadienne*, septembre 1995, pp. 263 - 269.

132 *Ibid.*, p. 268.

133 *Ibid.*, p. 269.

134 Denise ROBILLARD, « Les diacres permanents. Qui sont-ils et que font-ils? », dans *L'Église canadienne*, octobre 1995, pp. 313 - 320.

135 *Ibid.*, p. 313.

une expression qui englobe les situations relevant du domaine de la justice et de la foi; pauvreté matérielle et pauvreté spirituelle.

En novembre 1995, le diocèse de Montréal se posait la question de la situation du diacre dans un contexte paroissial. Mgr Jean-Claude Turcotte invitait les diacres à examiner ce que devait être le rôle du diacre dans un tel contexte. Le rapport¹³⁶ soumis à l'évêque établissait que « 33 des 57 mandats présentement confiés à des diacres le sont en paroisse¹³⁷ ». Déjà en 1992, le diocèse de Montréal constatait que le ministère diaconal s'exerce le plus souvent en paroisse¹³⁸. Même si Mgr Turcotte favorise l'orientation des diacres vers les paroisses¹³⁹, il identifie des champs pastoraux à privilégier plus large que la liturgie et la sacramentalisation: « l'éducation de la foi, le domaine socio-caritatif, la famille et la jeunesse¹⁴⁰ ». Le diaconat restauré par Vatican II, selon l'évêque de Montréal, devrait être formé de ministres qui ont un vif souci missionnaire et qui sont habilités à travailler auprès des gens qui n'ont plus ou n'ont presque jamais eu de contacts avec l'Église¹⁴¹.

Mgr Maurice Couture, du diocèse de Québec, à l'occasion des 25 ans d'ordination d'hommes au diaconat permanent, favorisait aussi l'engagement social des diacres¹⁴². Il définit comme suit le sens du ministère diaconal: « Le diacre se veut un homme de service

¹³⁶ Jean-Claude TURCOTTE, « Réactions au " Rapport de la phase I " préparé par la Commission d'étude sur le diaconat permanent du diocèse de Montréal (octobre 1995) », dans *L'Église de Montréal*, 23 novembre 1995, pp.1313 - 1321.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 1316.

¹³⁸ -----, « Le carrefour diaconal », dans *L'Église de montréal*, 26 novembre 1992, p.1131.

¹³⁹ Jean-Claude TURCOTTE, « Réactions au " Rapport de la phase I " », *Op. Cit.*, pp. 1316 et 1317.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 1320.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 1320.

¹⁴² Maurice COUTURE, « Des diacres depuis 25 ans », dans *Pastorale-Québec*, 5 février 1997, p. 6.

qui privilégie une pastorale du seuil¹⁴³». En effet, à la faveur de leur travail et de leurs engagements les diacres et leurs épouses tissent des liens avec des personnes plus ou moins proches de l'Église et à leur contact, certaines personnes défavorisées se sentent davantage de l'Église¹⁴⁴. Il reste « les moyens nouveaux à inventer pour répondre à des besoins inédits¹⁴⁵». En présentation de l'album souvenir du 25^e anniversaire de l'ordination des premiers diacres dans le diocèse de Québec¹⁴⁶, l'évêque présente ainsi le ministère du diacre: « Annonce de la Parole, préparation et animation des sacrements, exercice de la charité: les champs d'action sont multiformes, ils appellent un témoignage vigoureux et à renouveler sans cesse¹⁴⁷». Lors de la messe chrismale en avril 1997, Mgr Couture, dans son homélie¹⁴⁸ revient sur la dimension caritative: « Quant aux diacres, ils participent eux aussi à cette réalité sacramentelle et mettent spécialement en relief le service des pauvres, des petits, des opprimés de toutes sortes¹⁴⁹».

Ce qui ressort de ces interventions sur le ministère diaconal, c'est le mot service qui serait, selon Yves Congar, l'idée essentielle du Concile¹⁵⁰. Que reste-t-il de cette idée de service devant animer le ministère de prêtre, d'évêque et de diacre? Cette idée de service a-t-elle transformer le ministère des pasteurs et animer la restauration de celui de diacres? Nous devons, selon Marc Pelchat, réinventer le ministère prébytéral ou diaconal,

143 *Ibid.*, p. 6.

144 *Ibid.*, p. 6.

145 *Ibid.*, p. 6.

146 -- -- -- -- , *Les diacres de l'Église. 25 ans 1972 -1997*, (Album souvenir), Diocèse de Québec, 1997.

147 *Ibid.*, p. 5.

148 Maurice COUTURE, « L'importance vitale du sacerdoce ministériel », dans *Pastorale-Québec*, 7 mai 1997, p. 3.

149 *Ibid.*, p. 3.

150 Marc PELCHAT, « Le ministère ordonné après Vatican II et le Synode diocésain », dans *Pastorale-Québec*, 6 août 1997, pp. 5 - 9.

ses modalités d'accès, ses formes d'action et sa visibilité¹⁵¹. Il faudra de toute évidence chercher des voies nouvelles dans l'exercice du ministère diaconal.

Mgr Maurice Couture revient sur cette notion de service et des défis qu'il soulève. « Certes, la célébration liturgique et l'annonce de la Parole sont et demeureront des aspects importants de votre activité. Mais celui qui est comme central, c'est le don de vous-mêmes aux autres, en particulier aux plus faibles et aux plus distants¹⁵²». Les défis à relever concernent les jeunes couples, les couples mariés, les familles recomposées, les divorcés-réengagés mais aussi, appui aux initiatives sociales et politiques qui aident la famille¹⁵³. Parmi ces défis à relever, il nous faudra « ensemble ouvrir de nouvelles voies, prendre des initiatives missionnaires, au cours des prochaines années¹⁵⁴».

Le Congrès de Saint-Hyacinthe, en 1997, va, aussi, dans le sens des défis à relever dans le service diaconal en passant par des voies nouvelles. Le thème général s'intitule « Enjeux », c'est-à-dire qu'est-ce que les diacres sont prêts à risquer pour que l'exercice de leur ministère devienne plus missionnaire? Ce Congrès a permis des échanges sur des aspects majeurs du diaconat permanent, dans la suite logique des Congrès de Chicoutimi (1991) et de Victoriaville (1994) tels l'originalité du diaconat permanent, l'exercice du ministère diaconal en périphérie et la mission du diacre, les moyens que doit se donner le diaconat pour oeuvrer là où sont les besoins et le lien entre tout ministère et la communauté chrétienne¹⁵⁵.

151 *Ibid.*, p. 6.

152 Maurice COUTURE, « L'homélie de Mgr l'Archevêque », dans *Pastorale-Québec*, 17 septembre 1997, pp. 9 - 10.

153 *Ibid.*, p. 10.

154 *Ibid.*, p. 10.

155 COMITÉ ORGANISATEUR, « Compte rendu de la thématique, conférences et questionnements », Congrès 1997 du Diaconat permanent, Saint-Hyacinthe, mars 1998, 79 p.

Trois ateliers de ce Congrès développent les moyens pour rendre le service diaconal plus missionnaire. L'atelier A, animé par André Chevalier, prêtre, propose une réflexion sur « Théologie et originalité du diaconat »¹⁵⁶. À partir d'un exposé sur le sacrement de l'ordre, le conférencier propose six enjeux, concernant le ministère du diacre: le ministère diaconal caractérisé par l'objectif de la guérison; l'insertion du diacre par rapport à l'Église qui est localisée; que pense le peuple de Dieu du diaconat; existe-t-il un échange entre prêtres, diacres et évêques?; le diacre et l'implication sociale; la relève des diacres se fera comment et où?¹⁵⁷.

Raymond-Marie Laprise, diacre, se sert de ces enjeux, dans l'atelier B, et les développe sous le thème « Périphérie et mission du diacre »¹⁵⁸. Le centre c'est la stabilité, le noyau dur et solide d'une communauté, la sécurité de l'institution. La périphérie, c'est l'insécurité, l'absence de structures institutionnelles¹⁵⁹. La mission du diacre, c'est d'être envoyé à la fois au centre et à la périphérie. Nous voyons poindre dans ces interventions une façon nouvelle de mettre en pratique le ministère diaconal: non pas rattaché exclusivement à la communauté (paroisse) mais non pas exclus des besoins de cette communauté. La périphérie amène le diacre à se faire missionnaire dans son ministère tout en demeurant conscient des besoins que la communauté identifie. Nous pouvons certainement situer cet exposé dans la ligne des Congrès de Chicoutimi (1991) et de Victoriaville (1994), en ce sens que l'objectif de cette voie d'avenir est de décentrer l'exercice du ministère diaconal de l'institution vers des besoins qui rendent l'Église plus présente au cœur du monde.

Où est le lieu privilégié de cette pratique missionnaire? André Godbout, prêtre,

156 *Ibid.*, pp. 1 - 11.

157 *Ibid.*, pp. 6 - 11.

158 COMITÉ ORGANISATEUR, *Compte rendu de la thématique...», Op. Cit.*, pp. 12 - 33.

159 *Ibid.*, p. 15.

animateur de l'atelier C, propose des enjeux à partir du thème « Les moyens nouveaux... dans la rue »¹⁶⁰. Le diacre a à s'intégrer dans le contexte d'une Église missionnaire pour aller là où sont les besoins. Le sens des interventions de cet atelier, c'est de décentrer les diacres de l'institution pour aller vers les besoins de la rue. Cette orientation va dans le sens des Congrès précédents où les lieux paroisse et rue ne s'exclut pas l'un par rapport à l'autre, mais désigne un ministère qui a un regard et une écoute qui vont jusque dans la rue c'est-à-dire vers les besoins d'aujourd'hui.

Les interventions de deux évêques viennent clore le contenu de ce Congrès de Saint-Hyacinthe. Mgr Dumais évêque de Gaspé-Les-Îles, et responsable du diaconat permanent auprès de l'AÉQ voit le ministère diaconal plus sous l'angle de la signification que sous l'angle des tâches pastorales ou liturgiques¹⁶¹. Les ministères ordonnés (évêques, prêtres, diacres) rappellent « que l'Église est en mission en vue de la transformation du monde¹⁶² » et qu'il s'agit là d'une exigence évangélique. Le diacre, lui, est ordonné « pour exprimer sacramentellement le Christ serviteur présent au cœur de la communauté¹⁶³ ». Mgr Dumais voit quelques obstacles à l'évolution du diaconat permanent: concevoir le diaconat comme un projet individuel en oubliant la dimension communautaire de l'engagement; niveler les ministères en croyant que les diacres pourraient remplacer les prêtres dans les paroisses. Dans son homélie¹⁶⁴, Mgr Louis-de-Gonzague Langevin, évêque de Saint-Hyacinthe, s'est appliqué à reprendre ce que les évêques québécois disent depuis des décennies sur le diaconat permanent. Il voudrait que les enjeux, exposés par les conférenciers du Congrès, puissent « être des orientations adaptées pour la mission de l'an 2000¹⁶⁵ ». Le contenu du Congrès, selon Mgr Langevin,

¹⁶⁰ COMITÉ ORGANISATEUR, « Compte rendu de la thématique... », *Op. Cit.*, pp. 34 - 59.

¹⁶¹ COMITÉ ORGANISATEUR, « Compte rendu de la thématique... », *Op. Cit.*, pp. 60 - 69.

¹⁶² *Ibid.*, p. 63.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 64.

¹⁶⁴ COMITÉ ORGANISATEUR, « Compte rendu de la thématique... », *Op. Cit.*, pp. 70 - 74.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 71.

permet de mieux « cerner des orientations plus précises afin que votre ministère soit mieux adapté aux exigences de la mission, à l'aube du troisième millénaire¹⁶⁶ ». Il propose aux diacres trois pistes de réflexion: 1) revoir notre façon de concevoir et d'exercer la mission, pour que notre Église devienne de plus en plus communautaire et missionnaire en trouvant de nouvelles façons d'exercer notre ministère; 2) réfléchir sur le lien qui doit exister entre tout ministère et la communauté chrétienne; 3) réfléchir sur le lien avec le spécifique du ministère diaconal: le service de la charité envers les plus petits et les plus démunis de nos frères et soeurs du monde et de l'Église. De par son être et par son action, le diacre se doit de devenir l'animateur du service de la charité au sein de la communauté chrétienne¹⁶⁷.

Conclusion

Tout au long de cette période de trente ans, les évêques n'ont cessé de privilégier la charité parmi les trois fonctions diaconales. Cette expression de charité , au fil des ans, s'est transformée pour devenir, dans le discours, le ministère socio-caritatif et au cours des dix dernières années un ministère de l'engagement social , à la suite des Congrès des diacres de Chicoutimi (1991), de Victoriaville (1994) et de Saint-Hyacinthe (1997). Ces trois rencontres ont mis en évidence des problèmes majeurs sur le fonctionnement du ministère diaconal, sans pour autant améliorer l'exercice de ce ministère dans le sens donné par les interventions de la majorité des évêques. Tous les intervenants présentent l'exercice du ministère diaconal comme prioritairement lié à la charité dans l'équilibre des trois pôles de la fonction diaconale. Voilà pour la théorie, mais les projets pastoraux des diacres ne concordent pas dans l'ensemble avec cette orientation. Les articles parus dans *L'Église canadienne* en septembre et octobre 1995, démontrent une tendance des diacres à

166 *Ibid.*, p. 72.

167 *Ibid.*, p. 74.

exercer « leur action plutôt dans le domaine de la liturgie que dans celui de la charité¹⁶⁸». Nous verrons, au chapitre suivant, que notre enquête, conduite en 1998, auprès des diacres de quatre diocèses, confirme cette affirmation. L'une des plus récentes interventions du cardinal Turcotte, sur le diaconat permanent, ne lève pas l'ambiguïté sur le sujet alors qu'il demande aux membres d'une Commission sur le diaconat « d'examiner quel devrait être le rôle du diacre dans un contexte paroissial¹⁶⁹». Les statistiques du diocèse de Montréal indiquaient, en 1995, qu'un grand nombre de mandats confiés à des diacres l'étaient en paroisse¹⁷⁰. Notre enquête de 1998 donnera des résultats semblables pour quatre diocèses situés hors de Montréal.

Quelques diocèses n'ont pas rétabli le diaconat permanent: Saint-Jean-Longueuil, Rouyn-Noranda, Amos et Mont-Laurier. Diverses raisons sont invoquées dans la documentation que nous avons reçue de ces diocèses. La position du diocèse de Saint-Jean-Longueuil a été explicitée à quelques reprises par son évêque, Mgr Bernard Hubert. Il fait de la reconnaissance des ministères une question pour les diocèses et affirme qu'il n'y a pas urgence à ce que des ministères soient officiellement reconnus par notre Église¹⁷¹. Il va dans le sens de chrétiens et chrétiennes engagés en plein monde au nom de leur baptême et de leur confirmation¹⁷².

Mgr Jean-Guy Hamelin, évêque du diocèse de Rouyn-Noranda nous informait de la décision de son diocèse, suite à une réflexion et une recherche du presbytère, de ne

168 Denise ROBILLARD, « La place des diacres permanents. Dans le Jourdain, pas dans la sacristie », dans *L'Église canadienne*, septembre 1995, p. 263.

169 Jean-Claude TURCOTTE, « Réactions au "Rapport de la phase I" préparé par la Commission d'étude sur le diaconat permanent du diocèse de Montréal (octobre 1995) », dans *L'Église de Montréal*, 23 novembre 1995, p. 1316.

170 *Ibid.*, p. 1316.

171 Bernard HUBERT, « La reconnaissance des ministères. Une question pour les diocèses », dans *L'Église canadienne*, 15 octobre 1987, p. 103.

172 Bernard HUBERT, « La communauté des baptisés au cœur du monde », dans *L'Église canadienne*, avril 1994, p. II.

pas instituer le diaconat permanent dans ce diocèse. Il justifiait sa réponse de la façon suivante: « Notre diocèse commençait, les ressources étaient rares et nous avons, d'un commun accord, mis le cap sur une responsabilité plus grande à donner aux laïques pour assurer les services qu'une communauté chrétienne doit recevoir de l'Église diocésaine ou de ses membres^{173».}

Le diocèse d'Amos nous transmettait sa réponse par l'intermédiaire de la chancelière à l'effet que « Mgr Drainville a opté, il y a plus de dix ans, pour le mouvement services et ministères qui forme les couples dans quasi toutes les paroisses et qui se dévouent et forment des multiplicateurs au niveau du diocèse^{174».} Cette lettre nous informe qu'un diacre a été ordonné dans le diocèse d'Amos. Ce candidat au diaconat avait commencé sa formation dans un autre diocèse et Mgr Drainville lui a permis de poursuivre sa démarche. Il a été ordonné en octobre 1995.

Le diocèse de Mont-Laurier nous a répondu par une lettre du vicaire général qui nous informait de la politique du diocèse sur le diaconat permanent. En 1974, une Commission avait été créée en vue d'examiner l'opportunité d'instaurer le diaconat permanent dans le diocèse. Le rapport remis à l'évêque disait que « pour le moment, il n'est pas opportun de restaurer le diaconat permanent dans notre diocèse^{175».} Un « attendu que » signalait « qu'il faut éviter le danger de la trop grande cléricalisation ». L'auteur y invoquait l'aspect responsabilité en Église qui « n'est pas uniquement celle du clergé mais celle de tous les laïcs engagés ». Un autre attendu mentionnait que « laisser entendre que, dès que quelqu'un veut s'engager, il faut le faire clerc, serait annihilé [sic] l'effort d'engagement des laïcs ». Sur la pastorale, comme champ d'action, le vicaire général soumet que la pastorale dans son ensemble peut être accomplie par des laïcs

¹⁷³ Lettre du 29 octobre 1996 de Mgr Jean-Guy Hamelin.

¹⁷⁴ Lettre du 6 novembre 1996 de Réjeanne Veillette s.a.s.v., chancelière.

¹⁷⁵ Lettre du 18 décembre 1996 de Jean Levert, vicaire général.

engagés. Sur les tâches et les actions confiées aux laïcs qui sont grandement élargies (suit une liste d'exemples) « on se demande ce qu'un diacre pourrait beaucoup plus accomplir qu'un laïc engagé ». Le Conseil presbytéral du diocèse de Mont-Laurier a réexaminé la question du diaconat permanent en 1982. L'évêque du diocèse a décidé de « laisser la porte ouverte, chaque candidature [devant] être étudiée individuellement à son mérite ». Mais l'évêque du diocèse de Mont-Laurier maintenait sa décision de ne pas rétablir le diaconat permanent pour le moment et cette décision est demeurée sans changement jusqu'à ce jour.

CHAPITRE 3

La mission pastorale des diacres permanents: une enquête auprès des diacres de quatre diocèses

Nous avons présenté, dans les chapitres précédents, la mission pastorale des diacres permanents telle que perçue dans les documents des évêques¹, dans la documentation des diocèses du Québec et dans les articles de certains périodiques et journaux². Notre propos, dans ce troisième chapitre, consiste à vérifier si, dans les diocèses du Québec, le diaconat permanent a été instauré en vue de privilégier un ministère diaconal dans la ligne du service socio-caritatif, et si le ministère diaconal s'ouvre à des voies nouvelles selon l'orientation donnée par les évêques. Nous connaissons, par l'intermédiaire des documents présentés précédemment, l'importance accordée, par les évêques, à la charité parmi les trois fonctions diaconales. Trois congrès consécutifs des diacres en 1991, 1994 et 1997, sont venus appuyer les interventions des évêques pour un ministère socio-caritatif. Toutes les interventions dans ces congrès allaient dans le sens des deux documents présentés au chapitre 1. Or, en septembre et octobre 1995, *L'Église canadienne*³ affirmait, chiffres à l'appui, que les diacres oeuvraient plus en liturgie et sacramentalisation que dans le domaine de la charité. Nous avons élargi, dans ce chapitre, la recherche à un nombre représentatif de l'ensemble des diacres du Québec en vue de vérifier dans quel genre de ministère se

¹ COMITÉ ÉPISCOPAL DU DIACONAT, *Manuel d'orientation*, Ottawa, Conférence catholique canadienne, 1967. Voir également SOUS-COMITÉ PROVINCIAL POUR LE DIACONAT PERMANENT, *Le diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux*, Assemblée des évêques du Québec, mars 1983. Ces documents ont été présentés au chapitre 1.

² Ces documents ont été présentés au chapitre 2.

³ Denise ROBILLARD, « La place des diacres permanents. Dans le Jourdain, pas dans la sacristie » dans *L'Église canadienne*, septembre 1995, pp. 263 - 269. Voir également Denise ROBILLAIRD, « Les diacres permanents. Qui sont-ils et que font-ils? », dans *L'Église canadienne*, octobre 1995, pp. 313 - 320. Ces deux textes ont été présentés au chapitre 2.

vivent les activités des diacres. Au moyen d'un questionnaire, notre recherche, réalisée en 1998, se propose de voir si l'écart constaté par le sondage de 1990, entre les orientations pastorales mises de l'avant par les évêques et la mission effective des diacres, a évolué vers des voies nouvelles.

Nous avons retenu pour notre enquête les diacres des diocèses de Saint-Hyacinthe, Nicolet, Trois-Rivières et Québec. Ces diocèses ont des affinités en ce qui regarde l'évolution du diaconat permanent. Le diocèse de Saint-Hyacinthe donnait, au début, la formation aux candidats pour les diocèses de Trois-Rivières, Nicolet et évidemment Saint-Hyacinthe. Par la suite les diocèses de Trois-Rivières et Nicolet organisèrent la formation de leurs candidats d'une façon conjointe. Le diocèse de Québec a développé, en milieu urbain et rural, un cheminement vers le diaconat dont les autres diocèses ont bénéficié à partir de 1972. Le questionnaire a été expédié à 141 diacres de ces quatre diocèses. Il s'agit d'un échantillonnage sur 345 diacres francophones du Québec⁴ au moment de l'enquête soit 41%. Les réponses reçues (68/141) représentent 48% de retour pour l'ensemble des quatre diocèses. Pour chaque diocèse, le retour se lit comme suit: Trois-Rivières 18/23 (78%), Nicolet 12/18 (66%), Saint-Hyacinthe 18/30 (60%) et Québec 20/70 (29%)⁵.

L'analyse des réponses nous amène à discerner des différences marquées dans quelques secteurs d'activités, entre les quatre diocèses enquêtés. Nous constatons cette différence, par exemple, en ce qui concerne la mission diaconale actuelle en regard du projet initial des diacres en relation avec la question 10; ceci suggère une différence importante dans l'évolution des activités des diacres pour chacun des diocèses. Nous

⁴ ASSEMBLÉE DES RESPONSABLES DIOCÉSAINS DU DIACONAT PERMANENT, *Annuaire 1996 des diacres permanents du Québec*, 1997.

⁵ Le faible taux de retour pour le diocèse de Québec s'explique probablement par la non-utilisation de la poste pour l'expédition des questionnaires. La distribution a été prise en charge par le Centre diocésain du diocèse de Québec vers les zones pastorales.

verrons aussi, à propos du mandat pastoral, que les quatre diocèses n'y attachaient pas la même importance selon les réponses à la question 16 et pourtant il s'agit d'une caractéristique importante de l'activité diaconale. L'aspect collaboration prêtres/diacres se vit avec plus ou moins de succès d'un diocèse à l'autre si on se fie aux réponses de la question 15. Cependant, pour l'ensemble des réponses, les diacres semblent vivre un ministère reflétant les mêmes facilités et les mêmes difficultés d'un diocèse à l'autre.

Pour rendre compte de notre enquête, nous avons divisé ce chapitre en trois parties. La première (3.1) présente le questionnaire, la méthodologie et les outils utilisés. La deuxième partie (3.2) expose les données recueillies, lors de l'enquête, sur la mission pastorale effectivement dévolue aux diacres permanents. Dans la dernière partie (3.3), nous revenons sur certains éléments de la problématique du diaconat permanent qui émergent de l'enquête et des documents présentés dans les chapitres 1 et 2, à savoir: la disponibilité des diacres à rendre des services; la tendance à voir le diaconat comme une ouverture vers le presbytérat; la difficulté pour les diacres à choisir de façon prioritaire entre la Parole, la charité et la liturgie; la diminution du nombre de prêtres qui amène les diacres à s'impliquer en grand nombre dans la sacramentalisation, surtout le baptême; l'inquiétude des diacres devant la méconnaissance du rôle du diacre et même l'ignorance de son existence, c'est-à-dire la visibilité ecclésiale du diacre; l'aspect de l'exercice du ministère diaconal vécu en paroisse comme lieu privilégié de ce ministère.

3.1 Présentation de la méthodologie et des outils utilisés

Le questionnaire utilisé comporte des possibilités de réponses selon des choix proposés et à l'occasion une élaboration descriptive. La préparation en vue de l'élaboration de ce questionnaire a consisté dans la lecture d'une documentation

pertinente⁶. La première version du questionnaire a été réalisée à partir de questions proposées en partie par des recherches personnelles dans la documentation sur le sujet du diaconat permanent et en partie par des suggestions venues de personnes ressources. Ce texte a été réécrit et restructuré dans une deuxième version qui fut soumise à quelques personnes en vue d'une critique. La troisième version a été expédiée à des diacres présélectionnés dans les quatre diocèses. Le retour de leurs commentaires a permis de construire la quatrième et dernière version du questionnaire. Le questionnaire, dans sa version finale, a été expédié en janvier 1998 aux 141 diacres des diocèses mentionnés précédemment.

Ce questionnaire a été construit à partir de plusieurs sources dont la méthodologie de Claude Javeau pour qui « un questionnaire ne doit pas être considéré comme une liste de questions⁷ ». Des deux modèles proposés, nous avons choisi celui identifié « administration directe ». La personne questionnée note elle-même ses réponses sur le questionnaire. La façon idéale de l'appliquer demande la présence de l'enquêteur en vue de préciser le sens de certaines questions. Nous avons opté pour l'utilisation de la correspondance, compte tenu du temps de présence qu'aurait nécessité ce genre de procédure. Nous avons de plus, en prenant cette décision, pris en considération les arguments de l'auteur en faveur de la méthode par correspondance: « ...le nombre de personnes à interroger est très élevé; l'on est certain que les personnes à interroger sont capables de s'exprimer correctement à l'aide d'un questionnaire; le questionnaire est susceptible de susciter l'intérêt des enquêtés⁸ ».

⁶ Claude DRAPEAU, *Guide d'élaboration d'un questionnaire*, Gouvernement du Québec, Québec, Office des ressources humaines, 1987. Voir également: Claude JAVEAU, *L'enquête par questionnaire. Manuel à l'usage du praticien*. Éditions de l'Université de Bruxelles, 1971; Robert J. GRAVEL, *La méthodologie du questionnaire. Guide à l'usage de l'enquêteur*, Saint-Laurent (Québec), Éditions Bo-Pré, 1994.

⁷ Claude JAVEAU, *Op. Cit.*, p. 2.

⁸ *Ibid.*, p. 3.

Claude Javeau propose, une fois la décision prise de mener la recherche à l'aide d'un questionnaire, de dresser le projet du questionnaire, ou plutôt les projets successifs. L'auteur donne le nom « d'épure⁹ » à ces premières versions d'un questionnaire. Notre première épure rassemblait pêle-mêle et en langage quotidien, toutes les questions possibles à poser à des diacres. Ce texte a été réécrit et restructuré pour devenir une deuxième version, appelée échantillon par l'auteur, soumise à quelques personnes en vue d'une critique. Les commentaires reçus nous ont permis de diminuer le nombre de questions à 33, de reprendre la formulation de certaines questions et d'améliorer la présentation du questionnaire. Notre troisième version est devenue le projet pilote qui a été expédié à dix diacres présélectionnés dans les quatre diocèses prévus pour l'enquête. Huit personnes ont répondu et fourni des suggestions en vue d'une amélioration du questionnaire. Une lettre d'instruction accompagnait le texte avec des espaces nécessaires pour les commentaires. Ces personnes ne répondaient pas aux questions mais se prononçaient sur la compréhension du texte, le vocabulaire utilisé et la présentation¹⁰. Le retour des suggestions nous a permis de construire une quatrième version du questionnaire. C'est cette version, datée du 10 janvier 1998, que nous avons utilisée pour l'enquête auprès des diacres des quatre diocèses désignés¹¹.

Nous avons aussi, tout au long du processus, utilisé le guide de Claude Drapeau pour l'élaboration du questionnaire. Il s'agit d'un document concis et facile d'utilisation. Ce guide nous a permis d'établir le contenu de notre questionnaire: délimiter l'objet principal du questionnaire, identifier les diverses facettes, définir les termes à utiliser, spécifier les informations à recueillir, établir les grandes lignes de l'analyse des résultats. Une fois terminée la réalisation de ces activités, nous avons préparé les questions en utilisant ce même guide. Tout au long du choix des questions nous avons gardé en tête

⁹ *Ibid.*, p. 44.

¹⁰ L'annexe 2 présente le formulaire utilisé à cette étape.

¹¹ La version finale du questionnaire et la lettre de présentation se retrouvent à l'annexe 1.

les objectifs établis ainsi que les commentaires des personnes consultées dans l'élaboration des diverses versions. Les questions utilisées sont en majorité de type questions fermées tel que suggéré dans le guide de Claude Drapeau¹². Mais nous avons aussi utilisé des questions ouvertes pour certaines questions dont les suggestions de réponses auraient été trop longues ou encore pour permettre des réponses plus personnalisées. Le type de questions semi-ouvertes comportant à la fois une liste de choix de réponses préétablies et la possibilité pour les répondants de compléter avec un commentaire personnel a aussi été utilisé. Évidemment, ce genre de questions complique la tâche du dépouillement, de l'analyse et de la compilation des données¹³. Une des difficultés apportées par les questions semi-ouvertes est l'attention qu'il faut apporter aux nuances des réponses personnalisées. Par contre, ces réponses personnalisées nous aident à mieux saisir le choix des réponses préétablies.

Nous avons apporté une attention spéciale au choix des mots afin de permettre une compréhension commune des questions. Le guide de Claude Drapeau nous a été utile dans la formulation des questions, comme l'attention à n'avoir qu'une seule idée par question, celle de l'utilisation de la forme positive, et celle d'avoir des questions simples et courtes. Cette dernière suggestion s'est avérée difficile d'application pour certaines questions. Enfin, le guide nous suggère de présenter notre questionnaire avec un texte d'accompagnement. Ce guide nous a servi aussi pour l'agencement des questions en vue de « susciter le goût de répondre chez les personnes interrogées¹⁴». En ce qui concerne la préexpérimentation du projet de questionnaire, nous avons utilisé à la fois le guide de Claude Drapeau et celui de Claude Javeau.

Un autre livre nous a guidé tout au long de la mise en forme de notre

¹² Claude DRAPEAU, *Op. Cit.*, p. 9.

¹³ *Ibid.*, p. 10.

¹⁴ *Ibid.*, p. 12.

questionnaire. Nous nous y sommes particulièrement référés dans la mise en place de l'essai du questionnaire. L'auteur, Robert J. Gravel, conseille de soumettre le questionnaire pour effectuer le prétest, à des amis ou à des personnes de son entourage¹⁵. Nous avons suivi ce conseil pour obtenir les commentaires de quelques personnes sur la deuxième version et de dix diacres sur la troisième version. La façon de procéder pour l'enquête par la poste nous vient aussi de Robert J. Gravel: s'adresser à une population ciblée, inclure une lettre de présentation ainsi qu'une enveloppe de retour préadressée et, si possible affranchie, et bien faire la différence entre anonymat et confidentialité¹⁶. L'auteur insiste sur la séquence et l'enchaînement des questions qui doivent conserver une certaine logique.

3.2 Présentation des données sur la mission pastorale effectivement dévolue aux diacres

Nous présentons dans la deuxième partie de ce chapitre les données obtenues par l'analyse des réponses au questionnaire expédié aux diacres des quatre diocèses. Notre analyse nous a permis de regrouper les réponses selon des thèmes en relation avec la démarche diaconale. La présentation des données se fera donc à partir des thèmes suivants: 1) les occupations et préoccupations du diacre avant l'ordination; 2) la démarche avant l'ordination; 3) l'engagement dans un projet diaconal; 4) l'exercice du ministère diaconal en relation avec la Parole, la liturgie et la charité; 5) la mise en oeuvre du diaconat permanent; 6) la relation évêque/diacre; 7) l'exercice du ministère diaconal et l'Église; 8) la perception, en Église, de l'exercice du ministère diaconal; 9) l'exercice du ministère diaconal en paroisse.

3.2.1 Les occupations et préoccupations des diacres avant l'ordination

Cette section vise à présenter, dans un premier temps, la population ciblée par

¹⁵ Robert J. GRAVEL, *Op. Cit.*, p. 4.

¹⁶ *Ibid.*, p.85.

l'enquête. Nos sources, en provenance de la page un du questionnaire, nous permettent d'avoir un portrait d'ensemble des diacres, ayant répondu au questionnaire: leur âge, le nombre d'années d'exercice comme diacre, la formation reçue avant et après l'admission comme candidat au diaconat. Nous avons complété ce portrait statistique avec les réponses à deux questions visant à connaître de quels mouvements religieux et civils, proviennent les diacres. Nous avons relié la démarche du répondant à la possibilité d'un rêve de jeunesse non réalisé de devenir prêtre. Les réponses aux questions 11 et 28 nous aideront à y voir plus clair.

3.2.1.1 Les personnes ciblées par l'enquête

Les ordinations des diacres, ayant répondu au questionnaire se situent entre 1970 et 1997 et se présentent selon une évolution stable: 22 ordinations entre 1970 - 1979, 24 ordinations entre 1980 - 1989 et 20 ordinations entre 1990 - 1997. L'annuaire 1996 des diacres permanents présente un relevé, pour tous les diacres du Québec, sur une base quinquennale de 1981 à 1996¹⁷: en 1981 il y avait 121 diacres; en 1986: 176 diacres soit 55 de plus; en 1991: 286 diacres, soit 110 de plus; en 1996: 345 diacres, soit 59 de plus. En ce qui concerne les diocèses sous enquête, nous retrouvons 14 diacres ordonnés il y a plus de 20 ans, 29 diacres ordonnés entre 10 et 20 ans et 23 avec moins de 10 ans d'ordination¹⁸.

L'âge moyen des diacres de l'enquête se situe à 59,9 pour les quatre diocèses. La moyenne d'âge pour chaque diocèse est la suivante: Trois-Rivières 56,3; Nicolet 61,4; St-Hyacinthe 62,6 et Québec 59,6. La répartition des diacres selon l'âge est illustrée par un graphique à l'annexe 6. Ce tableau donne un signal à l'effet que le recrutement des diacres s'oriente peut-être plus vers les retraités que les adultes « au mitan de la vie »,

¹⁷ ASSEMBLÉE DES RESPONSABLES DU DIACONAT PERMANENT, *Annuaire 1996 des diacres permanents*, 1997.

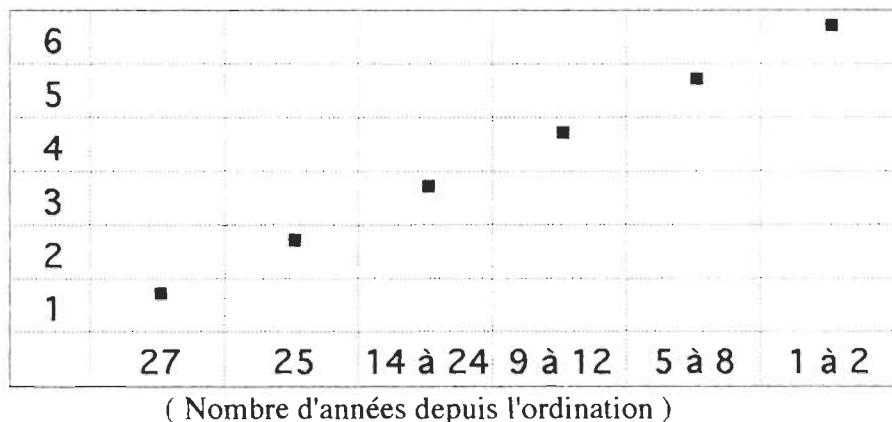
¹⁸ Le total de 66 au lieu de 68 est dû à l'absence de réponse de deux diacres.

selon l'expression de Jacques Grand'Maison¹⁹.

En ce qui regarde la formation avant l'ordination, les plus anciens recevaient une formation de un an à trois ans. La formation se stabilise à quatre ans pour les diacres entre 10 et 14 ans d'ordination. Depuis 8 ans, la formation se situe entre cinq et six ans telle qu'illustrée dans le tableau I, ci-dessous. Les critères sont devenus, sans doute, plus exigeants, la démarche plus longue en incluant une formation plus complète en théologie. Mais nous n'avons pas enquêté sur la formation des diacres en regard de chaque diocèse et ne pouvons ainsi fournir un tableau comparatif. Nous pouvons, toutefois, parler d'une amélioration du temps accordé à la formation des diacres au cours de la période 1970 à 1997. Le contenu de cette formation s'est aussi amélioré, se situant de plus en plus au niveau universitaire avec comme minimum l'obtention d'un Certificat en sciences religieuses exigé par plusieurs diocèses depuis une dizaine d'années.

TABLEAU I
LES ANNÉES DE FORMATION
SYNTHÈSE DES QUATRE DIOCÈSES

Nombre d'années
de formation



¹⁹ Jacques GRAND'MAISON, *Au mitan de la vie*, Ottawa, Leméac, 1976.

Le niveau de scolarité est difficile à préciser. Les données sont assez évidentes pour affirmer que les diacres possèdent une très bonne scolarité une fois ordonnés. Pour l'ensemble des quatre diocèses nous relevons 11 diacres de niveau secondaire, 8 de niveau collégial et 47 de niveau universitaire. Mais pour un bonne partie (de 20 à 25) la formation universitaire est arrivée comme exigence de la formation intellectuelle en vue de l'ordination. Par ailleurs, plusieurs diacres détenaient une formation universitaire avant leur ordination. Les diacres avec une formation secondaire seulement se retrouvent dans la catégorie des 8 ans et plus d'ordination dans un proportion de 9 sur 11. Nous n'en retrouvons que deux parmi les diacres ordonnés au cours des sept dernières années dans les quatre diocèses. Pour la profession ou métier, la diversité est assez grande. Nous avons répertorié presque autant de professions ou métiers que de répondants avec peut-être une pointe vers les secteurs de l'éducation (enseignants, directeurs d'écoles...) et de la santé (infirmiers, pharmaciens, vétérinaires...).

3.2.1.2 Les mouvements auxquels appartiennent les diacres

La question sur l'appartenance des diacres (Question 11) est rédigée ainsi: « Indiquez le nom des mouvements avec ou sans rapport avec votre ministère, auxquels vous appartenez ». Cette question vise à connaître la provenance des personnes qui demandent leur admission au diaconat. Les réponses obtenues couvrent un très large éventail de mouvements à caractère religieux mais aussi de service et d'aspect social. Le nombre de mouvements indiqués se situe entre 70 et 80, soit une assez grande diversité. Une diversité à laquelle seul le mouvement Cursillo se distingue des autres avec une participation de 22 diacres c'est-à-dire 32% de l'ensemble. Il n'en demeure pas moins que 8 diacres n'appartiennent à aucun mouvement, 7 diacres appartiennent à 4 mouvements, 3 se rattachent à 6 mouvements et un affirme être membre de 7 mouvements. Les réponses données nous permettent de constater la présence des diacres dans un grand nombre d'organismes non seulement religieux mais venant en aide

à des personnes quelque peu éloignées des cadres de la paroisse traditionnelle et impliquées dans la vie sociale, communautaire et en loisirs comme l'indique la liste du paragraphe suivant.

La majorité de ces mouvements ou associations sont à caractère religieux mais nous y retrouvons aussi des organismes au service de la communauté civile et proches de personnes en dehors du cadre de la paroisse traditionnelle: Culture et Foi, Flambée, Oblates, Sentiers de la Transfiguration, Ordre franciscain séculier, Chevaliers de Colomb, Cursillos, Vie Montante, Renouement conjugal, École de vie intérieure, Adoration, Parle Seigneur, Méditation chrétienne, Service d'orientation des foyers, Centre des aînés, Laïcat franciscain, Institut séculier Pie X, Services Myriam Bethléem, Prière et adoration du St-Sacrement, Renouveau charismatique, Fraternité dominicaine, Missionnaires adoratrices, Vocations sacerdotales et religieuses, Communauté des frères de la miséricorde, Réarmement moral et spirituel, Anima Portneuf. Nous retrouvons plusieurs mouvements qui sont du domaine du service: Entraide pour démunis, Sauvetage Mauricie, Noël du Pauvre, Famille du Levain, Alcooliques anonymes, Part égale Normandie, Service de préparation au mariage, Louveteaux, Au fil des ans inc., Fraternité porte ouverte, Club de l'amitié, Guignolée, Regroupement pour la santé, Développement et paix, Méthode Billings, Service d'entraide, Aînés en marche, Narcotiques anonymes, Foyer de charité, Justice rurale, Table de la dignité, Comité local d'action bénévole. Certains des mouvements cités sont à caractère social: Fadoq (Fédération de l'âge d'or du Québec), Chorale paroissiale, Orchestre paroissial, Rencontre au resto, Âge d'or, Club Optimiste, Cellule jeunesse, Chevaliers de Cartier, Mouvement de l'amitié. Quelques diacres ont mentionné comme mouvements d'appartenance le Comité paroissial de pastorale, le Comité de liturgie, l'Association des directeurs de police, la Fédération provinciale camping-caravanning.

3.2.1.3 Le diacre et l'ordination au presbytérat.

Nous voulions vérifier si l'idée d'être ordonné au presbytérat (Question 28), faisait partie des préoccupations des diacres avant leur ordination. Les diacres considèrent-ils leur ministère comme transitoire vers le presbytérat? Trente diacres, soit 44%, pensent qu'un jour ils pourraient être ordonnés au presbytérat alors que 37 (54%) n'entrevoient pas cette possibilité. Les explications fournies pour ces choix sont évidemment variées. Nous avons d'abord les diacres disponibles eu égard au manque de prêtres: « à cause du manque grandissant de prêtres », « oui, j'aimerais pour " rendre service" et pourquoi pas un " prêtre-diacre " » [sic], « dans le but de servir l'Église dans un manque de prêtres », « [C'est] le langage même de mon évêque face à la diminution des prêtres ». D'autres ont vieilli avec cette idée depuis leur jeunesse: « il y a un certain nombre d'années oui, maintenant non », « Lorsque j'étais jeune...puis j'ai passé l'éponge sur ce beau rêve », « j'y ai pensé déjà, mais depuis la venue de notre nouvel évêque... », « l'idée m'est venue », « j'ai toujours pensé au sacerdoce et actuellement je suis disponible au Seigneur ». Quelques diacres seraient disponibles si leur épouse décédait.

Selon certains répondants, si l'Église décidait d'ordonner des hommes mariés au presbytérat, elle se tournerait vers les diacres permanents: « on pensera automatiquement aux diacres permanents », « le choix logique devrait se porter sur le diacre permanent en premier lieu », « les diacres permanents [seraient] les plus prêts à continuer le cheminement déjà parcouru vers le presbytérat »²⁰ . Il y a aussi les diacres déçus d'une démarche ratée: « lorsque j'ai été ordonné (1975) on m'avait dit que ce serait facile d'obtenir une dispense et être ordonné prêtre [il s'agit d'un célibataire]... j'ai fait ma demande en espérant...», « j'ai même fait ma demande [un veuf] en ce sens à mon évêque qui m'a remercié de ma générosité mais n'a pas donné suite ». Parmi ces diacres

²⁰ Le texte est souligné par le répondant.

qui auraient répondu oui à une ordination presbytérale, quelques-uns demeurent en disponibilité: « cela ne veut pas dire que je suis présentement disponible pour cette tâche »²¹ , « si cela faisait partie du projet de Dieu », « je reste disponible aux appels », « si on décide, un jour, d'ordonner des hommes mariés à la prêtrise », « à la condition d'être veuf, recevoir l'appel de mon évêque mais les évêques sont réticents », « si Dieu le veut », « seulement si l'appel de Dieu se fait entendre », « selon la mentalité du monde et même le désir de plusieurs évêques et prêtres », « pas pendant mon diaconat ». Enfin, un diacre se dit disponible car « la liturgie eucharistique et l'aide au confessionnal semblent attrayantes ».

Les trente-sept diacres ayant dit non à l'idée d'être un jour ordonné au presbytérat, donnent aussi des explications variées. Pour 16 d'entre eux (43%) c'est un problème réglé que l'on pourrait résumer par les quelques commentaires suivants: « je ne crois pas être appelé », « cela n'a jamais été un choix de vie », « j'ai choisi le diaconat », « j'ai été appelé à être diacre permanent ». Pour d'autres ce « non » est conditionnel ou limitatif: « je ne me vois pas comme célibataire », « je ne puis être à la fois père de famille et prêtre », « si j'avais eu l'appel à la prêtrise, je le serais devenu au lieu de me marier » (2), « en raison de mon âge » (2), « le diacre marié ne peut songer au presbytérat ». Quelques-uns y voient encore un rêve possible: « des gens disent: les diacres pourraient "célébrer complètement" l'eucharistie, le sacrement du pardon »²² , « des confrères sont peinés de la situation actuelle parce qu'ils espéraient réaliser un souhait de jeunesse », « adolescent, j'y ai pensé » (2), « tout est possible dans l'avenir », « non, mais si un appel en ce sens venait...», « si mon évêque l'exige »²³ , « je ne dis pas qu'un appel en ce sens plus tard avec des changements dans l'Église... ». Nous décelons aussi des commentaires plus radicaux: « le diacre est plus facilement accessible dans

²¹ Le texte est souligné par le répondant.

²² Le texte entre guillemets vient du répondant.

²³ Le texte est souligné par le répondant.

cette mission que celui ordonné au presbytérat », « pas nécessaire d'être ordonné au presbytérat pour rendre service », « [l'accessibilité au presbytérat du diacre permanent | serait la destruction du diaconat permanent », « il y a le " permanent " attaché à l'ordination »²⁴.

3.2.2 La démarche des diacres avant l'ordination

Le diacre reçoit un appel au diaconat à un âge mûr et bien souvent à une époque où les responsabilités ne manquent pas tant au niveau professionnel que familial. Nous avons donc demandé aux personnes interrogées pourquoi avoir accepté de devenir diacre, alors que leur vie professionnelle et familiale était sans doute bien remplie? (Question 1). Nous cherchons, par cette question, la motivation des hommes à répondre à l'appel du ministère diaconal. Nous nous proposons aussi de trouver de quelle façon les répondants ont appris l'existence du diaconat dans leur milieu (Question 2). Les réponses suggérées proposent diverses situations (journaux, revue d'Église, mouvement, homélie, etc.,) mais aussi la possibilité que ce soit une personne qui interpelle (évêque, curé, diacre, ami, épouse, prêtre) et peut-être la communauté (Question 3).

Le diacre avant d'être ordonné doit présenter un projet pastoral et ne peut être ordonné que si l'évêque reçoit une recommandation favorable à ce projet par le Comité diocésain du diaconat permanent (CDDP). Le candidat doit ainsi démontrer sa connaissance de certains besoins pastoraux dans le diocèse. Notre intervention cherchait à vérifier la motivation des candidats dans le choix du projet diaconal (Question 4), qui est plutôt un projet pastoral.

Un diacre est au service des besoins pastoraux de l'Église qui accepte de

²⁴ Le texte entre guillemets vient du répondant.

l'ordonner. Nous nous demandions à partir de quelles situations ou avec l'aide de quelles personnes les diacres ont procédé à l'identification des besoins (Question 5). Nous suggérons comme possibilités: votre évêque, votre communauté, vous-même, d'autres. Cette section est complétée par une demande sur le support apporté au diacre et l'identification de ce support.

Le projet pastoral vise à faire du diacre un animateur du service et pour se réaliser en ce sens, il fait appel à une communauté paroissiale ou autre. Nous avons donc voulu savoir si au moment de son élaboration, le projet du futur diacre était supporté par une communauté paroissiale ou un groupe formant une communauté. Si la réponse s'avérait positive, nous demandions aux répondants de nous indiquer les groupes qui les avaient supportés (Question 6).

3.2.2.1 Pourquoi devenir diacre?

A savoir pourquoi un homme accepte de devenir diacre (Question 1) nous obtenons le mot « service » à 24 reprises et le mot « appel » à 20 reprises. Le mot service est utilisé pour rendre compte de l'appel: « servir mes frères », « servir l'Église », « servir Jésus Christ », « le service des autres » etc... Le mot appel vient confirmer qu'il s'agit d'une vocation: « appel de l'Église », « appel du Seigneur », « appel de Dieu », « appel de la communauté chrétienne », « appel de mon épouse », « appel de mon curé». Quelques réponses laissent songeur: « retraité à 53 ans, je disposais de tout mon temps », « un appel entendu depuis ma jeunesse », « même marié, le sacerdoce me disait quelque chose », « un appel pour faire contrepoids à une vie professionnelle envahissante », « combler un vide qui existait dans l'Église », « pour une revalorisation personnelle », « comme sacristain, je voulais continuer à servir ». Le ministère diaconal peut-il prendre sa source dans dans un ensemble de motivations aussi éloignées des besoins de notre monde?

3.2.2.2 Comment les personnes ont appris l'existence du diaconat et qui a interpellé?

Il nous apparaît évident que la majorité des diacres ont appris l'existence du diaconat permanent (Question 2) par l'intermédiaire d'une personne (48 d'entre eux sur 68). L'identité de ces personnes (Question 3) est plutôt variée: quelques fois un évêque (3), assez souvent un curé (19) ou un diacre (19), l'épouse (7), un prêtre (autre que le curé) (16), la communauté chrétienne (10). Il semble bien évident, vu le nombre de réponses, que plusieurs personnes interviennent dans ce processus. Par ailleurs, certains événements et attitudes influencèrent les répondants: « l'ordination d'un diacre », « l'exemple d'un diacre à l'oeuvre », « écoeurement face à la mentalité de puissance, de domination, de gloire et de prestige pour la personne ». Pour plusieurs l'interpellation a pris d'autres chemins: « une initiative personnelle », « j'ai fait moi-même la demande », « étant jeune, je voulais être prêtre », « appel personnel du Christ », « personne ne m'a interpellé », « personne », « de mon intérieur ». Quelques groupes reviennent comme source de l'appel: les charismatiques, le cursillo, les groupes de prière. Nous constatons que 10 diacres ont été interpellés par la communauté. Nous ignorons de quelle façon, mais il s'agit là d'une intervention ecclésiale importante puisque beaucoup de besoins se situent dans la communauté.

3.2.2.3 Qu'est-ce qui a motivé le choix des candidats pour un projet diaconal?

Nous avons relevé plus de 20 fois le mot « besoins » dans les réponses et dans plusieurs autres le terme est implicite (Question 4). La dimension de continuité par rapport à un projet déjà en route est aussi très présente. Par ailleurs, d'autres motivations sont à la source des projets diaconaux. Seize diacres parlent de motivation en rapport avec la paroisse: « ma communauté s'est retrouvée sans curé », « en lien avec la liturgie », « la pastorale du baptême » (5) , « mon engagement en paroisse » (9). Enfin, plusieurs trouvent la motivation de leur projet diaconal dans le milieu de travail

(8). La motivation de quelques-uns se comprend difficilement : « la pureté spirituelle des chrétiens chez-nous », « je n'avais pas la formation pour être prêtre, donc... », « beaucoup à faire pour la formation des marguilliers ». Plusieurs de ces réponses indiquent une motivation en rapport avec la paroisse. Les répondants parlent de liturgie, de pastorale du baptême, d'engagement en paroisse, comme si la communauté paroissiale n'avait aucun besoin envers les démunis de tout genre, que ce soit la pauvreté matérielle ou la pauvreté spirituelle. Certaines motivations sont, par ailleurs ambiguës telles la pureté spirituelle, l'impossibilité de devenir prêtre ou la formation des marguilliers.

3.2.2.4 Qui a aidé les diacres dans l'identification des besoins?

Les répondants affirment avoir identifié eux-mêmes les besoins en vue de leur projet pastoral dans une proportion de 42 sur 68 soit 62% (Question 5). Par ailleurs, 15 (22%) mentionnent « eux-mêmes et la communauté » alors que 19 (28%) se réfèrent à la communauté seulement. Enfin 7 (10%) ont préparé leur projet en fonction de besoins identifiés par l'évêque. Le nombre de réponses (81) nous amène à conclure que les diacres ont identifié les besoins à partir de plusieurs sources. Les réponses « autres » se rapportent souvent à des groupes, soit des comités à l'intérieur de la paroisse ou des confrères de travail. Un diacre précise que dans son diocèse « il n'y a pas de projet diaconal préparé, encadré avant 1995 ». Un autre a préparé son projet sans être vraiment conscient « du besoin particulier de mon évêque ». Un répondant écrit que son projet a été accepté par l'évêque « du temps que [son] évêque voyait dans le diacre un palliatif au manque de prêtres ».

Ce qui surprend, dans ces réponses, c'est de voir affirmer par les diacres que 62% d'entre eux ont « eux-mêmes » identifiés les besoins en vue de leur projet pastoral. Il y a ici un oubli majeur sur la nécessité pour les candidats au diaconat et même les diacres de

s'assurer que les besoins identifiés répondent aux besoins reconnus soit par la communauté paroissiale, soit par l'évêque, soit par le presbytère, soit par le comité diocésain de pastorale, etc. Quand les diacres répondent uniquement « par eux-mêmes » à l'identification des besoins en vue de leur projet pastoral, peut-être omet-ils de préciser les influences qui les ont orientés vers tel choix plutôt que tel autre. Il nous faut revenir sur l'importance d'insérer le ministère diaconal dans une pastorale d'ensemble.

3.2.2.5 Le projet diaconal et la communauté

Même si les diacres identifient eux-mêmes les besoins dans une proportion de 62%²⁵, ils admettent avoir le support d'une communauté ou d'un groupe dans un rapport de 50 sur 68 soit 73% (Question 6). Les 18 autres diacres n'ont reçu aucun support d'une communauté ou d'un groupe. L'éventail des groupes ayant supporté le diacre au moment de l'élaboration de son projet est très vaste. Nous pouvons les rassembler en cinq catégories: 1) les groupes de prières : charismatiques, cursillistes, ordre franciscain, les religieuses, la Rencontre, etc...; 2) les comités paroissiaux : pastorale du baptême, liturgie, marguilliers, initiation sacramentelle, C.P.P. (10), etc...; 3) communauté chrétienne, synonyme ici de paroisse; 4) les mouvements socio-caritatifs: Albatros, Sobriété du Canada, Société d'adoption d'enfants handicapés, Chevaliers de Colomb, Club de l'âge d'or, Service d'entraide, etc...; 5) le milieu de travail, en usine, en agriculture, dans le milieu policier, etc. Il est intéressant de savoir que 73% des diacres reçoivent le support d'une communauté ou d'un groupe. Un diacre seul n'a pas beaucoup d'avenir car la diaconie se doit d'être solidaire et non solitaire.

²⁵ Voir les réponses à la question 5, section 3.2.2.4, « Qui a aidé les diacres dans l'identification des besoins? ».

3.2.3 L'engagement dans un projet diaconal

Les répondants au questionnaire sont des diacres qui ont été ordonnés pour 14 d'entre eux il y a plus de 20 ans, pour 29 entre 10 et 20 ans et pour 23 il y a moins de 10 ans²⁶. Notre question visait à obtenir de l'information sur l'évolution des projets de ces diacres après ces années dans le ministère (Question 7). Les réponses nous donnent une vue d'ensemble du service diaconal dans les quatre diocèses de l'enquête. Nous voulions aussi vérifier si la mission actuelle des diacres diffère du projet initial (Question 10). Si tel est le cas, en quoi les deux projets sont-ils différents? Si aucun changement n'avait eu lieu, quelle motivation les amenait à poursuivre le même projet après 10, 20 et même 25 ans?

Nous visions de plus à savoir comment les diacres, de façon intuitive, percevaient la relation de leur ministère avec les fonctions diaconales de la Parole, de la liturgie et de la charité (Question 8). Nous ne voulions qu'un seul choix entre les trois fonctions. La question 12 exigera des réponses plus précises quant au temps consacré à chacune de ces fonctions et la question 13 cherchera à connaître l'équilibre entre les trois fonctions. Or à la question 8, 36 diacres seulement ont répondu par un seul choix, tel que demandé dans le questionnaire. Ces réponses sont donc les seules à être retenues aux fins de l'enquête.

Nous nous sommes intéressé aux lieux où s'exerce le ministère des diacres. (Question 9). La question à cet égard suggère des lieux possibles d'exercice du ministère diaconal: la paroisse, le travail professionnel, l'école, le loisir, l'hôpital et un choix « autres ». Nous cherchons ainsi à identifier les lieux d'insertion et d'exercice du ministère diaconal. Dans les milieux où oeuvrent les diacres, nous retrouvons des personnes ou des groupes avec lesquels ils collaborent; nous avons demandé aux diacres de les identifier. (Question 15).

²⁶ Voir la section 3.2.1.1, « Les personnes ciblées par l'enquête ».

3.2.3.1 Le domaine de la mission actuelle des diacres

Les diacres exercent leur ministère dans un grand nombre de domaines. Nous avons regroupé ces domaines en sept catégories à partir des réponses reçues (Question 7). Avec l'aide de ces réponses, et sans ordre prioritaire, nous indiquons le nombre de diacres impliqués dans chacun de ces domaines.

L'accompagnement spirituel s'exerce par une approche de la prière et/ou une direction spirituelle. Neuf diacres soit 13% se disent engagés dans ce domaine. Ces activités s'exercent surtout auprès de groupes: spiritualité franciscaine, communauté cursilliste, partage biblique, aumônier d'un corps policier, exercices de St-Ignace, prière liturgique (Liturgie des Heures par des conférences et promotion), Légion de Marie (à titre de directeur spirituel); mais on note aussi la possibilité d'un accompagnement spirituel individuel, occasionnel ou régulier. Un diacre signale son activité comme le « ministère de la prière »; son invalidité l'empêche de faire autre chose.

Les activités en paroisse occupent 14 diacres soit 20%. Ce domaine est vaste et inclut beaucoup d'activités : du CPP aux homélies en passant par la liturgie et l'heure d'adoration du Saint-Sacrement sans oublier les servants de messe, etc. Quelques réponses se rapprochent d'une tâche de vicaire dans « un engagement dans la communauté chrétienne ». Après avoir décrit plusieurs activités en paroisse un diacre ajoute : « Et bien sûr, je célèbre des baptêmes et des mariages ». Un autre affirme s'occuper de deux paroisses ; il prépare et célèbre les baptêmes, une fois par mois « j'exerce mon ministère de l'homélie », il participe aux funérailles. Un répondant nous dit « qu'il est appelé à faire un peu de tout [en paroisse] » : « président du CPP, homélies fréquentes, baptêmes (préparation et célébration), animation de la prière, communion distribuée aux malades et personnes âgées, envoi missionnaire et toutes sortes de services ponctuels ». Cette dernière réponse représente le genre d'activités que

« les diacres en paroisse » sont appelés à vivre. L'un d'eux affirme vivre « l'accompagnement des prêtres en paroisse », un autre dit qu'il est « agent de pastorale dans trois paroisses ». Deux de ces répondants nous informent qu'ils sont en « année sabatique ».

La pastorale du baptême comme mission retient les services de 14 diacres soit 20% (pas nécessairement les mêmes que ci-dessus). Selon les réponses, leurs activités ne sont pas identiques : quatre décrivent leur implication dans la préparation seulement alors que quatre autres s'engagent dans la préparation et dans la célébration; un diacre est « membre du comité de baptême » et cinq ne font que les célébrations. Cette dernière activité est définie par cette phrase d'un répondant : « Je baptise une fois par mois ». Nous avons mis à part la pastorale du baptême, même s'il s'agit d'une activité paroissiale, car en fait beaucoup plus de diacres que les 14 mentionnés ici y sont impliqués, comme nous le verrons dans les réponses à la question 13.

Le domaine administratif occupe quelques diacres (4). Nous le mentionnons car il nous semble se référer à des activités en rapport avec le fonctionnement du diaconat : secrétaire, éditeur, formation régulière ou continue, etc... Un répondant nous laisse entrevoir son point de vue sur ses activités administratives: « à travers ces activités, j'essaie d'être interpellant ».

Nous retrouvons 18 diacres (27%) engagés auprès des personnes âgées et/ou des malades. Les deux expressions sont réunies dans presque toutes les réponses. Ce qui rend difficile de savoir si ce sont les personnes âgées malades ou s'il s'agit d'activités distinctes. Ces activités permettent l'accompagnement des malades, la présence dans des résidences pour personnes âgées et dans les hôpitaux. Les diacres plus âgés nous semblent plus disponibles à ce genre d'activités. Les diacres plus jeunes oeuvrent plutôt auprès des personnes handicapé(e)s ou atteintes du Sida.

Neuf diacres (13%) sont engagés dans le domaine socio-caritatif. Ce secteur d'activité ne se définit pas facilement. Certains répondants semblent viser un « mieux être physique » pour les autres à travers leurs activités. Un diacre s'occupe de la « sécurité du revenu » pour que les personnes ayant suivi une formation continue dans des ateliers de travail en viennent à une autonomie financière dans leur vie. Un autre décrit son activité comme « une entraide caritative auprès des alcooliques ». Un répondant s'occupe des besoins des pauvres « par la Guignolée » organisée dans sa paroisse et un autre se tourne vers les adolescents des familles pauvres. Un diacre est responsable de la « Table de la dignité » sans préciser le contenu de cette activité. Enfin un diacre oeuvre dans « l'aide internationale » pour le réengagement social par le rachat de personnes esclaves au Soudan.

Le milieu de travail attire quelques diacres (4). Un est « aumônier » dans son milieu, un autre oeuvre comme Conseiller en éducation chrétienne. Un diacre à la retraite continue à s'intéresser au « monde agricole ». Puis un répondant fait de ses activités diaconales une aide aux employés de son milieu par des projets de formation générale.

Les réponses des diacres, à cette question 7, permettent une vue d'ensemble de la mission diaconale sur le terrain. Parmi les sept domaines identifiés, celui de la pastorale du baptême nous laisse perplexe. Ce secteur d'activités retient les services de seulement 20% des diacres. Or, à la question 13, nous constatons que 73% des diacres interrogés assurent la célébration du baptême soit de façon régulière (53%) ou de façon occasionnelle (18%)²⁷. Nous en venons à la conclusion que la majorité des diacres se voient impliqués dans la pastorale du baptême une fois ordonnés, fort probablement à la suite des besoins identifiés par les curés. Une autre difficulté d'interprétation survient avec les activités dites caritatives. Chacun a sa perception des activités de ce secteur

²⁷ Voir la section 3.2.4.2, « Les activités diaconales et l'équilibre entre les pôles.

socio-caritatif. Le difficile discernement de ce secteur se retrouve dans les réponses à la question 13. Mais dans l'ensemble les réponses à la question 7, nous amènent à admettre l'implication des diacres dans un grand nombre d'activités en rapport avec les besoins du monde de notre temps.

3.2.3.2 La mission diaconale actuelle et le projet initial

L'ensemble des réponses dévoile que la mission diaconale actuelle est différente du projet initial pour 33 diacres et est demeurée la même pour 32 soit dans près de 50% des cas (Question 10). Le tableau II, à la page suivante, donne une vue d'ensemble de ces réponses pour les quatre diocèses. Le mot *besoin* revient souvent pour justifier soit le maintien du projet initial ou son remplacement. Des diacres conservent le projet initial car « le besoin est grand », « [à cause du] besoin de la paroisse même si l'évêque n'est pas d'accord à 100% », « j'ai suivi un post-scolaire [pour ce projet] », « la demande est constante », « mon goût, mon plaisir, mes affinités, mes compétences ». Par contre, parmi les diacres ayant procédé à un changement, nous retrouvons les commentaires suivants : « on prend de l'âge » (3), « impossible de réaliser le premier projet », « aller vers les démunis pour me rapprocher de plus en plus du ministère de la charité » (3), « mon handicap physique », « la formation des marguilliers à la pastorale sociale », « le curé a tout changé en arrivant », « [notre nouveau projet] mieux adapté à nos aspirations actuelles », « les gens du milieu ont pris le relai », « j'ai pris conscience de besoins autres ».

La moitié des diacres continuent leur projet initial et donc la moitié ont procédé à des changements. Le maintien ou le changement du projet initial tient au mot *besoin* dans la majorité des cas. Quelques diacres donnent des raisons plutôt centrées sur eux-mêmes. Évidemment, l'âge entre en ligne de compte lorsqu'on révise son projet de même que la santé. Le « nous » laisse supposer une implication de couple dans le projet

TABLEAU II
(QUESTION 10)

MISSION ACTUELLE ET PROJET INITIAL
(SYNTHÈSE DES QUATRE DIOCÈSES)

Nombre
de diacres

14	M		
13			
12			
11			C
10		C	
9			M
8			
7	C		
6			
5			M
4	C	M	
3			
2			
1			
Trois-Rivières Nicolet St-Hyacinthe Québec			

Totaux: (18 diacres) (11 diacres) (15 diacres) (20 diacres)

Légende: M : même projet qu'au début

C: changement de projet depuis l'ordination

pastoral. Au niveau du projet pastoral, cela ne pose aucun problème. Mais, faut-il le rappeler, l'ordination concerne une personne et non un couple, même si l'épouse participe à des activités pastorales en relation avec le projet de son époux. Dans certaines réponses, nous retrouvons de belles ouvertures vers les gens du milieu qui ont pris le relai pour permettre au diacre concerné de prendre conscience de d'autres besoins. L'ensemble des réponses laisse voir une volonté des diacres à repenser leur engagement soit pour maintenir un projet encore viable, soit pour aller vers des besoins nouveaux et non répondus.

3.2.3.3 Le ministère des diacres et les fonctions diaconales

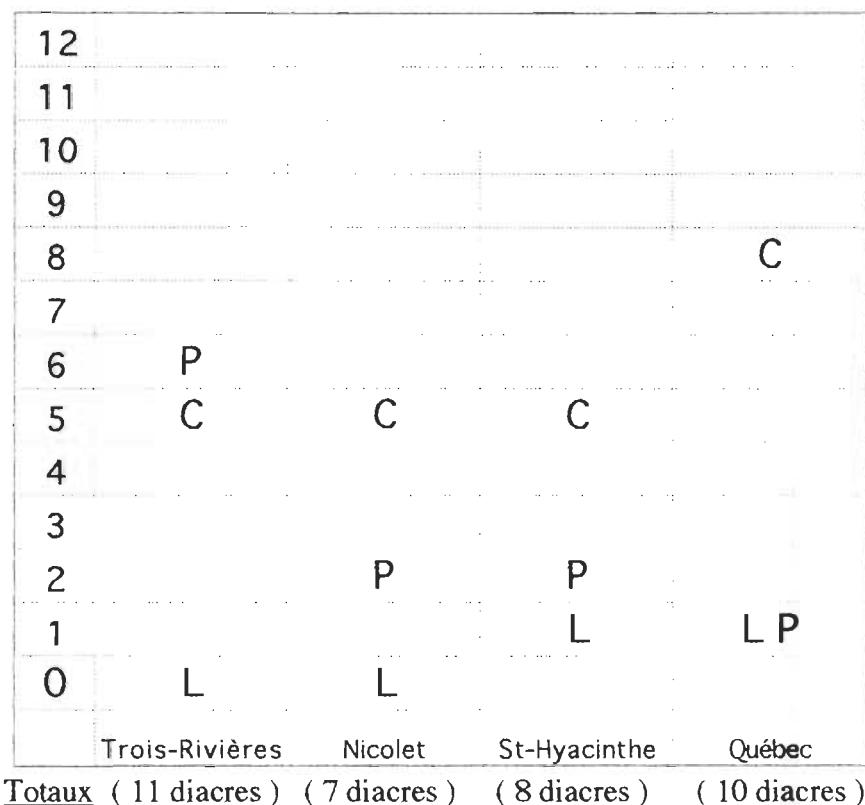
Les consignes du questionnaire demandaient un choix unique entre les pôles de la Parole, de la charité et de la liturgie (Question 8). Or, seulement 36 diacres ont fait un tel choix. De ce groupe, 11 diacres rattachent leur ministère à la fonction de la Parole soit 30%, 2 seulement à la fonction liturgique (6%) et 23 à la fonction de la charité soit 64%. Le tableau III, à la page suivante, présente les réponses de ces 36 diacres pour les quatre diocèses. Des 32 répondants qui ont passé outre à la consigne du choix unique, en présentant deux ou trois choix, 8 indiquent comme choix prioritaire la charité, 15 ne retiennent pas la charité comme prioritaire et 9 ont pointé les trois fonctions sans y indiquer un choix prioritaire. La question 8 visait pourtant à refléter lequel des trois pôles est la priorité du ministère du diacre et non pas à les établir en ordre prioritaire. Le fait d'établir des choix prioritaires à la question 8 anticipe sur les réponses à la question 12.

Nous décelons une difficulté pour les diacres à percevoir le ministère diaconal par rapport aux trois pôles de la charité, de la Parole et de la liturgie. Les réponses tendent à faire de la charité la dimension primordiale du ministère diaconal. Cette façon

TABLEAU III
(QUESTION 8)

FONCTION DIACONALE: CHOIX UNIQUE
(SYNTHÈSE DES QUATRE DIOCÈSÈS)
(36 DIACRES)

Nombre
de diacres



Légende: P: Parole

C: charité

L : liturgie

de s'exprimer est la conséquence de la primauté accordée à la charité depuis le rétablissement du diaconat permanent dans le discours des évêques, telle qu'exprimée dans les périodiques religieux depuis trente ans²⁸. Nous retrouvons ainsi exprimée, dans les opinions des diacres, l'importance d'exercer le ministère diaconal en relation avec la dimension de la charité et cela bien souvent si effectivement l'exercice du ministère n'a rien à voir avec cette dimension²⁹. Neuf diacres ont signalé les trois fonctions, au lieu d'une seule tel que demandé, mais aucun n'a mentionné la nécessité de l'équilibre dans l'exercice des fonction diaconales.

3.2.3.4 Le ministère diaconal et le milieu de pratique de ce ministère

La paroisse ressort comme le lieu privilégié par 44 diacres sur 68, soit 65%, pour l'exercice de leur ministère (Question 9). D'autres milieux sont indiqués: travail professionnel (9), école (7), loisirs (4), hôpital (10). Ce qui indique, vu le nombre de répondants (74) que quelques diacres mentionnent plus d'un lieu à l'exercice de leur ministère. Dans le choix « autres (précisez) » nous retrouvons à 5 reprises la mention du diocèse et l'expression « foyers de personnes âgées » à 6 reprises comme lieu d'exercice du ministère. Un diacre résume bien la diversité des lieux en affirmant: « je n'ai pas de frontières même si je dois commencer par mon milieu ». Un autre précise «...dans trois paroisses différentes dans lesquelles se situent les différentes tâches de mon ministère ».

Les documents des diocèses élaborés en vue de l'établissement du diaconat permanent parlent d'une démarche non prévue pour combler le manques de prêtres. Les évêques qui ont rétabli le diaconat permanent tenaient à cette précision³⁰. Or, au

²⁸ Voir à ce sujet le chapitre 2.

²⁹ Voir à ce sujet certaines réponses données à la question 13, section 3.2.4.2 « Les activités diaconales et l'équilibre entre les pôles ».

³⁰ Voir à ce sujet les documents diocésains présentés au chapitre 2.

Concile, le diaconat a été rétabli, en partie, à cause de la diminution du nombre de prêtres, sous l'influence de quelques théologiens des années pré-conciliaires³¹. Cette façon de concevoir le diaconat comme suppléance aux prêtres dans leur ministère s'est implantée dans l'esprit de plusieurs. Or, le lieu, par excellence, pour suppléer au ministère des prêtres, c'est la paroisse. Nous ne sommes donc pas surpris de constater qu'un aspect important du ministère diaconal se situe en paroisse. Il existe une solide implantation des diacres dans les communautés paroissiales comme l'indiquent les réponses de 44 diacres sur 68. Ce lieu d'exercice du ministère diaconal se réalise-t-il au détriment des personnes du seuil et des personnes non membres de la communauté célébrante? Pas nécessairement, puisque les réponses à la question 13 laissent voir des engagements pour ces mêmes diacres dans des domaines plus diversifiés que la sacramentalisation et la liturgie³².

3.2.3.5 Le ministère diaconal et les collaborateurs

Le travail en équipe semble important car 31 répondants le mentionnent soit 45% (Question 15). La collaboration avec les prêtres est particulièrement significative pour ces diacres. À ce niveau, la distinction se fait à 50% entre les prêtres (15) et les curés (16). Les répondants, en plus, mentionnent la communauté paroissiale (9), la collaboration avec d'autres diacres (6), une équipe avec leur épouse (7) et la collaboration avec leur évêque (4) dans leur ministère. Nous aurions pu en apprendre davantage si la question avait inclus l'aspect du genre de collaboration.

³¹ Voir l'introduction de ce mémoire, section B, no 4, « Nouveau départ à Vatican II ». Voir également Joseph HORNER, *Reverrons-nous le diacre de l'Église primitive?*, Paris, Cerf, 1960; Paul WINNINGER, *Vers un renouveau du diaconat*, Paris, Desclée de Brouwer, 1958; Karl RAHNER, et H. VORGRIMLER, *Diaconia in Christo*, Herder, 1962; Augustin KERKVOORDE, *Où en est le problème du diaconat?*, Bruges, Éditions de l'Apostolat liturgique, 1961; W. SCHAMONI, *Ordonner des diacres pères de famille*, Paris-Bruges, Desclée de Brouwer, 1961.

³² Voir à ce sujet la section 3.2.4.2 « Les activités diaconales et l'équilibre entre les pôles ».

La collaboration demeure l'assise même du diaconat et les diacres le confirment fortement en réponse au questionnaire. Le travail de collaboration des diacres est significative avec les prêtres. Le curé y prend une place importante. Avec le nombre élevé de diacres en sacramentalisation, tel que souligné dans les réponses aux questions 7 et 13³³, la collaboration avec le curé devient évidente. D'ailleurs, en réponse à la question 9, 65% des diacres interrogés situent leur ministère en paroisse³⁴.

3.2.4. L'exercice du ministère diaconal en relation avec la Parole, la liturgie et la charité

Le diaconat comporte trois pôles auxquels le diacre consacre temps et énergie. Notre questionnaire veut vérifier lequel de ces pôles occupe le plus les diacres. Nous avons donc demandé aux diacres de classifier de façon prioritaire à quel pôle de la Parole, de la charité ou de la liturgie ils accordaient le plus d'importance en fonction du temps et de l'énergie consacrés à ces pôles (Question 12). Une fois établie la priorité dans l'exercice des fonctions diaconales, selon le temps alloué, nous avons demandé aux diacres ce qu'il en était de l'équilibre à conserver afin qu'aucun des pôles ne soit négligé dans l'exercice du ministère. Nous avons donc posé une question en vue de connaître cet équilibre réalisé par les diacres dans les activités des trois pôles : liturgie, Parole et charité (Question 13). Les réponses indiquent des interventions à un moment ou l'autre du ministère du diacre. En ce sens les réponses nous aident à visualiser l'ensemble des activités réalisées par les diacres des quatre diocèses.

3.2.4.1 Le service du diacre dans les trois pôles: la Parole, la liturgie et la charité.

Les diacres avaient à classifier de façon prioritaire à quel pôle de la Parole, de la

³³ Voir à ce sujet les sections 3.2.3.1 « Le domaine de la mission actuelle des diacres » et 3.2.4.2 « Les activités diaconales et l'équilibre entre les pôles ».

³⁴ Voir à ce sujet la section 3.2.3.4 « Le ministère diaconal et le milieu de pratique de ce ministère ».

charité ou de la liturgie ils accordaient le plus d'importance en fonction du temps alloué à ces pôles (Question 12). Le plus grand nombre (44) indique une priorité pour la charité (66%); 40 diacres désignent la Parole en deuxième choix (60%); et 43 diacres choisissent la liturgie en troisième lieu (66%). Le tableau IV, à la page suivante, indique que 23 diacres (14 + 9) sur les 67 soit 34% ne donnent pas la priorité à la charité dans le partage de leur temps, et que 6 diacres désignent la liturgie comme prioritaire dans leur emploi du temps.

Lorsque les diacres procèdent à des choix en rapport avec les pôles du diaconat, ils privilégient immanquablement de façon significative la charité et négligent de façon aussi significative la liturgie comme l'indique le tableau IV. Tout comme à la question 8, les diacres s'expriment en fonction du discours sur la priorité à accorder à la charité au détriment de la liturgie. Cette orientation se vérifie dans les quatre diocèses³⁵. Or, les réponses à la question 13 sur l'équilibre des activités reliées aux trois pôles du ministère diaconal contredisent souvent la théorie et la pratique³⁶. Certaines activités décrites dans ces réponses (distribuer la communion, accompagnement spirituel, faire de l'écoute, partage biblique, comités diocésains, etc.) relèveraient du pôle de la charité. Nous percevons dans ces réponses soit une incompréhension des activités socio-caritatives ou soit une tendance à inclure dans ce pôle de la charité le plus d'activités possibles afin de se conformer au discours officiel véhiculé dans le milieu ecclésial. Par ailleurs, cette ambiguïté existe aussi pour les deux autres pôles. Les diacres ne semblent pas avoir la même définition du contenu des activités de chacun des trois pôles. Comme nous le mentionnions précédemment le problème est plus évident dans le secteur de la charité.

35 Voir à ce sujet l'annexe 3.

36 Voir à ce sujet la section suivante.

TABLEAU IV
(QUESTION 12)

PRIORITÉ DU SERVICE ENTRE LES TROIS PÔLES
(SYNTHÈSE DES QUATRE DIOCÈSES)

PRIORITÉS			
	1	2	3
Charité	44	9	14
Parole	17	40	10
Liturgie	6	18	43
Totaux	67	67	67

N.B. Les chiffres du tableau indiquent le nombre de diacres selon l'ordre de choix prioritaire.

3.2.4.2 Les activités diaconales et l'équilibre entre les pôles

Notre enquête nous révèle (Question 13) que dans le pôle de la liturgie et/ou de la sacramentalisation, 37 diacres interviennent de façon régulière dans la célébration du baptême soit 55% et 13 de façon occasionnelle, pour un rapport global de 73%. Le service à l'autel (diacre d'office) est assuré de façon régulière par 17 diacres (25%) et 12 diacres (18%) président des célébrations de la Parole régulièrement, notamment un qui le fait à cause de l'absence d'un prêtre le dimanche. Les autres ne précisent pas en quelles circonstances. Dans les quatre diocèses, 25 diacres (37%) président mariages et funérailles mais n'indiquent pas si c'est de façon régulière ou occasionnelle.

Le pôle de la Parole est centré sur l'homélie. Les réponses révèlent que 39 diacres (57%) donnent l'homélie régulièrement, ce qui en général signifie une fois par mois; de ce nombre vingt-deux diacres (32%) animent des rencontres de groupes en

vue du partage de la Parole. Quelques-uns mentionnent « formation en spiritualité », « présider la prière », « enseignement », « catéchèse initiatique », « porter le viaticque », « heures d'adoration du Saint-Sacrement ». Un répondant indique « secrétaire du CPP et comité liturgique » alors qu'un autre dit « j'accompagne un couple au diaconat ». Tout cela dans des activités reliées au pôle de la Parole. Un répondant explique son choix prioritaire des pôles de la liturgie et de la Parole : « A cause de mes antécédents, c'est dans ces deux champs d'action que je me sens le plus à l'aise. Je ne refuse pas de travailler auprès des démunis ».

Les activités dans le domaine de la charité nous indiquent que dix-sept diacres (25%) oeuvrent auprès des malades et 31 (45%) s'occupent des gens matériellement démunis. Parmi ces activités nous retrouvons « sans emploi », « personnes judiciarises », « groupes de personnes démunies autre que matériellement » (5), « aide internationale », « justice sociale »; mais il y a aussi « communion aux malades », « accompagnement spirituel », et « distribution de la communion ». Ces activités sont pointées à l'intérieur du pôle de la charité. Un diacre parle de ses activités de charité comme « ma porte est ouverte et je fais de l'écoute ». Un autre décrit ses activités selon un barème de partage de son temps « en excellente santé, je respecte les pourcentages: charité 60%; Parole 30%; liturgie 10% ». Nous avons reproduit en annexe, des graphiques comparatifs des quatre diocèses concernant l'exercice du ministère diaconal pour le baptême, l'homélie, le service à l'autel et le service de la charité³⁷.

Les réponses en regard de l'équilibre entre les pôles nous permettent d'établir tout de même les activités des diacres sur le terrain. Dans les faits, nous concluons à une très forte implication des diacres dans la sacramentalisation: le baptême occupe 73% des diacres interrogés, alors que 20% seulement avouent avoir ce service comme

³⁷ Voir à ce sujet les annexes 4A, 4B et 4C.

mission³⁸ et 37% président les mariages et funérailles. L'homélie est la seule autre activité qui retient un grand nombre de diacres: 57%. En ce qui concerne le pôle de la charité, il existe une trop grande diversité de compréhension du contenu pour maintenir le résultat comme reflétant la réalité de 70% (45% + 25%). Il faudrait enquêter davantage sur cet aspect du ministère diaconal.

L'ensemble des trois tableaux de l'annexe 4 laisse voir une nette tendance des diacres vers la sacramentalisation et l'homélie. Le service de la charité envers les malades et les démunis n'est pas pour autant négligé. Nous trouvons dans ces tableaux , en les superposant, une orientation vers un équilibre des pôles dans la pratique. En effet, ce sont les mêmes diacres qui président aux baptêmes, aux mariages et funérailles et qui oeuvrent auprès des malades et des démunis. Ce qu'il faut rechercher c'est que liturgie et action sociale se complètent dans la fidélité à leur autonomie tout en vivant plus q'une cohabitation.

3.2.5 Mise en oeuvre du diaconat permanent

Notre but, avec une question sur la mise en oeuvre au Québec du diaconat permanent (Question 14) et du discours officiel des évêques sur ce même sujet (Question 19), était de sonder les connaissances des diacres sur le sens donné dès l'origine à l'exercice du ministère diaconal. Est-ce que les raisons invoquées à ce moment reflètent la perception des diacres? Les diacres savent-ils sur quelle dimension de la fonction diaconale les évêques du Québec ont insisté dans leurs discours officiels?

3.2.5.1 Les raisons invoquées lors de la mise en oeuvre du diaconat

Quelle est la perception des diacres des quatre diocèses en ce qui concerne « les

³⁸ Voir les réponses données à la question 7, section 3.2.3.1, « Le domaine de la mission actuelle des diacres ».

raisons qui ont été invoquées lors de la mise en oeuvre du diaconat permanent dans les diocèses du Québec » (Question 14)? Sept propositions sont suggérées: 1) compenser la diminution des prêtres; 2) élargir les intervenants du champ de la pastorale; 3) fournir des auxiliaires au clergé; 4) intervenir auprès des démunis de tout genre; 5) combler un vide ministériel entre les prêtres et les laïcs; 6) être signe de service en Église; 7) être présence de l'Église dans le monde d'aujourd'hui.

Les répondants devaient s'en tenir à ces propositions et les placer en ordre prioritaire selon leur perception. Une nette tendance est visible dans le choix de 44 diacres sur 58 (76%) à rejeter l'affirmation « compenser la diminution des prêtres ». Les 14 autres diacres de l'enquête ont ignoré cette proposition. À l'inverse, l'affirmation « être signe du service en Église » est retenue comme premier et deuxième choix par 58 diacres sur 67 répondants soit 86%. Une autre forte tendance observée résulte des premiers et deuxièmes choix d' « être présence de l'Église dans le monde d'aujourd'hui » par 45 diacres sur 67 répondants soit 67%. L'affirmation « combler un vide ministériel entre les prêtres et les laïcs » ne semble pas préoccuper les diacres. Peu d'entre eux (8) ont donné de l'importance à cette proposition, alors que 53 répondants sur 61 reportent cette proposition dans les priorités 4 à 7. Une autre affirmation reçoit un accueil mitigé (22 diacres) comme premier et deuxième choix: « intervenir auprès des démunis de tout genre » et une autre se voit carrément rejeté « fournir des auxiliaires au clergé ». Le tableau V, à la page suivante, présente les données inhérentes aux choix des répondants.

Les diacres n'ont pas du tout la perception d'être là pour « compenser la diminution des prêtres » mais pour être « signe de service en Église » et « être présence de l'Église dans le monde d'aujourd'hui ». Les réponses dénotent une tendance chez les diacres à s'éloigner de la représentation du diacre vu comme auxiliaire du clergé ou

TABLEAU V

(QUESTION 14)

LA MISE EN OEUVRE DU DIACONAT PERMANENT
(SYNTHÈSES DES QUATRE DIOCÈSES)

PROPOSITIONS	1	2	3	4	5	6	7
1. Compenser la diminution des prêtres.	-	-	1	2	3	8	44
2. Élargir les intervenants du champ de la pastorale.	1	4	9	26	16	3	1
3. Fournir des auxiliaires au clergé.	-	-	-	3	12	36	6
4. Intervenir auprès des démunis de tout genre.	13	9	32	8	2	2	-
5. Combler un vide ministériel entre les prêtres et les laïcs.	1	5	2	15	24	8	6
6. Etre signe de service en Église.	32	26	6	3	-	-	-
7. Etre présence de l'Église dans le monde d'aujourd'hui.	21	24	16	6	-	-	-

N.B. Le tableau indique le nombre de diacres ayant choisi les propositions suggérées dans un ordre prioritaire de 1 à 7.

comme suppléants des prêtres. Le discernement des diacres d'être signe et présence dans l'Église et non d'être là pour compenser la diminution du nombre de prêtres est très présent dans les réponses, mais dans la pratique cela ne correspond pas toujours à la réalité vécue³⁹. L'idée « d'un vide ministériel entre les prêtres et les laïcs » vient-elle de la diminution des prêtres ou était-elle toujours présente mais indiscernable à cause du grand nombre de prêtres en fonction dans l'Église? Notre enquête ne peut répondre à cette question. Il nous paraît, toutefois évident, que les diacres ne se voient ni comme une réponse à la diminution des prêtres, ni comme un ministère rétabli pour assumer un vide causé par cette même diminution. La réponse se trouve, peut-être, dans un rôle d'intermédiaire pour les diacres entre les fonctions du prêtre...et la participation plus ou moins assidue des fidèles.

3.2.5.2 La perception par les diacres du discours officiel des évêques

Selon 60 diacres sur 68, les évêques du Québec ont insisté sur la dimension de la charité au niveau du discours officiel ou au niveau de la pratique autorisée (Question 19) soit 88%. Parmi les dissidents deux n'ont donné aucune raison pour leur choix, un autre a écrit : « Il y a très peu de mandats au niveau de la charité et aucun, il me semble, au niveau de la liturgie (ou très peu) ». Un diacre a pointé la liturgie comme dimension prônée par les évêques mais il précise « au début », tout en ajoutant « maintenant... : ... préparation au baptême, au mariage, liturgie eucharistique (la participation du diacre), homélies, collaboration avec le CPP ». Trois diacres ont passé outre à la consigne, et ont choisi les trois pôles.

Nous retracions plusieurs affirmations nettement en faveur de la charité du genre « il [notre évêque] insistait sur ce choix », « notre évêque encourage beaucoup les gestes posés envers les plus démunis...», « invitation de notre évêque en ce sens...»,

³⁹ Voir à ce sujet la section 3.2.4.2 « Les activités diaconales et l'équilibre entre les pôles ».

«...c'est un projet caritatif [car] si c'est un projet liturgique, il ne les ordonnerait pas », « la charité est la priorité au ministère diaconal [dans notre diocèse] », « c'est ce que l'évêque prône...», « c'est le choix de l'évêque, officiel », « notre évêque par son agir est un homme qui met en route la CHARITÉ⁴⁰ ». Pour d'autres diacres ce choix officiel ne concorde pas nécessairement avec le vécu: «...dans la pratique les énergies investies ne semblent pas être aussi fortes que les paroles », « ...au début, il y eut un penchant vers la liturgie, mais progressivement, c'est devenu la charité », « c'est ce qu'il dit, mais n'exige pas grand chose! », « le dialogue officiel semble flou », « le discours des évêques portait plus vers un choix équilibré » (2), [mais] ...c'est plutôt récent...il [l'évêque] voyait plutôt les problèmes apportés qu'une solution efficace ». Parmi les diacres qui indiquent les trois pôles, soit un équilibre dans la fonction diaconale, nous pouvons lire les commentaires suivants: « Je ne peux faire un seul choix car mes évêques insistent toujours sur le SERVICE⁴¹ mais dans chaque pôle selon les besoins les plus pressants », « Ce sont les diacres qui ont choisi leur mission, [notre évêque] et plusieurs autres évêques privilégiaient un équilibre des trois », «...notre évêque rappelle cette dimension [la charité] qui inclut les deux autres ».

Le discours officiel des évêques est clair pour 88% des diacres: les évêques ont insisté sur la dimension de la charité en regard du diaconat. Il faut préciser le mot « officiel ». Il ne s'agit pas d'un document de l'Assemblée des évêques du Québec mais de prises de position individuelles des évêques. Très peu d'évêques sont intervenus dans le sens d'un équilibre des fonctions diaconales⁴². Quelques diacres mentionnent des interventions d'évêques à ce sujet. Certains commentaires vont jusqu'à mettre en doute la cohérence entre le discours et le vécu.

⁴⁰ Tel quel dans le texte.

⁴¹ Tel quel dans le texte.

⁴² Voir à ce sujet les chapitres 1 et 2 de ce mémoire.

3.2.6 La relation évêque/diacre

La relation indiquée ici est en rapport avec le mandat pastoral ou lettre de mission (Question 16), l'importance d'être envoyé en mission par l'évêque (Question 17) et la disponibilité des diacres pour une mission différente (Question 18). Nous n'avons pas questionné les diacres sur les autres relations pouvant exister entre l'évêque et le diacre personnellement.

3.2.6.1 Le diacre et le mandat pastoral ou lettre de mission de l'évêque

Le mandat pastoral donné par l'évêque (Question 16) semble assez répandu car 32 diacres (47%) ont reçu par écrit un tel mandat de leur évêque. Les réponses varient d'un diocèse à l'autre à ce sujet. Dans le diocèse de St-Hyacinthe, la totalité des répondants disent avoir reçu un tel mandat écrit. Au diocèse de Québec, sur les 20 répondants, 5 ont reçu un mandat écrit et 9 un mandat oral. À Trois-Rivières, on obtient 6 diacres ayant reçu un mandat écrit et 9 disent ne pas en avoir reçu. À Nicolet, 4 diacres ont reçu un mandat écrit et 4 un mandat oral. Quelques diacres des diocèses de Trois-Rivières, Nicolet et Québec n'ont pas répondu à cette question alors que le total du diocèse de Saint-Hyacinthe (23) dépasse le nombre de répondants qui se situe à 18. Ce qui laisse supposer des choix à la fois pour le mandat oral et écrit dans ce diocèse. Le tableau VI, à la page suivante, donne une idée comparative entre les quatre diocèses de la remise du mandat.

Le mandat pastoral ou lettre de mission n'a pas une très longue tradition sauf dans le diocèse de St-Hyacinthe. L'ordination par l'évêque d'un candidat suppose l'accord tacite de l'évêque en regard de son projet qui devient sa mission. Les diacres se voient ainsi confirmés publiquement dans leur projet par l'évêque (puisque le mandat est lu lors de l'ordination) dans ce projet qui devient la mission confiée. Dans les trois

TABLEAU VI
(QUESTION 16)

MANDAT PASTORAL
(SYNTHÈSE DES QUATRE DIOCÈSES)

Nombre
de diacres

17		É	
16			
15			
14			
13			
12			
11			
10	O		
9			O
8			
7		O	
6	É		O
5			É
4		É	
3			
2			
1			
	Trois-Rivières	Nicolet	St-Hyacinthe
			Québec

Toraux: (16 diacres) (11 diacres) 23 (?) diacres (14 diacres)

Légende: O: oral É: par écrit

autres diocèses, les diacres de moins de dix ans depuis l'ordination reçoivent une lettre de mission. Ce qui suppose la mise en place au cours des ans de cet important geste de l'évêque comme responsable de la pastorale d'ensemble dans son diocèse.

3.2.6.2 Le diacre devrait-il être envoyé en mission par l'évêque?

Etre envoyé en mission (Question 17) apparaît très important aux diacres puisque 57 (84%) ont fait ce choix. Les répondants donnent une grande diversité de raisons à cet envoi en mission. En fait, il y a pratiquement autant de justifications que de répondants. L'idée « d'officialiser », de « rendre public » revient souvent. Nous relevons cette idée dans les commentaires du genre : « il est donc de mise que l'évêque envoie officiellement le diacre...», « c'est un signe de plus... », «...rendre le ministère diaconal plus officiel et public », « afin que le diacre soit reconnu et mandaté officiellement...», « ceci [l'envoi] officialise son ordination au diaconat...», « démontre l'importance de sa mission devant l'ensemble de la communauté diocésaine », « ...pour que la communauté soit au courant », « ...en le confirmant publiquement », « ...donne plus de transparence à sa mission », « ...pour clarifier et officialiser...», « ...c'est plus officiel ». Pour certains diacres « cela va de soi [car] un mandat est une mission ». Pour ces personnes « la remise d'un mandat lors de l'ordination est en quelque sorte un envoi en mission ». Un diacre admet que cet envoi lui a été utile « pour répondre négativement au curé qui voulait [le] surcharger...». Pour un autre, ça n'a pas d'importance « on dépendait de l'évêque, et l'évêque ne s'y intéressait même pas ».

Les diacres, même ceux qui n'ont pas reçu de mandat de leur évêque, trouvent important « d'être envoyés en mission ». Ce qui ressort des commentaires retenus c'est l'idée « d'officialiser », de « rendre public ». L'expression utilisée par un diacre « Il est de mise que l'évêque envoie officiellement le diacre » vient appuyer ce que nous avancions dans notre analyse de la question précédente sur la responsabilité de l'évêque

de la pastorale d'ensemble de son diocèse. Les nombreuses réponses des diacres en rapport avec l'idée de rendre publique le projet du diacre, se rapprochent des réponses de 28 diacres à la question 21 qui voudraient soumettre à un éventuel synode diocésain la question de la « méconnaissance du rôle du diacre et même l'ignorance de son existence »⁴³. Cela dénote, il nous semble, un besoin de reconnaissance publique et surtout ecclésiale du ministère diaconal.

3.2.6.3 Les diacres sont-ils disponibles pour une mission différente?

La grande majorité des diacres, 55 en fait, se disent disponibles pour une mission différente que pourrait leur confier leur évêque (Question 18) soit 81%. Quand aux raisons à l'appui de ce choix: 16 (22%) accepteraient « par obéissance », 14 (21%) selon leur « disponibilité et en tenant compte de leurs talents », 11 (15%) parce qu'ils ont « le goût de servir », et 2 « si leur épouse était d'accord ». Il y a 10 diacres (15%) qui répondraient non à leur évêque dont trois à cause « de [leur] projet » et quatre à cause « de l'âge et/ou de ma santé ». De ce dernier groupe, un diacre précise: « J'aurais l'impression de devenir un fonctionnaire », un autre parle de son projet comme « une vocation permanente » et un autre dit faire « présentement assez de bénévolat ».

Cette question sur la disponibilité des diacres à une autre mission confiée par l'évêque ne pose aucun problème aux répondants. En effet, les diacres sont disponibles à 81% pour une mission différente que pourrait leur confier leur évêque. Ce sont les commentaires qui apportent un certain nombre de réserves. Ces dernières ne viennent pas minimiser la disponibilité établie au point de départ, mais énoncent quelques conditions à partir desquelles la réponse à l'évêque deviendrait possible. Il nous apparaît évident que la disponibilité des diacres selon notre enquête est un fait établi.

⁴³ Voir à ce sujet la section 3.2.7.1 « Lors d'un synode, quel point de vue les diacres chercheraient-ils à promouvoir en regard du diaconat? ».

3.2.7 L'exercice du ministère diaconal et l'Église

L'ensemble des questions de cette section porte sur le ministère diaconal en tant que nécessité en Église. Si l'occasion d'un synode se présentait, que diraient les diacres sur la pertinence de leur ministère? (Question 21). Selon les répondants, les diacres sont-ils nécessaires à l'Église? (Question 22). L'Église de l'an 2000 sans les diacres ressemblerait à quoi? (Question 23). Nous avons aussi voulu savoir la différence entre une charge pastorale remplie par un laïc et la même charge pastorale remplie par un diacre en Église (Question 24). Enfin, le diaconat permanent risque-t-il de retourner dans l'oubli, si les vocations presbytérales suffisent un jour aux besoins pastoraux? (Question 25).

3.2.7.1 Lors d'un synode, quel point de vue les diacres chercheraient-ils à promouvoir en regard du diaconat?

Vingt-huit diacres (41%) voudraient soumettre à un synode (Question 21) la méconnaissance du rôle du diacre et même l'ignorance de son existence. Un synode éventuel devrait, selon 9 répondants, se pencher sur le service et les besoins; quelques diacres désignent plutôt comme thème d'un synode le rôle de l'épouse du diacre et/ou l'ordination des femmes ou encore la question des « pouvoirs ». En ce qui concerne le rôle du diacre et son existence, des répondants voudraient voir les prêtres mieux informés de ce rôle et d'autres aimeraient voir les laïcs plus conscients de leur existence. Ces diacres affirment que l'évêque, lors d'un synode, devrait se préoccuper de rendre explicite aux prêtres et aux laïcs « l'importance du mandat du diacre ». Les répondants y vont de plusieurs suggestions telles que « le diaconat soit mieux expliqué », « la spécificité du diaconat [mieux comprise] », « mieux faire connaître le diaconat permanent et les lieux d'engagement des diacres », « mission spécifique des diacres versus le prêtre », « faire connaître le rôle du diacre au sein de la communauté », « valoriser le diaconat permanent », « reconnaissance du diaconat », « mieux renseigner

les prêtres sur le rôle du diacre », « faire respecter [le diacre] par le clergé », « faire connaître davantage le service diaconal dans nos communautés chrétiennes » (2), « on parle des prêtres et agents de pastorale, le diacre on ne le mentionne pas » (3), « faire connaître [le diacre] à l'ensemble des personnes (prêtres et laïcs) le rôle et la mission du diaconat permanent... ». L'ensemble des réactions se résume assez bien dans ce commentaire d'un diacre: « La place qui revient au diacre dans la liturgie. Comment faire reconnaître le rôle du diacre par les prêtres diocésains. La fonction du diacre, en rapport avec le service, l'homélie, la liturgie », et tout cela selon plusieurs répondants, l'expliciter à la communauté paroissiale.

La méconnaissance du rôle du diacre, de même que l'ignorance de son existence, sont indiquées par un nombre important de diacres. Au-delà des statistiques, ce sont les commentaires qui dénotent une sérieuse préoccupation des diacres. Ainsi, les prêtres et les laïcs, en général, ne saisissent pas l'importance du mandat du diacre et les laïcs, bien souvent, ignorent son existence. Les prêtres « s'accomodent » du diacre et les laïcs célébrants⁴⁴ le voient comme une aide au curé surchargé de responsabilités. On le prend pour acquis et les évêques et autres responsables ne renseignent pas sur le rôle du diacre au sein de la communauté. Manifestement, il existe une sérieuse lacune au niveau de l'information des prêtres et des laïcs par les personnes responsables des ministères en Église.

3.2.7.2 En quoi les diacres sont nécessaires à l'Église comme signes du service?

Voici les réponses de quelques diacres à la question sur la nécessité des diacres comme signes du service (Question 22): « décentraliser le pouvoir autour du prêtre », « les diacres vont où les prêtres ne vont pas ou ne veulent pas aller », « disponibilité

⁴⁴ Sur cette expression pour désigner « l'assemblée célébrante » voir « Participation et liturgie », dans *Liturgie, Foi et Culture*, Volume 33, no 159, automne 1999, en particulier Gaëtan Baillargeon, « Présidence liturgique et participation de l'assemblée », pp. 19 - 26.

dans les charges de la paroisse », « vu la diminution des prêtres, il y a nécessité des diacres pour les baptêmes (mariages, funérailles, homélies, etc...) ».

Par ailleurs, 18 diacres (27%) rattachent cette nécessité des diacres à la visibilité de couple ou vécu familial. Nous retrouvons cette orientation dans les commentaires: « du fait que vivant en couple », « majoritairement mariés, les diacres jouissent d'une bonne crédibilité », « il [le diacre] est signe du service parce qu'il est: père de famille, travailleur...», « à cause de l'état matrimonial », « un engagement gratuit de personnes comme tout le monde: mariés, avec une famille...», « ...qu'ils sont des couples, avec des enfants, des petits-enfants...», « [les diacres] vivent une expérience conjugale parentale...», « connaissent mieux ce milieu de vie familiale...».

D'autres répondants ont relié la nécessité des diacres à la diaconie : « que l'Église a besoin de signes visibles de la présence de Jésus Serviteur », « ils rappellent à l'Église qu'elle a une diaconie », « signe permanent du Christ Serviteur », « notre rôle devient signe en étant au service des autres qui vivent autour de nous », « [les diacres] agissent au nom de l'Église...». Neuf diacres (13%) parlent de cette nécessité du diacre en Église en fonction des besoins et de la gratuité des services rendus: « signes du service par leur gratuité », « comme un engagement gratuit », « pour montrer que l'Église soutient les plus malheureux, les plus démunis », « ils [les diacres] sont témoins par leur SERVICE disponible et gratuit », « ils [les diacres] sont signes de la gratuité de Dieu ». Certains diacres ne voient rien de spécifique à cette nécessité des diacres en Église: « [ils sont nécessaires] comme tous les baptisés le sont ». Pour plusieurs, ce qui différencie le diacre dans son service, c'est le mot « permanent »: « je ne crois pas que présentement, les diacres plus que les autres personnes engagées en Église sont signes du service et qu'on les voie de cette façon. Être signe du service n'est pas réservé qu'aux diacres ».

Très peu de répondants lient la nécessité des diacres, comme signe du service, aux tâches ou fonctions ministérielles. Par ailleurs, les commentaires de 18 diacres démontrent une certaine méconnaissance du rôle du diacre, ainsi lorsqu'on identifie la nécessité des diacres à la visibilité de « couple ou vécu familial ». Cette façon de penser peut facilement conduire à une conception de deux ministères ordonnés: un pour les personnes mariées, le diaconat et un pour les personnes célibataires, le presbytérat. Est-il nécessaire de préciser qu'une telle orientation ne tient pas compte du fait qu'il n'est pas nécessaire d'être marié pour être diacre. Neuf diacres seulement pointent la nécessité du diacre en Église en fonction des besoins et de la gratuité des services à rendre et le fait pour le diacre d'être signe du service en Église. Ce ne sont pas les gestes ministériels qui font du diacre un signe visible du service en Église, mais « la disposition intérieure suscitée par la grâce reçue dans le sacrement de l'Ordre⁴⁵ ». Nous concluons à une certaine incompréhension de la sacramentalité du ministère diaconal dans l'affirmation que toute personne engagée en Église est signe du service.

3.2.7.3 Que serait l'Église de l'an 2000 sans la présence des diacres?

Trente-trois répondants soit 48% voient cette Église de l'an 2000 sans la présence des diacres (Question 23) comme « une Église en déclin », « un manque de visibilité du Christ Serviteur », « un signe du Christ handicapé », « une Église amputée d'un membre qui n'a pas atteint sa pleine maturité », « une Église moins agissante et [vivant] dans une plus grande marginalité », « une Église moins présente », « une Église en manque du signe du service », « l'Église se priverait d'un ministère important ». Le vocabulaire utilisé donne cet aspect d'une Église incomplète: « manque d'un lien, d'un chaînon », « un vide » et « une sclérose », « un appauvrissement » et la « perte d'une richesse ».

⁴⁵ Jean-Baptiste ÉCHIVARD, « Le diaconat, vocation d'Église » dans *Communio*, juillet-août 1987.

Pour d'autres répondants (5) ça ne changerait rien. L'Église serait autrement mais pas pire », « elle avancerait d'une autre façon », « Comme le diaconat permanent n'a pas pris son envol, l'Église de l'an 2000 ne serait pas très différente de ce qu'elle est aujourd'hui », « l'Église a passé mille ans sans les diacres, elle pourrait vivre les années 2000 sans diacres... », « [elle serait] ce qu'elle est aujourd'hui, puisqu'on ne laisse pas beaucoup de place aux diacres ».

Treize diacres, soit 19%, donnent une vision différente d'une Église de l'an 2000 sans la présence des diacres: « l'Église de l'an 2000 a besoin d'une vision plus moderne des diacres...compte tenu du discours encore "traditionnel" véhiculé par la majorité des prêtres », « l'Église aurait à ordonner ou à mandater des laïcs engagés en Église dans des ministères selon les besoins », « l'an 2000 exigera de plus en plus de diacres pour diriger et seconder les prêtres dans l'administration des paroisses, animer la vie communautaire et célébrer davantage de sacrements », « une Église sans diacre, mais toujours sous la gouverne de l'Esprit Saint », « [de toute façon], certains curés préfèrent travailler avec les laïcs », « une Église, une foi qui appartiennent avant tout aux prêtres : le cléricalisme et le pouvoir », « il y aurait danger d'un retour au triomphalisme au lieu d'une Église servante des pauvres que le diaconat permanent rappelle sans cesse », « elle [l'Église] serait ce que sont les diocèses qui n'acceptent pas encore les diacres ». Un diacre nous laisse sur un questionnement à propos d'une Église de l'an 2000 sans la présence des diacres: « Difficile à dire. Ne serait-ce pas retourner en arrière comme au moyen âge ou même au début de notre siècle alors que le clergé était omniprésent et surtout contrôleur de tous les domaines de la vie quotidienne des laïcs? ».

Les diacres appréhendent l'Église de l'an 2000, comme une Église « en déclin » si les diacres en sont absents. Les expressions utilisées sont plutôt radicales. D'autres font confiance à l'Église institution, même sans diacres, car, selon eux, elle avancerait d'une autre façon. Nous retrouvons une tendance assez pessimiste dans l'attitude envers les

prêtres en général et les diocèses que n'ont pas rétabli le diaconat permanent. Ces réactions des diacres nous laissent songeur par son aspect négatif. Peut-on vraiment conclure à un retour au « pouvoir clérical » dans l'Église parce que les diacres seront absents? Les répondants semblent ignorer que les diacres sont aussi des clercs. N'existe-t-il pas d'autres avenues que la confrontation pour établir la communion entre les ministères ordonnés en Église tels l'équilibre dans les fonctions et la complémentarité dans les ministères? La diaconie, avant d'être un ministère ordonné n'est-il pas une exigence baptismale?

3.2.7.4 La différence entre une charge pastorale remplie par un laïc ou par un diacre

Dix-neuf diacres (27%) ne voient aucune différence entre une charge remplie par une ou un laïc et la même charge remplie par un diacre (Question 24). Dans un diocèse, aucun diacre n'a mentionné cet aspect (aucune différence) et, dans un autre diocèse, neuf diacres sur dix-huit ont trouvé qu'il y avait une différence. Les raisons pour appuyer leur choix sont évidemment variées : « le laïc agit par fonction (influencé par sa foi). Le diacre agit par mission où son état d'être passe dans la mission », « si c'est une charge de fonctionnaires, il n'y a pas de différence », « la différence de l'amour profond et réel que le diacre peut avoir pour Dieu et le prochain », « ...visuellement il n'y en a pas, dans l'ordre du sacrement, oui », « au-delà de la charge à remplir, il est signe d'accueil et de service auprès des personnes rencontrées », « la différence n'existe pas dans l'exécution du travail », « c'est la même mission pour un même peuple », « le diacre reçoit une grâce spéciale qui en fait l'image du Christ Serviteur », « extérieurement peu...intérieurement beaucoup à cause...de la gratuité ».

Dans un autre ordre d'idées, vingt-six diacres (38%) placent la « différence » dans le lien avec l'évêque par « l'imposition des mains » et « la grâce du sacrement de l'Ordre ». La différence est dans la « dépendance » à l'évêque et au sacrement de

l'Ordre: « Le diacre répond directement à l'évêque »⁴⁶ , « le diacre est mandaté par l'évêque » (2), « la différence...par l'imposition des mains » (2), « [le diaconat] ministère ordonné et non mandaté ou institué (les laïcs font rarement la distinction) », « la personne clée [le diacre] de la charge pastorale que son évêque lui confie », « [le diacre] est un envoyé consacré, le laïc...répond à sa mission de baptisé », « soutenu par la grâce sacramentelle » (3), « la puissance du sacrement de l'Ordre...» (3), « ...la grâce du sacrement de l'Ordre rend le diacre plus crédible dans le peuple...», « [la différence] c'est le mandat confié par l'évêque qui donne tout le poids à la charge pastorale confiée », « la différence est dans la grâce du ministère », « le diacre agit par le sacrement du Baptême et de l'Ordre, le laïc agit par le sacrement du Baptême ».

Plusieurs diacres utilisent l'expression « caractère officiel » du diacre ordonné pour indiquer la différence avec le laïc. D'autres répondants, 16 en fait (24%), orientent la différence pour une même charge vers la permanence . Selon eux, ce qui distingue le diacre du laïc, c'est le « caractère permanent »: « la différence n'est pas dans la charge mais dans le statut qui est permanent », « au service de l'Église de façon permanente » (4), « le diacre est disponible 24 heures par jour », « ...pas de 8 heures à 4 heures mais bien 24 heures sur 24 heures, car il a donné sa vie au Christ », « c'est une question de permanence, le laïc est libre de mettre fin à son action pastorale, mais non le diacre permanent », « [la différence] un mandat permanent et [un mandat] provisoire », « [le diacre] est un SIGNE⁴⁷ permanent » (2).

Huit diacres (12%) voient la différence entre laïc et diacre dans le service: «...ordonné pour être un signe de service », « susciteur de service », « l'idée de service gratuit est plus présente chez le diacre...», « le diacre remplit sa charge pastorale en étant le signe du Christ Serviteur », « le diacre a à inventer son service à travers sa tâche...», « ...que cette charge soit prise par un laïc, le diacre doit s'assurer que le service est

⁴⁶ Le texte est souligné par le répondant.

⁴⁷ Tel quel dans le texte.

respecté ».

Quelques répondants ont pointé la différence entre laïc et diacre dans le sens être et faire : « [entre laïc et diacre] un peu comme la différence entre faire et être », « si la charge est remplie par un laïc, cela libère le diacre pour " autre chose " », « dans le sens de l'être avant le faire », « ...un ministère ordonné vient encadrer davantage l'action », « [le diacre un homme qui EST⁴⁸ et fait faire » , « [la différence est] au niveau de l'être ».

Des diacres ont vu un autre aspect à cette différence entre laïc et diacre selon une diversité de commentaires: « aucune [différence] sinon que le diacre est membre du clergé », « la différence de l'amour profond et réel que le diacre peut avoir pour Dieu et le prochain », « le diacre est un ministre ordonné qui lui permet de célébrer la Parole, certains sacrements », « un diacre, c'est avant tout un homme de prière, de méditation », « ...un diacre... a une marge de manœuvre plus limitée par rapport à un laïc qui agit dans un cadre beaucoup plus libre (théoriquement) », « [le diacre] ne devrait pas avoir la visibilité du laïc, son action est obscure mais constante et active », « même si la charge pastorale prend fin, le diacre se rend disponible pour répondre à un autre besoin du service, ce que le laïc n'est pas obligé, moralement », « le diacre en pastorale peut remplir certaines fonctions où un simple laïc aura d'autres tâches », « le diacre donne sa personne, le laïc fait un partage de son temps ».

Les diacres se prononcent de façon assez diversifiée sur la différence à faire entre une charge pastorale remplie par un ou une laïc et la même charge pastorale remplie par un diacre. Plusieurs réponses tournent autour de ce que fait le diacre. Or, la diaconie est d'abord une exigence baptismale. Tout comme placer la différence dans « la dépendance à l'évêque » ne fait que ramener le problème à la structure hiérarchique. Il est aussi

48 Tel quel dans le texte.

inexact de considérer la différence en présentant le diacre comme un envoyé consacré et le laïc comme en mission de baptisé. Les deux, il nous semble, sont d'abord et avant tout des baptisés et en tant que tel voués à la diaconie, comme nous participons au sacerdoce commun par notre baptême, alors que quelques-uns... Pouvons-nous trouver dans l'expression « caractère officiel » une réponse à cette différence ou encore dans le mot « permanent »?

Certains diacres voient la différence dans le sacrement de l'ordre mais sans préciser de quelle façon cette différence se manifeste. Est-ce la sacramentalité du diaconat qui marque cette différence entre les diacres et les laïcs comme le supposent quelques diacres? Nous concluons, des réponses obtenues, à une incompréhension théologique du ministère diaconal. Nous ne retrouvons pas dans ces réponses de référence à la mission baptismale de tout chrétien qu'il soit laïc ou ministre ordonné. L'important pour une bonne partie des répondants se situe dans l'imposition des mains. Cette démarche sacramentelle, selon certains répondants, « sort la personne » de son état laïc en créant un lien directement avec l'évêque et en faisant de l'ordonné un membre du clergé, établissant ainsi pour le ministre ordonné un statut ecclésial. Quelle différence existe vraiment entre le diacre qui devient un « envoyé consacré » et le laïc qui continue à répondre à « sa mission de baptisé »? Plusieurs diacres se réfèrent pour établir cette différence à la « puissance » du sacrement de l'ordre, comme si ce sacrement créait un être nouveau qui le rend plus crédible dans le peuple.

Les diacres dans certaines réponses apportent des affirmations sans fondement, faisant du diacre un être de la « gratuité », une personne avec une disponibilité irrationnelle « 24 heures par jour », un ministre de la permanence « sans liberté de mettre fin à son action pastorale » alors que le laïc n'a qu'un « mandat provisoire ». Dans l'ensemble, les réponses données à cette question nous laissent avec l'impression d'une grave incompréhension théologique du rôle et des fonctions du diacre. Ce qui

risque de rendre difficile le travail en complémentarité ministérielle et baptismale. Ce nous semble être une lacune dans la formation théologique des diacres.

3.2.7.5 Le retour des vocations presbytérales et le diaconat permanent.

La grande majorité des diacres, 52 sur 68 soit 76%, répond « non » à la question de savoir si le diaconat risque de retourner dans l'oubli dans l'éventualité d'une remontée des vocations presbytérales (Question 25). Plusieurs d'entre eux appuient leur choix sur la différence des fonctions : « nous n'avons pas la même mission », « deux ministères très différents », « la mission diaconale n'est pas la même que la mission presbytérale », « le diacre oeuvre dans un milieu différent ». D'autres partent du cheminement vocationnel: « le diacre répondra toujours à une vocation différente du prêtre », « pas la même vocation, ni le même travail », « nous sommes ordonnés pour le service et non pour administrer les sacrements », « les vocations sont spécifiques à chacun ». Chez certains diacres qui répondent non, nous relevons une condition au maintien du diaconat malgré une remontée possible des vocations presbytérales: « si nous ne jouons pas au " petit prêtre " », « si le diaconat retourne dans l'oubli, c'est qu'il aura oublié sa mission », « si les diacres exercent leurs services aux frontières, au seuil », « si les diacres se consacrent à ce pourquoi ils ont été ordonnés » (2), « si les diacres ne se prennent pas pour des prêtres », « à la condition que les diacres deviennent diacres et arrêtent de se prendre pour des vicaires ». Quelques-uns rappellent que « le diacre n'est pas ordonné pour suppléer au manque de prêtres », « le diaconat n'est pas là pour combler le manque de prêtres ».

Les diacres qui répondent oui à la possibilité du retour dans l'oubli du diaconat permanent apportent les arguments suivants: « difficilement reconnu, avec un grand nombre de prêtres, ils seraient rapidement noyés », « le diacre est dérangeant pour le clergé », « parfois, actuellement nous sommes dans l'oubli, donc!!! », « il sera plus

difficile d'y croire si le nombre de prêtres vient à s'avérer suffisant », « le presbytérat dans son ensemble accepte le diaconat de façon superficielle. Le diaconat ne fait pas encore complètement partie de l'Ordre », « c'est une possibilité car le diaconat a disparu pendant dix siècles » (3).

Les diacres ne se voient pas du tout comme suppléants en attendant la relève presbytérale⁴⁹, donc une remontée des vocations presbytérales ne saurait mettre en danger le diaconat permanent affirment les répondants à une très forte majorité. Pour appuyer leurs réponses les diacres font appel à une diversité de choix. Certains de ces choix partent de la différence des fonctions, d'autres mentionnent le cheminement vocationnel alors que d'autres plaident pour que les diacres « ne jouent pas au petit prêtre ». Nous ne trouvons aucune ligne directrice dans cet ensemble de choix. De plus, les raisons invoquées tiennent plus au faire qu'à l'être. Les diacres parlent du risque de disparition du diaconat comme s'il s'agissait d'un espace ministériel à occuper au détriment de l'un ou l'autre ministère. Cette notion « d'espace ministériel » entre le presbytérat et le laïcat, tant au niveau de la Parole, de la liturgie et de la charité, a besoin d'être explicité davantage.

3.2.8 La perception, en Église, de l'exercice du ministère diaconal

Les trois questions de cette section insistent sur la visibilité du diacre en Église. En premier lieu, nous avons demandé aux diacres de nous faire connaître, à partir de l'exercice de leur ministère, ce que les laïcs perçoivent de l'Église à travers la présence et le ministère des diacres (Question 20). Nous voulions que les diacres nous livrent leurs impressions sur les forces et les faiblesses de l'Église du Québec en regard du diaconat permanent (Question 26). Enfin, nous interrogions les diacres sur leur visibilité

⁴⁹ Voir à ce sujet la section 3.2.5.1 « Les raisons invoquées lors de la mise en oeuvre du diaconat ».

liturgique versus le service de la charité (Question 27).

3.2.8.1 Les perceptions de l'Église par les laïcs à travers la présence des diacres

En vue de permettre une expression moins dispersée des opinions des laïcs nous avons suggéré 8 propositions à placer par ordre prioritaire (Question 20): 1) la présence des communautés charismatiques; 2) Jésus qui veut se faire proche; 3) l'accompagnement des malades; 4) l'aide aux démunis de tout genre; 5) le secours aux pauvres; 6) la célébration des sacrements; 7) l'amélioration de la messe le dimanche; 8) la lutte contre la diminution des prêtres. Nous constatons que les choix des répondants sont dispersés sur l'ensemble des propositions mais de façon inégale et avec quelques points forts. Le tableau VII, à la page suivante, présente la synthèse pour les quatre diocèses.

Nous retrouvons 20 diacres (30%) qui affirment que les laïcs voient le diaconat en vue de contrer la diminution des prêtres. Pour dix-neuf diacres (28%), les laïcs verraien le diacre comme « Jésus qui veut se faire proche ». Dix-neuf autres diacres, en priorité 1 et 2 (28%), pensent que les laïcs perçoivent les diacres en vue de célébrer les sacrements. Trente-neuf diacres (58%), en priorité 1, 2, et 3, affirment que les laïcs voient les diacres comme une aide aux démunis de tout genre et vingt-sept, en priorité 1, 2 et 3, voient les diacres dans le secours aux pauvres. Des affirmations comme « améliorer la messe le dimanche » et la « présence des communautés charismatiques » retiennent peu l'attention des laïcs.

Les répondants pouvaient ajouter des affirmations sur la perception de l'Église par les laïcs à travers la présence et le ministère des diacres. Evidemment, compte tenu de l'ajout de ces affirmations, nous ne pouvons savoir à quel ordre prioritaire les diacres les auraient pointés. Mais la tendance dominante va dans le sens d'une aide à apporter

TABLEAU VII
(QUESTION 20)

LES PERCEPTIONS DE L'ÉGLISE PAR LES LAÏCS
(SYNTHÈSE DES QUATRE DIOCÈSES)

PRIORITÉS

PROPOSITIONS	1	2	3	4	5	6	7	8
1. La présence des communautés charismatiques.	2	1	1	1	9	9	8	9
2. Jésus qui veut se faire proche.	19	1	6	10	4	6	7	2
3. L'accompagnement des malades.	7	8	7	10	8	8	8	1
4. L'aide aux démunis de tout genre.	7	18	14	7	8	5	7	2
5. Le secours aux pauvres.	2	10	15	10	6	5	2	5
6. La célébration des sacrements.	2	17	5	8	11	7	3	-
7. L'amélioration de la messe du dimanche.	2	3	7	7	4	4	10	8
8. La lutte contre la diminution du nombre des prêtres.	20	2	3	3	1	4	3	8

N.B. Les chiffres du tableau indiquent le nombre de diacres qui ont choisi les propositions selon l'ordre prioritaire.

aux prêtres et possiblement d'un remplacement du prêtre « en cas de nécessité ». Nous en citons quelques unes: « pour aider les prêtres, pour servir à l'autel », « accompagner le président aux messes dominicales », « détecter les besoins des gens et inciter l'Église à y répondre », « les laïcs ont cette perception [contrer la diminution des prêtres] mais j'essaie toujours de changer leur point de vue » (2), « en général, le peuple pense que le diacre peut suppléer au manque de prêtres et souhaiterait élargir son mandat [au diacre] à celui du prêtre en cas de nécessité », « l'accompagnement des prêtres en paroisse ». Quelques diacres nous disent que les laïcs voient le diacre « en formation spirituelle », « en équipe de préparation au baptême », « en comité de prière », « [faire] partie d'un bon CPP et un bon comité de liturgie », « donner l'onction des malades ».

Les réponses des diacres concernant les perceptions de l'Église par les laïcs à travers la présence et le ministère des diacres ne nous permettent pas de conclure à une orientation claire compte tenu de la diversité des réponses. Il aurait été, sans doute, préférable de poser cette question à des laïcs. Nous ignorons jusqu'à quel point les réponses données ont subi l'influence du filtre diaconal. Selon les réponses de 20 diacres, le diaconat est perçu, par les laïcs, comme voie de solution en vue de contrer la diminution des prêtres et cela en première priorité. Cette perception des diacres est renforcée par 24 autres diacres répartis dans les priorités 2 à 8 soit le choix de 65% des diacres interrogés. Nous pouvons certainement affirmer qu'il s'agit d'une perception que les laïcs pourraient corriger par une meilleure information théologique. L'effet de la diminution des prêtres sur l'instauration du diaconat permanent a eu une influence importante pour certains théologiens⁵⁰ comme nous le mentionnions en introduction de ce mémoire.

Il y a, aussi, une tendance, chez les laïcs, à percevoir le diacre surtout dans la

⁵⁰ La diminution des prêtres a été à l'origine de plusieurs travaux préparatoires à la restauration du diaconat permanent. Voir à ce sujet les références données à la note 31 de ce chapitre.

célébration des sacrements (proposition 6). En effet, dix-neuf diacres pensent ainsi en première et deuxième priorités. Si nous regroupons les réponses en ce sens, nous arrivons à 53 choix pour un total de 71% des diacres. Cette façon, pour les laïcs, de percevoir les diacres est à mettre en relation avec la visibilité des diacres dans leur ministère, puisque les laïcs les voient avec l'aube et l'étole. Nous verrons plus loin comment les diacres se perçoivent eux-mêmes au niveau de la visibilité de leur ministère.

3.2.8.2. Les forces et les faiblesses de l'Église du Québec en regard du diaconat permanent

Pour ce qui est des « forces de l'Église du Québec en regard du diaconat permanent », (Question 26), onze diacres (16%) parlent de « reconnaissance du diaconat permanent ». Par ailleurs, huit répondants (12%) mentionnent « l'ouverture des évêques envers le diaconat permanent ». Quelques diacres (3) insistent sur « l'acceptation du diaconat par les prêtres ». Le premier groupe apporte les commentaires suivants, comme force de l'Église du Québec: « l'ouverture au diaconat », « l'espace fait aux diacres par beaucoup de prêtres et d'évêques », « reconnaissance officielle du travail des diacres », « ils sont reconnus par la communauté... », « la présence au monde », « les diocèses acceptent en majorité de tenter l'aventure », « une reconnaissance officielle », « volonté, dans plusieurs diocèses de le développer [le diaconat] », « les communautés sont "réceptives" (même si elles connaissent mal le diaconat permanent) », « bien accepté par la population catholique », « il est en train de se bâtir, ça dépendra des évêques... ». Les répondants qui mentionnent l'ouverture des évêques le font de la manière suivante: « l'Église [les évêques] accepte des gens autres que les prêtres », « plusieurs évêques supportent très bien [les diacres] et les stimulent », « les évêques veulent que les diacres soient dans le monde », « le souci des évêques de promouvoir le diaconat », « le collège épiscopal et les prêtres semblent être mieux informés au sujet du diaconat », « les évêques sont majoritairement favorables ».

Quelques diacres mentionnent comme forces de l'Église du Québec: « l'accueil des pasteurs...», ou encore « les jeunes prêtres acceptent de travailler avec eux avec joie ». Les forces de l'Église du Québec envers le diaconat permanent se trouvent aussi dans ces quelques commentaires: « il y a des diacres », «...si les diacres permanents demeurent des bénévoles...», « c'est un plus pour l'Église, même si beaucoup de personnes n'y croient pas », « le diacre est mieux formé et plus instruit », « l'accompagnement de l'épouse ».

En ce qui concerne l'aspect « des faiblesses de l'Église du Québec en regard du diaconat permanent » (Question 26), les opinions sont assez diversifiées autour de quatre thèmes: vingt diacres (30%) pointent la « méconnaissance des diacres et/ou du diaconat »; quinze diacres (22%) parlent de « rejet ou non-acceptation par les prêtres »; huit diacres (12%) indiquent « la négligence des évêques et autres intervenants dans la promotion du diaconat »; et onze diacres (16%) choisissent « la mauvaise utilisation des diacres ».

Nous trouvons des expressions très explicites de cette « méconnaissance du diaconat »: « un peu ou manque de connaissance », « peu connu », « mal connu » (2), « oubli du diacre », « ne pas connaître le sens », « très mal compris », « trop peu reconnu ».

Les commentaires des répondants sont incisifs en ce qui concerne le rejet ou la non-acceptation par les prêtres: « le rejet des diacres par les prêtres », « ne pas trop savoir quoi faire avec les diacres », « [au début] les prêtres plus âgés ne savaient pas trop quoi faire avec nous », « ils [les diacres] sont mal reconnus et [mal] acceptés par le clergé », « désintérêt des prêtres face au diaconat permanent », « la non-acceptation de certains clercs », « difficulté d'être accepté comme diacre », « [les prêtres] n'acceptent pas le diaconat comme ordre complet et égal », « les prêtres n'en

sentent pas le besoin », « des prêtres sont ombrageux », « nos pasteurs ne sont pas habitués à notre présence à l'autel », « environ 5% à 8% des pasteurs connaissent le diaconat », « l'action pastorale du diacre est souvent très dépendante...de ses relations bonnes ou difficiles avec le curé », « beaucoup de prêtres ignorent ce qu'est le diaconat permanent », « beaucoup de prêtres " ignorent " les diacres et, parfois, leur interdisent d'agir », « mal reconnu par le clergé en place et pas assez utilisé ».

Selon huit diacres, il y a « négligence des évêques » dans la promotion du diaconat: « l'Église [?] ne fait pas suffisamment connaître l'action de ses diacres... », « les évêques n'ont pas fait la promotion du diaconat permanent, ils n'ont pas "vendu" l'idée à leurs prêtres», « manque de leadership de plusieurs évêques en ce qui concerne le diaconat », « il n'y a pas assez d'explication de la part des évêques », « son épiscopat comme collège ne fait pas son devoir, ne joue pas le rôle qu'il devrait jouer face au diaconat », « nos évêques n'ont pas été capables, comme groupe, d'imprimer une direction, d'écrire des documents sur le diaconat »⁵¹. Ces diacres qui parlent de négligence dans la promotion du diaconat, visent aussi d'autres intervenants: « un manque dans la promotion du diaconat dans la communauté », « le peu de publicité accordée au travail des diacres », « le vrai rôle du diacre n'est pas bien connu », « on parle encore de l'évêque, du prêtre, du religieux, des agents de pastorale, du laïc...on mentionne rarement le diacre ».

Des répondants (11) pointent la non ou mauvaise utilisation des diacres comme une des faiblesses de l'Église du Québec: « lenteur à confier des responsabilités aux diacres », « de l'ignorer dans la pratique », « ne pas savoir trop quoi faire avec les diacres », « d'après moi, l'Église ne sait pas utiliser ce groupe de travailleurs si on compare avec les agents de pastorale », « on le considère comme un dépanneur », « Plusieurs CPP cherchent à les employer comme des estafettes ou des fourre-tout ».

⁵¹ Le texte est souligné par le répondant.

Certaines remarques des diacres en dehors des catégories mentionnées ci-dessus, méritent d'être retenues concernant la faiblesse de l'Église du Québec en regard du diaconat permanent: « manque de support financier [concernant les dépenses occasionnées par la formation] », « l'évêque est trop loin des diacres », « on ne le voit pas assez dans le monde », « il y a encore trop de diacres qui prennent le diaconat comme un tremplin, une tribune où se faire valoir, une récompense pour services rendus], « les laïcs pensent que les diacres viendront qu'à remplacer les prêtres », «[le diacre] manque d'audace », « peut-être qu'ils font trop de baptêmes? », « [le diacre] est encore trop lié à la liturgie et aux sacrements », « le manque d'éducation [sic] du peuple vis-à-vis le diaconat permanent », « il y a encore au Québec des diocèses qui n'admettent pas le diaconat », « on ne sait pas trop quel rôle faire jouer aux diacres », « stigmatiser le diaconat dans une forme de rivalité », « la tendance à chevaucher le rôle réservé aux prêtres », « manque de confiance des diocèses qui n'ont pas encore de diacres ».

Les forces de l'Église du Québec identifiées par les diacres en ce qui concerne le diaconat permanent viennent en contradiction avec les réponses obtenues antérieurement à la question 21⁵². En effet, 11 répondants retiennent comme force de l'Église du Québec la reconnaissance et l'utilisation des diacres. Or, dans les réponses à la question 21, 28 diacres suggéraient de soumettre à un éventuel synode la « méconnaissance du rôle du diacre et même l'ignorance de son existence » et cela tant par les prêtres que les laïcs et 8 de ces répondants viennent du groupe des 11 indiqué ci-dessus. Une des forces observées par les diacres et qui semble correspondre aux réponses antérieures va dans le sens de « l'ouverture des évêques envers le diaconat permanent ». Mais très peu de diacres (8) ont mentionné cet aspect sans lequel le diaconat aurait eu peu de chance d'être instauré au Québec. Les diacres voient en plus grand nombre les faiblesses de l'Église du Québec en ce qui concerne le diaconat permanent. En général, ces réponses

⁵² Voir à ce sujet la section 3.2.7.1 « Lors d'un synode quel point de vue les diacres chercheraient-ils à promouvoir en regard du diaconat ».

concordent davantage avec les réponses déjà données. Les diacres y voient la méconnaissance des diacres et/ou du diaconat. Ils se sentent rejetés ou non acceptés par les prêtres et se disent mal utilisés. Enfin, ils s'expliquent difficilement la négligence dans la promotion du diaconat. Nous voyons là des pistes de travail des plus intéressantes pour les responsables diocésains du diaconat permanent. Une saine « *praxis* » du diaconat nous semble essentielle à l'élaboration d'une saine théologie du diaconat.

3.2.8.3 La visibilité liturgique et le service de la charité.

La visibilité du diacre est-elle plus liturgique que caritative (Question 27)? Nous avons demandé aux diacres des quatre diocèses de nous donner leur perception à cet égard. Nous obtenons un résultat assez partagé: vingt-quatre répondants (35%) indiquent la charité; vingt-quatre autres (35%) pointent la liturgie et dix-huit (27%) ne peuvent se résoudre à faire un choix et donnent les deux dimensions comme visibilité.

Parmi ceux qui ont choisi la charité, plusieurs manifestent des raisons plutôt reliées à leurs tâches: « je donne plus de temps », « je suis plus engagé hors de l'église bâtie », « par mon implication dans mon milieu professionnel et communautaire », « mon ministère: hôpitaux et résidence (malades) », « je suis une famille d'accueil [d'enfants handicapés] d'abord », « mon implication directe auprès des personnes », « je rejoins plus de personnes en marge de l'Église », « je suis en pastorale sociale et actif », « mon implication au travail », « ma présence dans tous les groupes et mouvements ». D'autres, du même groupe, indiquent des raisons plutôt en relation avec la mission du diacre ou par choix personnel: « j'ai été ordonné diacre d'abord pour le service de la charité », « serviteur d'abord et à l'autel comme signe de l'assemblée participante au sacrifice [sic] », « parce que je le veux ainsi » (2), « très rare que je sois en aube à l'Église [sic] », « la place du diacre, c'est dans la rue », « un

appel intérieur et pressant ». Quelques diacres de ce groupe donnent des raisons qui ne relèvent pas d'eux: « parce qu'en liturgie on me tolère », « je l'ignore », « dans les autres domaines je ne comprends pas toujours le pourquoi qu'on n'est pas demandé pour faire autre chose ».

Les vingt-quatre diacres qui ont choisi la liturgie insistent sur la visibilité de cette fonction: « la liturgie rejoint plus de gens en une occasion », « c'est ce qui se voit le plus », « en liturgie, plus visible, mais c'est très mal vu », « c'est plus visuel », « les gens voient le diacre en aube », « parce que le service de la charité se vit plutôt dans l'ombre », « la présence aux célébrations », « par ma participation: baptêmes, Évangile, homélie, funérailles », « les gens nous voient à l'Église [sic] », « plus visible que l'activité caritative », « cela ils [les paroissiens] le voient, les autres services sont plus cachés », « le service de la liturgie s'exerce devant une foule de 300 personnes », « dans un milieu rural, les paroissiens accordent beaucoup d'importance au diacre qui assiste M. le Curé », « on a tendance dans le peuple à considérer le diacre comme une suppléance [un assistant] au prêtre ».

Quelques diacres de ce groupe nous fournissent des raisons à caractéristiques plus personnelles: « mon ministère [liturgique] laisse peu de temps pour le service de la charité », « j'ai toujours oeuvré en liturgie et c'est cela qui m'amène au service de la charité », « le service de la charité était plus compatible avec mon statut de "nomade" », « [en charité] je suis reconnu diacre par 200 personnes (milieu agricole), en liturgie par 10 fois plus car je prends la parole (homélie) ». Enfin quelques diacres donnent une opinion sur le pourquoi d'une telle visibilité de la liturgie sur la charité: « durant la formation le "pattern" qui a été suivi correspondait trait pour trait à celui des diacres temporaires, futurs prêtres », « c'est un petit nombre de paroissiens qui connaissent le travail effectué au service de la charité », « nous sommes plus remarqués à l'église, nous sommes à l'avant », « la visibilité liturgique est un écran qui empêche de voir le diacre

dans son service de charité ».

Il y a tout de même dix-huit diacres (26%) qui indiquent et la liturgie et la charité comme visibilité dans leur ministère. Ces répondants expliquent la pratique des deux fonctions de la façon suivante: « c'est d'abord le milieu de travail, deuxièmement la liturgie et ensuite la charité », « en paroisse, c'est la visibilité liturgique, ailleurs, c'est le service de la charité», « autant dans la liturgie (prédication) que dans le service de la charité (les organismes) », « toutes les semaines: liturgie de la Parole (j'assiste à toutes les funérailles comme diacre depuis 1975), pour le service: responsable des démunis », « au début: visibilité liturgique, dernières années: service de la charité », « en paroisse, liturgie, en région charité », « je fais beaucoup de liturgie et je donne beaucoup de mon temps aux oeuvres de charité », « très connu en paroisse et en milieu hospitalier », « en liturgie il y a foule; en charité plus fréquent une personne à la fois ». Un diacre donne son option « mon ministère est mon milieu de travail ».

Le résultat assez partagé sur la plus grande visibilité du diacre en liturgie dénote le malaise des diacres face à l'aube et l'étoile. Les vêtements liturgiques rapprochent le diacre du prêtre par la visibilité des vêtements liturgiques et les laïcs concluent à une assistance vu la diminution des prêtres. Quand le diacre oeuvre dans le socio-caritatif, il se rapproche du laïc car rien ne le distingue extérieurement. Les personnes qui voient le diacre en liturgie ne sont pas nécessairement les mêmes qui le voient dans le socio-caritatif. Et nous voilà revenu au ministère identifié par le faire au détriment de l'être. Si les diacres en sont là, c'est un peu parce que les vêtements liturgiques s'identifient aux prêtres sans nuance pour les autres ministères. Il n'est donc pas surprenant dans l'accueil lors de la célébration des baptêmes de se faire dire , selon certains diacres: « Bonjour, monsieur le curé » ou encore le dimanche, avant la messe de se faire demander pour la « confession ». Quand les diacres parlent de promotion du diaconat, ils prônent des explications claires et précises de la part des évêques et des responsables diocésains pour

tout le peuple de Dieu: les célébrants (pratiquants) comme les non-célébrants. Ce sont des explications en vue de faire savoir aux laïcs et aussi aux prêtres que le diaconat pour un évêque, c'est plus et même autre chose qu'une solution temporaire à un manque de prêtres.

3.2.9 L'exercice du ministère diaconal en paroisse

Nous nous sommes intéressé à l'exercice du ministère diaconal en paroisse. Nous avons donc posé trois questions aux diacres. La première sur leur participation au Conseil paroissial de pastorale (Question 29), une autre concernant les relations avec le curé (Question 30). Une dernière abordait le point de vue du curé sur le ministère diaconal mais tel que perçu par les diacres (Question 31). Les résultats démontrent que le CPP n'est pas l'endroit de prédilection des diacres. Les relations avec le curé sont pour la majorité très bonnes mais pour une minorité ces relations sont vraiment désastreuses. Le point de vue du curé sur le ministère diaconal est vu comme assez positif par un bon nombre de diacres. Mais ici encore, pour une minorité, c'est assez négatif.

3.2.9.1 Les diacres et le Conseil paroissial de pastorale (CPP)

Nous dénombrons vingt-quatre diacres (35%) membres actuels du CPP (Question 29). La moyenne des années passées au CPP pour ces 24 personnes est de 11,3 ans avec des périodes de 20 ans pour 4 diacres, 22 ans et 25 ans pour deux autres. Par ailleurs, quarante-trois diacres (64%) ne sont pas membres d'un CPP actuellement. De ce nombre, trente-deux (74%) en ont déjà fait partie, pour une moyenne de 5,3 ans, et onze n'en ont jamais été membres. Nous avons demandé pour quelles raisons les diacres ne faisaient pas partie du CPP. Huit répondants affirment manquer de temps pour les rencontres. Pour quatre autres, le CPP est inexistant dans leur paroisse.

Quelques-uns pensent que « ce n'est pas la place d'un diacre ». D'autres ont vécu de pénibles expériences: « pas le bienvenu par le modérateur », « les curés avec qui j'ai travaillé ne semblent pas en faveur ou préfèrent travailler avec des laïcs », « pas invité à en faire partie », « à cause de l'arrivée du nouveau curé », « un de mes pasteurs ne croyait pas au CPP, le deuxième cherchait des " yes men " . Alors, il m'a mis à la porte ». Quelques diacres portent un jugement sévère sur le CPP: « je trouvais qu'on tournait en rond, beaucoup de " parlotte ", peu de réalisations », « c'est le " salon de thé " du curé et je n'ai pas de temps à perdre »⁵³ , « tout est décidé par d'autres personnes ». Un diacre dit ne plus participer au CPP à cause de son âge et « de plus j'aime prier seul, méditer et faire Oraison ».

Les diacres ne participent pas beaucoup aux activités du Conseil paroissial de pastorale selon les réponses données. Que 64% des répondants à notre questionnaire ne soient pas membres d'un Conseil où est supposé se planifier la pastorale paroissiale, nous laisse entrevoir à quel niveau de crédibilité est tombé le CPP dans la réflexion des diacres. Cette pensée des diacres se reflète dans des commentaires pour le moins négatifs, sinon agressifs. Qu'est-ce qui est en cause dans ces attitudes? Serait-ce la façon de fonctionner des CPP ou l'incompréhension des diacres? Voilà une question ouverte pour toute personne voulant réfléchir sur cet organisme ecclésial qu'est un Conseil paroissial de pastorale.

3.2.9.2. Les diacres et les relations avec leur curé.

Les relations des diacres avec le curé, en ce qui concerne leur ministère (Question 30), vont de « très bonnes » pour trent-neuf diacres (57%), « bonnes » pour douze (17%), « pas bonnes » pour dix (15%) à « neutres » pour six (11%). Voici quelques commentaires types pour chacun de ces groupes. Ceux dont les relations sont

⁵³ Les mots entre guillemets sont du répondant.

très bonnes voient leur curé comme: « super, il me laisse la latitude d'exercer au maximum mon ministère ». L'ensemble de ces trente-neuf diacres qui qualifient leurs relations avec leur curé d' « excellentes » (5) et de « très bonnes » (15), nous donnent des commentaires élogieux: « des relations des plus valorisantes », « relations amicales et respectueuses », « il me fait confiance », « il me donne carte blanche », « je suis privilégié...le curé aussi », « j'ai toute la liberté nécessaire », « si je l'écoutais, j'en ferais plus », « avec mon curé...je prends la place que je veux prendre ». Ces phrases élogieuses baissent d'un cran avec le groupe des diacres dont les relations sont « bonnes »: « il préfère de beaucoup travailler avec les laïcs (femmes surtout) ou faire seul », « adéquates, mais parfois oublié », « il oublie des fois qu'on existe, mais ça évolue », « c'est bien. L'ancien curé était contre le diaconat et a probablement influencé le curé actuel. Ça se corrige lentement », « agréables, mais on pourrait aller plus loin », « [je suis] accepté jusqu'à un certain degré ».

Les relations se détériorent quelque peu dans le groupe des dix diacres dont les relations avec le curé sont qualifiées de « pas bonnes »: « je ne sens pas que j'ai la place qui m'est assignée », « mon curé ne me fait que peu de place, si ce n'est le remplacer pour des célébrations de la Parole...quand il prend ses vacances, rien d'autre », « je me sens plus perçu comme " bouche-trou " que comme un collaborateur », « relations médiocres et froides depuis l'arrivée du nouveau curé », « ce qu'il [le curé] semble connaître du diaconat est merveilleux. Ce qu'il en vit est désastreux », « le diaconat ne cadre pas trop avec son organisation pastorale », « relations pourries, hypocrites. Difficultés pour le prêtre de ma paroisse de partager le ministère, les responsabilités ».

Six diacres n'ont aucune relation avec leur curé et ils l'expliquent ainsi: « je dirais qu'elles [les relations] sont nulles. Il sait que je suis diacre et c'est probablement tout », « l'équipe presbytérale de [...] n'a jamais fait appel aux diacres pour un ministère quelconque », « je n'ai aucune relation [avec mon curé] », « je ne suis pas du tout en

contact avec le curé de ma paroisse...J'exerce mon ministère dans une autre paroisse ». Quelques diacres essaient de fournir une explication à cette relation diacre-curé: « c'est un gros problème à chaque fois qu'on change de curé...Il y a du travail de sensibilisation, d'information, de valorisation qui doit venir de l'évêque et du Comité du diaconat », « j'ai eu plusieurs curés, la relation est bonne quand le curé est pour le diaconat, quand c'est le contraire, c'est la croix du Christ ». Un diacre dit de son curé: « heureuse présence que la sienne, ça permet à l'Esprit Saint de se reposer ».

Malgré toutes les critiques envers les prêtres, les diacres affirment, en majorité, avoir de très bonnes relations avec le curé. Il n'en demeure pas moins que 43% des diacres interrogés ont des relations difficiles et parfois même impossibles avec leur curé. Nous demeurons avec des questions non explorées. Les curés ouverts aux relations ministérielles « très bonnes » avec les diacres, agissent-ils ainsi par conviction de ministères complémentaires ou par nécessité devant l'ampleur de la tâche? Il ne s'agit pas de semer des doutes dans la perception des diacres envers leur curé. Mais la connaissance de la tâche et de l'âge de certains curés nous portent à penser à un certain pragmatisme peu importe d'où vient l'aide. Nous serons confrontés pendant encore plusieurs années avec cette réalité de la diminution des prêtres et de la place du diaconat dans ce contexte. Même si nous ne soulevions pas l'aspect pratique de la présence du diacre pour dégager un peu la tâche des curés surchargés, il n'en demeure pas moins qu'il existe aux dires de certains diacres, des relations « pourries, hypocrites » entre certains curés et les diacres de leur paroisse. De telles expressions, en réponse à cette question, nous ont étonné. Nous sommes alors peu surpris de ce que des diacres n'aient aucune relation avec leur curé et laissent tomber le service diaconal en paroisse ou vont alors oeuvrer dans un autre secteur ou une autre paroisse

3.2.9.3 Le point de vue des curés sur le ministère diaconal en paroisse

Trente-trois diacres sur cinquante-cinq (60%), indiquent comme positif, selon leur perception, le point de vue de leur curé en ce qui regarde leur ministère diaconal (Question 31). « il appuie », « il est favorable », « il est très ouvert », « il semble satisfait » (2), « parle souvent du diaconat », « très intéressé », « il connaît bien le diaconat », « il est d'accord », « il m'accepte », « il est pro-diaconat », « très positif ». Quelques diacres de ce groupe nuancent leur jugement: « il me trouve extraordinaire parce que je fais une petite partie de son travail », « il voudrait m'avoir pour les homélies de temps à autre ou encore présider des funérailles, des mariages ou des baptêmes, mais ce n'est pas ma priorité », « il croit [au diaconat] ...ne peut pas toujours voir le travail en sourdine (celui hors des sentiers battus) »⁵⁴ .

Neuf diacres (16%) expriment une opinion négative sur le point de vue de leur curé en ce qui regarde leur ministère diaconal. Ils commentent ainsi: « le diacre est à son service », « le diacre prend trop d'espace dans la liturgie », « il [le curé] a peur de perdre sa place », « il préfère un vicaire » (2), « il n'aimerait pas que je devienne un compétiteur pour lui ou que mon ministère soit dans ses plates-bandes », « pas besoin [de diacres] les gens veulent le prêtre ». Enfin, treize diacres (23%) n'ont aucune idée du point de vue de leur curé en ce qui regarde leur ministère diaconal.

Le point de vue des curés, selon les diacres qui oeuvrent pour une partie de leur ministère en paroisse, ne vient que confirmer le climat malsain constaté par les réponses à la question 30. Evidemment, il eut été préférable de poser la question aux curés eux-mêmes plutôt qu'aux diacres. Nous pouvons, tout de même, constater la satisfaction de 60% des diacres concernant le point de vue de leur curé sur leur ministère diaconal, bien que quelques-uns nuancent ce choix dans leurs commentaires. Nous trouvons quand

⁵⁴ Mise en parenthèses par le répondant.

même assez significatif que 16% des répondants expriment une opinion plutôt négative et 23% ne perçoivent rien de significatif de leur curé à ce sujet. Les commentaires négatifs laissent voir un ministère difficile à vivre dans un tel environnement. Alors, pourquoi ces diacres maintiennent-ils leur ministère paroissial? Peut-être, s'agit-il de leur paroisse d'origine depuis de nombreuses années? Tout de même, est-ce normal que des ministres ordonnés ayant à oeuvrer à la mission paroissiale en complémentarité, se rejettent?

3.3 Conclusion

Nous revenons, pour compléter ce chapitre, sur certains points forts des données de l'enquête. Les réponses à la question 28 sur la possibilité d'être ordonné, un jour, au presbytérat⁵⁵ indiquent que trente diacres sur 68 seraient prêts à une démarche qui les conduirait, un jour, à l'ordination presbytérale. Cette façon de voir nous semble venir d'une mauvaise compréhension théologique de leur ministère. Ces réponses rejoignent, en un sens, la question 1, à savoir pourquoi une personne accepte de devenir diacre alors que sa vie professionnelle et familiale est bien remplie⁵⁶. Les réponses vont dans le sens d'un appel vocationnel à un ministère de service en Église. Les raisons données démontrent une volonté de donner suite à cet appel dans un ministère ordonné. Or, les diacres étant mariés ne peuvent espérer avoir accès au presbytérat. La question 28 vient lever cette limite en proposant une démarche hypothétique, dans les circonstances. Ainsi présentée, trente diacres sur 68 se disent prêts à une ordination presbytérale. Aucun des diacres attirés par une ordination presbytérale ne fournit une raison théologique solide. Ce que nous retrouvons, dans le groupe favorable, c'est la nostalgie d'un rêve de jeunesse. La volonté de devenir prêtre, nonobstant la limite du mariage, n'habite pas les réponses à cette question 28. Pour ces diacres, seules certaines

⁵⁵ Voir à ce sujet la section 3.2.1.3 de ce chapitre « Le diacre et l'ordination au presbytérat ».

⁵⁶ Voir à ce sujet la section 3.2.2.1 de ce chapitre « Pourquoi devenir diacre? ».

conditions actuellement en place les empêchent de réaliser leur rêve. Par ailleurs, les réponses de plusieurs diacres du groupe ayant répondu non à la possibilité d'être un jour ordonné au presbytérat, dénotent un choix définitif en faveur du diaconat alors que d'autres verraient si « les conditions changeaient ». Il ressort de la lecture des réponses une incompréhension des rôles dévolus aux ministres ordonnés soit au presbytérat ou au diaconat.

Les réponses à la question 4 sur l'identification des besoins donnent du diacre le portrait d'une personne qui veut rendre des services selon l'appel reçu et avec la volonté de répondre à des besoins. Nous retenons comme significatif l'implication des diacres dans un grand nombre d'activités et de lieux comme une possibilité d'élargir les cadres de la pastorale paroissiale à une dimension plus communautaire. Le diaconat doit s'insérer dans une pastorale d'ensemble où les besoins sont identifiés comme des services à rendre. L'évêque est le premier responsable de cette pastorale d'ensemble⁵⁷ pour le diocèse et les pasteurs des communautés (paroisses) sont responsables dans les limites de leur délégation. L'identification des besoins oriente vers la recherche de personnes aptes à répondre à ces besoins. Le diocèse ou la communauté demande à l'évêque de désigner telle personne pour remplir tel ministère. Depuis le rétablissement du diaconat, nous procédons à l'envers de cette démarche. Bien sûr, les diacres orientent leur projet diaconal⁵⁸ en fonction des besoins constatés. Mais les diacres de notre enquête sont bien souvent impliqués dans un projet déjà en route dans leur vie. Si le besoin existait avant l'ordination, il existe certainement après. Alors, l'envoi en mission par l'évêque vient confirmer un projet pastoral déjà en marche pour telle personne.

⁵⁷ COMITÉ ÉPISCOPAL DU DIACONAT, *Manuel d'orientation*, voir la section F « La participation du diaconat au service pastoral de l'évêque », p. 48.

⁵⁸ SOUS-COMITÉ PROVINCIAL POUR LE DIACONAT PERMANENT, *Le diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux*, p.16 où Pierre Léger emploie l'expression « projet ministériel ».

Certains diacres (16) indiquent une motivation plus en rapport avec la paroisse. Ces répondants indiquent la liturgie, la pastorale du baptême, l'engagement en paroisse mais aucune mention des besoins ou des responsabilités envers les démunis de tout genre que ce soit la pauvreté matérielle ou la pauvreté spirituelle, comme si la communauté paroissiale n'avait rien à voir avec ce genre de besoins. Un point, semble avoir été très bien compris par l'ensemble des répondants: le ministère diaconal répond à des besoins.

Nous constatons une difficulté, pour les diacres, à choisir de façon prioritaire entre la Parole, la charité et la liturgie. Le *Manuel d'orientation* anticipait en 1967 sur cette difficulté⁵⁹ de même que le document de l'AÉQ de 1983 sur le diaconat permanent⁶⁰. Dans notre enquête, seulement 36 diacres sur 68 ont accepté de se prononcer par un choix prioritaire, pour toutefois choisir la charité à 64%. Ces données reflètent tout de même un certain malaise pour les 32 autres diacres qui refusent de choisir une priorité. Qu'est-ce qui est en cause dans ce refus? Une orientation sans priorité démontrerait un éloignement du discours des évêques sur le sujet. Par contre, il y a une différence entre un pôle identifié prioritaire pour l'ensemble des diacres et un pôle identifié prioritaire par un diacre dans l'exercice de son ministère⁶¹. Lorsque les diacres privilégient la charité, ils le font au détriment de la liturgie alors que le pôle de la Parole demeure bon deuxième dans un choix prioritaire. Cette façon de répondre va

59 COMITÉ ÉPISCOPAL DU DIACONAT , *Manuel d'orientation*, voir le chapitre 6, p. 70 - 81.

60 SOUS-COMITÉ PROVINCIAL POUR LE DIACONAT PERMANENT, *Le diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux*, p. 14, la section « Les fonctions diaconales ».

61 A. BORRAS et B. POTTIER, *La grâce du diaconat. Questions actuelles autour du diaconat latin*, Bruxelles, Éditions Lessius, 1998, p.110. Les auteurs voient ce problème au niveau de l'ordre diaconal: « Ce n'est pas un diacre individuellement, ni même une somme d'individualités mais l'ensemble des membres de l'ordre diaconal qui est plus apte à répondre aux besoins, ministériels et autres, de l'Église réalisée en ce lieu. »

dans le sens du discours des évêques et des documents parus sur le diaconat⁶². L'ambiguïté ressort dans les réponses sur les activités reliées à la charité. Les répondants incluent, dans le pôle de la charité, des activités qui relèvent soit de la Parole, soit de la liturgie. S'agit-il d'une mauvaise compréhension du pôle de la charité qui n'est pas réservé, soit dit en passant, aux seuls démunis dans les besoins matériels et financiers? Les diacres désirent-ils rendre ainsi leurs réponses plus conformes aux multiples interventions des évêques en faveur de la charité?

La sacramentalisation et la liturgie attirent les diacres. Nous admettons qu'il s'agit d'une partie importante du ministère diaconal qui doit se réaliser en équilibre avec les deux autres pôles. Cet équilibre peut très bien se réaliser dans un groupe de diacres au niveau d'un diocèse et ne pas se concrétiser dans le ministère d'un individu. Les charismes de chacun y jouent un rôle déterminant, et les besoins à combler peuvent l'être en fonction des charismes de l'ensemble des diacres ordonnés dans un diocèse⁶³. Notre interrogation sur la sacramentalisation porte sur le fait que 73% des diacres interrogés sont impliqués dans le sacrement du baptême. A-t-on découvert un domaine privilégié pour l'exercice du ministère diaconal? Les prêtres (les curés) libèrent ce champ d'activités pour les diacres avec tellement d'ouverture que nous sommes porté à invoquer, comme raison, la tâche toujours plus lourde des curés. Est-ce pour cette raison que les prêtres « s'accomodent des diacres » comme l'affirme un répondant?

Un autre point fort de cette enquête, c'est la perception des diacres en rapport avec la diminution des prêtres. L'histoire du diaconat nous informe que des théologiens⁶⁴ préconisaient cette raison, avec d'autres bien sûr, durant la période

⁶² L'enquête montre que 60 des 68 diacres pensent que les évêques du Québec ont insisté sur la dimension de la charité dans leurs interventions sur le diaconat. Voir la section 3.2.5.2 « La perception des diacres du discours officiel des évêques ».

⁶³ A. BORRAS et B. POTTIER, *Op. Cit.*, p. 110.

⁶⁴ Voir à ce sujet la note 31 de ce chapitre pour les références.

précédant le concile Vatican II. Les pères du concile avaient sans doute, en tête la diminution des prêtres lors du rétablissement du diaconat permanent si on regarde la liste des activités indiquées au no 29 de *Lumen Gentium*⁶⁵, quoique les œuvres de charité étaient aussi mentionnées mais sans plus de précision. Les diacres se sont libérés, au cours des années postconciliaires, de cette orientation sous l'influence de théologiens plus favorables à un diaconat autonome et distinct du diaconat transitoire vers le presbytérat⁶⁶. Notre interrogation se tourne donc vers les laïcs qui dans une bonne proportion, selon les répondants, voient le diaconat pour contrer la diminution des prêtres⁶⁷. Ce qui, évidemment, suppose qu'une fois le problème de la diminution des prêtres résolu, le diaconat pourrait à nouveau disparaître comme ministère ordonné autonome et distinct. Les diacres interrogés rejettent à 76% ce scénario de la disparition des diacres dans l'éventualité d'une remontée des vocations presbytérales⁶⁸. Le moins que nous puissions affirmer, c'est que les laïcs ne partagent pas la perception des diacres sur la mission du ministère diaconal en Église. Le temps pour la mise en place de ce ministère et l'information à donner aux laïcs viendront peut-être améliorer la perception de ces derniers.

Notre réflexion nous amène ainsi à nous interroger sur la préoccupation des diacres (41%) à mettre en évidence la méconnaissance du rôle du diacre et même l'ignorance de son existence⁶⁹. Le Québec comptait, en 1997, 345 diacres

⁶⁵ Vatican II, *Les seize documents conciliaires*, Montréal, Fides, 1966, p. 55.

⁶⁶ Voir Jean-Guy PAGÉ, « L'Église, peuple de Dieu », dans *Qui est l'Église?*, Volume III, Montréal, Les Éd. Bellarmin, 1979. Voir également Alphonse BORRAS et Bernard POTTIER, *La grâce du diaconat. Questions actuelles autour du diaconat latin*. Bruxelles, Éd. Lessius, 1998. Ces deux livres proposent des références très intéressantes à ce sujet.

⁶⁷ Voir à ce sujet la section 3.2.8.1 « Les perceptions de l'Église par les laïcs à travers la présence des diacres ».

⁶⁸ Voir à ce sujet la section 3.2.7.5 « Le retour des vocations presbytérales et le diaconat permanent ».

⁶⁹ Voir à ce sujet la section 3.2.7.1 « Lors d'un synode, quel point de vue les diacres chercheraient-ils à promouvoir en regard du diaconat? ».

francophones⁷⁰ et la plupart sont encore en exercice dans leur ministère. Comment expliquer le manque d'information des prêtres et des laïcs sans référer à une sérieuse lacune? Les diacres sont nécessaires à l'Église ou ils ne le sont pas. S'ils sont nécessaires, il faut dire en quoi et de quelle façon leur ministère est utile à la mission de l'Église. Les diacres ne s'entendent même pas entre eux à ce sujet. Les réponses données à la question 22, sur cette nécessité des diacres en Église, ne sont pas beaucoup en relation avec la sacramentalité du ministère diaconal⁷¹. Il nous semble tout autant erroné de centrer la diaconie de l'Église sur le seul ministère des diacres. Ce qui conduit la majorité des répondants à ne voir aucune différence entre une charge remplie par un diacre et la même charge remplie par un laïc. Le ministère confié au diacre par l'évêque, dans le sacrement de l'ordre, perd ainsi le sens de sa sacramentalité⁷².

La visibilité des diacres se présente aussi comme un problème dans l'exercice du ministère⁷³. La très grande majorité des laïcs voient le diacre à l'église, lors des célébrations liturgiques ou à l'occasion de la présidence d'un sacrement. En conséquence, les « célébrants de la communauté »⁷⁴ concluent à une aide pour le curé surchargé. Très peu de laïcs relient le diacre aux œuvres de charité, dans le sens d'aide aux démunis de tout genre, car son ministère de la charité se passe, bien souvent, en dehors de la communauté et, toujours, sans les vêtements liturgiques. Cette visibilité des diacres ne saurait être reliée strictement à l'aube et à l'étole. Ce que les laïcs doivent voir, c'est la visibilité ministérielle, c'est-à-dire une personne chargée d'une mission par

70 ASSEMBLÉE DES RESPONSABLES DIOCÉSAINS DU DIACONAT PERMANENT, *Annuaire 1996 des diacres permanents du Québec*, 1997.

71 Voir à ce sujet la section 3.2.7.2 « En quoi les diacres sont nécessaires à l'Église comme signe du service ».

72 SOUS-COMITÉ PROVINCIAL DU DIACONAT PERMANENT, *Le diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux*, p. 29 où Pierre Léger écrit à ce sujet: « c'est la question du "sens", non d'abord la matérialité de la fonction accomplie, qui fait apparaître la spécificité du diaconat comme ministère structurant ».

73 Voir à ce sujet la section 3.2.8.3 « La visibilité liturgique et le service de la charité ».

74 Sur cette expression, voir la note 44 de ce chapitre.

mandat de l'évêque dans la sacramentalité de l'ordre. Un des reproches des répondants envers les responsables diocésains et même les évêques est leur manque de préoccupation pour la promotion du diaconat permanent. Pour eux, il s'agit d'une faiblesse de notre Église québécoise. Nous ne songeons pas à une campagne publicitaire mais à une conviction exprimée avec vigueur à l'effet que la présence et l'exercice du ministère diaconal sont essentiels à la mission de l'Église dans la « chaîne diaconale »⁷⁵.

Nous retenons comme important, dans notre enquête, l'aspect de l'exercice du ministère diaconal en paroisse parce que la paroisse ressort comme le lieu privilégié de l'exercice de ce ministère. Le *Manuel d'orientation* suggérait, dès 1967, la possibilité d' « un diacre chef d'une communauté de fidèles » tout en évitant les dangers par excès⁷⁶. Par ailleurs, selon notre enquête, les relations avec le curé sont bonnes et même très bonnes pour plusieurs. De plus trente-trois diacres sur cinquante-cinq indiquent comme positif le point de vue de leur curé sur leur ministère⁷⁷. Cette situation suggère tout de même quelques questions sur l'ensemble de la situation des diacres en paroisse. Pourquoi si peu de diacres participent-ils au Conseil paroissial de pastorale? Ils ne sont que 36% à être membres. Les réponses des diacres, non participants au CPP, sont pour le moins négatives, sinon agressives et ne révèlent pas un climat de collaboration. En ce qui regarde les relations avec le curé, nous remarquons que 43% des diacres interrogés sont mal à l'aise et ils le laissent savoir dans leurs réponses. Notre interrogation va dans le sens d'une situation des diacres en paroisse qui pourrait se vivre dans la complémentarité ministérielle. Autrement, les diacres ne risquent-ils pas de devenir les vicaires d'autrefois pour soulager le curé d'une tâche trop lourde?

75 SOUS-COMITÉ PROVINCIAL DU DIACONAT PERMANENT, *Le diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux*, p. 9 où Pierre Léger développe cette expression à partir du Christ, de l'Église et des ministères.

76 COMITÉ ÉPISCOPAL DU DIACONAT, *Manuel d'orientation*, p. 71. Les auteurs y consacrent un paragraphe complet.

77 Voir à ce sujet la section 3.2.9.3 « Le point de vue des curés sur le ministère diaconal en paroisse ».

Nous n'avons pas retenu, pour analyse, les questions 32 et 33. La question 32 avait pour but de permettre aux répondants d'exprimer des commentaires personnels que les diacres n'avaient pu exprimer en répondant aux questions. Or, les textes des répondants à cette question étaient plutôt du domaine de l'encouragement à poursuivre la recherche et l'expression de la satisfaction d'avoir participé à ce mémoire. La question 33 demandait des volontaires pour se laisser interviewer selon le mode de récit de vie, si le besoin était. Nous avons reçu une réponse affirmative de 37 diacres mais nous avons décidé de ne pas y donner suite⁷⁸.

De notre analyse de l'ensemble des réponses des diacres, nous retenons la caractéristique d'un ministère diaconal qui cherche sa voie dans la mission de l'Église d'aujourd'hui. Le discours des évêques, au cours des trente dernières années, a toujours mis l'emphase sur la priorité à accorder au pôle de la charité, sans insister sur l'équilibre dans les fonctions diaconales⁷⁹. Les interventions des évêques se situent aussi, durant ces années, dans une recherche de la spécificité du diaconat permanent tout en considérant le ministère diaconal comme un ministère au service de la communauté⁸⁰. Les diacres, s'appuyant sur les orientations données par le discours des évêques, ont organisé les trois derniers congrès (1991, 1994 et 1997) sur l'aspect socio-caritatif du diaconat⁸¹. Lors de ces rencontres, ils ont, par ailleurs, ignoré pratiquement les deux autres fonctions diaconales, la Parole et la liturgie. Cette démarche n'a pas pour autant améliorer l'exercice de ce ministère dans le sens donné par les interventions de la

⁷⁸ La documentation était à point, en vue de ces rencontres. Mais, en cours de route, nous y avons renoncé compte tenu de l'ampleur de cette démarche qui équivalait à une recherche en elle-même et allait ainsi au-delà de notre projet de mémoire.

⁷⁹ Voir à ce sujet le chapitre 2, section 2.3 « Les évêques insistent sur la diaconie socio-caritative ».

⁸⁰ Voir à ce sujet le chapitre 2, les sections 2.4 « Vers une recherche de la spécificité du diaconat permanent » et 2.5 « Un ministère parmi d'autres ministères au service de la communauté ».

⁸¹ Voir à ce sujet le chapitre 2, section 2.6 « Un diaconat orienté vers l'aspect social du service ».

majorité des évêques, comme nous l'indiquent l'analyse de notre enquête réalisée en 1998 et certains documents⁸² présentés au chapitre 2. C'est ainsi que la paroisse, comme lieu privilégié de l'exercice du ministère diaconal, en vue de répondre à des besoins pastoraux urgents, compte tenu de la diminution du nombre de prêtres, n'arrive pas à répondre à l'appel du discours des évêques pour un service socio-caritatif « hors des sentiers battus ». Comment faire en sorte alors, que les diacres soient, à travers leur attachement à la « communauté célébrante », au service de l'engagement socio-caritatif demandé par les évêques? Nous pensons, et le chapitre 4 en fera l'exposé, que le diaconat permanent doit maintenant s'orienter vers des voies nouvelles en vue de s'intégrer dans la pastorale d'ensemble de chaque diocèse du Québec.

Nous proposons dans le prochain chapitre, des pistes théologiques et pastorales en tenant compte des interrogations soulevées par l'enquête et les documents présentés aux chapitres 1 et 2. Nous présentons ce que pourrait être une pratique diaconale communautaire. Nous développons, aussi, l'aspect d'une pratique diaconale équilibrée dont la source est liturgique. Nous proposons d'aller vers une pratique diaconale complémentaire du ministère presbytéral et aussi de la responsabilité baptismale des laïcs. Le diaconat, selon nous, pourra difficilement survivre, s'il n'a pas une pratique diaconale sociale axée sur la solidarité ministérielle et communautaire. Enfin, nous regardons comment une pratique diaconale peut être utile en réponse aux besoins de la mission de l'Église.

82 *L'Église canadienne*, septembre 1995, pp. 263 - 269 et octobre 1995, pp. 313 - 320.

CHAPITRE 4

Une pratique diaconale pour répondre à une réalité contemporaine

L'expérience des trente dernières années nous amène à conclure qu'il existe un écart significatif entre la mission pastorale effective des diacres et les orientations pastorales des évêques et des diocèses du Québec. Les évêques de la CÉCC et ensuite, de façon particulière, les évêques de l'AÉQ ont voulu rétablir le diaconat permanent pour répondre à des besoins pastoraux en lien avec la dimension de la charité¹. Les évêques du Québec, dans leurs interventions entre 1968 et 1997, vont dans le même sens². Or, notre enquête auprès des diacres de quatre diocèses, en 1998, nous permet de constater qu'il existe un écart significatif entre la théorie sur l'exercice du diaconat, telle que perçue par les évêques et la pratique effective du ministère diaconal³. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait et l'analyse des réponses à notre enquête nous a permis de dégager certains éléments de la problématique du diaconat permanent. Nous les avons signalés dans la conclusion du chapitre 3. Le présent chapitre propose, comme visions pour le diaconat permanent, la recherche de voies nouvelles en vue d'intégrer ce ministère dans une pastorale d'ensemble dans chaque diocèse du Québec.

Nous reprenons ces éléments, en vue de présenter le diaconat comme un ministère nécessaire pour répondre à notre réalité contemporaine. Si le diaconat permanent n'est pas un ministère qui s'ajoute à cause de la diminution des prêtres, alors,

¹ Voir à ce sujet le chapitre 1.

² Voir à ce sujet le chapitre 2.

³ Voir à ce sujet le chapitre 3.

nous posons la question à la suite d'Alphonse Borras, « Qu'a-t-on rétabli? »⁴. 161L'enquête a démontré la nécessité d'une collaboration ministérielle indispensable. Cette collaboration là où elle existe présentement vise plutôt à dégager les prêtres de certaines activités pastorales à la suite d'une tâche trop lourde. La diminution des prêtres impose-t-elle à l'ensemble des diacres, une pratique plutôt supplétive surtout en sacramentalisation? Nous avons vu que le milieu paroissial devient, ainsi, le lieu désigné pour l'exercice du ministère diaconal. Or, le sens du mot « communautaire » va au-delà de la paroisse limitée géographiquement et l'Église doit relever le défi des paroisses actuelles en pleine transformation.

Un autre point concerne les trois volets du ministère diaconal qui sont la charité, la Parole et la liturgie. Les diacres, en majorité, acceptent l'orientation des évêques sur l'exercice prioritaire du pôle de la charité. Cette position, toute théorique, se retrouve peu dans l'exercice du ministère. Les besoins pastoraux sont-ils ailleurs que dans la dimension de la charité? Le ministère diaconal devrait s'exercer dans l'équilibre des trois pôles et toujours en relation avec la source liturgique, ce qui n'est pas évident d'après les réponses de l'enquête.

Nous voulons aussi considérer le ministère diaconal comme devant se développer en complémentarité, avec le ministère presbytéral et les responsabilités confiées aux laïcs, et non en parallèle et encore moins en opposition. Un aspect important soulevé depuis une dizaine d'années dans le discours sur l'exercice du ministère diaconal va dans le sens d'un ministère social et solidaire. Les trois congrès des diacres (1991, 1994 et 1997) et les interventions de la majorité des évêques vont dans cette orientation. Or, l'exercice du ministère diaconal ne concorde pas avec le discours. Nous présentons, à cet égard, l'opinion de Claude Bridel, pasteur de l'Église réformée, pour qui le ministère

⁴ Alphonse BORRAS et Bernard POTTIER, *La grâce du diaconat. Questions actuelles autour du diaconat latin*, Bruxelles, Éditions Lessius, 1998, p. 22.

diaconal sert les gens du dehors afin de verser un tout petit peu d'humanité dans ce monde afin qu'il prenne une couleur humaine. Ce chapitre décrira aussi une pratique diaconale en réponse aux besoins de la mission sous les volets du seuil, de la frontière et du diacre comme ministre d'une mission; mais quelle mission? Nous voulons de plus indiquer des moyens pour passer d'exposés théoriques et de discours sur la mission pastorale des diacres permanents vers des voies d'avenir plus en relation avec une Église vraiment diaconale.

Certaines expressions telles « gens du dehors », « seuil », « frontières », « dissiminés », les « distants », nécessitent une précision sur le sens de leur utilisation. La paroisse traditionnelle, que l'on nomme maintenant communauté chrétienne, est de moins en moins le lieu géographique du rassemblement des baptisés, sauf, peut-être, pour les pratiquants du dimanche que Claude Bridel qualifie de « communauté des dissiminés »⁵. Par ailleurs, une communauté, en marge de la communauté paroissiale, s'est développée dans une indifférence, pour toutes sortes de raisons, à la pratique dominicale. Mais ces « gens du dehors » viennent à la communauté pour les services pastoraux d'initiation à la vie chrétienne ou à l'occasion de certains passages de la vie tels le mariage et les funérailles. Ces chrétiens se situent au « seuil » de la communauté célébrante. D'autres baptisés ont complètement coupé les ponts avec la communauté célébrante. Nous les situons au-delà des frontières de la communauté, ce sont les « distants »⁶. Ces personnes se sont éloignées de l'Église et les contacts entre elles et la communauté sont pratiquement inexistant. Pour l'ensemble de ces baptisés « hors les murs », nous parlerons d'une « diaspora de baptisés ». Marc Édouard Kohler cite Bridel à ce propos: « À côté des paroisses géographiques, il faut tenir compte de bien d'autres

⁵ Claude BRIDEL, *Aux seuils de l'espérance*, [Bibliothèque théologique], Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1971, p. 221: « La communauté des dissiminés passe six jours sur sept dans la diversité des situations humaines. »

⁶ Eugène LAPointe, *À ce monde aimé de Dieu proclamer l'Évangile. La mission aujourd'hui*, [Brèches théologiques], Montréal/Paris, Médiaspaul, 1997, p. 157.

manières de rassembler les croyants »⁷. Il sera donc nécessaire de développer des « lieux nouveaux » pour des célébrations à la portée de ces baptisés, et faire de la diaconie un service d'Église pour ces hommes et ces femmes qui se situent hors de nos paroisses.

Que faudrait-il apporter au diaconat permanent pour que la pratique de ce ministère se situe à la fois dans l'orientation donnée par les évêques et dans une réponse aux besoins pastoraux de notre temps. Les pistes que nous proposons ne sont pas les seules disponibles. Mais elles ont l'avantage de s'appuyer sur des auteurs d'une compétence évidente en ce domaine. L'ensemble des références utilisées se situent entre 1966 et 1998. Dès la fin du concile, en 1966, un volume, sur les textes et commentaires des décrets conciliaires⁸, consacrait deux chapitres au diaconat et nous y avons puisé une information théologique de grande qualité. La même année un autre volume sous la direction de Paul Winninger et Yves Congar et la collaboration d'une vingtaine de théologiens et d'exégètes, faisait le point sur le diaconat récemment restauré⁹. Cet ouvrage établit, en première partie, l'histoire et la situation du diaconat en 1966, précise, en deuxième partie, la théologie du diaconat et décrit, en troisième partie, les problèmes liés à la restauration du diaconat.

Nos lectures nous ont mis en contact avec quelques auteurs de l'Église réformée, dont Claude Bridel pour qui « le diaconat - signe et service de la diaconie de toute l'Église - trouve sa forme nouvelle en se situant dans une perspective résolument

⁷ Claude BRIDEL, *Responsabilités diaconales des Églises cantonales*. Exposé à la Conférence diaconale élargie de la FEPS, du 7 novembre 1989 à Berne, cité par Marx Édouard KOHLER, *Vocation, service compris*, Genève, Labor et Fides, 1995, p. 112.

⁸ Augustin KERKVOORDE « Éléments pour une théologie du diaconat », pp. 943 - 991 et Paul WINNINGER, « Les ministères des diacres dans l'Église d'aujourd'hui », pp. 993 - 1009, dans *L'Église de Vatican II. La constitution dogmatique sur l'Église*, Tome III, (commentaires), [Unam Sanctam no 51c], Paris, Les Éditions du Cerf, 1966.

⁹ Paul WINNINGER ET Yves CONGAR, (Sous la dir.), *Le diacre dans l'Église et le monde d'aujourd'hui*, [Unam Sanctam no 59] Paris, Les Éditions du Cerf, 1966.

missionnaire¹⁰». Ce texte, qui demeure d'une grande actualité, éclaire tous les aspects possibles de l'exercice du ministère diaconal et nous a beaucoup aidé dans la rédaction de notre mémoire. Le seul livre anglophone de nos références, aussi de l'Église réformée, a été publié en 1981 par James M. Barnett¹¹. Même si nous ne l'avons pas beaucoup cité, il nous a aidé à bien saisir les origines, le développement et le déclin du diaconat. Un autre pasteur de l'Église réformée, Marc Édouard Kohler, a été l'inspiration d'une partie importante du texte de ce chapitre 4. Il ouvre la voie à la diaconie sociale bien au-delà du ministère ordonné. « L'ouverture aux autres est la démarche essentielle de la vie chrétienne. Être chrétien, c'est vivre en diaconie¹²». Les textes de ces pasteurs de l'Église réformée donnent une teinte oecuménique à la diaconie de notre temps.

Quelques volumes des années 1990 nous servent de référence dans notre recherche. Philippe Warnier nous a permis de situer le diaconat dans l'histoire et la théologie et d'entrevoir des pistes d'avenir pour ce ministère. « Cet ouvrage ouvre, à travers le diaconat, des perspectives passionnantes: en servant à la fois l'humanité et l'Église rassemblée au nom de Jésus, les diacres sont, peut-être, à la croisée de nouveaux chemins d'Église¹³». Un volume récent sous la direction de André Haquin et Philippe Weber apporte à la théologie du diaconat les connaissances de plusieurs auteurs de renom tels Alphonse Borras, Claude Bridel, Hevé Legrand, etc. Cet ouvrage est le fruit d'un colloque tenu en Belgique en 1994. « Après un examen scripturaire et historique, l'ouvrage propose une étude théologique et pastorale du ministère diaconal ainsi qu'une analyse des pratiques diaconales dans les diverses Églises¹⁴». Le plus récent ouvrage

¹⁰ Claude BRIDEL, *Op. Cit.*, texte de la page couverture.

¹¹ James M. BARNETT, *The Diaconate. A Full and Equal Order*, New York, Seabury, 1981.

¹² Marc Édouard KOHLER, *Op. Cit.*, Texte en page 4 de la couverture.

¹³ Philippe WARNIER, *Le diaconat...tout simplement*, Paris Les Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 1994. Texte de la page quatre de la couverture.

¹⁴ André HAQUIN, et Philippe WEBER, *Diaconat au XXI^e siècle*, [Théologies pratiques], Bruxelles, Lumen Vitae, Novalis, Cerf, Labor Fides, 1997, Texte en page 4 de la couverture.

théologique sur le diaconat et qui a beaucoup inspiré notre approche, essaie de répondre à des questions actuelles autour du diaconat latin. Ce volume d'Alphonse Borras et Bernard Pottier met le « diaconat nouveau » en perspective et se demande « comment le diaconat permanent s'articule-t-il à l'épiscopat, plénitude du sacrement de l'ordre? Des réponses originales sont données, qui relanceront le débat actuel sur les ministères ordonnés dans l'Église¹⁵». Deux ouvrages complètent cette documentation. Le premier nous parle de la mission et de l'importance de proclamer l'Évangile au monde. Le volume d'Eugène Lapointe nous présente la mission telle qu'elle devrait se vivre. « Pour proclamer l'Évangile de manière crédible à nos contemporains, qu'ils soient croyants ou non, il faut être attentif aux questions qu'ils se posent sur le sens de la vie¹⁶». Sur la culture religieuse du Québec, nous avons utilisé un volume de Micheline Milot qui définit son ouvrage comme «un essai d'analyse culturelle¹⁷».

La documentation citée ci-dessus, a été complétée par des commentaires d'auteurs venant d'articles déjà cités dans les chapitres précédents. L'ensemble des auteurs indiqués ouvrent des voies nouvelles pour le diaconat. Aucun d'eux ne retient le diaconat de l'Église primitive comme modèle du diaconat de notre temps, au contraire, ils voudraient voir s'établir un diaconat qui réponde aux multiples besoins pastoraux de la mission eccésiale du XXI^e siècle.

Dans la suite de ce chapitre nous nous posons des questions, à partir de nos lectures et de notre enquête, sur l'exercice de ce diaconat que nous n'arrivons pas à spécifier (4.1). Nous abordons la pratique diaconale dans son aspect communautaire (4.2) (l'appel vient de qui?); dans son aspect d'équilibre (4.3) (entre les pôles de la

¹⁵ Alphonse BORRAS et Bernard POTTIER, *Op. Cit.* Texte en page 4 de la couverture.

¹⁶ Eugène LAPOINTE, *Op. Cit.* Texte en page 4 de la couverture.

¹⁷ Micheline MILOT, *Une religion à transmettre? Le choix des parents*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1991. Texte en page couverture.

charité, de la Parole et de la liturgie); dans son aspect complémentaire (4.4) (avec les autres ministres ordonnés et les laïcs); dans son aspect social et solidaire (4.5) (un président ou un animateur); et, enfin, nous posons un regard sur une pratique diaconale en vue répondre aux besoins réels de la mission ecclésiale (4.6).

4.1 Un diaconat à la recherche de sa spécificité

Nous avons tendance à considérer le diaconat appellé « permanent » comme bien défini avec une place bien déterminée entre les prêtres et les laïcs, avec des fonctions bien précises. Cette façon de voir ne coïncide aucunement avec la réalité ministérielle vécue. De plus, le diaconat n'a pas toujours eu le visage actuel et sans aucun doute ce visage se modifiera dans l'avenir. Le diaconat se situe dans l'histoire de l'Église: il a déjà évolué vers sa disparition comme ordre permanent; il évolue, à notre époque, vers une nouvelle réalisation. Nous ignorons quelle sera cette réalisation mais nous savons que le diaconat vit, avec l'Église de notre époque, un temps de transition commencé avec Vatican II et même un peu avant. Les diacres du temps présent par leur implication de service sont à mettre en place un ministère qui nous échappe dans sa spécificité et dans sa définition. L'Assemblée des évêques du Québec précisait, en 1993, sa perception du diaconat permanent:

Le diaconat permanent a été restauré au Québec il y a une vingtaine d'années [nous sommes en 1993]. Les évêques ont voulu que ce ministère sacramental soit surtout orienté, chez nous, vers le service de la charité à l'intérieur de la réalité sociale de chaque milieu, sans exclure le service de la parole de Dieu et la célébration de la foi¹⁸.

Or, notre recherche, par l'enquête et par la documentation consultée, tend à démontrer un écart significatif¹⁹ entre la mission pastorale effective des diacres

¹⁸ ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC, *L'esprit renouvelle les ministères*, 1993.

¹⁹ Voir la conclusion du chapitre 3.

permanents et les orientations pastorales des évêques des diocèses du Québec. Cet écart s'est installé dans la pratique du ministère diaconal à partir d'une situation pastorale d'urgence, conséquence de la diminution rapide des ordinations presbytérales. Pourtant, les évêques et les instances diocésaines, de 1968 à 1997, insistèrent de façon constante sur le socio-caritatif²⁰. Mais, l'écart subsiste, encore aujourd'hui, entre l'orientation pastorale donnée par les évêques et l'exercice du ministère diaconal. Comment se fait-il que les diacres se retrouvent en majorité liés à des activités paroissiales de liturgie et de sacramentalisation?

Comment expliquer cet écart entre le discours des évêques sur la priorité à accorder à la charité et l'exercice du ministère diaconal? Nous pensons que les besoins pastoraux identifiés actuellement sont trop reliés ou mal reliés à l'institution paroissiale. Ce qui, évidemment, traduit des besoins pastoraux en rapport avec la liturgie et surtout la sacramentalisation. Une grande partie des diacres s'impliquent aussi dans le socio-caritatif mais leur projet est peu ou pas du tout lié au vécu de la communauté paroissiale. Cette communauté, si nous ne la limitons pas aux célébrations du dimanche, doit bien avoir des besoins dans d'autres domaines que la liturgie et la sacramentalisation. Nous pensons aux divorcés remariés, aux familles mono-parentales et reconstituées, aux démunis de tout genre etc. Les diacres qui s'efforcent de répondre à ces besoins, doivent-ils toujours le faire comme si ces besoins n'avaient rien à voir avec la paroisse?

Les diacres actuels sont en quelque sorte les pionniers de ce que sera le diaconat du XXI^e siècle. Les diacres de notre temps cherchent une place signifiante dans ce monde ecclésial et pastoral. Ils sont les inventeurs, à leur insu sans doute, d'un service diaconal dont la spécificité nous échappe. Quelle est cette spécificité? Et si le diaconat ne comportait pas de spécificité? Pierre Léger disait en 1991: « Le diaconat, et c'est là

20 Voir le chapitre 2.

ma conviction profonde, c'est plus que « tel » ou « tel » diacre²¹. La spécificité du diaconat est certainement plus large que le ministère des individus. Nous avons beaucoup de questions mais peu de réponses. Mais nous pensons que les questions sont nécessaires à l'évolution du ministère diaconal. Le diaconat évolue vers une spécificité à partir de laquelle nous pourrons éventuellement le définir.

Le numéro 29 de *Lumen Gentium* donne du diaconat une définition beaucoup trop liée aux structures ecclésiales: « Au degré suivant [c'est-à-dire le 3ème] de la hiérarchie se trouvent les diacres qui reçoivent l'imposition des mains " non en vue du sacerdoce mais du ministère " ». Par la suite, comme il existait déjà un diaconat (en vue de l'ordination presbytérale), on a qualifié le diaconat nouveau du mot permanent. Ce mot n'existe pas comme qualificatif du diacre à l'origine de l'Église. En fait, le mot permanent est venu distinguer le diacre de notre temps du diaconat transitoire lequel depuis le XI^e siècle était devenu une démarche préliminaire au presbytérat, ce qu'il est encore, le diacre permanent devant demeurer diacre en permanence. Ce qui, de toute façon, est ambigu puisqu'un diacre permanent peut théoriquement et canoniquement devenir presbytre²². Ce qualificatif de permanent disparaîtra lorsque le diaconat transitoire ne sera plus requis comme démarche au presbytérat : « Il faudrait reconnaître plus explicitement que l'ordination diaconale est un sacrement propre, à part entière, et confère un caractère propre - sans que cela ne fragmente l'unique sacrement de l'ordre qui s'exerce de trois manières distinctes²³ ». Ainsi donc, dans l'Église des ministres sont ordonnés à l'ordre de l'épiscopat, du presbytérat et du diaconat, sans besoin de qualificatif permanent ou transitoire.

L'aspect spécificité de ce diaconat moderne pose de sérieux problèmes à sa

²¹ Pierre LÉGER, « Congrès provincial des diacres permanents. Le diacre permanent en son " pays réel " », dans *L'Église de Montréal*, 3 octobre 1991, p. 898.

²² Sauf évidemment l'empêchement du mariage prévu au Code de droit canonique.

²³ Alphonse BORRAS, et Bernard POTTIER, *Op. cit.*, pp. 93 - 95.

définition. Le dictionnaire *Petit Robert I* parle de spécificité à propos de quelque chose « qui a son caractère et ses lois propres ». Si nous prenons des exemples ecclésiaux, nous pouvons définir le caractère propre du baptisé comme étant, par son baptême, uni et participant au Christ, prêtre, prophète et roi. Le caractère propre de l'évêque serait, sans doute, d'être rassembleur du peuple de Dieu . Le caractère propre du presbytre serait alors d'être rassembleur, en communion avec l'évêque, d'une communauté désignée . En ce qui concerne le diaconat, en dehors de certains stéréotypes, (au service de la charité, signe de service, être au lieu de faire, etc. lesquelles appartiennent à tous les baptisés), nous ne connaissons pas de caractère propre au diaconat.

Entre 1945 et 1960, plusieurs théologiens défendaient l'obligation du célibat en vue du diaconat. Au Concile, la question du statut marital des futurs diacres n'est pas réglée sans une vive opposition. C'est à l'automne 1964 que la concession à cet effet a eu lieu par cette phrase du numéro 29 de *Lumen Gentium* : «...ce diaconat pourra être conféré à des hommes d'âge mûr, même s'ils vivent dans le mariage...²⁴ ». Philippe Weber qualifie ce « même » de concessif²⁵ . La cause était entendue: le mariage n'était pas un empêchement pour devenir diacre. Mais les textes sont clairs: on ne destinait pas ce ministère à des hommes mariés, on les acceptait à ce ministère. Le Comité de la CÉCC sur le diaconat (en avril 1968) proposait aux prêtres et aux laïcs la question suivante: « Quelle sorte de diacres serait préférable? Diacres mariés ou célibataires? ». La majorité des personnes interrogées (prêtres et laïcs) ont exprimé une opinion précise en faveur des diacres mariés, ce qui en 1968 constituait une prise de position d'avant garde quelques années seulement après le Concile. La crainte des auteurs du *Manuel d'orientation* de la CÉCC résidait dans la question suivante: « Un diaconat marié n'est-il pas un diaconat laïque?²⁶ ». Quel contresens que de confondre un ministère ordonné et

²⁴ VATICAN II, *Les seize documents conciliaires*, Montréal & Paris, Fides, 1967.

²⁵ Philippe WEBER et André HAQUIN, *Op. Cit.*, p. 95.

²⁶ COMITÉ DU DIACONAT PERMANENT, *Manuel d'orientation*, Ottawa, Conférence catholique canadienne, 1967, p.99.

l'état de laïc, mais nous sommes, en avril 1968, au début de la démarche. Ce n'est donc pas dans le statut marital des diacres que l'on trouvera la spécificité du diaconat. Par ailleurs, l'originalité du diacre c'est sans aucun doute de n'être ni un laïc ni un prêtre bien qu'il soit un clerc.

Nous pensons à la suite de nos recherches que le concile a rétabli le diaconat comme: un ministère distinct du ministère presbytéral; un ministère autonome à titre de sacrement à l'intérieur du sacrement de l'ordre; un ministère ouvert à tous les baptisé(e)s sans discrimination²⁷. Ce qui a été rétabli « ressemble plus jusqu'à présent, à une extension dans un temps indéfini de la réalité du diaconat transitoire, qu'au rétablissement authentique d'un diaconat permanent²⁸». Mais la restauration du diaconat comme ministère autonome, aura eu au moins comme conséquence de mettre en lumière la diversité des ministères. L'Église n'est plus liée au seul ministère presbytéral. « Auparavant, le ministère sacerdotal était perçu comme unique et prototype, modèle, référence pour tous les services ecclésiaux²⁹». Il est aussi exact de dire que le diaconat, tel que rétabli au Québec, relativise la pénurie des prêtres « mais son existence évite de focaliser toute l'attention sur le presbytérat comme si tout le ministère apostolique se réduisait au sacerdoce ministériel³⁰ ». Eugen Drewermann parle du rétablissement du diaconat permanent non seulement comme s'il s'agissait de procurer aux prêtres une aide absolument nécessaire « mais de compléter substantiellement leur état³¹».

Ce ministère surgit-il à notre époque parce que les besoins sont devenus plus

²⁷ Alphonse BORRAS et Bernard POTTIER, *Op. Cit.*, pp. 94 -95 et pp. 209 -210. Voir également Piersandro,VANZAN, « Le diaconat féminin. Ombres et lumières » dans *Documentation catholique* du 2 mai 1999.

²⁸ Alphonse BORRAS et Bernard POTTIER, *Op. cit.* p. 90.

²⁹ Pierre FICELLE, dans *Diaconat aujourd'hui*, juin 1983.

³⁰ Alphonse BORRAS et Bernard POTTIER, *Op. cit.* p. 40.

³¹ Eugen DREWERMANN, *Fonctionnaires de Dieu*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 197.

pressants à cause de l'érosion vocationnelle des ordinations presbytérales? Certainement pas, selon Mgr Martin Veillette, car « être appelé à servir comme diacre permanent dans l'Église n'est pas une vocation de substitut à la vocation du ministère presbytéral. L'ordre des diacres tout comme l'ordre des prêtres est destiné à collaborer avec l'évêque dans la mission d'évangélisation du monde³²». Cette tendance de considérer le diacre comme substitut des prêtres n'est pas complètement disparue comme le démontre l'affirmation suivante: « Allons-nous instaurer des ministères qui ne seraient que de substitution? Soulignons-le: l'expérience montre déjà, ici et là, qu'il est particulièrement dangereux de ne revaloriser le diaconat qu'en réponse à ce souci de sauvegarde³³». André Godbout s'adressant aux diacres en 1997 confirmait « [qu'] on pourrait avoir actuellement la tentation de demander aux diacres de faire un travail de suppléance au ministère des prêtres³⁴».

4.2 Une pratique diaconale communautaire

Le diacre est un homme de service dans la collaboration. Cette collaboration s'exerce dans plusieurs lieux et l'un de ces lieux est la paroisse. Il faut donc d'abord s'entendre sur le genre de service que donne la paroisse. L'Assemblée des Évêques du Québec prépare un document intitulé *Proposer aujourd'hui la foi aux jeunes: une force pour vivre*³⁵. Ce document nous intéresse non pas pour ses destinataires, les jeunes, ce qui n'est pas à négliger, mais par sa façon d'expliciter les parcours dans les paroisses que des diacres pourraient prendre en charge avec d'autres ou animer. Les paroisses

³² Martin VEILLETTE, « Au lendemain d'une rencontre provinciale », dans *Le Diaconal*, 31 août 1993, p. 1.

³³ Rémi PARENT et Simon DUFOUR, *Les ministères*, Paris-Québec, Centurion/Éditions Paulines, 1993, p. 85.

³⁴ Présentation en atelier lors du Congrès des diacres permanents à St-Hyacinthe en 1997.

³⁵ ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC, *Proposer aujourd'hui la foi aux jeunes: une force pour vivre*, Document de travail, février 2000, [À paraître à l'automne 2000].

d'aujourd'hui se trouvent placées devant des défis redoutables: « la diminution marquée de la pratique dominicale, la mobilité des pratiquants qui vont d'une paroisse à l'autre, la rareté croissante des ressources en personnel et en argent³⁶ ».

Les évêques définissent la paroisse comme le pôle « d'un transit permanent à travers lequel les croyants et croyantes de tous âges peuvent trouver, à certains moments significatifs de leur vie, des rappels d'Évangile, des "points d'eau", des célébrations source³⁷ ». La paroisse peut alors proposer des parcours qui peuvent se révéler vraiment significatifs pour les chrétiens nomades d'aujourd'hui: « La paroisse-réseau ouvre ses portes au tout venant. Pas de cercle fermé. Elle accueille des jeunes et des vieux, des croyants et des mal croyants, des riches et des humbles³⁸ ». Le document note que ces parcours sont de trois ordres: « les parcours suggérés par la vie, les parcours auxquels l'Église elle-même convoque ou invite, et enfin les parcours particuliers des jeunes par les sacrements³⁹ ». Les parcours que la vie dicte sont liés à ces grands moments d'intensité et d'émotion: la naissance, la formation d'un couple, le drame de la maladie et du décès. C'est un des rôles de la paroisse de rendre ces parcours plus significatifs, dans le respect de la situation spirituelle concrète des gens. L'Église elle-même propose « les parcours du service et de l'aide aux démunis⁴⁰ ». Enfin, la paroisse doit se préoccuper du parcours de l'initiation par les sacrements dont le but n'est pas « d'initier les enfants aux sacrements [mais] de faire en sorte que les sacrements initient les enfants à la vie dans une perspective chrétienne⁴¹ ». Compte tenu de l'ensemble de ces besoins dans le milieu paroissial qui oserait affirmer que le diaconat comme ministère ordonné n'y a pas sa place?

36 *Ibid.*, p. 17.

37 *Ibid.*, p. 18.

38 *Ibid.*, p. 18.

39 *Ibid.*, p. 19.

40 *Ibid.*, p. 20.

41 *Ibid.*, p. 20.

Le document de l'AÉQ, publié en 1983 sous la direction de Pierre Léger, voulait faire le point, après treize ans d'ordination de diacres au Québec, sur les repères théologiques et pastoraux du diaconat permanent⁴². Le texte présente l'exercice du ministère des diacres au seuil et à la frontière comme étant plus que la diversité des formes de vie ecclésiale au-delà de la paroisse. C'est à une diversité de besoins que le diacre est appelé à répondre, divorcés remariés, familles mono-parentales ou reconstituées, homosexuels, recommençants, itinérants etc., mais le diacre, constate l'auteur du document, est trop relié à l'institution. Le manque d'audace prophétique et la crainte de sortir des « sentiers battus »⁴³ marquent ce diaconat des premières années. Or, notre enquête révèle peu de changements à cet égard dans l'évolution de la pratique du ministère diaconal. Les réponses des diacres à la question 13 de notre enquête indiquent une forte implication des diacres dans le domaine paroissial, surtout dans la sacramentalisation⁴⁴. Bien que les diacres se préoccupent aussi d'activités reliées à la charité, nous ne percevons pas une priorité de ce secteur dans l'exercice de la pratique diaconale⁴⁵.

Le diacre, écrivions-nous au début de cette section, est un homme de service dans la collaboration. Voici le témoignage d'un prêtre: « Dans une Église missionnaire, les rapports entre les différents membres - prêtres, diacres, religieux, laïcs - ne sont pas à chercher au niveau des fonctions spécifiques, car on aboutit à une impasse, mais au niveau de la présence parmi les hommes⁴⁶ ». Dès le début de la restauration du diaconat

⁴² SOUS-COMITÉ PROVINCIAL DU DIACONAT PERMANENT, *Le diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux*, Montréal, Assemblée des évêques du Québec, 1983.

⁴³ *Ibid.*, p. 17.

⁴⁴ Voir à ce sujet le chapitre 3, la section 3.2.4.2 « Les activités diaconales et l'équilibre entre les pôles ».

⁴⁵ Voir les tableaux des annexes 4A, 4B et 4C sur les activités diaconales et l'équilibre entre les pôles.

⁴⁶ Henri, BOUGEOIS et René SCHALLER, *Nouveau monde Nouveaux diacres*, Desclée et Cie, Paris, 1968, pp.192 - 193.

permanent, Henri Bourgeois et René Schaller l'affirmaient: « En définitive, les diacres à venir seront des hommes de collaboration. Ils auront le sens d'une unité qui respecte l'initiative de chacun et les diversités souhaitables mais assure le concours des efforts⁴⁷ ». Le diacre oeuvre avec d'autres en vue d'animer la diaconie de l'Église et « si une responsabilité leur a été confiée (par l'évêque ou un organisme religieux, par exemple), ils détiennent un pouvoir au sens de responsabilité⁴⁸ ». Paul VI, dans *Ad Pascendum* définit comme suit le rôle du diacre: « Animateur du service, c'est-à-dire de la diaconie de l'Église auprès des communautés locales, signe sacrement de Jésus-Christ Seigneur lui-même, qui ne vint pas pour être servi mais pour servir⁴⁹ ». Le rôle du diacre ayant cette importance auprès des communautés locales, il faudrait le voir émerger de cette communauté. C'est à la communauté d'une paroisse à se donner le ou les diacres nécessaires en vue de répondre aux besoins identifiés par les parcours décrits dans le document de l'AÉQ.

Le diacre a à oeuvrer « dans le cadre de la communauté ecclésiale où le ministère diaconal doit être surtout orienté vers la promotion de communautés "à la mesure de l'homme" où il soit possible d'identifier les besoins concrets et de partager effectivement⁵⁰ ». L'exercice du ministère diaconal, issu des besoins identifiés par la communauté, se situerait alors dans une pastorale d'ensemble de la paroisse et non seulement en liturgie et sacramentalisation. Une telle démarche exigerait, des prêtres et des laïcs, une autre compréhension du ministère diaconal que la suppléance pour une tâche trop lourde. Nous pensons qu'il faut redéfinir l'admission au diaconat à partir d'un appel et d'une désignation par la communauté car « les ministères sont ordonnés en

47 *Ibid.*, p. 192.

48 ---, *Des diacres parlent, Originalité et enjeux du diaconat aujourd'hui*, [Dossiers libres], Paris, Les Éditions du Cerf, 1985, p. 72.

49 PAUL VI, *Ad Pascendum*, Lettre apostolique en forme de motu proprio, *La documentation catholique*, numéro 1617, 1er octobre 1972, pp. 854 - 857.

50 A. ALTONA, L'article « Diacre » dans *Dictionnaire de la vie spirituelle*, Paris, Cerf, 1983, p. 267.

fonction de la communauté et leur activité ministérielle se rapporte à la communauté⁵¹». A. Altona, quant à lui, précise: « Les ordinations diaconales seront...le fruit d'un appel de la communauté réunie au nom du Seigneur. Elle présente ses candidats à l'évêque, en fonction des exigences pastorales concrètes⁵²». Dans ce même document, Mgr Jan Van Cawelaert affirme que doit être ordonné diacre celui qui « est reconnu par la communauté comme le plus adapté à animer sa diaconie⁵³».

Eugène Lapointe reconnaît l'importance pour la communauté d'obtenir des ministres en fonction de ses besoins : « ...il faut que désormais, dans l'Église, on sache appeler et imposer les mains quand les besoins des communautés chrétiennes le demandent⁵⁴». Dans l'Église primitive, face à des besoins évidents, les apôtres désignent sept membres de l'Église comme chefs de communauté et leur imposent les mains. A Milan, en 374, face à un besoin évident, l'assemblée des chrétiens désigne Ambroise, alors consulaire de Ligurie et d'Émilie, comme évêque⁵⁵. L'Église, à l'origine, savait être imaginative pour répondre aux besoins pastoraux. L'Église d'aujourd'hui s'en tient encore au seul ministère prébytéral pour l'ensemble des besoins pastoraux de notre temps. Il ne s'agit pas de faire des diacres des présidents de communautés. Mais une fois connus les besoins de la communauté, il revient à l'évêque d'y répondre soit par l'imposition des mains en vue du service ministériel prébytéral ou diaconal soit par un mandat pastoral en vue du service baptismal. L'ordination n'est pas une grâce personnelle, mais une grâce faite à la communauté. Au lieu d'ordonner des diacres et voir ensuite quel ministère leur confier, il serait préférable de les ordonner en

⁵¹ COMITÉ ÉPISCOPAL DES MINISTÈRES DE L'ASSEMBLÉE DES ÉVÉQUES DU QUÉBEC, *Au service de la mission: des ministères variés et solidaires*, Fides, 1999, p. 19.

⁵² A. Altona, *Op. Cit.*, p. 269.

⁵³ *Ibid.*, p. 269.

⁵⁴ Eugène LAPOINTE, *Op. Cit.*, p. 152.

⁵⁵ Maria Grazia MAIRA, dans *Dictionnaire encyclopédique du christianisme ancien*, Tome I, Paris, Cerf, 1990, article « Ambroise de Milan », p. 85.

fonction des besoins identifiés par la communauté. A ce propos, notre enquête révèle une incompréhension du ministère diaconal en rapport avec le projet présenté à l'évêque en vue de l'ordination.⁵⁶ Dans le projet il s'agit d'un engagement en vue de réaliser une ou des activités. Le ministère diaconal engage l'être du diacre dans « l'élection par Dieu d'un ministre⁵⁷» appelé par la communauté pour se mettre à son service. En ce sens le ministère diaconal ne saurait se limiter à être au service d'activités pastorales même si elles ont lieu dans la communauté. C'est l'être même du diacre qui se retrouve au service de la communauté à la demande et désignation de cette dernière et cela dans les trois volets de son ministère: la charité, la Parole et la liturgie. Une personne est toujours ordonnée pour remplir une charge pastorale au service de la communauté.

Toutefois, on ne peut définir la vocation au diaconat par la prise de responsabilités dans l'Église par les diacres. Présentement les diacres sont assez bien accueillis en paroisse selon notre enquête⁵⁸ parce qu'ils dégagent les prêtres de certaines activités pastorales devenues trop lourdes suite à une augmentation de tâche que les agentes et agents de pastorale ne peuvent faire sans un mandat spécifique de l'évêque. C'est une situation ambiguë qui mène à des relations de conflit. La communauté actuelle ne réussit pas très bien à intégrer le diacre dans son équipe de pastorale, sauf comme une aide au curé surchargé. Paul Winninger, en 1958, plaçait déjà la diaconie à l'origine de la communauté: « La communauté naît surtout de la diaconie ecclésiale, c'est-à-dire des œuvres de charité accomplies par les fidèles sous la direction de leurs chefs⁵⁹». Les ministères ordonnés sont au service de la communauté et le presbytre en assume la présidence et de ce fait préside l'assemblée dans la célébration de l'eucharistie alors que

56 Voir le chapitre 3.

57 René SCHALLER, dans *Diaconat aujourd'hui*, 4 décembre 1975.

58 Voir au chapitre 3 les réponses aux questions 30 et 31, sections 3.2.9.2, « Les diacres et les relations avec leur curé » et 3.2.9.3, « Le point de vue des curés sur le ministère diaconal en paroisse ».

59 Paul WINNINGER, *Vers un renouveau du diaconat*, Desclée de Brouwer Paris, 1958 p. 50.

le diacre anime le service de la Parole, de la liturgie et de la charité et les deux le font en communion avec l'évêque.

Le diacre a à oeuvrer dans le cadre de la communauté locale orientée vers la promotion de communautés à la mesure des besoins d'aujourd'hui. Alors orienter les diacres en paroisse pour pallier la diminution des prêtres, c'est perpétuer une structure moribonde et empêcher le cheminement du diaconat vers des pratiques ministérielles au seuil et au-delà de la communauté célébrante⁶⁰.

4.3 Une pratique diaconale équilibrée dans ses fonctions

Nous présentons ici un volet délicat du ministère diaconal. Mais tous les volets de ce ministère ne sont-ils pas fragiles et délicats depuis plus de trente ans? Il faut se questionner avec transparence sur l'être et le sens du diaconat. Le diacre est le signe sacramental du Christ serviteur. La théologie du diaconat est très explicite à ce sujet⁶¹. Les diacres doivent rappeler le service et de ce fait, ils auront comme caractéristique d'être des éveilleurs et des animateurs du service par le service de la Parole, de la charité et de la liturgie. Ce n'est que dans l'équilibre des trois fonctions diaconales que le ministère diaconal se réalisera. Jean-Paul II s'adressant à des diacres permanents à Detroit, U.S.A., le 19 septembre 1987, présentait cet équilibre de la façon suivante:

Si nous considérons la profonde nature spirituelle de cette *diaconie*, alors nous pouvons mieux apprécier la relation qui existe entre les trois domaines du ministère traditionnellement associés au diaconat, c'est-à-dire le ministère de la parole, le ministère de l'autel et le ministère de la

⁶⁰ « Dans le contexte de la naissance de nouvelles unités paroissiales, il faut travailler autrement dans la façon d'animer le milieu, non pas en pensant qu'il faut marier deux paroisses, mais de faire surgir autour de pôles communautaires une pluralité de petits groupes de toutes sortes et en particulier des petits groupes qui se retrouvent autour de l'Évangile ». Paule-René VILLENEUVE, « Bible en Église », dans *Présence magazine*, Volume 9 no 68, septembre 2000, p. 10 - 11.

⁶¹ Voir Alphonse BORRAS et Bernard POTTIER, *Op. cit.*, ainsi que les références données par ces auteurs.

charité. Suivant les circonstances, l'un ou l'autre de ceux-ci peut prendre une importance particulière dans le travail personnel d'un diacre, mais ces trois ministères sont inséparablement unis dans le plan rédempteur du service de Dieu.⁶²

Lors de notre enquête, des diacres ont confié ne pas vouloir « être vu dans le chœur en aube et en étole ». Une telle attitude ne contribue-t-elle pas à couper la charité de la liturgie comme source du ministère diaconal? Par ailleurs, d'autres diacres ne veulent que cela être visible à la communauté. Mais le diaconat qui n'est que liturgique, sans ouverture à la diaconie caritative, s'enferme sur lui-même et risque fort de se dessécher. D'autres diacres n'en ont que pour la proclamation de la Parole (lecture de l'évangile et homélie). Si le diaconat n'est que proclamation de la Parole sans ouverture à la source de la diaconie caritative, il enferme, dans un monologue, la Parole vivante. Il faudrait éviter que les charismes individuels enferment un diacre dans un pôle au détriment des deux autres.

Le diaconat c'est donc la mise en œuvre de l'Évangile selon trois dimensions: la Parole, la liturgie et la charité. L'ordre dans lequel on cite ces dimensions n'a pas d'importance. Aucune n'est privilégiée au dépends des deux autres. Ce qui est important, c'est que les trois dimensions soient présentes dans le ministère diaconal. Un document du diocèse de Nicolet daté de février 1991 et citant Jean Rigal, sans référence, exprime très bien ce concept de l'équilibre: « Ces trois données, il faut le souligner, garantissent l'authenticité de la diaconie. Si la diaconie n'était que Parole, ou si elle n'était que liturgie, ou si elle n'était que charité, elle serait gravement déséquilibrée; elle ne serait pas authentiquement la diaconie de l'Église, exprimant la diaconie du Christ ».

Nous trouvons donc trois rôles dans le ministère diaconal et non pas trois

62 JEAN-PAUL II, « Les diacres permanents sont les serviteurs des mystères du Christ et de leurs propres frères », dans *L'osservatore Romano*, 3 novembre 1987 ou dans *Diacres de Jésus-Christ*, Coll. Textes choisis par les moines de l'Abbaye de Solesmes, Paris, Le Sarment/Fayard, 1991, pp. 54 - 64.

spécialités dans le service. Le diacre n'est-il ordonné que pour rendre des services, si précieux soient-ils? Rémi Parent précise que le diacre est ordonné pour « être en état de service » [car] « ce qui est capital c'est qu'autrui se libère. Disons-le abruptement, si les nouveaux ministères se réduisent à " rendre des services " nouveaux, rien ne les empêche de devenir de nouveaux pouvoirs, et les nouveaux ministres de nouveaux clercs⁶³ ». L'important pour le diacre face au service ce n'est pas de faire mais d'être l'animateur du service c'est-à-dire de la diaconie de l'Église auprès de tous. Le charisme propre au diacre, sa grâce sacramentelle, c'est d'être animateur du service et « le maître du service c'est le besoin⁶⁴ ».

Il s'agit de garder l'unité de ces trois rôles à l'intérieur du ministère diaconal. À l'aube de la restauration du diaconat comme ministère distinct, le théologien Yves Congar percevait déjà cette unité: « C'est même ici [dans l'unité des trois rôles du diacre] que se noue l'un des caractères spécifiques de la vocation et de la fonction diaconale⁶⁵ ». C'est entendu, le diaconat ne se définit pas à partir de ses rôles ou de sa fonction mais à partir de sa signification. Cependant, si le diaconat n'est que caritatif, sans lien avec la diaconie de l'autel et la diaconie de la Parole, il risque de devenir simplement de la bienfaisance sociale. Ce n'est pas rien et ce n'est pas à négliger. Mais ce n'est pas alors le signe visible de la diaconie à la suite de Jésus Serviteur, un thème très bien développé par Marc Édouard Kohler⁶⁶. Yves Congar écrivait à ce sujet dans le même article cité ci-dessus: « La vocation du diaconat est d'unir, dans un ministère très concret et proche des hommes, la prédication du salut, sa célébration sacramentelle et les

⁶³ Rémi PARENT, et *all.*, *Des ministères nouveaux?*, *Une question se pose*, Montréal, Les Éditions Paulines et Médiaspaul, 1985, p. 81.

⁶⁴ A. ALTONA, *Op. Cit.*, p. 267.

⁶⁵ Yves CONGAR, dans *Vocation*, avril 1966.

⁶⁶ Marc Edouard KOHLER, *Op. Cit.* Voir la section 4.5, ci-après, sur l'apport de cet auteur à la pratique du ministère diaconal.

activités de l'agapè chrétienne⁶⁷ ».

En tant qu'individus, les diacres ont plus de talents ou de charismes pour l'une ou l'autre des activités de la fonction diaconale. Mais la grâce propre du diacre est d'unir ce triple aspect du service: la charité, la liturgie et la Parole. Ce sont les accentuations qui peuvent être différentes. Ce document du diocèse de Nicolet de février 1991, sans auteur connu, cité ci-dessus, vient appuyer ce raisonnement: «...aucun diacre ne peut laisser de côté l'une des trois dimensions. Car c'est l'articulation entre les trois fonctions [rôles] qui garantit que le ministère du diacre est un ministère authentiquement ecclésial, en rapport avec le Christ Serviteur ». Or la mission de l'Église consiste, une fois célébrée l'infinie bonté de Dieu et son inépuisable miséricorde dans la liturgie, à aller vers les hommes et les femmes de notre temps pour guérir les plaies que notre civilisation avancée inflige à l'être humain, puis inviter les hommes et les femmes à une écoute attentive de la Parole de Dieu. Le diacre devient, par son ordination et l'exercice de son ministère, le signe visible de cette triple diaconie de l'Église. Toutefois, comme nous l'avons indiqué, en conclusion de notre chapitre 3, il y a une différence entre un pôle de référence pour l'ensemble d'un groupe de diacres et un pôle choisi par un diacre dans l'exercice de son ministère. La pratique individuelle du ministère doit tenir compte des charismes de chacun, sans quoi la diaconie s'enferme dans un modèle rigide.

Le diaconat est disparu dans la vie de l'Église quand la rigidité est arrivée, c'est-à-dire quand on a perdu le sens de l'équilibre dans les rôles du ministère diaconal. Claude Bridel nous donne une de ces raisons: « L'histoire du déclin de l'ordre diaconal en Occident nous apparaît, encore, comme l'histoire de la rupture entre ces deux mouvements [la fonction liturgique et l'action concrète] qui s'appellent l'un l'autre et s'ordonnent l'un à l'autre⁶⁸ ». Il s'en est suivi alors une déviation de l'orientation du

⁶⁷ Yves CONGAR, dans *Vocation*, avril 1966.

⁶⁸ Claude BRIDEL, *Op. Cit.*, p. 33.

ministère diaconal d'origine. À ce sujet, Alphonse Borras cite un texte de W Croce: « On ne saura probablement jamais avec une pleine évidence quelle fut la raison déterminante du déclin du diaconat⁶⁹». Ce document du diocèse de Nicolet, de février 1991, l'explique très bien: «...ils [les diacres] ont disparu parce que ce ministère n'a pas paru tellement intéressant ni utile. Intéressant au sens fort du terme, c'est-à-dire digne d'intérêt ». À partir de ce moment le diaconat est disparu dans un cheminement transitoire vers le presbytérat. L'équilibre entre les ministères ordonnés étaient rompu et cela pour longtemps. Il faudrait avoir la prudence des leçons de l'histoire et nous rappeler que le diaconat comme ministère distinct possède trois dimensions: la Parole, la charité, la liturgie. Le diaconat tel que rétabli par le concile ne survivra pas si en Église nous n'acceptons pas l'équilibre des trois activités diaconales. Le mot équilibre n'a pas dans ce texte le sens de partage équilibré en terme de pourcentage de temps. Il a plutôt le sens de communion allant de l'une à l'autre dimension pour se nourrir mutuellement. Lorsque nous aurons trouvé cet équilibre en communion et que nous le vivrons en Église, le diaconat comme ministère distinct apparaîtra comme intéressant et utile au monde de notre temps.

Le malaise actuel ne vient pas du pôle de la charité car très peu de diacres exercent une diaconie de la charité en relation avec la paroisse. Il existe un certain malaise avec le rôle en rapport avec la Parole. Non pas tellement au niveau de la proclamation de l'Évangile et de l'homélie. En effet notre enquête ne révèle aucune difficulté généralisée à cet égard. Ce serait plutôt de l'incompréhension dans ce volet du ministère diaconal. Car ce ministère de la Parole ne se limite pas à la lecture de l'Évangile et de l'homélie. D'autres domaines de l'évangélisation en font partie: catéchèse (jeunes et adultes), animation de groupes de foi et de groupes de partage de l'Évangile, sacramentalisation (baptêmes, mariages, funérailles) etc. Notre enquête

⁶⁹ W. CROCE, « Histoire du diaconat » dans *Le diacre dans l'Église et le monde d'aujourd'hui*, [*Unam Sanctam 59*], Paris, Cerf, 1966, p. 61, cité dans Alphonse BORRAS et Bernard POTTIER, *Op. Cit.*, p. 43.

dénote une tendance, chez plusieurs diacres, à lier le volet de la Parole partagée avec les personnes âgées, au rôle caritatif du diacre. Là où l'incompréhension est évidente c'est dans la présence liturgique du diacre en dehors de sa proclamation de l'évangile et de l'homélie. Trois situations se présentent selon notre enquête:

1. les présidents d'eucharistie qui favorisent la présence du diacre et lui laissent poser les gestes reconnus à sa fonction liturgique diaconale;
2. les présidents d'eucharistie qui acceptent la présence du diacre compte tenu des services que ce dernier rend dans la communauté (le plus souvent en pastorale du baptême);
3. les présidents d'eucharistie qui refusent carrément toute présence d'un diacre à l'autel et n'y voient aucune signification ministérielle;

Ce sont des attitudes impossibles à réconcilier sans un changement radical dans la perception des ministères diaconal et presbytéral. Yves Congar précisait, en 1966, le sens de cette présence diaconale: « Traditionnellement, en particulier dans la célébration liturgique, le diacre est l'intermédiaire entre le prêtre et le peuple fidèle⁷⁰». Joseph Horner, dès avant le rétablissement du diaconat permanent, considérait comme « une véritable faiblesse de la liturgie romaine que le diacre n'y remplisse plus, comme en Orient, le rôle d'intermédiaire entre le prêtre et le peuple⁷¹». Au sujet de cette relation entre liturgie et diaconie, il faut renvoyer au livre de A. Hamman⁷², et aussi à Augustin Kerkvoorde qui a fait une étude assez détaillée de la relation diaconie/liturgie⁷³. A. Kerkvoorde écrivait avec une certaine intuition en 1961: « Si l'on veut réinstaurer un diaconat effectif, fonctionnel, et rendre à ce diaconat ses anciennes prérogatives liturgiques, apostoliques et caritatives, il faudra aussi revoir les rapports qu'il aura avec

⁷⁰ Yves CONGAR, dans *Vocation*, avril 1966.

⁷¹ Joseph. HORNER, « Liturgie et renaissance du diaconat », dans Paul WiNNINGER, *Vers un renouveau du diaconat*, pp. 67 - 83.

⁷² A. HAMMAN, *Vie liturgique et vie sociale*, Paris-Tournai, Rome-New York, Desclée, 1968.

⁷³ Augustin KERKVOORDE, « Éléments pour une théologie du diaconat », dans *L'Église de Vatican II*, [*Unam Sanctam 51c*], Les Éditions du Cerf, Paris, 1966, pp. 943 - 991.

les institutions de toute espèce qui ont en fait hérité de ses fonctions et qui s'en acquittent à l'heure actuelle avec plus ou moins de bonheur⁷⁴». En d'autres mots, la fonction diaconale dans la liturgie a été assimilée par le diaconat transitoire et incluse dans la fonction sacerdotale, comme on disait à l'époque.

Des auteurs plus récents ont repris cette argumentation car le changement de mentalité ne s'est pas produit. Pourtant chaque diacre doit accomplir son ministère en demeurant très étroitement uni à l'autel signifiant ainsi sa pleine participation à l'eucharistie comme signe du rassemblement du peuple de Dieu. Guy Lapointe apporte la notion de la communauté disséminée: « On pourrait même se demander jusqu'à quel point la liturgie ne constitue pas - quand elle est vivante - la mémoire vive et la conscience visible d'une communauté, même dissimilée⁷⁵». La liturgie n'est certainement pas étrangère au diaconat: rendre grâce pour les belles choses perçues chez les gens; porter devant Dieu les marginaux; faire le lien entre eucharistie et lavement des pieds; être lien entre le président et le peuple rassemblé pour célébrer l'eucharistie. L'eucharistie vécue non pas comme un rituel de sacrifice mais comme un mode d'exister⁷⁶. Le ministère diaconal trouvera toujours sa source dans l'eucharistie, indissociable du lavement des pieds (Jean, 13, 1-15) lequel nous incite à aller vers les autres. Pierre Léger, dans un article en 1994, affirme que la présence du diacre à l'eucharistie rend visible le mystère du Christ lui-même: « Nous retrouvons ici la scène du lavement des pieds qui, dans l'évangile de Jean remplace le récit de l'institution de l'Eucharistie⁷⁷».

⁷⁴ Augustin KERKVOORDE, *Où en est le problème du diaconat ?*, Bruges, Editions de l'apostolat liturgique, 1961, p. 47.

⁷⁵ Guy LAPOINTE, « La participation active », dans *Liturgie, Foi et Culture*, Bulletin national de liturgie, volume 33, no 159, automne 1999, p. 11.

⁷⁶ Maurice BELLET, *La chose la plus étrange*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999, voir en particulier le chapitre 2, « Rite et mystique », pp. 31 - 110.

⁷⁷ Pierre LÉGER, « Diacre et liturgie », dans *Liturgie, Foi et Culture*, Bulletin national de liturgie, volume 28, no 139, automne 1994, p. 43.

L'enquête du chapitre 3 démontre que le diacre dans la pratique de son ministère n'est pas considéré comme un agent de la construction de l'Église en train de se faire, celle des seuils, des marges, des frontières. En paroisse, son ministère consiste à alléger la tâche trop lourde du curé et son ministère de la charité, presque toujours exercé à l'extérieur de la communauté paroissiale, n'a aucun lien pastoral avec cette communauté. Les laïcs ignorent que la présence du diacre ne vient pas de l'absence du prêtre et c'est pourquoi le ministère du diacre s'exerce dans l'ambiguïté. Pierre Léger suggère une approche différente à l'exercice du ministère des diacres en liturgie et sacramentalisation: « quand nous respecterons mieux la foi différente de nos contemporains et que la célébration des sacrements tiendra davantage compte des exigences missionnaires d'une nouvelle évangélisation au cœur même de la célébration des sacrements, je crois que les diacres seront alors de plus en plus invités à présider des funérailles et des mariages sans célébration eucharistique⁷⁸». La liturgie est un pôle important du ministère diaconal et Pierre Léger, dans l'article cité ci-dessus, entrevoit sa pratique comme étant plus qu'une tâche d'assistance du prêtre. Il n'y a pas, précise-t-il, de communauté ecclésiale sans eucharistie mais il n'y a pas, non plus, de charité chrétienne sans sa source eucharistique. Il n'y a pas de ministère diaconal véritable sans fonction liturgique.

4.4 Une pratique diaconale complémentaire

L'arrivée des diacres dans les ministères ordonnés occupés jusque-là exclusivement par les prêtres oblige à une réflexion théologique en vue d'un changement de mentalité. Si nous ajoutons à ce dossier la place prise par les laïcs, surtout des femmes, nous avons encore ici un volet délicat du ministère diaconal. Il s'agit sans doute d'un défi nouveau mais ce sera un défi permanent si on en croit Mgr Martin Veillette: « Commencer, développer et faire grandir une vie de relations entre diacres

⁷⁸ *Ibid.*, p. 46.

permanents et prêtres exige ouverture de cœur et d'esprit, confiance mutuelle et attention aux personnes, de part et d'autre. Tout n'est pas bâti d'avance dans ce nouveau champ. Il faut y oeuvrer avec patience. Défi nouveau, sans doute...mais défi permanent aussi⁷⁹. En 1972, Mgr Lionel Audet, évêque auxiliaire à Québec, en faisait mention: « [Dans le rapport entre diaconat et sacerdoce ministériel], il faut parler de complémentarité, de service commun⁸⁰. Dès 1961, A. Kerkvoorde pressentait cette incompréhension que vivent les diacres à travers leurs activités ministérielles: « Elles [les attributions] n'en devront pas moins être prévues, pour qu'un tel diaconat n'apparaisse pas tout-à-coup comme un corps étranger, dont nul ne saurait ce qu'il signifie et qui créerait plus de malaise que d'équilibre⁸¹ ».

Pour répondre aux besoins qui se présentent à l'Église de notre temps, il y a les prêtres, les diacres, les agentes et agents de pastorale. La réponse à ces besoins sera d'autant plus efficace si la mission de chacun se fait dans la complémentarité ministérielle, dans l'équilibre des fonctions et en premier lieu dans la communauté paroissiale. Ce n'est que dans la complémentarité avec les autres ministères (ordonnés ou institués) ou responsabilités pastorales que cet équilibre peut se réaliser. Ce ministère diaconal équilibré dans ses fonctions et complémentaire des autres ministères sera ainsi mieux préparé pour oeuvrer au seuil et être signe de la diaconie dans la mission au-delà des frontières et cela dans un engagement social et solidaire.

Nous aurions avantage à modérer le discours sur les tâches spécifiques du diacre pour développer une théologie plutôt axée sur l'action conjointe, prêtres et diacres, non en rivalité, mais dans un lien étroit, qui doit toujours être présent. Voir et promouvoir le diaconat permanent en fonction de l'Église plutôt qu'en termes de tâches à exécuter,

⁷⁹ Martin VEILLETTE, « Un défi nouveau et permanent » dans *Le Diaconal*, novembre 1992, pp. 1 et 2.

⁸⁰ Lionel AUDET, « Peuple de Dieu et diaconat » dans *Pastorale-Québec*, 9 mars 1972, p. 104.

⁸¹ A. KERKVOORDE, *Où en est le problème du diaconat?*, p. 88.

voilà qui pourrait favoriser une clarification, un apprivoisement et permettre à tous, prêtres et diacres, de servir ensemble, dans la différence et la complémentarité car « le ministère diaconal lui-même est ... loin d'avoir rempli toutes ses promesses, parce qu'il demeure encore trop aligné sur le ministère presbytéral dans son exercice pratique et dans ses formes de visibilité⁸²».

En 1983, le Conseil presbytéral du diocèse de Trois-Rivières se posait quelques questions sur les diacres telles leur lien direct avec l'évêque, les tâches qui leur sont spécifiques, leur possibilité d'assumer éventuellement la présidence d'une communauté, leur bénévolat compte tenu du fait que les prêtres sont rémunérés pour leurs services, l'orientation de leur projet, la situation de leurs épouses par rapport au ministère diaconal⁸³. Seize ans plus tard, le discours a-t-il tellement évolué sur ces points et plusieurs autres non identifiés à cette époque tels l'équilibre entre les fonctions diaconales et la place des agents de pastorale. Tantôt perçus comme une menace pour les prêtres, tantôt comme une aide, les diacres sont néanmoins pour tous les prêtres source de questionnement sur leur façon à eux d'être et d'agir comme prêtres, en Église, dans une responsabilité partagée avec les diacres et les laïcs engagés en pastorale⁸⁴. Les évêques du Québec disaient à ce sujet: « Il [le diacre] a de l'Église une vison renouvelée: elle est le Peuple de Dieu dans lequel tous sont responsables, mais selon des charismes, des responsabilités et des ministères différents et complémentaires⁸⁵ ».

La question est donc de savoir si le diaconat est un ministère en complémentarité

⁸² Marc PELCHAT, « Le ministère ordonné après Vatican II et le Synode diocésain », dans *Pastorale-Québec*, 6 août 1997.

⁸³ Réjeanne HAMELIN, « Prêtres et diacres permanents: rivalité ou complémentarité? », Compte rendu de la rencontre du Conseil presbytéral tenue le 12 avril 1983, dans *Église de Trois-Rivières*, mai 1983.

⁸⁴ Le même problème se pose dans l'Église réformée: Voir « Entre tous et quelques-uns: théologie des ministères » dans *Présences et Services*, no 80 de Juillet-Août-Septembre 1999.

⁸⁵ ASSEMBLÉE DES ÉVÉQUES DU QUÉBEC, Assemblé plénière, 9 et 10 mars 1978.

ou en parallèle? Jean Colson parlait d'une hiérarchie ecclésiale autrement que par degré dans l'Église primitive⁸⁶. Les deux fonctions de l'évêque (sacerdotale et diaconale) se trouvaient ainsi, pour la fonction sacerdotale, partagée avec les prêtres, coopérateurs de l'ordre apostolique, ordonnés à la fonction sacerdotale de l'évêque, et constituant le sénat apostolique; puis pour la fonction diaconale partagée avec les diacres, coopérateurs de l'ordre apostolique, ordonnés à la fonction diaconale de l'évêque pour la diaconie du Christ. Ces deux fonctions de l'évêque se retrouvent liées dans la mesure où le prêtre remplace l'évêque, comme dans une célébration eucharistique. D'où précise Jean Colson: «...liaison possible du diacre à un prêtre dans un ministère où le prêtre tient la place de l'évêque⁸⁷». Jean Colson décrit le fonctionnement de l'Église primitive; ce qui est bien loin du schéma de la hiérarchie actuelle⁸⁸. Par ailleurs, Jean-Guy Pagé trouve qu'il n'est pas convenable de « considérer le presbytérat et le diaconat comme des participations divisées de l'épiscopat⁸⁹». Pour sa part, Bernard Pottier affirme que « ce n'est pas l'évêque qui a tout et délègue ensuite pour des raisons seulement pratiques. Mais ensemble, évêque, prêtres et diacres sont porteurs du seul et même sacrement de l'ordre, dans leur spécificité propre et leur complémentarité⁹⁰». En fait l'auteur affirme qu'une « ecclésiologie plus pneumatique pourrait nous faire percevoir les ministères non comme subordonnés les uns aux autres, mais comme complémentaires⁹¹ ». Le mot clé de la présentation de Colson, c'est liaison. À partir de ce concept, nous trouvons une réalité qui s'appelle la complémentarité. Il ne peut exister de liaison sans complémentarité, en tout cas pas de liaison harmonieuse. Et la complémentarité ne peut

⁸⁶ Jean COLSON, « Le diaconat aux premiers siècles de l'Église » dans *Vocation*, 1966.

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ Voir l'annexe 7 pour le schéma de Colson: « Le diaconat aux premiers siècles de l'Église » .

⁸⁹ Jean-Guy PAGÉ, « L'Église, peuple de Dieu », dans *Qui est l'Église?*, Volume III, Montréal, Les Éditions Bellarmin, 1979, pp. 399 - 400.

⁹⁰ Bernard POTTIER, « La sacramentalité du diaconat » dans *Nouvelle revue théologique*, janvier-mars 1997, p. 33.

⁹¹ *Ibid.*, p. 33.

survivre de façon harmonieuse que s'il y a tolérance et non s'il y a exclusion. Le ministère diaconal apparaît comme un ministère de liaison. La complémentarité, conséquence d'une liaison harmonieuse, n'est pas un concept théologique pour personnes en mal de discussion.

Nous avons actuellement une approche utilitaire du diaconat: à quoi ce ministère peut-il bien être utile? Les tâches du diacre sont-elles plutôt caritatives (service des pauvres, des malades, des démunis, etc...), plutôt proclamatrices (catéchèse, prédication, préparation aux sacrements, etc...) ou plutôt liturgiques (diacre d'office, présidence lors de certaines célébrations, etc...) ? Ces tâches ou fonctions diaconales nous semblent inséparables. Jean-Guy Pagé nous ramène à une réalité beaucoup plus ecclésiale: « La raison de la nécessité permanente du diaconat ne réside pas d'abord dans des besoins auxquels il faut répondre quoique ceux-ci ne soient pas à négliger. Elle réside avant tout dans cette fonction qui consiste à manifester à son mieux la diaconie ecclésiale, la diaconie du laïcat comme celle du ministère hiérarchique⁹²». L'auteur évite de parler de supériorité ou d'infériorité mais plutôt de « services différenciés, tous importants à leur niveau et liés ensemble⁹³». La nécessité des diacres ne vient donc pas du fait qu'ils peuvent « suppléer les prêtres et les laïcs, mais pour que les premiers se concentrent sur ce qui est l'essentiel de leur ministère...et pour que les seconds réapprennent leur rôle actif et indispensable dans l'Église et dans le monde⁹⁴». Il existe donc un espace ministériel entre le presbytérat et le laïcat et cela non seulement en liturgie mais aussi au niveau de l'annonce de la Parole: l'évangélisation, les sacrements (préparation et présidence), et enfin au niveau des œuvres caritatives. Ce dernier secteur a beau avoir été identifié par les évêques comme le lieu à privilégier par les diacres, il ne saurait être la chasse gardée du diaconat. C'est pourquoi cette complémentarité que nous voulons

⁹² Jean-Guy PAGÉ, *Op. Cit.*, p. 404.

⁹³ *Ibid.*, p. 401.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 405.

mettre en évidence, se vit aussi à l'intérieur des ministères ordonnés et du ministère baptismal selon les charismes de chacun et chacune.

A. Borras affirme que « les prêtres ne sont pas institués pour tout faire mais pour veiller à ce que tout se fasse⁹⁵». Il semble évident que la diminution des prêtres a favorisé le rétablissement du diaconat. Borras parle du phénomène actuel de pénurie de prêtres comme d'un « rôle d'adjuvant⁹⁶» dans la restauration du diaconat. Ce que l'Église post-tridentine n'a pu réaliser « sans doute parce qu'il y avait à l'époque beaucoup de prêtres pour suppléer le ministère diaconal⁹⁷», le concile Vatican II l'a réalisé sans doute en tenant compte de la diminution des prêtres. Ce même auteur est catégorique à ce sujet : «...il est indéniable que le diaconat permanent relativise cette pénurie de prêtres⁹⁸». Mais il pousse plus loin sa réflexion et parle de l'existence du diaconat en vue d'éviter de « focaliser toute l'attention sur le presbytérat comme si tout le ministère apostolique se réduisait au sacerdoce ministériel⁹⁹». Donc, il existe un espace ministériel qui permet l'équilibre dans les fonctions et les rôles du diaconat. Cet équilibre ne peut se réaliser sans la complémentarité ministérielle car alors le diacre ne peut exercer son ministère que dans le seul pôle de la charité avec peu d'accès pour lui à la source première de toute action caritative c'est-à-dire l'eucharistie comme rappel du lavement des pieds. Chaque diacre doit accomplir son ministère et réaliser son projet pastoral en demeurant très étroitement uni à l'autel. François Varillon donne à ce geste une signification importante: « Quand je vois Jésus agenouillé aux pieds des apôtres avec un linge autour des reins et occuper à leur laver les pieds, c'est à ce moment-là que je l'entends me dire: "Qui me voit, voit le Père, c'est-à-dire: "Qui me voit, voit Dieu"

⁹⁵ Alphonse BORRAS, « Le diaconat exercé en permanence: restauration ou rétablissement? », dans *Nouvelle revue théologique*, novembre-décembre 1996, p. 835.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 837.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 837.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 837.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 837.

(Jean, 14,9)^{100».}

Mettre en parallèle le diacre et le laïc ou le diacre et le prêtre ne nous oriente pas vers une définition appropriée du diaconat en tant que vocation précise, originale, spécifique et unique. Le diaconat doit se définir par lui-même dans sa relation avec les autres ministères. Le diacre est institué et habilité à traduire l'amour diaconal du Christ par la grâce sacramentelle¹⁰¹. Dans ses fonctions particulières le diacre n'empête pas d'une part sur le ministère du prêtre ni d'autre part sur le ministère baptismal du laïc. « Ainsi la diaconie est-elle l'esprit qui doit animer tout chrétien et tout ministre de l'Église. Pourtant elle est venue à imposer son nom à une des formes ou à un des degrés du ministère principal et structurant, et cela dès l'époque du Nouveau Testament comme l'atteste 1 Tm 3, 8-13¹⁰² ». Le même auteur présente le diacre comme « signe vivant, à sa façon et à son rang, du Christ Tête vivifiant son Église qu'il anime par ailleurs par l'Esprit Saint¹⁰³ ». Jean-Baptiste Échivard, pour sa part, présente le malaise dont le diacre peut parfois souffrir: «...ne pas comprendre sa place de serviteur dans cette complémentarité entre les deux sacerdoce [le ministériel et le baptismal] décrite dans le concile [Vatican II]¹⁰⁴ ».

Le concile du diocèse de Trois-Rivières, dans les années 1970, a eu à ce sujet des remarques fort pertinentes. On retrouve, dans un procès-verbal, l'opinion suivante: « Pendant longtemps et encore aujourd'hui, le mot ministère a été utilisé au singulier car

100 François VARILLON, *Joie de croire , joie de vivre*, Paris, Centurion, 1981, p. 28.

101 Alphonse BORRAS et Bernard POTTIER, *Op. Cit.*, p. 111.

102 Jean-Guy PAGÉ, *Op. Cit.* p. 383.

103 *Ibid.* , p. 401.

104 Jean-Baptiste ÉCHIVARD, dans *Communio*, juillet-août 1987.

nous ne connaissons qu'un modèle de ministère, celui du prêtre¹⁰⁵». Ce rapport au Conseil presbytéral soutient que tous les ministères sont nécessaires les uns aux autres et s'appuie pour l'affirmer sur 1 Co 12, 14ss. La complémentarité se situe à l'opposé de ce qu'on pourrait appeler les pouvoirs dévolus aux diacres car alors le ministère diaconal se trouve lié à des tâches. Comme l'écrivait un vicaire général d'un diocèse, à l'intérieur de notre enquête sur le diaconat «...on se demande ce qu'un diacre pourrait beaucoup plus accomplir qu'un laïc¹⁰⁶». Pourtant dès 1974, l'abbé Raymond St-Gelais, du diocèse de St-Hyacinthe, précisait « Nous voyons peu le sens de l'ordination quand elle n'est pas liée à des tâches précises à faire ou à des postes vides à combler¹⁰⁷ ». Le diaconat ne saurait se retrouver à l'intérieur d'une telle problématique. C'est Henri Bourgeois qui parle plutôt d'une fluidité des ministères. La réflexion sur les ministères s'est développée au point « qu'on ne peut plus envisager la restauration du diaconat comme la simple remise en place du troisième degré de l'Ordre hiérarchique¹⁰⁸ ».

La complémentarité ne se situe pas dans la suppléance ministérielle et le diaconat en tant que ministère autonome n'a pas été restauré pour empêcher les laïcs de prendre en charge des responsabilités auxquelles les prédispose leur baptême. Le concile, face à la diminution évidente des ordinations presbytérales, a retenu l'option d'un ministère diaconal complémentaire du ministère presbytéral mais certainement pas pour prendre la place des laïcs. Seule la complémentarité des ministères permettra d'éviter que le diaconat ne devienne un ministère transitoire en attendant des laïcs

¹⁰⁵ COMITÉ DU DIACONAT PERMANENT ET DES MINISTÈRES LAÏCS, *Rapport au Conseil presbytéral du diocèse de Trois-Rivières*, Concile diocésain de Trois-Rivières, Procès-verbal des sessions des 10-11-12 juin 1974, Document 302 des archives (33 - 1 -15) de l'Évêché de Trois-Rivières, p. 6.

¹⁰⁶ Voir à ce sujet la conclusion du chapitre 2.

¹⁰⁷ Raymond ST-GELAIS, « Signification d'une première ordination au diaconat permanent », dans *Vie pastorale*, no 80, Diocèse de St-Hyacinthe, 30 mai 1974.

¹⁰⁸ COMITÉ DU DIACONAT PERMANENT ET DES MINISTÈRES LAÏCS, *Rapport au Conseil presbytéral du diocèse de Trois-Rivières*, Concile diocésain de Trois-Rivières, p. 6.

engagés et/ou la remontée des vocations presbytérales. Voici comment Mgr Albert Sanschagrin situait le problème en 1972: «...au lieu de poser le problème en termes de concurrence, il faudrait convertir nos mentalités à l'esprit de complémentarité dans le corps ecclésial¹⁰⁹». La complémentarité n'est donc pas un concept à la mode mais une intuition des évêques à Vatican II qui n'a pas pénétré les mentalités des ministres ordonnés et des laïcs.

C'est pourquoi l'intégration du diaconat comme ministère ordonné autonome dans la mission de l'Église tient au changement des mentalités dans la façon d'accepter ce ministère. Les diacres doivent s'intégrer dans une pastorale déjà occupée par des ministres ordonnés et des agentes et agents de pastorale mandatés par l'évêque. Peut-on situer le diacre dans une équipe pastorale parmi les laïcs et les prêtres responsables de la communauté? Comme laïc, on le situe facilement mais justement une fois ordonné il n'est plus un laïc, et sur sa place comme diacre, on s'interroge. La complémentarité signifie, par ailleurs, pour le diacre le respect des autres personnes impliquées: prêtres et laïcs (en particulier les agentes et les agents de pastorale) mais ce respect est réciproque. Ce respect n'est pas qu'envers la personne titulaire du ministère ou de la responsabilité mais envers la fonction (rôle) de la personne préposée à un ministère ou à une responsabilité pastorale. La complémentarité se manifeste donc dans le ministère, la fonction et le rôle. Est-ce si difficile de « passer d'une Église reposant massivement sur le clergé à une Église reposant sur la commune responsabilité des chrétiens selon la diversité de leur ministère¹¹⁰? »

Dans un document publié en 1993, on peut lire: « L'exécutif provincial de

¹⁰⁹ Albert SANSCHAGRIN, « Instauration du diaconat permanent dans le diocèse », *Circulaire pastorale*, no 137, Diocèse de St-Hyacinthe, 19 avril 1972.

¹¹⁰ Hervé-M. LEGRAND, « Insertion des ministères de direction dans la communauté ecclésiale », dans *Revue de Droit canonique*, nos 1- 4, 1973, p. 230-231, cité dans « Les ministères institués et le diaconat permanent », Document du diocèse de Montréal, avril 1974.

l'assemblée des responsables diocésains du diaconat est donc heureux de mettre ce feuillet à la disposition des ministres ordonnés, afin que, dans la célébration eucharistique, chacun puisse remplir sa fonction de façon signifiante et dans l'harmonie des complémentarités ministérielles selon l'esprit du Missel romain¹¹¹». Ce même document consacre une partie du texte à expliquer le sens de la présence du diacre dans la célébration eucharistique¹¹². Yves Congar l'affirmait dès la conclusion du concile: «Traditionnellement, en particulier dans la célébration liturgique, le diacre est l'intermédiaire entre le prêtre et le peuple fidèle¹¹³». Ce ministère spécifique sera toujours une évangélisation et trouvera toujours sa source dans l'eucharistie et conduira toujours à l'eucharistie.

Notre enquête laisse voir que les diacres ne voient pas une grande différence entre un laïc et un diacre dans une charge pastorale¹¹⁴. On répète depuis 30 ans que ce que peut faire un diacre, un laïc peut le faire. Le diacre aussi doit vivre la complémentarité avec les laïcs, en particulier les agentes et agents de pastorale. Bien sûr, le laïc (homme) peut assumer des tâches assignées au diacre même le lectorat et l'acolytat. Mais le laïc les assumera à titre de laïc à partir de son baptême et le diacre à partir de la sacramentalité de l'ordre. Tout comme le diacre qui proclame l'évangile le fait à titre de diacre, non pour remplacer le prêtre, mais pour signifier le ministère diaconal de la Parole. Lors de notre enquête dans les quatre diocèses un diacre expliquait: « Dernièrement, à la demande du curé de notre paroisse je suis retourné à la

111 EXÉCUTIF PROVINCIAL DE L'ASSEMBLÉE DES RESPONSABLES DIOCÉSAINS DU DIACONAT, « Le service du diacre dans la célébration eucharistique », *Feuillet à l'intention des présidents d'assemblée et des diacres*, mai 1993.

112 La Conférence des évêques catholiques du Canada a publié à l'automne 1999 un document sur le sujet: « Le ministère du diacre dans l'Eucharistie », dans *Études canadiennes en liturgie*, numéro 10, 1999.

113 Yves CONGAR, dans *Vocation*, avril 1966.

114 Voir à ce sujet le chapitre 3, la section 3.2.7.4 « La différence entre une charge pastorale remplie par un laïc ou par un diacre ».

pastorale du baptême en alternance avec lui. Je ne l'ai pas fait en vue de donner un congé à mon curé le dimanche après-midi », quoique la complémentarité peut s'avérer une aide dans la surcharge de travail des ministres ordonnés et/ou des agentes et agents de pastorale.

D'autres diacres, lors de cette même enquête, signalaient le signe de la diaconie ecclésiale dans la présidence des funérailles et des mariages. Mais alors, il faut lever l'ambiguïté sur la présidence. Un mariage ou des funérailles avec eucharistie est présidé par un prêtre et le diacre peut agir comme diacre d'office. Un mariage et des funérailles présidés par un diacre se célèbrent sans eucharistie. Mais l'un et l'autre lorsqu'ils président le font « *in persona Christi* et chacun reste acteur devant Dieu *in persona Ecclesiae* ¹¹⁵ » et c'est « ensemble dans la synergie de l'Esprit, [qu'] ils exercent la mission du Christ¹¹⁶ ». Jean-Guy Pagé va dans le même sens¹¹⁷. Le diacre en train de baptiser, prêcher, exercer la bienfaisance etc. ne supplée pas au prêtre débordé par la tâche mais « exerce son ministère "en permanence" ¹¹⁸ ». Toutefois, c'est à cause, plus précisément, de la pénurie des prêtres que ces ministères peuvent être remplis par les diacres¹¹⁹ .

Le diaconat s'enferme s'il est vu dans une perspective de concurrence aux laïcs et aux prêtres. Il nous faut voir le diaconat dans une perspective de complémentarité ministérielle. Mais ce n'est pas la complémentarité qui fait d'une personne un diacre. Jean-Baptiste Échivard donne une image pertinente de la sacramentalité du diaconat:

¹¹⁵ Alphonse BORRAS et Bernard POTTIER, *Op. Cit.* p. 92.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 92.

¹¹⁷ Jean-Guy PAGÉ, *Op. Cit.*, p. 383.

¹¹⁸ Alphonse BORRAS et Bernard POTTIER, *Op. Cit.*, p. 11.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 18. Les auteurs écrivent en note 3 de cette page : « Selon Rahner, *Lumen gentium* envisage le diaconat du fait que les fonctions telles que baptiser, prêcher, exercer la bienfaisance, etc sont absolument indispensables " mais aujourd'hui à cause, plus précisément, de la pénurie des prêtres, ils [ces ministères] peuvent être difficilement remplis " »

« Quand même il y aurait peu de gestes ministériels propres (peu de baptêmes, peu de mariages, peu d'assistance diaconale liturgique, etc), subsisterait la disposition intérieure suscitée par la grâce reçue dans le sacrement de l'Ordre¹²⁰ ». Et cela, continue l'auteur, même si le diacre est cloué sur un lit d'hôpital, même s'il subit des incompréhensions qui l'empêchent de manifester par des actes ministériels visibles, la réalité du sacrement de l'ordre reçu « il est dans sa vie, dans toute sa disposition intérieure, témoin de Jésus-Serviteur. Il l'est. Il ne peut pas ne pas l'être, puisque le sacrement qu'il reçoit lui donne un caractère indélébile¹²¹ ».

Le rétablissement du diaconat s'est mis en place rapidement. Par ailleurs son intégration dans l'esprit de la complémentarité des ministères risque de prendre beaucoup plus de temps. Le dialogue entre ministres ordonnés et aussi avec les laïcs engagés dans la pastorale communautaire serait une voie à rechercher. Il incombera toujours à l'évêque de voir à ce que les prêtres, les diacres et les laïcs comprennent et vivent la complémentarité dans le respect des personnes mais aussi dans le respect des fonctions et des rôles dévolus à chacun dans l'Église. Ce n'est certainement pas dans l'espérance de prêtres en nombre suffisant que nous réussirons à vivre la complémentarité. À ce propos, Mgr Martin Veillette, évêque du diocèse de Trois-Rivières, le précisait en répondant à la question d'un journaliste sur la relève dans l'Église: « Les prêtres restent indispensables et c'est sûr que ça me préoccupe. Mais il faut rappeler qu'il a été un temps dans l'Église où il n'y avait que les prêtres pour répondre aux besoins. Maintenant, on compte sur une relève pour assurer les ministères: les diacres, les agents de pastorale, etc...¹²² ». Par ailleurs, Mgr Veillette précisait dès 1993 ce qu'était, selon lui, la vocation du diacre: « Être appelé à servir comme diacre permanent dans l'Église n'est pas une vocation de substitut à la vocation du ministère

120 Jean-Baptiste ÉCHIVARD, dans *Communio*, juillet-août 1987.

121 *Ibid.*

122 Martin VEILLETTE, dans *Hebdo Journal*, 12 avril 1998.

presbytéral. L'ordre des diacres, tout comme l'ordre des prêtres, est destiné à collaborer avec l'évêque dans la mission d'évangélisation du monde¹²³. Nos assemblées de foi qui portent le nom de communautés paroissiales doivent être les témoins de ministères ordonnés et de responsabilités laïques vécus en complémentarité et non en concurrence.

4.5 Une pratique diaconale sociale et solidaire

La diaconie se manifeste à travers des hommes et des femmes en vue de verser un tout petit peu d'humanité dans ce monde par « le ministère diaconal qui sert les gens du dehors¹²⁴ ». L'auteur de ce texte, Marc Édouard Kohler, veut montrer que la diaconie est constitutive de la mission de l'Église. Nous voulons développer dans cette section, l'aspect social et solidaire dans la pratique diaconale. Ce n'est pas la moindre des attitudes et elle s'avère essentielle au diaconat en vue de contrer une attitude néfaste à la diaconie: l'aspect solitaire du ministère. Notre enquête posait une question (no 15) sur le ministère des diacres et les collaborateurs. Notre analyse des réponses montre que les diacres exercent leur ministère en collaboration. Ils font équipe avec des laïcs, des membres de la communauté paroissiale, leur épouse, et principalement avec les prêtres et/ou curés. Dans ce dernier cas, c'est une collaboration pour 45% d'entre eux¹²⁵. La question 15 n'incluait pas le genre de collaboration, ce qui nous aurait permis d'en connaître davantage sur le ministère diaconal. Par ailleurs, les réponses à la question 9 indiquent que 65% des diacres interrogés situent leur ministère ou partie de leur ministère en paroisse¹²⁶. Ces réponses nous portent à déduire que la majorité des

¹²³ Martin VEILLETTE, « Au lendemain d'une rencontre provinciale », dans *Le Diaconal*, août 1993, pp. 1 - 2.

¹²⁴ Marc Édouard KOHLER, *Op. Cit.*, Ce thème est développé tout au long du volume.

¹²⁵ Voir à ce sujet le chapitre 3, la section 3.2.3.5 « Le ministère diaconal et les collaborateurs ».

¹²⁶ Voir à ce sujet le chapitre 3, la section 3.2.3.4 « Le ministère diaconal et le milieu de la pratique de ce ministère ».

diacres de notre enquête oeuvrent en paroisse et surtout en sacramentalisation¹²⁷.

Nous savons que la prédication de l'Évangile (le ministère de la Parole) fait partie de l'être de l'Église, c'est sa dimension prophétique. Nous savons aussi que les sacrements constituent des événements ecclésiaux importants dans la vie des baptisés. Mais l'Église a aussi une autre dimension que nous pourrions appeler la « caritas¹²⁸ ». La diaconie a pour fonction de voir à ce que la « caritas » prenne des formes concrètes dans la communauté ecclésiale et sociale. Jean-Robert Gnaegi le souligne en préface du livre de Kohler: « La diaconie est en quelque sorte le lieu de vérification de la pertinence du message évangélique¹²⁹ ». L'auteur de la préface nous indique pourquoi la diaconie est partie intégrante de l'être de l'Église: « L'Église vit une incontournable tension entre le service de Dieu, dans son culte, sa liturgie et le service des hommes dans sa diaconie. Privée de sa dimension cultuelle, la diaconie n'est plus qu'un service social amputé de sa diaconie, l'Église s'enferme dans sa piété¹³⁰ ». Pour sa part Marc Édouard Kohler explique la dimension diaconale (caritas) de l'Église. Voici de quelle façon il conçoit la diaconie:

...la diaconie n'est autre que la marche vers autrui. Nos yeux s'ouvrent et avec eux nos coeurs, et nous percevons les hommes et les femmes qui peuplent ce monde. Nous sommes sensibles aux résultats de leurs efforts, à tout ce qui les remplit d'aise et de fierté. Mais nous découvrons aussi l'autre réalité - l'ombre jetée par l'injustice et la discorde, la nuit de leur souffrance et de leur peine. Alors s'élève en nous le désir profond de vie, de dignité humaine, d'espace accordé à l'épanouissement de la vie dans la claire et chaude lumière du Dieu Bon. C'est cela, la diaconie, dont le terme est au cœur de ce livre. L'ouverture aux autres est la démarche essentielle de la vie chrétienne. Etre chrétien, c'est vivre en diaconie¹³¹.

¹²⁷ Voir à ce sujet le chapitre 3, la section 3.2.4.2 « Les activités diaconales et l'équilibre entre les pôles ».

¹²⁸ Marc Édouard KOHLER, *Op. Cit.*, p. 10.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 10.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 10.

¹³¹ *Ibid.*, p. 21.

Ce texte indique clairement que la diaconie est un service de l'Église pour les hommes et les femmes de ce monde, même ceux et celles qui se situent hors de nos paroisses. Ce que Marc Édouard Kohler appelle les gens du dehors. Or, la diaconie, sous toutes ses formes, devient pour le diacre, une mission sacramentelle par l'ordre. Or l'exercice du ministère du diacre de notre temps n'a pas encore pris son envol vers ces gens du dehors pour un grand nombre de diacres. Selon Pierre Léger, les diacres sont à peine sortis de la sacristie¹³². Le livre de Marc Édouard Kohler présente cet aspect social de la diaconie, c'est-à-dire oeuvrer dans le monde pour les gens du dehors, selon le modèle du Christ Serviteur. Ce ne peut être qu' au nom du Christ et à l'exemple de Jésus que le chrétien intervient dans les événements de la vie.

Marc Édouard Kohler pose quatre questions pertinentes sur la diaconie chrétienne en vue de la rendre solidaire des hommes et des femmes de notre temps¹³³:

1) L'aide que j'apporte au nom du Christ, est-elle nécessairement meilleure qu'une aide au nom d'autres valeurs? Nous pouvons constater que l'aide apportée au nom d'autres valeurs que chrétiennes est parfois supérieure. Il nous suffira de citer à titre d'exemple l'oeuvre de Gandhi en Inde. « En offrant sa vie pour sauver la vie des autres, Gandhi a manifesté l'amour de Dieu¹³⁴». Alors s'aider au nom du Christ et aider sans se référer à sa personne est-ce vraiment la même chose? Quel est le caractère propre de la diaconie chrétienne?

2) Quelle est la contribution originale des chrétiens, celle qu'ils sont seuls à vivre? L'auteur nous dit que la diaconie c'est-à-dire la responsabilité et l'action sociales,

132 SOUS-COMITÉ PROVINCIAL DU DIACONAT PERMANENT, *Le diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux*, p. 17.

133 Nous nous inspirons du chapitre 2 (p. 22 - 28) de *Vocation service compris* pour le développement de cette section.

134 Marc Édouard KOHLER, *Op. Cit.*, p. 24.

présentent quatre signes distinctifs. Le premier présente la foi chrétienne comme source de la diaconie dans ses raisons d'agir. Nous reportons notre agir au-delà de nous-mêmes à la personne de Jésus-Christ. Le deuxième signe dit de la foi chrétienne qu'elle donne à la diaconie sa base de départ. Ma foi qui me conduit à moi-même me permettra en retour de prendre soin de mon entourage. Le troisième signe de la foi chrétienne donne à la diaconie le sens de la valeur humaine. La foi chrétienne permet de dire aux autres: « Mais, vous aussi, vous êtes des nôtres¹³⁵». Le quatrième signe fait que la foi chrétienne donne à la diaconie confiance en l'avenir. Notre espérance, fondement de notre confiance, c'est que Dieu nous rejoint dans l'action, dans la mise en oeuvre de la diaconie. L'auteur précise sa pensée à ce sujet: « Dieu ne fera rien à notre place, au contraire sans nous Dieu n'entreprendra rien¹³⁶».

3) Quel sens prend alors la diaconie? Le sens de la diaconie se vérifie lorsque tu peux regarder une personne dans les yeux et lui dire: « Tu comptes pour moi ». Il y a là de quoi transformer le monde. Ce qui fait dire à l'auteur: « Voilà pourquoi il vaut la peine de risquer sa vie en diaconie¹³⁷». La diaconie n'est pas une démarche solitaire mais solidaire. La diaconie lorsqu'elle s'exerce est toujours une affaire de la communauté diaconale. Mais attention, nous dit l'auteur, au malentendu, car cette expression ne signifie pas l'ensemble des ministres ordonnés au diaconat. Ce serait alors affirmer que la diaconie relève uniquement de personnes ordonnées à son exercice. Or la diaconie qui est constitutive de la mission de l'Église est partie intégrante de l'être du baptisé. Marc Édouard Kohler l'explique ainsi: « Comme l'Église n'est pas d'abord l'Église et ensuite, par une démarche supplémentaire, l'Église diaconale¹³⁸» de même le baptisé n'est pas d'abord chrétien (disciple de Jésus) et ensuite par une

¹³⁵ *Ibid.*, p. 25.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 27.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 28.

¹³⁸ *Ibid.*, pp. 29 - 33.

démarche supplémentaire d'ordination un être diaconal. La diaconie s'exerce dans l'Église quand un ou une baptisé(e) agit envers autrui à l'exemple de Jésus.

4) Alors pourquoi ordonner des diacres, demande Marc Édouard Kohler? La mission de l'Église est d'être diaconale, avons-nous affirmé. Afin que tous en soient conscients l'Église a besoin d'une forme diaconale dans un ministère reconnu. L'Église a toujours eu des ministères pour son édification. Les ministères sont un service à l'Église afin que l'Église soit à même de rendre service. Le problème ici n'est pas de se demander s'il doit y avoir ou non des structures, mais à quoi les structures peuvent bien répondre, Jésus étant le « Christos diakonos¹³⁹ » la diaconie n'est pas seulement mission de l'Église, mais elle prend la forme d'un ministère dans l'Église et pour l'Église.

4.6 Une pratique diaconale en réponse aux besoins de la mission.

4.6.1 Où est le seuil? Où est la frontière?

Ce seuil dont nous parlons de plus en plus, se situe sans doute très proche de la porte d'entrée de la communauté célébrante. La frontière, c'est probablement un peu plus loin: ça pourrait être la mission auprès des non-célébrants¹⁴⁰ . Les personnes, à qui nous voulons rendre service, se retrouvent-elles dans nos définitions spatiales, peut-être plus utopiques que réelles. Nos communautés paroissiales accueillent pour la célébration du jour du Seigneur, des personnes que nous disons pratiquantes . Plusieurs de ces personnes n'ont de lien avec la communauté que cette pratique dominicale bien souvent liée avec l'obligation de leur éducation religieuse. D'autres viennent occasionnellement célébrer avec la communauté rassemblée. Un certain nombre vit une

¹³⁹ *Ibid.*, pp.101 à 106.

¹⁴⁰ Sur cette expression en rapport avec « l'assemblée célébrante » voir « Participation et liturgie », dans *Liturgie, Foi et culture*, Bulletin national de liturgie, Volume 33, no 159, automne 1999, en particulier Gaëtan Baillargeon, « Présidence liturgique et participation de l'assemblée », pp. 19 - 26. L'auteur y décrit le célébrant comme « l'assemblée tout entière ».

démarche célébrante en communauté de façon régulière. Où se situe le seuil dans ces démarches diversifiées?

Les personnes non pratiquantes, même indifférentes à nos célébrations, les place-t-on au-delà de la frontière de la communauté célébrante? Ces personnes forment la partie non-célébrante de nos communautés. Pourtant, plusieurs de ces personnes ignorent cette frontière pour venir célébrer un passage de la vie: naissance par le baptême, vie de couple par le mariage, décès lors des funérailles. Ils ne donnent pas l'impression d'arriver en pays étranger dans leur démarche, même si parfois ils se sentent mal à l'aise. Où se trouve la frontière qui sépareraient ces non-célébrants (non-pratiquants) de la communauté? Ces limites de seuil et de frontière ne se situent pas dans l'espace, mais dans le cœur des personnes. Être au seuil ou au-delà de la frontière ce n'est pas être ailleurs, c'est une attitude de cheminement qui se traduit dans un comportement.

Le seuil est-il tellement loin lorsqu'un diacre accompagne un jeune couple non-marié qui demande le baptême de leur enfant? Le seuil est bien près de l'entrée quand une personne non-célébrante confie son désarroi devant la maladie de son conjoint. Le jeune couple qui demande à se marier à l'église et dans l'Église se rapproche du seuil...pour le temps d'une démarche et d'une célébration. L'initiation à la vie chrétienne des jeunes par les sacrements rapproche enfants et parents dans un parcours de passage au seuil de la vie communautaire même si les parents se situent au-delà de ce seuil. Il semble bien y avoir là un champ d'activités pour le ministère diaconal. Il ne faut pas se le cacher, le service diaconal restera toujours un défi.

Claude Bridel nous ramène au niveau de l'humain dans le service.: « Procédant de la source unique de la " diakonia " du Seigneur le diaconat se ramifie dans la pluralité

des situations humaines¹⁴¹». Il incombe donc au diacre, de par son ordination, d'être en service dans le monde et non seulement à l'intérieur de la communauté car la diaconie de l'Église est universelle. Claude Bridel précise que les diacres, dans le corps ministériel, « se caractérisent essentiellement par le lieu où ils se trouvent comme des "êtres de relation" au service des hommes que tant de barrières, de fossés ou de seuils séparent ou coupent de la vérité¹⁴² ». Les diacres doivent se retrouver ailleurs que dans la gestion d'activités proprement ecclésiales. L'auteur n'hésite pas à avancer que dans cette gestion d'activités ecclésiales les diacres sont réduits à ne plus être considérés comme des ministres, mais « comme des laïcs qualifiés ou non qui se pressent autour du ministère-tête pour lui offrir leurs services¹⁴³ ». Sans négliger la source eucharistique de son ministère, le diacre doit assurer une présence au seuil et à la frontière de nos communautés. Il convient à ceux dont c'est la responsabilité d'orienter les diacres, de voir à ce que leur ministère et leur témoignage soient significatifs de l'origine de ce ministère: « ...il se lève de table, [...] met de l'eau dans un bassin et il commença à laver les pieds de ses disciples... [faites] comme moi j'ai fait pour vous » (Jean 13, 4-15). Ce dont les gens ont besoin, ce sont des diacres pour le monde d'aujourd'hui, pour répondre aux exigences des personnes d'aujourd'hui au seuil et à la frontière. Le diaconat ne peut s'imposer à ces personnes mais se proposer pour « marquer notre commune volonté qu'une existence diaconale soit offerte aux "seuils de l'espérance" de ce monde¹⁴⁴ ».

Dans cet accompagnement des personnes au seuil et à la frontière, il est important que le diacre puisse avoir les coudées franches dans l'accomplissement de son ministère. Mise à part la célébration du baptême, il reste beaucoup à faire pour

141 Claude BRIDEL, *Op. Cit.*, p. 194.

142 *Ibid.*, p. 79

143 *Ibid.*, p. 104.

144 *Ibid.*, p. 165.

valoriser le ministère diaconal lors des funérailles ou des mariages sans eucharistie. « Nos traditions de chrétienté pèsent encore lourdement sur nos pratiques pastorales¹⁴⁵ ». Nous devrions être ouverts à plus de souplesse dans notre pastorale et entrevoir une plus grande diversité de célébrations pour une plus grande diversité de communautés . Un danger nous guette de confiner les funérailles célébrées avec la Parole de Dieu seulement aux salons funéraires et les célébrations avec eucharistie à l'église. Nous risquons alors de nous retrouver avec une partie du Peuple de Dieu qui célèbre au seuil alors que l'autre partie célèbre à l'église en toute orthodoxie¹⁴⁶. Il semble important que notre pastorale soit plus diversifiée, plus ouverte aux regroupements occasionnels de chrétiens et de chrétiennes venus célébrer un passage important de la vie que ce soit un baptême, un mariage ou des funérailles. Ces regroupements occasionnels se situent au seuil de l'Église. Voilà un secteur de la vie qui devrait préoccuper des diacres intéressés à oeuvrer là où l'Église n'est pas ...ou n'est plus¹⁴⁷. Cette façon de célébrer ne doit en aucune façon démontrer un manque de conviction par rapport à l'importance de l'eucharistie pour une vie chrétienne authentique. Ce ne doit pas être, non plus, à cause d'un manque de prêtres, mais « parce que cela apparaîtrait signifiant, à l'intérieur d'une démarche catéchuménale plus globale. Le diacre n'est-il pas l'un des agents de la construction de l'Église en train de se faire, celle des seuils, des marges et des frontières?¹⁴⁸ ».

Il revient aux communautés chrétiennes de se tourner vers ces nouveaux lieux de célébration en train de naître. Les diacres doivent faire preuve de « sens missionnaire et de créativité et se rendre là où des croyants, des chercheurs de Dieu demandent le

¹⁴⁵ Pierre LÉGER, « Diacre et liturgie », dans *Liturgie, Foi et Culture*, Bulletin national de liturgie, No 139, Automne 1994, p. 42 - 48.

¹⁴⁶ Robert HOTTE, « Célébrer au seuil de l'Église » dans *Magazine Présence*, novembre 1998, pp. 10 - 11.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 11.

¹⁴⁸ Pierre LÉGER, « Diacre et liturgie », dans *Liturgie, Foi et Culture*, pp. 42 - 48.

réconfort de la Parole¹⁴⁹». Quand nous aurons compris et accepté ce vécu des croyants d'aujourd'hui au seuil et à la frontière de nos communautés, les diacres auront trouvé ce champ de travail où « la moisson est abondante et les ouvriers peu nombreux » (Luc, 10, 2). Pierre Léger semble bien anticiper cette réalité à venir: « Quand nous respecterons mieux la foi différente de nos contemporains et que la célébration des sacrements tiendra davantage compte des exigences missionnaires d'une nouvelle évangélisation au cœur même de la célébration des sacrements, je crois que les diacres seront alors de plus en plus invités à présider des funérailles et des mariages sans célébration eucharistique¹⁵⁰».

Si l'on veut s'en donner la peine le ministère liturgique du diacre pourrait apporter sa contribution au développement de lieux pour une pastorale missionnaire (baptême, mariage, funérailles, liturgie domestique). Voici ce que Pierre Léger en pense: « À travers son service liturgique, dans son engagement caritatif qui en est comme la floraison, le diacre témoigne que toute la vie chrétienne est un acte d'adoration et de culte, et que la liturgie authentique ne peut s'enfermer dans le cérémoniel et le rubricisme¹⁵¹». Tout cela pour permettre à l'Église d'être davantage un peuple de serviteurs ouvert aux besoins des personnes d'aujourd'hui qui verrait dans l'Église l'icône de « Celui qui n'est pas venu pour être servi mais pour servir » (Mc 10, 45).

4.6.2 Le diacre ministre d'une mission: Quelle mission?

Être en mission, c'est aller vers. Les personnes du seuil ou de la frontière viennent vers la communauté célébrante régulièrement ou occasionnellement selon les événements ou les passages de la vie. Mais beaucoup de gens ne sont ni au seuil ni à la

149 *Ibid.* p. 46.

150 *Ibid.*, p. 46.

151 *Ibid.*, p. 48.

frontière. Les passages de la vie ne les amènent pas à venir célébrer avec la communauté. Que faire? Aurions-nous, au Québec, une « diaspora » des chrétiens baptisés? Le Québec est-il un pays de mission? Eugène Lapointe le pense¹⁵². Il développe son approche dans son livre et appuie son texte sur deux autres documents pertinents: *Risquer l'avenir*¹⁵³ et *Une religion à transmettre?*¹⁵⁴. À partir de ces textes, Eugène Lapointe nous présente le Québec de la mission. En exergue au chapitre 5, il cite *Risquer l'avenir*: « Peut-être avant tout, avons-nous à découvrir que l'Église catholique au Québec est, elle aussi, désormais en terrain missionnaire. Elle ne peut plus fonctionner comme avant, elle doit accepter de risquer l'avenir ».

Eugène Lapointe demande « quels seraient les éléments et les attitudes qu'aujourd'hui on devrait retenir et privilégier pour que, dans un tel contexte de changement culturel, une communauté chrétienne renouvelle sa perception de l'Évangile et l'intègre plus totalement dans les nouvelles valeurs qu'elle vit?»¹⁵⁵. On ne change pas de religion comme on change de vêtement. C'est un héritage ancré profondément. Micheline Milot cite des personnes dans son livre qui en font une question d'identité: « être Québécois, c'est être catholique»¹⁵⁶. C'est que l'héritage religieux « fournit les éléments fondamentaux de l'existence»¹⁵⁷. La culture religieuse reçue répond aux questions vitales que les personnes se posent sur la vie. « C'est en ce sens qu'un dialogue missionnaire fructueux pourrait s'amorcer avec les distants en essayant de cerner comment l'Évangile rejette ces valeurs tout en les purifiant de tout individualisme

152 Eugène LAPOINTE, *Op. Cit.*

153 COMITÉ DE RECHERCHE DE L'ASSEMBLÉE DES ÉVÈQUES DU QUÉBEC SUR LES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES, *Risquer l'avenir*, Montréal, Fides, 1992.

154 Micheline MILOT, *Op. Cit.*

155 Eugène LAPOINTE, *Op. Cit.*, p. 136.

156 Micheline MILOT, *Op. Cit.*, Voir le chapitre 1 « La religion comme héritage familial », pp. 55 - 72.

157 Eugène LAPOINTE, *Op. Cit.*, p. 138. Voir aussi Micheline MILOT, *Op. Cit.*, chapitre 2, « Des éléments fondamentaux pour l'existence », pp. 73 - 99.

exacerbé. Cela dans le respect des cheminements, le respect du point où une conscience en est rendue¹⁵⁸. Se pourrait-il que l'Église existante ne soit plus pertinente à la situation, en particulier dans sa structure et sa pratique? Un fait sociologique important est relevé par Eugène Lapointe: «...la génération des plus de 50 ans n'a pas transmis ou n'a pas su transmettre ses valeurs religieuses aux plus jeunes parce qu'il y a eu brisure culturelle, celle qui s'est faite au Québec depuis les années 60 et qui correspond à l'entrée du Québec dans la modernité¹⁵⁹. Il s'est alors produit chez nous, un phénomène très rare dans l'histoire. « Une génération, celle de l'après-guerre, a tout simplement refusé de transmettre¹⁶⁰. Il ressort de cette analyse que les 50 ans et plus d'aujourd'hui, n'ont pas su transmettre leur foi¹⁶¹. Les auteurs de *Risquer l'avenir* présentait les enjeux actuels pour corriger la situation. Nous en retenons trois qui pourraient s'avérer un terrain propice au ministère diaconal en mission:

- Reproposer Jésus Christ et son Évangile aux personnes éloignées de l'Église mais engagées dans une recherche spirituelle.
- Intéresser les jeunes adultes à devenir membres actifs des communautés.
- Modifier la politique actuelle ambiguë de services sacramentels.¹⁶²

Même dans une pratique du seuil, il ne semble pas que ce soit « une bonne attitude missionnaire de rejeter simplement les gens qui, se présentent en particulier ceux qui viennent pour des événements ponctuels, comme le baptême, le mariage ou les

158 *Ibid.*, p. 157.

159 *Ibid.*, p. 143.

160 Paul-Eugène CHABOT, « Éthique ou morale? » dans *Revue RND*, décembre 1998, p. 3.

161 Voir, à ce sujet, Jacques GRAND'MAISON, *Quand le jugement fou le camp*, Montréal, Fides, 1999, pp. 80 - 96, où l'auteur, en collaboration avec Solange Lefebvre, pour cette section, précise à page 83: « À tort ou à raison, nous avons décelé dans cette recherche une corrélation assez forte entre les diverses crises de transmission: transmission de la vie, transmission des héritages historiques, transmission de la culture, de la religion et de la morale » et à la page 90: « Plus personne ne transmet rien à personne ».

162 COMITÉ DE RECHERCHE DE L'ASSEMBLÉE DES ÉVÈQUES DU QUÉBEC SUR LES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES, *Op. Cit.*, p. 135.

funérailles, en refusant de leur accorder les services qu'ils demandent¹⁶³». Ceci ne veut pas dire qu'il soit nécessaire qu'un prêtre soit toujours là pour ces services. Le ministère ou le service dans l'Église ne peut se limiter à celui du prêtre ordonné¹⁶⁴. Eugène Lapointe rappelle que « la foi ne se réduit pas aux croyances, qu'elle est liée d'abord à une expérience de Dieu, qu'elle est relation personnelle au Père et à Jésus Christ et une manière d'être avec les autres avant d'être une série de croyances à leur sujet¹⁶⁵».

Les chrétiens, en tant que baptisés, sont des évangélisateurs dans leur milieu par le témoignage de leur foi et de leur espérance. Mais, si l'attestation est manifestée par un ministre de l'Église, reconnu comme tel en son milieu, elle comporte une dimension essentielle de l'existence humaine. Selon Claude Bridel: « C'est alors, croyons-nous, qu'on peut parler de présence spécifique de l'Église à la réalité de ce monde¹⁶⁶». Ce ministre de l'Église qui, sans revêtir une situation professionnelle particulièrement éminente, ni faire figure de clerc séparé aux yeux de l'entourage, viendra simplement « vivre sa vocation dans le milieu où travaillent, habitent ou se récréent les membres dispersés du Peuple de Dieu...Ce diacre leur rappelle par sa personne et ses actes qu'il existe des "seuils" où se rencontrent la fidélité au Christ et la participation aux entreprises de l'homme¹⁶⁷».

La mission confiée au diacre c'est un engagement dans le milieu. Ce milieu comprend la communauté célébrante, les gens du seuil et de la frontière mais aussi et surtout les personnes distantes de la communauté des disséminés. Le diacre ne peut pas vivre comme un signe passif de la présence du Christ dans son milieu quel qu'il soit. La

163 Eugène LAPOINTE, *Op. Cit.*, p. 149.

164 *Ibid.*, p. 150.

165 *Ibid.*, p. 159.

166 Claude BRIDEL, *Op. Cit.*, p. 221.

167 *Ibid.*, p. 222.

vocation particulière du diacre pourrait consister en une sorte de service catéchuménal destiné à accompagner les hommes et les femmes dans la recherche et l'approfondissement de la foi. Cet accompagnement du diacre pourrait jeter les premières bases de l'évangélisation à travers la seule présence du diacre, son écoute et le partage dans des relations ordinaires sur la vie des personnes. Ça pourrait aussi amener des personnes à cheminer jusqu'aux sacrements et les accompagner dans cette démarche de retour car les diacres sont ordonnés au service des sacrements c'est-à-dire à leur préparation et à leur célébration. Le livre *Des diacres parlent* nous fournit des témoignages à cet effet: « Donner un sacrement est toujours au terme d'un cheminement d'évangélisation¹⁶⁸ ». Nous sommes, ici aussi, en terrain fragile de pouvoirs sacramentels. C'est ce que nous révèle cet autre diacre: «...la pastorale sacramentelle peut être un lieu d'action diaconale efficace comme elle peut être l'occasion de doutes, de tensions et même de conflits¹⁶⁹».

En mission il y a aussi d'autres lieux où le diacre pourra s'investir comme « des chantiers pastoraux de pointe¹⁷⁰» selon Claude Couture, prêtre du diocèse de Québec. Cette expression date de 25 ans mais n'a pas encore trouvé son sens. Qui dans l'Église est prêt à identifier de tels chantiers et à les proposer aux diacres? Qui dans l'Église est déterminé à accompagner des diacres dans ce cheminement? De 1975 à 2000 c'est toujours la même problématique: le diacre cherche seul un projet original lié au caritatif en vue de le présenter à l'évêque et ainsi obtenir l'ordination diaconale alors que l'ensemble du peuple de Dieu ignore bien souvent son existence et à quoi ce diacre peut bien être utile. Les réponses à la question 21 de notre questionnaire vont en ce sens¹⁷¹. Alors, le diacre se retrouve seul à oeuvrer dans la réalisation de son projet et après

168 -- -- -- -- , *Des diacres parlent. Originalité et enjeux du diaconat aujourd'hui* , p. 57.

169 *Ibid.*, p. 58.

170 Claude COUTURE, « La vie du diocèse », dans *Pastorale-Québec*, 19 juin 1975, p. 287.

171 Voir, à ce sujet, le chapitre 3, la section 3.2.7.1 « À un synode, quel point de vue les diacres chercheraient-ils à promouvoir en regard du diaconat? ».

toutes ces années « le diaconat ne subsiste que sous la forme de curiosité gênante¹⁷²» dans certains diocèses. Le *Guide du diacre permanent du diocèse de Québec*, publié en 1995, veut briser cet isolement en statuant que la formation des diacres devra les rendre capables d'oeuvrer aux frontières dans la communauté et dans le monde. Ce qu'il faut aux diacres c'est une formation missionnaire. La thèse du livre de Claude Bridel se situe dans cette orientation: « que le diaconat -signe et service de la diaconie de toute l'Église - trouve sa forme nouvelle en se situant dans une perspective résolument missionnaire¹⁷³». Jean Rigal manifeste la même préoccupation: « Le diaconat permanent s'inscrit désormais dans cet effort missionnaire¹⁷⁴».

Nous aurions avantage à mettre en relief, dans le ministère diaconal, la priorité missionnaire. Ce qui devient important pour le diaconat, ce n'est pas qu'à l'intérieur de l'Église il fonctionne bien, quoique ce ne soit pas à négliger, mais d'annoncer Jésus Christ et célébrer sa présence. C'est pourquoi, la mission auprès de la « diaspora » devient un impératif majeur. D'ailleurs, seul un engagement missionnaire peut préserver les diacres de la cléricalisation qui les guette. Le grand danger actuellement est d'utiliser le diacre en le centrant sur la communauté paroissiale, son rassemblement, son animation, son ravitaillement. Par ailleurs, nous ne devons pas penser en termes d'évacuation complète du ministère diaconal de nos communautés paroissiales. Ce serait aller d'un extrême à l'autre. Il demeure non seulement pensable, mais aussi souhaitable que des diacres se retrouvent dans des activités pastorales au service de la paroisse. N'allons pas enfermer les ministères ordonnés dans des définitions tellement restrictives que les services pastoraux soient négligés. C'est la diaconie diocésaine qui doit être en équilibre dans les fonctions diaconales. Ce que nous devons éviter dans le cas des diacres préposés à la pastorale paroissiale c'est la sclérose vocationnelle et

¹⁷² Eugen DREWERMANN, *Op. Cit.*, p. 197.

¹⁷³ Claude BRIDEL, *Op. Cit.*, pp. 105 et 235.

¹⁷⁴ Jean RIGAL, *L'Église en chantier*, Paris, Cerf, 1994.

l'utilisation de ce ministère pour combler la diminution des presbytres. Les diacres mentionnent d'autres raisons pour le travail en paroisse telles la visibilité¹⁷⁵ , la charge trop lourde des curés¹⁷⁶ , le milieu favorable des paroissiens. Marc Édouard Kohler cite des diacres catholiques à ce sujet: « La tendance à travailler en paroisse, n'est pas uniquement due au manque croissant de prêtres. Elle correspond aussi au désir intime de vivre dans un cadre à la fois sécurisant et gratifiant¹⁷⁷».

Les paroisses ont-elles élevé des murs si haut que dès qu'un diacre s'éloigne de sa paroisse avec son projet, on doive parler d'une mission hors les murs? Existe-t-il dans la communauté un endroit plus sacré que les autres pour y célébrer? Sommes-nous en train de réservier le religieux à l'église de pierre et le séculier aux autres endroits? Le diacre a une mission dans la communauté qui inclut l'assemblée célébrante, les gens du seuil et de la frontière mais aussi les distants. C'est la mission du diacre de mettre en relation la communauté paroissiale et ces personnes au-delà des murs. C'est la responsabilité du pasteur de tout mettre en oeuvre pour accueillir, au nom de la communauté, ce peuple des disséminés qui vit hors les murs, quand se manifestent des signes de retour vers l'assemblée célébrante. Si ce retour ne se manifeste pas, alors il faut célébrer avec eux, là où ils vivent. Les diacres ont en effet la mission de garder et d'entretenir le contact avec les multiples formes de l'humanisme actuel, de prendre part au difficile et passionnant dialogue entre la culture de ce temps et la foi ecclésiale¹⁷⁸ .

Conclusion

Ce chapitre propose une façon de passer d'un exposé théorique sur la mission

¹⁷⁵ Voir à ce sujet le chapitre 3, la section 3.2.8.3 « La visibilité liturgique et le service de la charité »

¹⁷⁶ Voir à ce sujet la conclusion du chapitre 3.

¹⁷⁷ Marc Édouard KOHLER, *Op. Cit.* p. 296.

¹⁷⁸ Henri BOURGEOIS ET René SCHALLER, *Op. Cit.*, pp. 165 - 166.

pastorale des diacres permanents à une présentation en vue d'ouvrir des voies à une pratique du diaconat en tant que réponse aux besoins de notre temps et cela dans toute la dimension du ministère diaconal, soit la Parole, la liturgie et la charité, au service de la mission de l'Église. Les raisons invoquées pour le rétablissement du diaconat permanent reposaient sur des lacunes évidentes à l'époque telle la diminution des prêtres et en conséquence les besoins pastoraux non comblés. Ce qui, évidemment, dirigea les diacres de notre temps vers une pratique supplétive dans le secteur de la sacramentalisation¹⁷⁹. Cette orientation rend service aux curés dont la tâche devient de plus en plus lourde. Or, le ministère diaconal ne vise pas à contrer la diminution des vocations prébytérales en Église.

Notre recherche dans la documentation ainsi que notre enquête établissent que les évêques du Québec ont rétabli le diaconat permanent pour se donner des animateurs du service dans le respect des trois pôles de la fonction diaconale, en insistant sur le pôle de la charité. Les besoins pastoraux des paroisses sont venus, pourtant, occuper la grande partie de la pratique ministérielle des diacres ordonnés depuis le début des années 1970. L'urgence de s'occuper des chrétiens et chrétiennes de la pratique dominicale et aussi la nécessité de répondre aux demandeurs de sacrements en vue de « l'initiation chrétienne¹⁸⁰ », ont récupéré une bonne partie du ministère des diacres. Trente ans après le rétablissement du diaconat permanent, l'ensemble des diacres est toujours orienté vers le service en paroisse et les interventions des évêques y apportent peu de changement.

Notre enquête révèle aussi que le candidat qui demande l'ordination doit soumettre à son évêque un projet d'activités déjà en marche et qu'il entend poursuivre après son ordination et l'évêque ordonne le candidat pour le projet soumis. Or, le projet

¹⁷⁹ Voir, à ce sujet, le chapitre 3, la section 3.2.4.2 « Les activités diaconales et l'équilibre entre les pôles ».

¹⁸⁰ L'expression devrait plutôt se lire: « initiation à la vie chrétienne par les sacrements ».

présenté à l'évêque, en vue de l'ordination, est plutôt de l'ordre d'un projet pastoral. Car, au-delà des mots utilisés, c'est la relation du candidat et futur diacre à l'Église diocésaine qui est en jeu. Ceci soulève la question du sens de l'ordination elle-même. Le candidat est-il ordonné, par exemple, pour s'occuper de l'accompagnement des personnes atteintes du Sida? Si oui, c'est son projet pour le reste de sa vie. Que penser, alors, de la relation ainsi créée entre le ministre et l'Église diocésaine? Quelle marge de manœuvre, l'évêque a-t-il pour la pastorale d'ensemble du diocèse? Une telle ordination apparaît plus comme la sanction d'un projet personnel que d'un projet de vie d'un ministre au service de l'Église. L'ordination peut, dans de telles conditions, être perçue un peu trop comme une affaire privée. Alors se posent des questions, déjà soulevées dans le diocèse de Sherbrooke en 1984: « Comment l'évêque pourrait-il intervenir après l'ordination? [et] Comment concilier projet personnel et impératifs ecclésiaux? ¹⁸¹ ».

Notre présent chapitre présente des pistes d'ouverture vers une pratique ministérielle plus orientée vers une pratique en réponse aux besoins de la pastorale d'ensemble. Il nous apparaît évident que le diacre ordonné pour être en état de service et non seulement pour rendre des services présente à l'évêque, au moment de l'ordination, un projet pastoral et non diaconal. Le projet diaconal d'un diacre se situe en relation avec la grâce sacramentelle de l'ordre. Le projet pastoral présenté à l'évêque propose de répondre à des besoins pastoraux identifiés à un moment bien précis du cheminement d'un diacre. Le Comité d'étude sur le diaconat permanent du diocèse de Sherbrooke recommandait en 1984: « Que l'expression " projet diaconal " soit réservée pour évoquer l'ensemble du cheminement du candidat et de son projet de vie diaconale et non pour désigner son engagement pastoral dans l'Église diocésaine ¹⁸² ». Ce ne devrait pas être un projet pour toute une vie, en tout cas, pas pour la majorité des diacres. Les évêques ont un rôle important à assumer dans cette compréhension de la pratique du ministère

¹⁸¹ Gaétan BAILLARGEON, *Le diaconat permanent dans l'Église de Sherbrooke: Vision et orientations*, Diocèse de Sherbrooke, juin 1984, p. 6.

¹⁸² *Ibid.*, p. 20.

diaconal dans l'équilibre des trois pôles de la fonction diaconale et à transmettre cette information aux prêtres en général mais surtout aux curés et autres responsables de communautés paroissiales ainsi qu'aux laïcs comme membres du peuple de Dieu.

Nous avons, de plus, dans l'orientation d'une meilleure compréhension du ministère diaconal, soulevé quelques aspects pertinents à sa pratique. Par exemple, sur ce qui a été rétabli à Vatican II, Alphonse Borras nous dit: « L'usage langagier n'est pas neutre: délibérément, nous avons évité de parler de "restauration". Ce terme aurait trop vite suggéré telle ou telle forme du "diaconat de jadis". Nous avons choisi de parler de "rétablissement". C'est le principe de l'exercice en permanence du diaconat qui a été rétabli¹⁸³ ». Nous avons, par notre texte, voulu préciser que ce nouveau diaconat se devait d'avoir une pratique communautaire et complémentaire des autres ministères ordonnés et des responsabilités baptismales des laïcs. Par ailleurs, dans la recherche d'un équilibre des pôles de la fonction diaconale, le diacre ne peut oublier que sa source se situe dans la liturgie eucharistique. Toutefois, ce ressourcement ne le tourne pas vers lui-même mais vers les autres dans un engagement social et solidaire par une pratique diaconale en réponse aux besoins de la mission.

¹⁸³Alphonse BORRAS, « Le diaconat exercé en permanence: restauration ou rétablissement? » dans *Nouvelle revue théologique*, novembre-décembre 1996, p. 822.

CONCLUSION

Vers des voies d'avenir

Nous constatons, avec Alphonse Borras, un manque de réflexion théologique sur le sens du ministère diaconal en Église. Cet auteur en a établi le bilan en 1996. Ce bilan théologique des trente dernières années est plutôt pauvre: « Les théologiens - et disons-le d'emblée, les canonistes aussi! - ne semblent pas avoir été attentifs au diaconat rétabli depuis 30 ans " en tant que degré propre et permanent de la hiérarchie " (L.G. 29b)¹ ». Cependant, les études théologiques des dix dernières années sont venues enrichir la documentation sur le ministère diaconal permanent, comme en témoigne d'ailleurs notre bibliographie. Nous avons donc utilisé cette documentation récente comme source de notre texte de conclusion.

Ulrich Bach, en 1988, exprimait ce que n'est pas une Église diaconale: « Nous ne parlons pas d'une Église qui deviendrait une Église diaconale par un effort intense et une organisation appropriée...ce n'est pas une Église qui " a " une diaconie bien organisée² ». Ce n'est donc pas une question de structure ou de relation hiérarchique. Claude Bridel affirme que si l'importance du diaconat c'est sa relation hiérarchique « 214 l'Église oublic à tout le moins le sens de sa mission qui est de rencontrer, porteuse de la Bonne Nouvelle, des hommes réels dans leurs situations multiples et non une idée abstraite qui s'appellerait le monde³ ». Ulrich Bach suggère une « réflexion théologique qui va nettement vers une

¹ Alphonse BORRAS, « Le diaconat exercé en permanence: restauration ou rétablissement », dans *Nouvelle revue théologique*, novembre-décembre 1996, pp. 817 - 837.

² Ulrich BACH, « Mais sur ta parole », dans *Concilium*, no 218, 1988, p. 152.

³ Claude Bridel, *Aux seuils de l'espérance*, [Bibliothèque théologique], Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1971, p. 194.

théologie de la libération en vue de démasquer des idoles asservissantes qui partagent le monde entre des alternatives irréconciliables à nos yeux: sain/malade, captif/libre, occidental/oriental, handicapé/non-handicapé...⁴». L'Église diaconale prend son origine au tout début: « Et au moment de vivre son ultime passage, " aimant jusqu'au bout ", Jésus a initié les siens au lavement des pieds, annonçant qu'ils seraient heureux ceux et celles qui, sachant cela, le feraient à leur tour⁵». Tous sont baptisés et donc engagés dans le service des autres, quelques-uns sont ordonnés pour être signes et rappels du service des autres. Ce ministère n'est pas qu'un ministère de plus qui vient s'ajouter aux autres on ne sait trop pourquoi, alors qu'il se doit d'être pour tous la conscience du service.

Nous proposons quelques thèmes significatifs du diaconat permanent de notre temps et espérons ainsi permettre une réflexion sur l'avenir de ce ministère. Ces thèmes sont abordés à partir d'un questionnement sur le diaconat qui provient de notre lecture des interventions des évêques dans les documents épiscopaux et les périodiques ainsi que la documentation sur le diaconat de chaque diocèse. Notre questionnement s'inspire aussi des résultats de notre enquête dans quatre diocèses du Québec. Enfin, nos lectures de la documentation récente nous permettent de proposer des pistes en vue de permettre au diaconat de devenir un « sacrement à part entière [dans] une ecclésiologie plus pneumatique [qui] pourrait nous faire percevoir les ministères non comme subordonnés les uns aux autres, mais comme complémentaires⁶».

Les thèmes retenus marquent de façon significative le diaconat de notre temps et nécessitent, il nous semble, une réflexion sérieuse. Ces éléments de la problématique du diaconat permanent sont présentés dans l'ordre suivant: 1) le ministère diaconal en suppléance des prêtres; 2) l'équilibre des rôles dans l'exercice du ministère diaconal;

⁴ Ulrich BACH, *Op. Cit.*, pp. 153 - 154.

⁵ ASSEMBLÉE DES ÉVÉQUES DU QUÉBEC, *Message de la Pentecôte*, 1998.

⁶ Alphonse BORRAS, et Bernard POTTIER, *La grâce du diaconat. Questions actuelles autour du diaconat latin*, Bruxelles, Éditions Lessius, 1998, pp. 89 - 93.

3) une pratique sociale et solidaire du ministère diaconal; 4) un ministère diaconal du troisième âge?; 5) un ministère en devenir.

1. Le ministère diaconal en suppléance des prêtres?

Nous avons vu en introduction de ce mémoire que les théologiens des années 1945-1962 favorisaient la restauration du diaconat permanent en vue de répondre aux besoins pastoraux à cause de la diminution des prêtres⁷. À cette époque, on cherchait les moyens pour aider les prêtres, et des auteurs, à l'époque du concile, trouvaient les études suffisantes et suggérèrent des applications immédiates⁸. En effet, l'urgence pastorale ne pouvait attendre la réflexion théologique sur le diaconat. Dans un texte récent, venu de Rome, nous notons, parmi les raisons qui ont déterminé le choix de rétablir le diaconat permanent, la raison suivante: « Le souci de fournir des ministres sacrés aux pays qui souffraient d'un manque de clergé⁹ ». Dans les pays du tiers-monde, le besoin d'un ministère pour répondre aux besoins de la pastorale devenait de plus en plus nécessaire¹⁰. L'heure était donc à l'expérimentation¹¹ en cet après concile.

⁷ Voir la section 4 de l'introduction et au chapitre 3, la note 31.

⁸ Les textes de ces opinions se retrouvent en: P. TIHON, « Quelques études sur le diaconat », dans *Nouvelle revue théologique*, no 87, 1965, p. 602 - 604 ; Yves CONGAR, « Le diaconat dans la théologie des ministères », dans P. WINNINGER et Y CONGAR (dir.), *Le diacre dans l'Église et le monde d'aujourd'hui*, coll. Unam Sanctam, 59, Paris, Cerf, 1966, p. 121; Paul WINNINGER, *Vers un renouveau du diaconat*, Desclée de Brouwer, 1958, etc. (Ces références sont données par Alphonse BORRAS, dans *Nouvelle revue théologique*, novembre-décembre 1996, p.818.)

⁹ CONGRÉGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE et CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ, *Normes fondamentales pour la formation des diacres permanents et Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents*, Cité du Vatican, 1998, Déclaration commune et Introduction, section 2, par. 5. (Publié par Boyard/Centurion, les Éditions du Cerf, Paris, 1998).

¹⁰ B. DE MARGERIE, « La pénurie de clergé en Amérique latine », dans *Nouvelle revue théologique* 92, 1990, pp. 485 - 504.

¹¹ Alphonse BORRAS, « Le diaconat exercé en permanence: restauration ou rétablissement? », dans *Nouvelle revue théologique*, novembre-décembre 1996, p. 818.

L'étude du Comité épiscopal de la CÉCC s'est faite à partir de la situation canadienne et elle en est arrivée à la même conclusion que pour les pays du tiers-monde soit la nécessité d'apporter de l'aide aux prêtres en fonction de l'augmentation de la tâche suite à la diminution de leur nombre¹². Nous croyons que cela est dû à la surcharge des tâches des prêtres en paroisse. Or, l'utilisation des diacres à cette fin, sauf situation hors de l'ordinaire¹³, non seulement ne solutionne pas le problème des besoins pastoraux en paroisse, mais oriente le diaconat sur une voie de suppléance qui mène à une impasse. Si l'Église manque de vocations presbytérales pour la présidence des communautés, il faudra faire sentir davantage aux évêques notre impatience « à interroger Rome sur le maintien d'une attitude fermée à toute évolution dans ce domaine, qu'il s'agisse de reconnaître de véritables ministères laïques, d'ordonner des diaconesses ou d'imposer les mains à des hommes mariés en vue du service presbytéral¹⁴».

Alphonse Borras suggère qu'« on aurait avantage à confier aux diacres permanents des responsabilités qui sortent franchement des attributions habituelles des prêtres¹⁵». Selon ce même auteur, l'audace de cette diversification n'est possible que là « où l'on renonce à répondre sans cesse à l'urgence des suppléances¹⁶». L'écart entre le discours des évêques et l'exercice du ministère diaconal paraîtra moins évident le jour où le diacre sera considéré plus comme un ministre au service de la mission de l'Église que l'adjitant pour résoudre la crise de diminution des prêtres surchargés dans leur tâche. Le diacre n'est pas le ministre d'un projet mais le ministre de la diaconie de l'Église et c'est à

¹² COMITÉ DU DIACONAT PERMANENT, *Manuel d'orientation*, Ottawa, Conférence catholique canadienne, 1967. Voir le chapitre 1 pour l'étude de ce document.

¹³ CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ, *Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents*, Cité du Vatican, 1998, Voir la section « La mission canonique des diacres permanents », par. 41: 4: « C'est une fonction de suppléance que le diacre exerce par mandat ecclésial quand il s'agit de remédier au manque de prêtres ».

¹⁴ Marc PELCHAT, « Le ministère ordonné après Vatican II et le Synode diocésain », dans *Pastorale-Québec*, 6 août 1997, p. 8.

¹⁵ Alphonse BORRAS et Bernard POTTIER, *Op. Cit.*, pp. 206 et 207.

¹⁶ *Ibid.*, p. 207.

titre de ministre qu'il anime cette diaconie en Église. Le texte de deux congrégations romaines signale la responsabilité des évêques de la façon suivante: « L'Évêque diocésain aura soin de promouvoir une opportune catéchèse sur le sujet, tant parmi les laïcs que parmi les prêtres et les religieux, de manière que le ministère diaconal soit compris dans toute sa profondeur¹⁷».

2. L'équilibre des pôles dans l'exercice du ministère diaconal

Les diacres qui exercent leur ministère en communauté paroissiale tendent, sans doute, à réaliser l'équilibre des trois pôles de la fonction diaconale. D'autres diacres orientent leur ministère socio-caritatif carrément vers des activités hors de la communauté paroissiale. Devront-ils mettre de côté les pôles de la liturgie et de la Parole ainsi que l'approche sacramentelle du baptême et de l'initiation à la vie chrétienne? La grande difficulté actuelle du diaconat, c'est la pratique du ministère dans l'équilibre des pôles de la fonction diaconale en se rappelant que la charité est première. Les réponses des diacres ne peuvent être plus précises sur l'ordre prioritaire des trois pôles¹⁸. Mais, l'écart entre l'adhésion au discours des évêques et la pratique du ministère se révèle dans les réponses à la question 13 sur les activités réalisées par les diacres¹⁹. Nous l'avons déjà signalé, les diacres adhèrent à l'orientation donnée par les évêques mais leur pratique ne se situe pas dans cette orientation.

Les auteurs du *Manuel d'orientation* placent le ministère diaconal dans l'action

¹⁷ CONGRÉGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE et CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ, *Normes fondamentales pour la formation des diacres permanents et Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents*, Cité du Vatican, 1998. Voir la section « Responsabilité des évêques », par. 16.2.

¹⁸ Voir à ce sujet le chapitre 3, la section 3.2.4.1 « Le service du diacre dans les trois pôles: la Parole, la liturgie et la charité ».

¹⁹ Voir à ce sujet le chapitre 3, la section 3.2.4.2 « Les activités des diacres et l'équilibre entre les pôles ».

pastorale sous la triple forme de la Parole, de la charité et de la liturgie. Le Comité épiscopal insiste sur l'aspect de la charité²⁰. Mais les auteurs demeurent sensibles au danger du manque d'équilibre entre les trois pôles de la fonction diaconale. Dès 1967, le Comité signale ce danger de spécialiser le diacre dans l'un des trois pôles au détriment de l'équilibre nécessaire à son ministère, c'est-à-dire faire du diacre « un vrai vicaire ou un vrai curé ». Pierre Léger a très bien cerné cette situation ambiguë dans un article en 1991²¹.

Le diaconat de notre temps doit être défini à partir des besoins de notre temps. Viendra un jour, où la théologie du diaconat réussira peut-être à répondre aux questions concernant l'équilibre dans les fonctions diaconales. Pour en venir là, la théologie et donc l'Église, ont besoin de temps pour cerner ce que ce ministère peut apporter à l'Église de notre époque. Ce temps nécessaire se trouve-t-il dans un moratoire des ordinations diaconales pour permettre une réflexion théologique axée sur la pratique diaconale de notre temps et sur l'accompagnement des diacres dans le cheminement incertain actuel? Car le sens de l'équilibre des activités diaconales est encore à découvrir et se précisera dans l'évolution expérimentale du ministère. Il faut par contre, de la part des diacres, une bonne compréhension des autres ministères (ordonnés ou mandatés) ainsi que des tâches confiées aux laïcs. Mais nous pourrions cheminer davantage si, en Église, les diacres étaient accompagnés dans la recherche d'un équilibre dans les fonctions de leur ministère.

3. Une pratique sociale et solidaire du ministère diaconal

Marc Édouard Kohler veut faire en sorte que les questions posées soient pertinentes à un ministère diaconal orienté vers une manifestation de solidarité humaine,

²⁰ COMITÉ ÉPISCOPAL DU DIACONAT PERMANENT, *Manuel d'orientation*, chapitre 6, pp. 70 - 81.

²¹ Pierre LÉGER, « Congrès provincial des diacres permanents du Québec. Le diacre permanent et son "pays réel" », dans *L'Église de Montréal*, 3 octobre 1991, pp. 896 - 899.

au nom du Christ, pour les hommes et les femmes de notre temps²². Ce genre de diaconie se manifeste à travers des hommes et des femmes en vue de verser un tout petit peu d'humanité dans ce monde. Il désigne cela comme une marche vers autrui, un envol de tout chrétien vers ces gens du dehors. Alors le diacre, ministre ordonné, doit-il oeuvrer dans le monde pour les gens du dehors. Viviane Maeder, diacre de l'Église réformée, n'a aucune hésitation: « **SORTEZ**. Ne restez pas dans la serre bien chaude de vos temples et de vos chapelles, mais allez à la rencontre de vos frères et soeurs du dehors²³».

Le diaconat apparaît comme une chance pour la mission de l'Église. L'Église doit se préoccuper, comme partie essentielle de sa mission, de ce que sa diaconie puisse guérir ou tout au moins soulager les plaies de l'homme et de la femme modernes. Le diaconat actuel cherche à se définir, à se spécifier pour l'Église de demain, celle du XXI^e siècle. Ce sera un diaconat pour répondre à des besoins de notre monde. Il s'agira de faire en sorte de marquer notre commune volonté « qu'une existence diaconale soit offerte "aux seuils d'espérance" de ce monde²⁴». Paul Winninger proposait déjà un modèle en 1958: « La parabole du bon Samaritain est la définition même de l'office diaconal²⁵». Le ministère diaconal ne pourra survivre à moins d'un engagement des diacres au plan socio-économique c'est-à-dire bien au-delà d'une charité au service des seuls besoins matériels. Il faudra de la part des diacres, comme groupe, une critique organisée et soutenue des systèmes économiques injustes. Il faudra de la part des diacres une participation prophétique aux organismes publics de lutte contre la faim et la violence. En fait, contre tout ce qui contredit l'amour du Père et ne correspond pas à la mission confiée par Jésus à l'Église. La diaconie n'a pas à être efficace mais féconde. « Elle se jauge moins aux

²² Marc Édouard KOHLER, *Vocation, service compris!*, Genève, Labor et Fides, 1995. Voir également le chapitre 4, la section 4.5.

²³ Viviane MAEDER, «Sur les places et dans les rues de la ville », dans *Présences et Services*, Octobre - Novembre - Décembre 1996, p. 34. Les majuscules sont de l'auteur.

²⁴ Claude BRIDEL, *Op. Cit.*, p. 165.

²⁵ Paul WINNINGER, *Vers un renouveau du diaconat*, Paris, Desclée de Brouwer, 1958, p. 51.

résultats qu'à sa capacité de faire vivre²⁶».

4. Un ministère diaconal du troisième âge?

La moyenne d'âge des diacres, pour les quatre diocèses concernés, se situe à 59,9, selon notre enquête²⁷. Ce qui donne un signal que le recrutement s'oriente peut-être un peu trop vers les retraités que les jeunes adultes entre 35 et 45 ans²⁸. Avant d'être ordonné un candidat doit cheminer entre 6 et 7 ans. Une personne acceptée à 45 ans est ordonnée à 52 ans environ. Toute personne au-dessus de 50 ans ne devient donc diacre que vers 57 à 60 ans soit à la retraite ou à la veille de la prendre. Sommes-nous en train d'instaurer un diaconat de retraités?

Dans un texte récent le Conseil pontifical pour les laïcs aborde la question de la liturgie chez les personnes âgées et après avoir signalé leur contribution efficace à l'entretien des lieux de culte, le Conseil précise: « Si elles sont correctement formées, beaucoup plus de personnes du troisième âge peuvent devenir diacres permanents, recevoir le Lectorat et l'Acolytag, être employées pour le ministère extraordinaire de l'Eucharistie et recevoir la charge d'animateur de la liturgie, des formes de piété et des dévotions, surtout des dévotions mariales et du culte des saints²⁹». Dans ce même texte on parle de « l'épreuve, la maladie, la souffrance et l'activité caritative³⁰» sans mentionner

²⁶ Richard BERGERON, *Obéissance de Jésus et vérité de l'homme*, Montréal, Fides, 1976, p. 227.

²⁷ Voir à ce sujet le chapitre 3, la sections 3.2.1.1 « Les personnes ciblées par l'enquête ». Voir également le graphique des âges à l'annexe 6.

²⁸ L'âge de 35 ans est la limite inférieure de l'acceptation des candidats mariés. Voir ASSEMBLÉE DES ÉVÈQUES DU QUÉBEC, *Réunion plénière*, 7 et 8 mars 1978. Voir également PAUL VI, *Motu proprio Sacrum diaconatus ordinem*, Règles générales concernant la restauration du diaconat permanent dans l'Église latine, 18 juin 1967.

²⁹ CONSEIL PONTIFICAL POUR LES LAÏCS, *Dignité et mission des personnes âgées dans l'Église et dans le monde*, Documentation catholique, no 2199, 7 mars 1999, pp. 211 - 221.

³⁰ *Ibid.*, p. 218 - 220.

une seule fois le ministère des diacres. Les voies de l'avenir ne peuvent être vers ce genre de diaconat qui ne répond aucunement aux exigences de la pastorale sociale de notre temps. Pour être au service du monde et à son écoute, les diacres auraient avantage à inventer des formes nouvelles de présence. Pour en arriver à ce que le diacre s'implique dans son milieu, l'admission des personnes au diaconat pourrait prévoir, il nous semble, une implication des candidats dans tous les aspects de la vie communautaire. Nous songeons à une sorte de stage à long terme pendant lequel le futur diacre identifie les besoins de cette communauté avec l'équipe pastorale et les autres membres de la communauté. Le document de la congrégation romaine prévoit « pour chaque candidat un stage pratique qui lui permette d'avoir une vérification sur le terrain de tout ce qu'il a appris par l'étude³¹ ».

5. Un ministère en devenir

Les voies de l'avenir se situent dans la pénombre et les solutions à préconiser ne sont pas évidentes. Notre recherche a, au moins, croyons-nous, le mérite de démontrer que le statu quo mène le diaconat, rétabli pour un exercice permanent, à une impasse dans notre pastorale d'ensemble au Québec. Nous vivons davantage un diaconat transitoire copié sur le modèle presbytéral que le diaconat permanent rétabli par Vatican II³². Des solutions de suppléance des prêtres en vue de sauver ce qui nous reste de pastorale dans nos paroisses n'orientent pas vers un diaconat exercé en permanence dans les trois pôles de la fonction diaconale.

En introduction de ce mémoire, nous nous posons la question suivante: « Fait-on ce qu'on avait prévu de faire dans l'exercice du ministère diaconal ou encore doit-on faire

³¹ CONGRÉGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE, *Normes fondamentales pour la formation des diacres permanents*, Cité du Vatican, 1998, voir la section « Formation pastorale », par. 58:2 et 87:1.

³² Alphonse BORRAS et Bernard POTTIER, *Op. Cit.*, p. 90.

ce qu'on avait prévu de faire dans l'exercice de ce ministère? Au terme de notre recherche, force est de constater qu'au point de départ on n'avait rien prévu pour l'exercice de ce ministère, si ce n'est des interventions pastorales ponctuelles, décrites au no 29 de *Lumen Gentium*, en fonction d'une diminution des vocations presbytérales. Or, après 30 ans d'ordinations diaconales, nous savons très bien que le diaconat permanent ne solutionnera pas le problème de la diminution des prêtres et qu'il faudra que notre Église trouve des solutions plus appropriées avec notre monde moderne. Émile Poulat tire la conclusion que « Pour l'heure, on s'en tient à la réactivation du diaconat³³». Pour l'auteur de ce texte cette manière laïque de loucher vers le clergé n'est que le symptôme d'une insatisfaction sur le fonctionnement de leur Église et sur sa capacité de compréhension. Nous croyons fermement que le ministère diaconal comme expression de la diaconie de l'Église dans le monde a beaucoup plus à offrir aux hommes et aux femmes de notre temps qu'une réactivation du diaconat des origines de l'Église.

Il ne conviendrait pas de rendre les diacres permanents responsables des lenteurs de l'Église à se rendre présente aux secteurs-clés de notre société en pleine évolution³⁴. Notre recherche des voies d'avenir doit faire en sorte que le diaconat soit la manifestation de ce que la célébration est dans la vie et que la vie est dans la célébration³⁵. En fait, le défi qui se présente dans cette recherche de voies d'avenir nous est suggéré par Pierre Léger: « non pas une tâche exclusivement liturgique, ni un engagement uniquement socio-caritatif mais l'union et l'équilibre entre la fonction liturgique et la fonction socio-caritative, car la liturgie est le centre vivant d'une existence diaconale³⁶». Par ailleurs, le ministère diaconal ne pourra survivre à moins d'un engagement des diacres au plan socio-

³³ Émile POULAT, *Où va le christianisme? à l'aube du III^e millénaire*, Paris, Plon/Mame, 1996, p. 215.

³⁴ SOUS-COMITÉ PROVINCIAL DU DIACONAT PERMANENT, *Le diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux*, Assemblée des évêques du Québec, 1983, p. 17.

³⁵ *Ibid.*, p. 19.

³⁶ *Ibid.*, p. 19. Le texte est souligné par l'auteur.

économique, c'est-à-dire, bien au-delà d'une charité de distribution de vivres, de vêtements, d'accompagnement de personnes démunies à tout point de vue et bien sûr bien au-delà d'un seul rôle liturgique et/ou sacramental.

Notre recherche nous porte à préconiser un genre de moratoire sur les ordinations diaconales. Il nous semble urgent de bien définir, en premier lieu, la diaconie comme mission de tous les baptisés et, en second lieu, le sens que l'Église du Québec entend donner au diaconat rétabli pour l'exercice en permanence de ce ministère³⁷. Un colloque, rassemblant des personnes compétentes en la matière, pourrait se demander quels sont les besoins pastoraux réels dans les diocèses du Québec, en regard des pôles de la diaconie soit la charité, la Parole et la liturgie. Un tel rassemblement devrait énoncer des propositions en lien avec la réalité religieuse de la société québécoise en vue d'ouvrir des voies à des personnes désireuses de répondre à l'appel du ministère diaconal d'oeuvrer à l'amélioration de notre monde: que ce soit pour contrer le désengagement social; proposer des solutions à la diminution des vocations presbytérales; revaloriser la pratique dominicale de la Parole de Dieu et de l'eucharistie; s'impliquer dans l'éducation de la foi des adultes surtout avec les « recommençants »; participer à la mise en place d'un renouvellement de la pratique de l'initiation à la vie chrétienne des enfants par les sacrements du baptême, de l'eucharistie, du pardon et de la confirmation.

³⁷ Alphonse BORRAS, « Le diaconat exercé en permanence: restauration ou rétablissement? » dans *Nouvelle revue théologique*, novembre-décembre 1996, p. 822.

BIBLIOGRAPHIE

1. Textes du magistère

VATICAN II, *Les seize documents conciliaires*, Montréal, Fides, 1966, 671 p.

PAUL VI, « Motu proprio Ad pascendum » du 15 août 1972, dans *La documentation catholique*, 1er octobre 1972, p. 854 - 857.

CODE DE DROIT CANONIQUE, Paris, Centurion-Cerf-Tardy, 1984, 363 p.

JEAN-PAUL II, « Les diacres permanents sont les serviteurs des mystères du Christ et de leurs propres frères », dans *L'Osservatore Romano*, 3 novembre 1987, p. 12 - 13, ou dans *Diacres de Jésus-Christ*, [Ce que dit le pape], Textes choisis par les moines de l'Abbaye de Solesmes, Paris, Le Sarmant/Fayard, 1991, (p. 54 - 64), 98 p.

CONCILE D'ARLES, dans *Concile Gaulois du IV^e siècle*, [Sources chrétiennes no 241], Paris, Cerf, 1977.

CONGRÉGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE et CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ, *Normes fondamentales pour la formation des diacres permanents et Directoire pour le ministère et la vie des diacres*, Cité du Vatican, 1998, (Texte obtenu par Internet), Publié par Centurion/Les Éditions du Cerf, Paris 1998.

CONSEIL PONTIFICAL POUR LES LAÏCS, « Dignité et mission des personnes âgées dans l'Église et dans le monde » dans *La documentation catholique*, no 2199, 7 mars 1999, pp. 211 - 218.

2. Documents de la conférence épiscopale et de l'AÉQ

ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC, *Compte rendu de la réunion des responsables diocésains au diaconat permanent*, (Texte rédigé par Raynald Brillant, ptre, Secrétaire général), Montréal, 3 - 4 juin 1977, 13 p., plus un document en annexe (Doc. 1) sur les politiques générales concernant le diaconat permanent.

ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC, *Critères d'accueil des candidats au diaconat permanent*, janvier 1978, 5 p. (Document approuvé en Assemblée plénière des évêques tenue du 7 au 10 mars 1978).

COMITÉ DE RECHERCHE DE L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC SUR LES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES, *Risquer l'avenir*, Montréal, Fides, 1992, 227 p.

COMITÉ ÉPISCOPAL DE L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC, *Proposer aujourd'hui la foi aux jeunes : une force pour vivre*, Document de travail, février 2000, (À

paraître à l'automne 2000).

COMITÉ ÉPISCOPAL DES MINISTÈRES DE L'ASSEMBLÉE DES ÉVÈQUES DU QUÉBEC, *Au service de la mission: des ministères variés et solidaires*, Montréal, Fides, 1999, 35 p.

COMITÉ ÉPISCOPAL DU DIACONAT, *Manuel d'orientation*, Ottawa, Conférence catholique canadienne, 1967, 130 p.

CÔTÉ, Laurent, ptre, et DUROCHER, Paul-André, Mgr (Rech. et réd.), « Le ministère du diacre dans l'Eucharistie », dans *Études canadiennes en liturgie*, no 10, Ottawa, Conférence des évêques catholiques du Canada, 1999, 62 p.

DUMAIS, Raymond, Mgr, *La place des épouses des diacres dans l'exercice du ministère diaconal au Québec*, Réunion plénière de l'AÉQ, 15 au 18 septembre 1998.

SOUS-COMITÉ PROVINCIAL POUR LE DIACONAT PERMANENT, *Le diaconat permanent. Repères théologiques et pastoraux*, Montréal, Assemblée des évêques du Québec, 1983, 61 p.

3. Documents épiscopaux et diocésains

-- -- -- -- , *Les diacres de l'Église. 25 ans 1972 - 1997*, (Album souvenir) Diocèse de Québec, 1997, 76 p.

ASSEMBLÉE DES RESPONSABLES DIOCÉSAINS DU DIACONAT PERMANENT, *Annuaire 1996 des diacres permanents du Québec*, 1997.

BISSAILLON, Pierre, *Diacres et solidarité*, Rencontre des Répondants diocésains et délégués des Conseils diocésains des diacres permanents, (texte rédigé par Aline Filion), 24 et 25 mai 1991, 6 p.

BLANCHETTE, Bertrand, *Pistes d'orientation pour le diaconat permanent*, Diocèse de Gaspé, juin 1988, 5 p.

COMITÉ D'ÉTUDE SUR LE DIACONAT PERMANENT, *Le diaconat permanent dans l'Église de Sherbrooke: Vision et orientations*, Diocèse de Sherbrooke, 21 juin 1984, 21 p. et 2 annexes.

COMITÉ DIOCÉSAIN DU DIACONAT, *Profil du diacre*, Diocèse de Nicolet, décembre 1991, 4 p.

COMITÉ DIOCÉSAIN DU DIACONAT PERMANENT, *Le diaconat permanent dans l'Église de Rimouski*, Diocèse de Rimouski, 29 juin 1990, 58 p. plus 6 annexes.

COMITÉ DU DIACONAT PERMANENT ET DES MINISTÈRES LAÏCS, *Rapport au Conseil presbytéral du diocèse de Trois-Rivières*, Concile diocésain de Trois-Rivières,

Sessions des 10 - 11 - 12 juin 1974, Document 302 des archives (33 - 1 - 15) de l'Évêché de Trois-Rivières, p.6.

COMITÉ ORGANISATEUR, *Compte rendu de la thématique, conférences et questionnements*, Congrès 1997 du Diaconat permanent, St-Hyacinthe, mars 1998, 79 p.

CONSEIL PRESBYTÉRAL, *Le diaconat permanent dans l'Église de Chicoutimi*, Diocèse de Chicoutimi, décembre 1989, 17 p.

ÉBACHER, Roger, *Le diaconat permanent*, Diocèse de Haute-Rive, 21 février 1980, 1p.

EXÉCUTIF PROVINCIAL DE L'ASSEMBLÉE DES RESPONSABLES DIOCÉSAINS DU DIACONAT, *Le service du diacre dans la célébration eucharistique*, Feuillet à l'intention des présidents d'assemblée et des diacres, mai 1993, 11 p.

EXÉCUTIF PROVINCIAL DU DIACONAT PERMANENT, *Extrait du procès-verbal de la réunion plénière de l'AÉQ du 13 au 16 septembre 1988*, 2 p.

EXÉCUTIF PROVINCIAL DU DIACONAT PERMANENT, *Sondage auprès des diacres et de leurs épouses en décembre 1990*, (Document approuvé par l'Exécutif provincial du diaconat permanent le 23 août 1991), Août 1991, 4 p.

EXÉCUTIF PROVINCIAL DU DIACONAT PERMANENT, *10 dernières années du diaconat permanent*, Rapport synthèse présenté à l'AÉQ, 21 septembre 1989, 23 p.

FILION-PÉPIN, Thérèse, *Rapport sur le Congrès provincial 1994 des diacres permanents de langue française à l'hôtel Colibri de Victoriaville, 16 - 17 et 18 septembre 1994*, Sherbrooke, décembre 1994, 81 p.

LAMONDE, Marcel, *Le diacre dans son Église diocésaine. Liens diacre-Église*, Exécutif provincial du diaconat permanent, Drummondville, 25 mai 1991, 2 p.

LEBEL, Robert, *Ordination de diacres permanents*, (Document adressé aux prêtres, agents de pastorale et tous les membres du peuple de Dieu), L'Évêque de Valleyfield, 26 avril 1982, 3 p.

LÉVESQUE, Charles-H. et BEAULIEU, Julien, *Le diaconat permanent*, Diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 21 novembre 1980, 27 p.

PARÉ, Marius, *Lettre circulaire au Clergé du diocèse de Chicoutimi sur l'établissement du diaconat permanent dans le diocèse*, Diocèse de Chicoutimi, 1er août 1977, 10 p.

SAINT-GELAIS, Raymond, *Diaconat permanent*, (Rencontre conjointe prêtres - diacres - candidats, 29 avril 1977), Diocèse de Saint-Hyacinthe, (Texte rédigé par Monique et Raymond Martin), 3 juin 1977, 12 p.

SANCHAGRIN, Albert, *Instauration du diaconat permanent dans le diocèse*, (Circulaire pastorale no 137), Diocèse de Saint-Hyacinthe, 19 avril 1972, 4 p.

SANSCHAGRIN, Albert, *Lettre à Notre Saint Père le Pape Paul VI*, (Documents no 78), Diocèse de Saint-Hyacinthe, 19 décembre 1974, 4p.

SANSCHAGRIN, Albert et LANGEVIN, Louis, *Le diaconat permanent*, (Circulaire pastorale no 232), Diocèse de Saint-Hyacinthe, 4 mai 1978, 6 p.

4. Monographies

-- -- -- -- , *Des diacres parlent. Originalité et enjeux du diaconat aujourd'hui*, [Dossiers libres], Paris, Les Éd. du Cerf, 1985, 125 p.

ALTONA, A. , « Diacre » dans *Dictionnaire de vie spirituelle*, Paris, Éd. du Cerf, 1983, pp. 264 - 269.

BARNETT, James M., *The Diaconate. A Full and Equal Order*, New York, Seabury, 1981, 230 p.

BELLET, Maurice, *La chose la plus étrange*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999, 241 p.

BERGERON, Richard, *Obéissance de Jésus et vérité de l'homme*, Montréal, Fides, 1976.

BORRAS, Alphonse et POTTIER, Bernard, *La grâce du diaconat. Questions actuelles autour du diaconat latin*, Bruxelles, Éd. Lessius, 1998, 214 p.

BOURGEOIS, Henri, et SCHALLER, René, *Nouveau monde, nouveaux diacres*, Paris, Desclée, 1968, 199 p.

BRIDEL, Claude, *Aux seuils de l'espérance. Le diaconat en notre temps* [Bibliothèque théologique], Paris, Delachaux & Niestlé, 1971, 251 p.

CANCOUET, Michel et VIOLE, Bernard, *Les diacres*, Paris, Desclée, 1990, 132 p.

COLSON, Jean, *La fonction diaconale aux origines de l'Église*, Paris, Desclée de Brouwer, 1960, 147 p.

CONGAR, Yves, « Le diaconat dans la théologie des ministères », dans *Le diacre dans l'Église et le monde d'aujourd'hui*, [Unam Sanctam 59], Paris, Les Éd. du Cerf, 1966, pp. 121 - 141.

CROCE, Walter, « Histoire du diaconat », dans *Le diacre dans l'Église et le monde d'aujourd'hui*, [Unam Sanctam no 59], Paris, Les Éd. du Cerf, 1966, pp. 27 - 61.

DRAPEAU, Claude, *Guide d'élaboration d'un questionnaire*, Gouvernement du Québec, Québec, Office des ressources humaines, 1987, 20 p.

DREWERMANN, Eugen, *Fonctionnaires de Dieu*, Paris, Albin Michel, 1993, 758 p.

ÉBACHER, Roger, *L'Église d'Amos à la recherche de son avenir*, [L'Église du Québec 1], Montréal, Fides, 1975.

GAILLOT, Jacques, *Monseigneur des autres*, Paris, 1989.

GEORGE, Augustin, « L'oeuvre de Luc: actes et évangile », dans *Le ministère et les ministères selon le Nouveau Testament*, [Parole de Dieu], Paris, Éditions du Seuil, 1974, pp. 215 - 217.

GRAND'MAISON, JACQUES, *Au mitan de la vie*, Montréal, Léméac, 1976, 210 p.

GRAVEL, Robert J., *La méthodologie du questionnaire. Guide à l'usage de l'enquêteur*, Saint-Laurent (Québec), Éd. Bo-Pré, 1994, 101 p.

HAMER, J., *L'Église est une communion*, [Unam Sanctam 40], Paris, Du Cerf, 1962.

HAMMAN, A., *Vie liturgique et vie sociale. Repas des pauvres. Diaconie et diaconat. Agape et repas de charité. Offrande dans l'Antiquité chrétienne*, [Bibliothèque de théologie], Paris-Tournai, Rome-New York, Desclée, 1968, 335 p.

HERMAS, *Le Pasteur*, [Sources chrétiennes, vol. 53], Présentation et traduction R. Joly, Paris, Cerf, 1958.

HIPPOLYTE DE ROME, *La tradition apostolique*, [Sources chrétiennes, 11bis], Paris, Cerf, 1968, 8, p. 59, traduit et commenté par Bernard Botte.

HORNER, Joseph, *Reverrons-nous le diacre de l'Église primitive?*, Paris, Les Éd. du Cerf, 217 p.

JAVEAU, Claude, *L'enquête par questionnaire. Manuel à l'usage du praticien*, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 1971, 261 p.

KERKVOORDE, Augustin., « Éléments pour une théologie du diaconat », dans *L'Église de Vatican II*, [Unam Sanctam, no 51c], Paris, Les Éd. du Cerf, 1966, p. 943 - 991.

KERKVOORDE, Augustin., « Esquisse d'une théologie du diaconat » dans *Le diacre dans l'Église et le monde d'aujourd'hui*, [Unam Sanctam 59], Paris, Les Éd. du Cerf, 1966, p. 155 - 183.

KERKVOORDE, Augustin., *Où en est le problème du diaconat?*, Bruges, Éd. de l'apostolat liturgique, 1961, 91 p.

KOHLER, Marc Édouard, *Vocation, service compris*, Genève, Labor et Fides, 1995, 350 p.

LAPOINTE, Eugène, *À ce monde aimé de Dieu proclamer l'Évangile*, Montréal, Médiaspaul, 1997, 194 p.

LÉCUYER, Joseph, « Les diacres dans le Nouveau Testament », dans *Le diacre dans*

l'Église et le monde d'aujourd'hui, [*Unam Sanctam* no 59], Paris, Les Éd. du Cerf, 1966, pp. 16 - 26.

LEGRAND, Hervé, « Le ministère dans l'Église locale » dans *Initiation à la pratique de la théologie*, tome III, Paris, Les Éd. du Cerf, 1983, 330 p.

LEMAIRE, André, *Les ministères aux origines de l'Église. Naissance de la triple hiérarchie : évêques, prébýtres, diacres*, [*Lectio divina* 68], Paris, Les Éd. du Cerf, 1971, 237 p.

LES CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES, Tome 1, [*Sources chrétiennes* no 320], Paris, Cerf, 1985, II, 47, 1, p. 289, présentation et traduction par Marcel Metzger.

MILLOT, Micheline, *Une religion à transmettre? Le choix des parents*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1991, 165 p.

PAGÉ, Jean-Guy, « L'Église, peuple de Dieu » dans *Qui est l'Église?*, [Volume III], Montréal, Les Éd. Bellarmin, 1979, pp. 397 - 406.

PARENT, Rémi et *all*, *Des ministères nouveaux? Une question se pose*, Montréal, Les Éditions Paulines et Médiaspaul, 1985, 239 p.

PARENT, Rémi et DUFOUR, Simon, *Les ministères*, Paris - Montréal, Centurion/Éditions Paulines, 1993, 102 p.

POULAT, Émile, *Où va le christianisme? à l'aube du III^e millénaire*, Paris, Plon/Mame, 1996.

RAHNER, Karl, *Mission et grâce. Serviteurs du peuple de Dieu*, Paris, Mame, 1963, 301 p.

RIGAL, Jean, *Ministère dans l'Église aujourd'hui et demain*, Paris, Desclée, 1980, 348 p.

RIGAL, Jean *Le courage de la mission. Laïcs, religieux, diacres, prêtres*, Paris, Cerf, 1986, 192 p.

RIGAL, Jean, *L'Église en chantier*, Paris, Les Éd. du Cerf,

SAINT JUSTIN, *Apologies*, [*Études augustinianes*], Paris, Cerf, 1987, I, Apologie 65, 5, présenté et traduit par André Wortelle.

SCHAMONI, W., *Ordonner diacres des pères de famille*, Paris-Bruges, Desclée de Brouwer, 1961, 207 p.

VARILLON, François, *Joie de croire, joie de vivre. Conférence sur les points majeurs de la foi chrétienne*, Paris, Centurion, 1980, 304 p.

WARNIER, Philippe, *Le diaconat...tout simplement*, Paris, Les Éd. de l'atelier, 1994, 238 p.

WEBER, Philippe et HAQUIN, André, (Sous la dir.) *Diaconat XXI^e siècle, [Théologies pratiques]*, (Actes du Colloque de Louvain-la-Neuve du 13 au 15 septembre 1994), Bruxelles, Lumen Vitae, Novalis, Cerf, Labor et Fides, 1997, 246 p.

WINNINGER, Paul, *Vers un renouveau du diaconat*, Paris, Desclée de Brouwer, 1958, 207 p.

5. Revues et périodiques

-- -- -- --, « Le diaconat permanent », dans *L'Église canadienne*, novembre 1968, p. 328.

-- -- -- --, « Les ministères institués et le diaconat permanent », dans *L'Église de Montréal*, 13 juin 1974, pp. 393 - 395.

-- -- -- --, « Les évêques du Québec et les nouveaux ministères », dans *L'Église de Trois-Rivières*, 10 avril 1975.

-- -- -- --, « Monseigneur Grégoire dialogue avec les candidats au diaconat permanent », dans *L'Église de Montréal*, 2 octobre 1980, pp. 574 - 576.

-- -- -- --, « Congrès provincial des diacres permanents », dans *L'Église de Montréal*, 17 novembre 1983, pp. 734 - 737.

-- -- -- --, « Éphémérides », dans *L'Église canadienne*, 10 juin 1982, p. 636.

-- -- -- --, « Diacres permanents en congrès », dans *L'Église canadienne*, 17 octobre 1991, p. 378.

-- -- -- --, « Le Carrefour diaconal 3 », dans *L'Église de Montréal*, 26 novembre 1992, pp. 131 - 1132.

-- -- -- --, « La diaconie de la Côte-Nord », dans *L'Église canadienne*, décembre 1993, p. 411.

AUDET, Lionel, « Peuple de Dieu et diaconat », dans *Pastorale-Québec*, 9 mars 1972, pp. 101 - 104.

AUDET, Lionel, « Diacre permanent. Ni sous-prêtre, ni super-laïc », dans *Pastorale-Québec*, 13 décembre 1979, p. 523.

BACH, Ulrich, « Mais sur ta parole », dans *Concilium*, no 218, 1988, pp. 151 - 160.

BAILLARGEON, Gaëtan, « Présidence liturgique et participation de l'assemblée », dans *Liturgie, Foi et Culture*, Bulletin national de liturgie, volume 33, no 159, automne 1999, pp. 19 - 26.

BORRAS, Alphonse, « Le diaconat exercé en permanence: restauration ou rétablissement? » dans *Nouvelle revue théologique*, janvier - mars 1997, pp. 98 - 103.

BOUDREAU, André, « Il se lève de table », dans *Le Diaconal*, 29 mai 1991, pp. 1 - 2.

CHABOT, Paul-Eugène, « Éthique ou morale? » dans *Revue Notre-Dame*, (RND), no 11, décembre 1998, pp. 1 - 13.

COLSON, Jean, « Le diaconat aux premiers siècles de l'Église », dans *Vocation*, avril, 1966.

CONGAR, Yves, « Le diaconat dans la théologie des ministères », dans *Vocation*, avril 1966.

COUTURE, Claude, « La vie du diocèse...ça me convainc... », dans *Pastorale-Québec*, 19 juin 1975, p. 287.

COUTURE, Maurice, « Des diacres depuis 25 ans », dans *Pastorale-Québec*, 5 février 1997, p. 6.

COUTURE, Maurice, « Le rapport personnel de l'archevêque », dans *Pastorale-Québec*, 6 août 1997, pp. 3 - 5.

COUTURE, Maurice, « L'homélie de Mgr l'Archevêque », dans *Pastorale-Québec*, 17 septembre 1997, pp. 9 - 10.

COUTURE, Maurice, « L'importance vitale du sacerdoce ministériel », dans *Pastorale-Québec*, 7 mai 1997, pp.3 - 4.

DE MARGERIE, B., « Le pénurie du clergé en Amérique latine », dans *Nouvelle revue théologique*, 92, 1990, pp. 485 - 504.

DENIS, Henri, « Faire le point sur les ministères », dans *Communion et Diaconie*, 1979, pp. 25 - 30.

ÉCHIVARD, Jean-Baptiste, « Le diaconat, vocation d'Église », dans *Communio*, juillet-août 1987.

FICHELLE, Pierre, dans *Diaconat aujourd'hui*, juin 1983.

GNAEGI, Jean-Robert *et al.*, « Entre tous et quelques-uns: théologie des ministères », *Présences & Services*, no 80, Juillet- Août - Septembre 1999.

GRÉGOIRE, Paul, « Conscients d'un appel de Dieu et du besoin des hommes », *L'Église de Montréal*, 29 mars 1979, pp. 209 - 211.

HAMELIN, Réjeanne, « Prêtres et diacres permanents: rivalité ou complémentarité? », Compte rendu de la rencontre du Conseil presbytéral tenue le 12 avril 1983, dans *Église de Trois-Rivières*, mai 1983.

HOTTE, Robert, « Célébrer au seuil de l'Église », dans *Magazine Présence*, novembre 1998, pp. 10 - 11.

HUBERT, Bernard, « La communauté des baptisés au cœur du monde », dans *L'Église canadienne*, avril 1994, pp. I - VIII.

HUBERT, Bernard, « La reconnaissance des ministères. Une question pour les diocèses », dans *L'Église canadienne*, 15 octobre 1987, pp. 103 - 104.

HUOT, Réal, « Ordination de M. Louis Lévesque, le premier diacre permanent du Québec », dans *Dimanche Matin*, dimanche le 22 novembre 1970.

LAJOIE, Régent, « Ordination du premier diacre au Québec », dans *Le Nouvelliste*, lundi le 23 novembre 1970.

LAMBERT, Bernard, « Restauration du diaconat comme ordre permanent », dans *L'Église canadienne*, janvier 1969, pp. 21 - 23.

LAPOINTE, Guy, « La participation active », dans *Liturgie, Foi et Culture*, Bulletin national de liturgie, volume 33, no 159, automne 1999, pp. 3 - 12.

LEBRETON, Jacques, « Diacre permanent pourquoi? » dans *Vie spirituelle*, mars 1977, pp. 276 - 285.

LÉGER, Pierre, « Congrès provincial des diacres permanents du Québec. Le diacre permanent et son " pays réel " », dans *L'Église de Montréal*, 3 octobre 1991, pp. 896 - 899.

LÉGER, Pierre, « Diacre et liturgie », dans *Liturgie, Foi et Culture*, Bulletin national de liturgie, automne 1994, pp. 42 - 48.

LÉGER, Pierre, « La place du diacre dans une Église tout entière ministérielle », dans *L'Église de Montréal*, 2 janvier 1981, pp. 10 - 15.

LÉGER, Pierre, « Le diaconat permanent », dans *L'Église de Montréal*, 31 août 1978, pp. 516 - 518.

LEGRAND, Hervé-M., « Insertion des ministères de direction dans la communauté ecclésiale », dans *Revue de Droit canonique*, nos 1 - 4, 1973, pp. 230 - 231.

LEMIEUX, Ernest, « Le diaconat permanent », dans *Pastorale-Québec*, 9 mars 1972, p. 100.

LEMIRE, Gilbert, « Pour ou contre la restauration du diaconat permanent », dans *L'Église canadienne*, juin 1970, pp. 193 - 194.

MAEDER, Viviane, « Sur les places et dans les rues de la ville », dans *Présences & Services*, Octobre - Novembre - Décembre 1996, no 69, pp. 25 - 34.

PELCHAT, Marc, « Le ministère ordonné après Vatican II et le Synode diocésain », *Pastorale-Québec*, 6 août 1997, pp. 5 - 9.

POTTIER, Bernard, « La sacramentalité du diaconat », dans *Nouvelle revue théologique*, janvier - mars 1997, pp. 20 - 36.

ROBERT, Maurice, « Le diacre dans la liturgie », dans *Le Diaconal*, 17 mars 1995, pp. 7 - 8.

ROBILLARD, Denise, « La place des diacres permanents. Dans le Jourdain, pas dans la sacristie », dans *L'Église canadienne*, septembre 1995, pp. 263 - 269.

ROBILLARD, Denise, « Les diacres permanents. Qui sont-ils et que font-ils? », dans *L'Église canadienne*, octobre 1995, pp. 313 - 320.

ROY, Daniel, « Les mots de l'Église », dans *Appoint*, janvier 1998, pp. 46 - 48.

SAINT-GELAIS, Raymond, « Signification d'une première ordination au diaconat permanent », dans *La vie pastorale*, no 58, Diocèse de Saint-Hyacinthe, 30 mai 1974.

SANSCHAGRIN, Albert, « Le rétablissement du diaconat permanent », dans *L'Église canadienne*, juin 1968, pp. 185 - 186.

SCHALLER, René, dans *Diaconat aujourd'hui*, 4 décembre 1975.

SCHÜSLER FIORENZA, Élizabeth, « Servir à table », dans *Concilium*, no 218, 1988, pp. 109 - 120.

TURCOTTE, Jean-Claude, « Réactions au " Rapport de la phase 1 "234 préparé par la Commission d'étude sur le diaconat permanent du diocèse de Montréal (octobre 1995) », dans *L'Église de Montréal*, 23 novembre 1995, pp. 1313 - 1321.

VANZAN, Piersandro, « Le diaconat féminin. Ombres et lumières », dans *Documentation catholique*, 2 mai 1999.

VEILLETTE, Martin, « Au lendemain d'une rencontre provinciale... » dans *Le Diaconal*, 31 août 1993, pp. 1- 2.

VEILLETTE, Martin, « Le diacre au service de la Charité », dans *Le Diaconal*, 31 août 1994, pp. 1 - 2.

VEILLETTE, Martin, « En marge d'un dixième anniversaire », dans *Le Diaconal*, 30 août 1989. pp. 1 - 2.

VEILLETTE, Martin, « Un défi nouveau et permanent », dans *Le Diaconal*, novembre 1992, pp. 1 - 2.

VEILLETTE, Martin, « Entrevue avec...», dans *Hebdo Journal*, 12 avril 1998.

ANNEXES

ANNEXE 1

Trois-Rivières-Ouest,
le 10 janvier 1998.

Bonjour cher collègue,

Ma maîtrise en théologie en est à l'étape de la rédaction du mémoire. J'ai choisi comme sujet : l'évolution du diaconat à notre époque. Une partie de cette recherche porte sur une enquête auprès des diacres. En accord avec mon directeur, monsieur Gaëtan Baillargeon, j'ai ciblé quatre diocèses pour cette étude : Québec, Trois-Rivières, Nicolet et Saint-Hyacinthe.

Je te transmets donc, ci-joint, un questionnaire en rapport avec cette enquête. Je te demande de consacrer quelques instants de ton temps pour y répondre. Je ne saurais compléter ma recherche sur le diaconat sans connaître la perception des diacres eux-mêmes sur « la mission pastorale effectivement dévolue aux diacres permanents ».

En acceptant cette tâche, tu collabores à l'évolution du ministère diaconal vers une plus grande transparence dans l'ensemble des ministères de l'Église, que ces ministères soient ordonnés ou institués.

En fait, c'est un aspect nouveau qui s'ajoute dans la recherche actuelle sur le diaconat. Tout cela afin de saisir et de vivre ce que l'Esprit (souffle de Jésus Christ) attend de son Église en regard du diaconat permanent. J'espère avoir réussi à te faire saisir **l'importance** de compléter ce questionnaire et ainsi te motiver en vue de mener à bonne fin ce **service** que tu rends au ministère diaconal.

Je demeure disponible pour tout complément d'information que tu voudrais recevoir :

(819) 379 - 8502

Tu retournes ton questionnaire complété dans l'enveloppe affranchie et pré-adressée ci-jointe au plus tard le 28 février 1998.

Je te remercie d'avance de me donner ta collaboration dans l'élaboration de mon mémoire de maîtrise sur l'évolution du ministère diaconal aujourd'hui.

Un confrère dans le Christ-Serviteur,

Robert Hotte
393 des Dominicains,
Trois-Rivières-Ouest,
G9A 3A5

32. Écrivez ci-dessous les commentaires personnels que vous n'avez pu exprimer en répondant aux questions:

33. Je suis à la recherche de volontaires qui accepteraient de se laisser interviewer selon le mode de « récit de vie ».

Voulez-vous participer : oui _____ non _____

Si oui, donnez-moi vos coordonnées:

nom

prénom

adresse

ville

code postal

téléphone

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

28. Vous est-il déjà venu à l'idée qu'un jour vous pourriez être ordonné au presbytérat?

oui _____

non _____

Expliquez brièvement votre choix de réponse:

29. Faites-vous partie actuellement du CPP de votre paroisse?

oui _____

non _____

Si oui, depuis quand? (en nombre d'années) _____

Si non, en avez-vous déjà fait partie? oui _____ non _____

Si oui, combien de temps (en nombre d'années) _____

Si non, pourquoi n'en faites-vous pas partie? _____

30. Comment percevez-vous vos relations avec votre curé, en ce qui regarde l'exercice de votre ministère?

31. Pouvez-vous nous donner le point de vue de votre curé en ce qui regarde votre ministère diaconal?

25. Pensez-vous que le jour où les vocations presbytérales suffiront à la demande, le diaconat permanent risque de retourner dans l'oubli?

oui _____

non _____

Expliquez en quelques mots votre choix de réponse: _____

26. Quelles sont, d'après vous, les forces et les faiblesses de l'Église du Québec en regard du diaconat permanent?

Les forces:

Les faiblesses:

27. Comme diacre, êtes-vous plus connu par votre visibilité liturgique que par votre service de la charité?

Selon vous, pourquoi il en est ainsi?

21. Si vous participiez à un synode (assemblée convoquée par l'évêque pour délibérer sur les affaires du diocèse), exprimez brièvement le point que vous chercheriez à promouvoir en regard du diaconat permanent:

22. En quoi les diacres sont-ils nécessaires à l'Église comme signes du service?

23. Que serait l'Église de l'an 2000 sans la présence des diacres permanents?

24. Quelle différence faites-vous entre une charge pastorale remplie par un(e) laïc et la même charge pastorale remplie par un diacre?

19. D'après vous, sur quelle dimension de la fonction diaconale, les évêques du Québec, en particulier celui de votre diocèse, ont-ils insisté au niveau du discours officiel ou encore au niveau de la pratique autorisée ou tolérée?

- la Parole _____

- la charité _____ **S.V.P. un seul choix**

- la liturgie _____

En quelques mots précisez votre choix:

20. Quelle(s) perceptions de l'Église retrouve-t-on chez les laïcs **à travers la présence et le ministère des diacres.**

1. la présence des communautés charismatiques
2. Jésus qui veut se faire proche
3. l'accompagnement des malades
4. l'aide aux démunis de tout genre
5. le secours aux pauvres
6. célébrer les sacrements
7. améliorer la messe du dimanche
8. contrer la diminution du nombre de prêtres

Vous pouvez en choisir plusieurs. Vous pouvez même en ajouter:

9. _____

10. _____

11. _____

12. _____

Indiquez votre choix par ordre prioritaire ci-dessous:

16. Avez-vous reçu un mandat pastoral ou lettre de mission de votre évêque pour votre projet?

oui _____

- par écrit _____

non _____

oui _____

- oral _____

non _____

17. Lors de son ordination, le diacre devrait-il être envoyé en mission par l'évêque?

oui _____

non _____

Développez votre choix de réponse:

18. Seriez-vous disponible pour une mission différente que pourrait vous confier votre évêque?

oui _____

non _____

Pourquoi?: _____

Charité: (aide aux pauvres, assistance aux démunis de tout genre):

14. Voici des raisons qui ont été invoquées lors de la mise en oeuvre du diaconat permanent dans les diocèses du Québec:

1. compenser la diminution du nombre de prêtres
2. élargir les intervenants du champ de la pastorale
3. fournir des auxiliaires au clergé
4. intervenir auprès des démunis de tout genre
5. combler un vide ministériel entre les prêtres et les laïcs
6. être signe de service en Église
7. être présence de l'Église dans le monde d'aujourd'hui

A la suite de votre expérience diaconale, placez-les en ordre prioritaire selon votre perception:

15. En tant que diacre, avec qui collaborez-vous dans l'exercice de votre ministère?

(NOTE: Ça pourrait être une personne ou un groupe.)

11. Indiquez le nom des mouvements, avec ou sans rapport avec votre ministère, auxquels vous appartenez.

(NOTE: Si le mouvement n'a pas de nom officiel, donnez une brève description.)

12. Le service du diacre se déploie autour de trois pôles: **la Parole, la charité et la liturgie.**

En commençant par le pôle auquel vous consacrez le plus de temps et d'énergie, classifiez l'importance que vous accordez à chacun de ces pôles dans l'exercice de votre ministère:

1. _____
2. _____
3. _____

13. Le Concile (*Lumen gentium*, 29) dit que les diacres sont « voués aux œuvres de charité et d'assistance ». Par ailleurs, le même texte précise : « Il revient au diacre, après détermination de l'autorité compétente, d'administrer solennellement le baptême, de conserver et de distribuer l'Eucharistie, d'assister à un mariage et de le bénir au nom de l'Église, de porter le Viatique aux moribonds, de lire la sainte Écriture aux fidèles, d'instruire et d'exhorter le peuple, de présider le culte et la prière des fidèles, d'administrer les sacramentaux, d'accomplir les rites des funérailles et de la sépulture ».

Dans chacune des activités diaconales, quelles activités réalisez-vous, qui reflètent l'équilibre indiqué dans le texte conciliaire?

Liturgie: (culte, sacramentalisation):

Parole: (partage et annonce de l'Évangile) :

8. Selon vous, à quelle fonction diaconale se rattache principalement votre ministère:

- à la fonction prophétique de la Parole: _____
- à la fonction sacerdotale ou de la liturgie: _____
- à la fonction royale ou de la charité: _____

9. Dans quel milieu s'exerce votre ministère diaconal?:

- () paroisse
 - () travail professionnel
 - () école
 - () loisir
 - () hôpital
 - () autres (précisez): _____
-

10. Votre mission diaconale actuelle est-elle différente de votre projet initial?

oui _____ non _____

Si oui, précisez en quoi c'est différent: _____

Si non, qu'est-ce qui vous motive à continuer à oeuvrer dans ce même projet?

4. Au point de départ, qu'est-ce qui a motivé votre choix pour votre projet diaconal?

5. Avez-vous préparé votre projet diaconal en fonction de besoins identifiés par:

- votre évêque _____
- votre communauté _____
- vous-même _____
- d'autres (précisez) : _____

6. Votre projet diaconal, au moment de son élaboration, était-il supporté par une communauté (un groupe) ?

oui _____ non _____

Si oui, précisez quel(s) groupe(s) vous a supporté dans votre démarche:

7. Quel est le domaine de votre mission diaconale actuelle: _____

Décrivez-le: _____

N.B. Pour un manque d'espace pour vos réponses, veuillez utiliser le verso des feuilles.

1. Pourquoi avoir accepté de devenir diacre, alors que vous aviez probablement une vie professionnelle et familiale bien remplie?

2. Comment avez-vous appris l'existence du diaconat permanent?

- journaux
- revue d'Église
- mouvement
- une personne
- homélie
- autrement (précisez): _____
-

3. Qui vous a interpellé? Pouvez-vous préciser son statut à partir de la liste suivante:
(NOTE: Il peut y avoir plus d'un interpellant)

- évêque
- curé
- diacre
- ami
- épouse
- prêtre
- la communauté
- autres (précisez): _____

ANNEXE 1
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

MAÎTRISE EN THÉOLOGIE (MA 3434)

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL

Objectif: connaître la mission pastorale **effectivement** dévolue aux diacres permanents.

IDENTIFICATION:

DIOCÈSE _____ ANNÉE D'ORDINATION _____

AGE ACTUEL _____ NOMBRE D'ANNÉES AU DIACONAT

1. En formation _____

2. Depuis l'ordination _____

PROFESSION OU MÉTIER _____
(Avant la retraite, s'il y a lieu)

SCOLARITÉ: Secondaire _____

Collégial (Cégep) _____

Universitaire _____

Trois-Rivières-Ouest,
le 6 octobre 1997

ANNEXE 2

Bonjour cher collègue,

Je donne suite par la présente à ton accord de m'aider dans la validation de mon questionnaire au sujet du diaconat. Ce questionnaire est le point de départ de mon essai de maîtrise à l'U.Q.T.R. Il sera éventuellement expédié à un nombre important de diacres des diocèses de Québec, Trois-Rivières, Nicolet et Saint-Hyacinthe. Pour le moment il est en circulation restreinte en vue de valider les questions. C'est pourquoi je te demande de traiter la documentation ci-jointe comme confidentielle.

Voici pour ton information la façon de procéder à la validation:

1. Lire le questionnaire en entier avant de procéder à la validation.
2. Tu ne réponds pas aux questions.
3. Tu donnes ton opinion personnelle sur chacune des questions selon les critères suivants:
 - la question est-elle pertinente à l'objectif visé?
(Voir page 1 du Questionnaire individuel)
 - la formulation est-elle adéquate?
 - l'espace pour répondre est-il suffisant?
 - y vois-tu de l'ambiguïté?
 - pourrais-tu répondre à cette question?

Tu écris ton commentaire personnel pour chaque question sur le formulaire ci-inclus (Validation du questionnaire M A 3434).

P.S. Tes commentaires visent à valider les questions et à signaler les anomalies que tu y décèles:

Exemples

Pour une question donnée qui ne te pose aucun problème:

? Je n'ai aucun problème
avec cette question.

Pour une question donnée que tu trouves ambiguë:

?? je ne comprends pas le sens de cette question. Elle pourrait être formulée de la façon suivante: « »??

Pour une question donnée sur laquelle tu voudrais élaborer:

?? J'aurais de la difficulté à répondre à cette question ... Il faute d'espacer et je voudrais préciser ...

Ce sont des exemples car tu es libre d'émettre tes commentaires à ta façon.

Je suis disponible pour tout complément d'information que tu voudrais recevoir

(819) 379-8502

4. Tu me retournes toute la documentation ci-jointe dans l'enveloppe pré-adressée et affranchie ci-jointe.

5. J'apprécierais recevoir tes commentaires pour le 15 novembre 1997.

Par ailleurs, si cet échéancier ne te convient pas, je m'accorderai bien avec ton échéancier mais je te demande de m'en faire part.

Je te remercie d'accepter cette tâche. En la faisant, dis-toi bien que tu collabores à l'évolution du ministère diaconal vers une plus grande transparence dans l'ensemble des ministères de l'Église, que ces ministères soient ordonnés ou institués. C'est une petite pierre que j'essaie de poser dans la recherche théologique actuelle sur le diaconat. Petites pierres après petites pierres, nous en viendrons bien à comprendre et à vivre ce que l'Esprit (souffle de Jésus Christ) attend de son Église en regard du diaconat permanent.

Ce dernier paragraphe, genre homilétique, visait à te motiver en vue de mener à bonne fin le service que tu me rends à moi mais aussi et surtout au diaconat permanent.

Au plaisir de se revoir et je t'assure de ma disponibilité si tu en ressentais le besoin.

Un confrère dans le Christ Serviteur,

Robert Hotte d.p.
393 des Dominicains
Trois-Rivières-Ouest Qc
G9A 3A5

ANNEXE 2

VALIDATION DU QUESTIONNAIRE M A 3434

(Commentaires sur les questions)

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

6. _____

7. _____

8. _____

9. _____

10. _____

11. _____

12. _____

13. _____

14. _____

15. _____

16. _____

17. _____

18. _____

19. _____

20. _____

21. _____

22. _____

23. _____

24. _____

25. _____

26. _____

27. _____

28. _____

29. _____

30. _____

31. _____

32. _____

33. _____

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

ANNEXE 3

QUESTION 12

DIOCÈSE DE TROIS-RIVIÈRES

PRIORITÉS

	1	2	3
Charité	10	4	4
Parole	7	7	3
Liturgie	1	7	10
Totaux	18	18	17

DIOCÈSE DE NIÇOLET

PRIORITÉS

	1	2	3
Charité	7	1	3
Parole	2	9	0
Liturgie	2	1	8
Totaux	11	11	11

DIOCÈSE DE ST-HYACINTHE

PRIORITÉS

	1	2	3
Charité	12	1	5
Parole	4	11	3
Liturgie	2	6	10
Totaux	18	18	18

DIOCÈSE DE QUÉBEC

PRIORITÉS

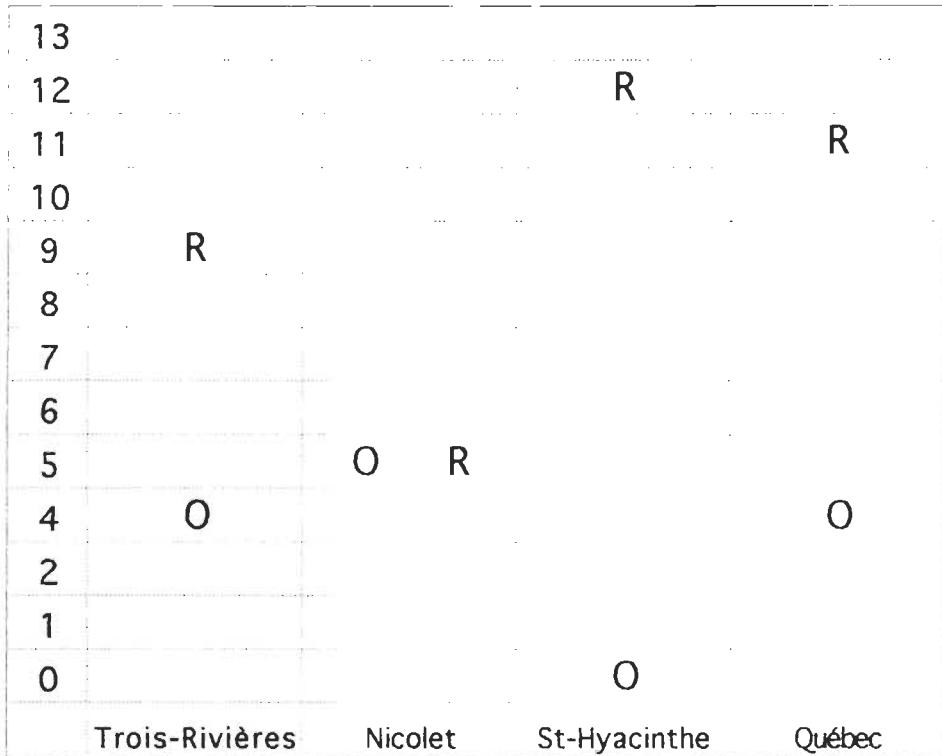
	1	2	3
Charité	15	3	2
Parole	4	13	3
Liturgie	1	4	15
Totaux	20	20	20

ANNEXE 4 A

LES ACTIVITÉS DIACONALES ET L'ÉQUILIBRE ENTRE LES PÔLES (QUESTION 13)

LE BAPTÈME (SYNTHÈSE DES QUATRE DIOCÈSES)

Nombre
de diacres



(13 diacres) (10 diacres) (12 diacres) (15 diacres)

Légende : R : Régulier

O : Occasionnel

ANNEXE 4 B

LES ACTIVITÉS DIACONALES ET L'ÉQUILIBRE ENTRE LES PÔLES (QUESTION 13)

SERVICE À L'AUTEL ET HOMÉLIE (SYNTHÈSE DES QUATRE DIOCÈSES)

Nombre
de diacres

11			H	H
10	H			
9				
8		H		
7				
6	S			
5				S
4			S	
3				
2				
1		S		
	Trois-Rivières	Nicolet	St-Hyacinthe	Québec
	(16 diacres)	(9 diacres)	(15 diacres)	(16 diacres)

Légende: S: Service à l'autel

H: Homélie

ANNEXE 4 C

LES ACTIVITÉS DIACONALES ET L'ÉQUILIBRE ENTRE LES PÔLES (QUESTION 13)

LE SERVICE DE LA CHARITÉ (SYNTHÈSE DES QUATRE DIOÇÈSES)

Nombre
de diacres

9		D	D
8	D		
7			
6		M	
5	D		
4	M		M
3		M	
2			
1			
Trois-Rivières		Nicolet	St-Hyacinthe
(12 diacres)		(8 diacres)	(15 diacres)
			Québec
		(13 diacres)	

Légende: M: Auprès des malades

D: Auprès des démunis

ANNEXE 5

GRILLE DE LECTURE

OBJECTIF: vérifier si les textes étudiés permettent:

- A- « de privilégier un ministère diaconal dans la ligne du service socio-caritatif »;
- B- « d'inventer des formes audacieuses et prophétiques d'expression de la charité »;
- C- « de sortir des sentiers battus »;

1. Interventions des évêques en rapport avec :

- la liturgie
- la Parole
- la charité

2. Interventions dans les documents diocésains en rapport avec :

- la liturgie
- la Parole
- la charité

3. Interventions dans les périodiques en rapport avec :

- la liturgie
- la Parole
- la charité

4. Retenir le genre de ministère (projet) conféré lors de l'ordination.

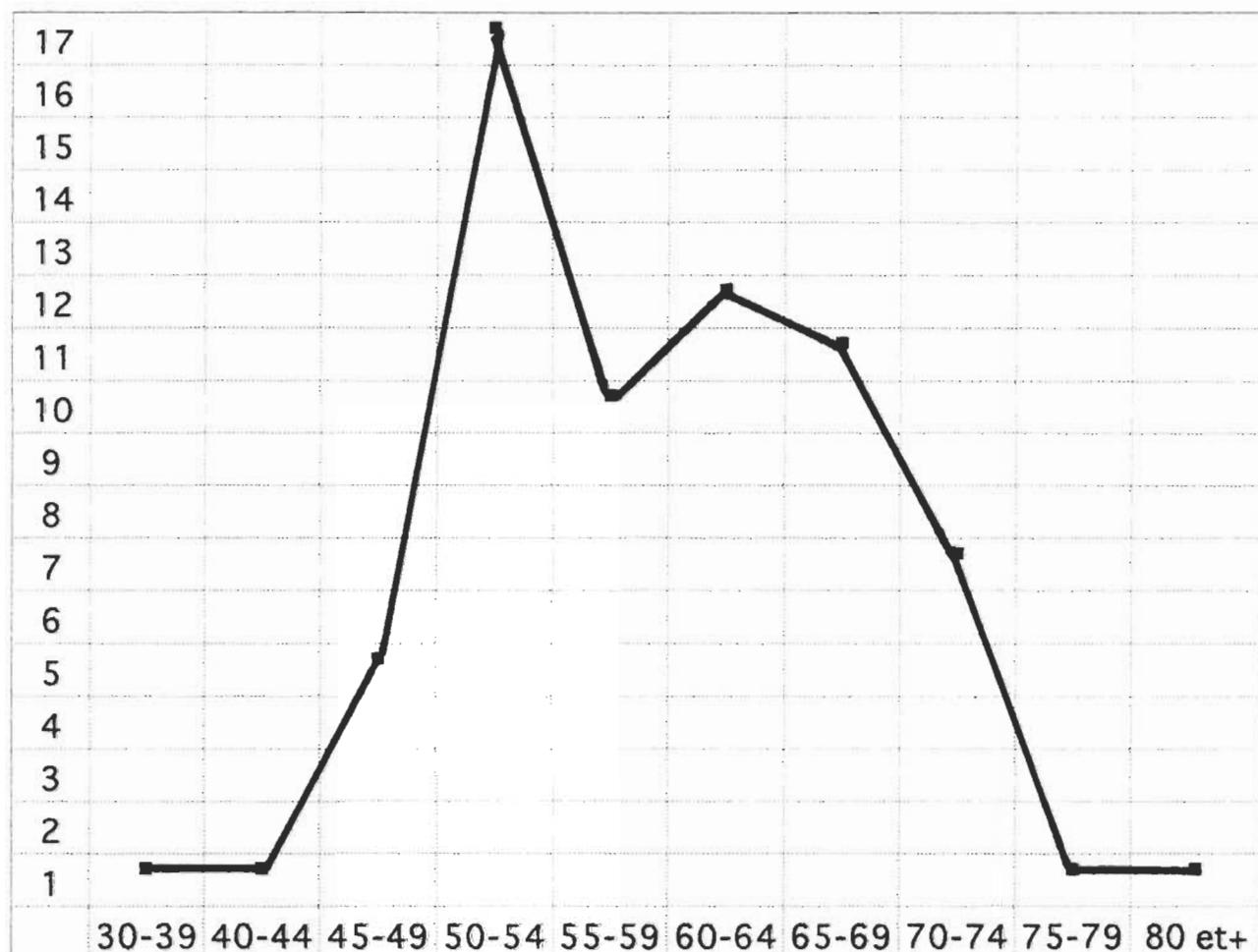
5. Les textes en rapport avec le sens de suppléance suite à la diminution des prêtres.

6. Retenir les textes en rapport avec l'innovation, la créativité.

COURBE DES ÂGES (1997)

SYNTHÈSE DES QUATRE DIOCÈSES

Nombre
de
diacres



(Groupe d'âges)

N. B. Le plus grand nombre de diacres se retrouvent entre 50 et 60 ans.

ANNEXE 7

LE DIACONAT AUX PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE (Jean Colson, Vocation, avril 1966)

p. 38: Deux fonctions distinctes, au point que dans l'Église primitive un diacre était promu à l'épiscopat directement sans être d'abord ordonné prêtre, et que, dans les Églises d'Orient, même celles unies à Rome, un prêtre ne peut remplir la fonction diaconale, bien qu'il ait été ordonné diacre avant d'être prêtre, pas plus qu'un diacre ne peut remplir la fonction presbytérale. De sorte que la hiérarchie ecclésiale ne se symbolise pas selon le schéma suivant:

Évêque: (successeur des apôtres)

Prêtre: (coopérateur de l'ordre apostolique)

Diacre: (ministre au service du prêtre)

mais selon le schéma suivant:

ÉVÈQUE

successeur des apôtres

image du Père

en qui culmine la fonction:

Sacerdotale
communiquée aux
prêtres

et

Diaconale
communiquée aux
diacres

coopérateurs de l'ordre apostolique
ordonnés à la fonction sacerdotale
de l'évêque, et constituant le sénat
apostolique.

coopérateurs de l'ordre apostolique
ordonnés à la fonction diaconale
de l'évêque pour la diaconie du
Christ.

liaison accidentelle dans la mesure où le prêtre remplace
l'évêque comme dans une célébration eucharistique.
D'où liaison possible du diacre à un prêtre dans un ministère
où le prêtre tient la place de l'évêque.



SACRA CONGREGATIO
DE SACRAMENTIS

ANNEXE 8

- RECUEILLER
- * Rescrit sur la restauration du Diaconat
 - * Sacrée Congrégation des Sacrements
 - * 20 janvier 1969

2150/68

Beatissime Pater,

Coetus Episcopalis Canadensis, ad pedes S.V. provolutus, humiliter postulat facultatem instituendi in Ditione Canadensi, in animarum bonum, sacrum Diaconatus ordinem, tanquam proprium ac permanentem Hierarchiae gradum, ita ut praefatus Ordo conferri possit sive viris maturioris aetatis, etiam in matrimonio viventibus, sive iuvenibus idoneis.

=====

Ex Audientia S.E.mi diei 20 ianuarii 1968.

Sanctissimus D.N.Paulus Papa VI, audita relatione infrascripti Cardinalis Praefecti Sacrae Congregationis de Sacramentis, attentis expositis, gratiam benigne indulgere dignatus est iuxta preccs, dummodo ad diaconatum vocati normis de morum disciplina ac de studiorum ratione a Sacris Congregationibus pro Clericis ac pro Institutione Catholica datis vel dandis accurate satisfecerint, ceterisque servatis de iure servandis, praesertim Motu Proprio "Sacrum Diaconatus Ordinem" diei XVIII mensis Iunii 1967.

Elapso triennio a data huius rescripti Coetus Episcopalis ne deditigetur huic S.Congregationi referre de modo quo res processerint et utrum nova disciplina ad bonum animarum reapse contulerit.

Antoine G. Lamy
Pape

47



COPIE CONFÉDÉRÉE

des Bureaux officiels

N°166

TRUE COPY
of an official document